ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1910



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

—

1910

T. XLVII

352

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France,* établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ARRÊTÉ LE 23 JANVIER 1834 ET MODIFIÉ LE 10 MAI 1836.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un Comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil et ordonnancée par le Comité des fonds.

Art. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

La Société de l'Histoire de France a été fondée le 21 décembre 1833.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AVRIL 1910.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse à M. Lecestre, trésorier de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des sociétaires qui ont racheté leur cotisation annuelle.

MM.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Richepanse, n° 10.

AIX (*Bibliothèque Méjanes*, à), [687], représentée par M. Éd. Aude, conservateur; correspondant, M. Dragon, libraire, à Aix-en-Provence.

AIX (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2083], représentée par M. Fleury, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ALBANY (*New York State Library*, à), [2373] (États-Unis); correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

*ALBON (marquis D'), [2216], au château d'Avauges, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône).

ALGER (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2081], représentée par M. Paoli, bibliothécaire; correspondant, M. Michel Ruff, libraire, à Alger, rue Bab-Azoun, n° 10.

AMBOIX DE LARBONT (général D'), [2453], C. ✱, avenue Hoche, n° 11.

AMSTERDAM (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2351], représentée par M. Burger junior, bibliothécaire; correspondant, M. J. Müller, libraire, à Amsterdam, Singel, n° 286.

ANGERS (*Bibliothèque de la ville d'*), [2117], représentée par M. V. Leroy, bibliothécaire; correspondant, M. Grassin, libraire, à Angers (Maine-et-Loire).

ANTIOCHE (comte D'), [2138], rue Barbet-de-Jouy, n° 25.

Antiquaires de Picardie (*Société des*), [2336], à Amiens, au Musée de Picardie; représentée par M. L. Ledieu, trésorier, à Amiens (Somme), rue Porion, n° 12.

Archives nationales (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Ét. Dejean, O. ✵, directeur des Archives; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Argenson (marquis d'), [2335], rue Barbet-de-Jouy, n° 17.

Artistique et littéraire (*Bibliothèque du Cercle*), [2381], rue Volney, n° 7; correspondant, M. Briquet, libraire, boulevard Haussmann, n° 34.

Athenæum Club, [2168], à Londres, Pall Mall; correspondants, MM. Dulau et C[ie], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue de Varenne, n° 69.

Aucoc (Léon), [1030], G. O. ✵, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien président de section au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 180.

Augerd (capitaine Louis), [2427], officier d'ordonnance du général commandant le 18° corps d'armée, à Bordeaux (Gironde), rue Saint-Genès, n° 101.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645], représentés par M. J. Girard, conservateur; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Boucher, au Palais-de-Justice.

Bacourt (comte Fourier de), [2496], rue Cortambert, n° 56.

*Baguenault de Puchesse (comte), [1735], docteur ès lettres, membre du Comité des travaux historiques, correspondant de l'Institut, rue de l'Arcade, n° 14, et à Orléans (Loiret).

Bâle (*Bibliothèque de l'Université de*), [2282], représentée par M. le D[r] Chr. Bernoulli; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Balsan (Charles), [1807], ancien député, rue de la Baume, n° 8.

*Bapst (Edmond), [2255], O. ✵, ministre plénipotentiaire, directeur politique au ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay.

Barante (baron Prosper de), [2193], rue du Général-Foy, n° 22.

*Barbey (Frédéric), [2401], archiviste-paléographe, rue de Tournon, n° 20.

Barbier (Aimé), [2106], boulevard Flandrin, n° 18.

Bardoux (Jacques), [2344], rue Jean-Goujon, n° 37.

Barral-Montferrat (marquis **de**), [2412], à Versailles (Seine-et-Oise), rue du Parc-de-Clagny, n° 7.

Baudon de Mony (Charles), [2153], archiviste-paléographe, rue de Grenelle, n° 113.

Baulny (**de**), [1332], ☀, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Baye (baron **de**), [2174], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, n° 58.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407], représentée par M. Léon Hiriart, ☀, bibliothécaire; correspondant, M. Didron, libraire, boulevard Raspail, n° 6.

Béarn (Mme la comtesse René **de**), [2445], rue Saint-Dominique, n° 123.

Beaucaire (comte Horric **de**), [2187], O. ☀, ministre de France en Danemark; à Paris, avenue d'Eylau, n° 9.

Beauchesne (marquis Adelstan **de**), [2105], avenue Marceau, n° 8.

Beauvais (*Bibliothèque de la ville de*), [2052], représentée par M. P.-A. Boucher, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Beauverger (baron **de**), [1941], boulevard Haussmann, n° 153.

Bellaguet (Mademoiselle), [2002], rue Bonaparte, n° 68.

Bénédictins (*Bibliothèque des RR. PP.*) du prieuré de Paris, [2318], représentée par M. l'abbé Gabarra, au château de Dongelberg, par Incourt (Belgique, province de Brabant); correspondant, M. l'abbé Dubourg, rue Chardon-Lagache, n° 59.

Berger (Élie), [1645], ☀, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, quai d'Orléans, n° 14.

Berkeley (*Bibliothèque de l'Université de*), État de Californie (États-Unis d'Amérique), [2415], représentée par M. J.-C. Rowell, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Berlin (*Bibliothèque royale de*), [2340], représentée par M. A. Harnack, directeur général; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Berlin (*Bibliothèque du Reichstag*, à), [2341], représentée par M. le docteur Jean Müller, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Berlin (*Bibliothèque de l'Université de*), [2283], représentée par M. J. Franke, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, nº 4.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse), rue du Prat.

Berne (*Bibliothèque de la ville de*), [2353], représentée par M. de Mülinen, directeur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, nº 82.

*Bernon (baron J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, nº 3.

*Bertrand de Broussillon (comte), [2177], archiviste-paléographe, au Mans (Sarthe), rue Tascher, nº 15.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. G. Gazier, bibliothécaire; correspondant, M. Alexandre, libraire, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, nº 19.

Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2055], représentée par M. Prieur, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, nº 4.

Bibliothèque nationale, représentée par M. l'Administrateur général; correspondants, MM. Émile Paul et Guillemin, libraires, rue des Bons-Enfants, nº 28.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Courcelles, nº 38.

Blacas (comte Bertrand de), [2109], avenue de l'Alma, nº 33, et au château d'Ussé, par Chinon (Indre-et-Loire).

Blétry (Paul), [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, rue Alboni, nº 8.

Blois (*Bibliothèque de la ville de*), [2288], représentée par M. Pierre Dufay, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, nº 174.

Boislisle (Mme A. de), [2495], boulevard Saint-Germain, nº 174.

*Boislisle (Jean de), [2463], archiviste-paléographe, rue Bayard, nº 7.

Bonnault d'Houet (baron de), [2389], à Compiègne (Oise), place du Château.

Bonnefon (Paul), [2305], ✱, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, nº 1.

Boppe (Auguste), [2123], ✱, conseiller d'ambassade à Constantinople, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de Toul, nº 40.

Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), [2118], représentée par M. Bouvy, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Borrelli de Serres (colonel), [2140], O. ☼, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, rue Boccador, n° 20.

Boston (*Bibliothèque publique de la ville de*), [2235] (États-Unis), représentée par M. H.-G. Wadlin, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Bouillé (marquis de), [1404], rue de Courcelles, n° 54.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Bourges (*Bibliothèque de la ville de*), [2371], représentée par M. Ch. Desages, bibliothécaire; correspondant, M. Léon Renaud, libraire, à Bourges (Cher), rue Moyenne, n° 12.

Bourrilly (V.-L.), [2488], professeur au lycée, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Sénac, n° 41.

Brachet de Floressac (marquis de), [2210], rue d'Anjou, n° 8.

Breslau (*Bibliothèque de l'Université de*), [2497], représentée par M. F. Milkau, directeur; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Broglie (prince Amédée de), [2266], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince Emmanuel de), [2233], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince François de), [2429], ancien officier d'état-major, rue de la Bienfaisance, n° 41.

*Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, bibliothécaire du ministère des Finances, rue Saint-Honoré, n° 370.

Bruel (Alexandre), [2146], ☼, membre du Comité des travaux historiques, chef de section honoraire aux Archives nationales, rue Delambre, n° 17.

Brun-Durand [2395], ancien magistrat, à Crest (Drôme).

Bruxelles (*Bibliothèque royale de Belgique*, à), [2346], représentée par M. H. Hymans, conservateur en chef; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Buche (Henri), [2377], archiviste-paléographe, avenue de l'Alma, n° 24.

Bulteau (Mme), [2512], avenue de Wagram, n° 149.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1014], représentée par M. Lavalley, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caen (*Bibliothèque de l'Université de*), [2078], représentée par M. Bonnet,

bibliothécaire ; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

CAHORS (*Bibliothèque de la ville de*), [2289], représentée par M. Palame, bibliothécaire; correspondant, M. Girma, libraire, à Cahors (Lot).

CAMBRIDGE (*Bibliothèque de l'Université de*), [2169], à Cambridge (Angleterre), représentée par M. Jenkinson, bibliothécaire en chef ; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

CARTWRIGHT (William), [951], à Banbury (Angleterre), Aynhoe Park; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

CASENAVE (Maurice), [2274], ✻, secrétaire d'ambassade, rue de Bellechasse, n° 11; correspondant, M. Flûry-Hérard, banquier, rue Saint-Honoré, n° 372.

CASSEL (*Ständische Landesbibliothek*, à), [2322], représentée par M. le docteur Lohmeyer, directeur; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

*CASTÉJA (comte Stanislas DE), [2494], rue Galilée, n° 27.

CASTELLANE (Mme la comtesse Jean DE), [2444], rue Brignole, n° 1.

CHABANNES (comte Henri DE), [2220], à Lyon (Rhône), place Bellecour, n° 30.

CHABRILLAN (comte Aynard DE), [2388], rue Christophe-Colomb, n° 8.

CHALANDON (Ferdinand), [2470], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, square de la Tour-Maubourg, n° 5.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Chervet, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

CHAMPION (Honoré), [1741], libraire, quai Malaquais, n° 5.

CHAPELLIER (Ch.), [2383], avenue Bosquet, n° 15.

CHARLEMAGNE (Edmond), [2040], à Châteauroux (Indre), avenue de Déols, n° 5.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE), [2265], rue Francisque-Sarcey, n° 5, et au château de Feugerolles, par le Chambon (Loire).

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Lester, libraire, à Chartres.

CHARTRES (S. A. R. Mgr le duc DE), [2333], ✻, président d'honneur de la Société des Bibliophiles françois, rue Jean-Goujon, n° 27; correspondant, M. C. Pallu de Lessert, rue de Tournon, n° 17.

*Charvériat (Émile), [2436], rue du Regard, n° 1.

Châteaudun (*Bibliothèque de la ville de*), [1855], représentée par M. Germond, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Château-Gontier (*Bibliothèque de la ville de*), [2180], représentée par M. Buchard, bibliothécaire.

Châteauroux (*Bibliothèque de la ville de*), [2224], représentée par M. Lelong, bibliothécaire.

Chavane de Dalmassy, [2154], lieutenant-colonel au 5e régiment de cuirassiers, rue de Lille, n° 9, et à Tours (Indre-et-Loire), rue Léon-Boyer, n° 31.

Chazelles (Étienne de), [1863], ancien préfet, rue de Varenne, n° 58, et au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

Chevalier (Léon), [1226], O. ✻, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

Chévrier (Jacques), [2442], rue de Téhéran, n° 13.

Chicago (*Newberry Library*, à) (États-Unis), [2238], représentée par M. J. Vance Cheney, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Choppin (René), [2261], au château de Gohier, par Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

Clermont-Ferrand (*Bibliothèque de l'Université de*), [1937], représentée par M. A. Maire, avenue Charras, n° 20; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Cochin (Augustin), [2471], archiviste-paléographe, rue de Babylone, n° 53.

Cochin (Henry), [2054], député, avenue Montaigne, n° 5; correspondant, M. Mulot, libraire, rue Saint-Jacques, n° 71.

Condé (*Bibliothèque du Musée*), [2332], représentée par M. Macon, conservateur adjoint, à Chantilly (Oise); correspondant, M. H. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Garonne, bibliothécaire; correspondant, M. Pichon, libraire, rue Soufflot, n° 24.

*Conté (Maurice), [2315], à Nice (Alpes-Maritimes), avenue de la Gare, n° 25.

Contenson (baron Ludovic de), [2399], ancien officier d'état-major, avenue Montaigne, n° 53.

Copenhague (*Bibliothèque royale de*), [2291], représentée par M. H.-O.

Lange, directeur; correspondant, M. Delaroque, libraire, quai Voltaire, n° 21.

Cormenin (vicomte Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

*Couderc (Camille), [2425], archiviste-paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Harlay, n° 20.

*Courcel (baron de), [2133], G. C. ✻, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut, boulevard du Montparnasse, n° 10.

Courcel (Valentin de), [1068], rue de Vaugirard, n° 20.

Courcival (Mme la marquise de), [2469], rue de Bellechasse, n° 46.

Courcy (comte Henry de), [2509], rue Dumont-d'Urville, n° 25.

Courteault (Henri), [2249], archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Ferdinand, n° 39.

Coville (Alfred), [2163], ✻, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Cresson (Paul), [2400], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Haussmann, n° 57.

Croÿ-Solre (prince Étienne de), [2452], au château du Rœulx (Belgique, province de Hainaut).

Daguin (Fernand), [1726], ✻, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Société de législation comparée, rue de l'Université, n° 29.

Dainville (Maurice de), [2459], élève de l'École des chartes, rue d'Assas, n° 70.

Dallemagne (baron), [2032], rue des Capucins, à Belley (Ain).

*D'Allemagne (Henri), [2121], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société des Bibliophiles françois, rue des Mathurins, n° 30.

Daras, [1314], O. ✻, ancien officier de marine, à Angoulême (Charente), rue d'Iéna, n° 23.

Dareste de la Chavanne (Rodolphe), [1098], O. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de cassation, boulevard Saint-Germain, n° 209.

Darmstadt (*Bibliothèque grand-ducale de*), [2241], représentée par M. le docteur Ad. Schmidt, directeur; correspondant, M. Joseph Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein.

*Daumet (Georges), [2237], ancien membre de l'École française de

Rome, archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de Fleurus, n° 36.

Davanne, [1901], conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue des Petits-Champs, n° 82.

David (Edmond), [983], ✻, ancien conseiller d'État, rue de Courcelles, n° 43.

Dedouvres (l'abbé Louis), [2382], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Beaulieu (Maine-et-Loire).

Dejean (Étienne), [2398], O. ✻, directeur des Archives, au Palais des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

*Delaborde (comte Henri-François), [1912], ✻, ancien membre de l'École française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-chef de section honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, auxiliaire de l'Institut, rue de Phalsbourg, n° 14.

*Delachenal (Roland), [2197], archiviste-paléographe, rue de Babylone, n° 4.

Delaroque (Henri), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delavaud (Louis), [2272], O. ✻, ministre de France en Norvège; à Paris, rue La Boëtie, n° 85.

*Delaville Le Roulx (Joseph), [1837], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome, rue de Monceau, n° 52, et au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire).

Delisle (Léopold), [816], G. O. ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président de section au Comité des travaux historiques, conservateur du musée Condé, rue de Lille, n° 21.

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Boulogne-sur-Seine, Grande-Rue, n° 26.

*Dépinay (J.), [2200], ancien notaire, rue Miromesnil, n° 81.

Desjoyaux (Claude-Noël), [2508], rue de l'Université, n° 47.

Despras (Pierre), [2466], élève de l'École des chartes, rue Cernuschi, n° 6.

Des Réaulx (marquis), [2378], rue de Grenelle, n° 81, et au château d'Eurville (Haute-Marne).

Des Roys d'Eschandelys (Mme la marquise), [2417], boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Ambroise Milet, ✻, directeur; correspondant, M. Renaux, libraire, à Dieppe (Seine-Inférieure), Grande-Rue, n° 156.

*Digard (Georges), [2097], archiviste-paléographe, ancien membre de

l'École française de Rome, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Angiviller, n° 21.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Oursel, bibliothécaire; correspondant, M. L. Groffier, libraire, à Dijon (Côte-d'Or), place du Théâtre, n° 10.

Dijon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2080], représentée par M. Dubuisson, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Dorez (Léon), [2306], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Littré, n° 10.

Douais (Mgr C.), [2380], évêque de Beauvais (Oise).

Doudeauville (Mme la duchesse de), [2498], rue de Varennes, n° 47.

Dresde (*Bibliothèque royale de*), [2505], représentée par M. Ermisch, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Dufaure (Amédée), [2419], ancien député, avenue des Champs-Élysées, n° 116 *bis*.

Dufeuille (Eugène), [1722], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, avenue Percier, n° 8.

Dulau et Cie, [2129], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Du Lau d'Allemans (marquis), [2493], rue de l'Université, n° 41.

Dumaine (Mme Charles), [2467], boulevard Malesherbes, n° 87.

Dumoulin (Maurice), [2372], aux Mureaux (Seine-et-Oise), route d'Ecquevilly, n° 59.

Du Pont (comte), [1977], rue du Regard, n° 5.

*Dupont-Ferrier (G.), [2465], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, rue du Sommerard, n° 2.

Durrieu (comte Paul), [1873], ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire au musée du Louvre, avenue de Malakoff, n° 74.

École des hautes études (*Bibliothèque de l'*), [2126], à la Sorbonne; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École des hautes études de Saint-Aubin (l'), [2189], à Angers (Maine-et-Loire), représentée par Mgr H. Pasquier, docteur ès lettres, directeur.

École française de Rome (l'), [2298], représentée par Mgr Duchesne, C. ✻,

membre de l'Institut, directeur, au palais Farnèse, à Rome; correspondant, M. Fontemoing, libraire, rue Le Goff, n° 4.

École nationale des chartes (l'), [1703], représentée par M. Paul Meyer, C. ✱, directeur de l'École, rue de la Sorbonne, n° 19; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. E. Lavisse, C. ✱, directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Schulz, place de la Sorbonne, n° 3.

Édimbourg (*Signet library*, à) (Écosse), [2171], représentée par M. J. Minto, bibliothécaire; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho square, n° 37.

*Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Poulain, bibliothécaire.

Esneval (baron d'), [1942], au château de Beauvoir, par Motteville (Seine-Inférieure).

Etchegoyen (comte G. d'), [2424], rue de Babylone, n° 53, et à Ismaïlia (Égypte).

Études (*Bibliothèque des*), [2317], rue de Babylone, n° 50.

*Eu (S. A. R. Mgr le comte d'), [2421], à Boulogne-sur-Seine (Seine), boulevard de Boulogne, n° 7.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], représentée par M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, à Évreux (Eure), rue du Meilet, n° 14.

Falcon de Longevialle (Louis), [2275], au château de Vaurenard, à Gleizé, par Villefranche (Rhône).

Félice (Paul de), [2191], pasteur de l'Église réformée, à Enghien (Seine-et-Oise), rue du Chemin-de-Fer, n° 8.

Fels (comte Frisch de), [2368], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 135.

Feret (l'abbé), [1874], curé de Saint-Maurice-Charenton (Seine).

*Feugère des Forts (Philippe), [2221], archiviste-paléographe, rue Vaneau, n° 13.

Finances (*Bibliothèque du Ministère des*), [2202]; correspondant, M. Lemercier, libraire, passage Véro-Dodat.

Firino (Roger), [1785], ancien député, avenue Montaigne, n° 3.

Flandre (*Bibliothèque de S. A. R. Mgr le comte de*), [2236], représentée par M. Schweisthal, bibliothécaire, à Ixelles-Bruxelles (Belgique), rue d'Édimbourg, n° 9; correspondant, M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, n° 7.

*Florian (comte Xavier de), [2075], rue Royale, n° 8.

Fontenilles (de la Roche, marquis de), [1436], rue du Bac, n° 44.

Fraissinet (Albert-Georges), [2376], armateur, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

Fraissinet (Alfred), [1996], gérant de la Compagnie Marseillaise de navigation, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

France (vicomte de), [2433], rue de Lille, n° 55.

Francfort-sur-le-Mein (*Bibliothèque de la ville de*), [2311], représentée par M. le docteur F.-C. Ebrard, bibliothécaire; correspondants, M. J. Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), et M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

Frémy (comte Elphège), [2472], archiviste-paléographe, rue Casimir-Périer, n° 11 *bis*.

Frémy (comte René), [2005], rue Casimir-Périer, n° 11 *bis*.

Fréville de Lorme (Marcel de), [1959], ✲, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Cassette, n° 12.

Fribourg (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*) (Suisse), [2482], représentée par M. Max de Diesbach, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

Fribourg-en-Brisgau (*Bibliothèque de l'Université de*), [2352], représentée par M. J. Steup, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Treuttel et Wurtz, libraires, à Strasbourg, et Delagrave, à Paris, rue Soufflot, n° 15.

Fromageot (Henri), [2214], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Villersexel, n° 1.

Froment (Albert), [2457], secrétaire général de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 11.

*Frondeville (marquis de), [2448], rue Daru, n° 13.

Funck-Brentano (Frantz), [2234], ✲, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, à Montfermeil (Seine-et-Oise), rue Delagarde, n° 61.

Galard (marquis de), [2438], au château de Captan, par Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes).

Genève (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. F. Gardy, directeur; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

Germon (Louis de), [2007], au château de Labatut, par Maubourguet (Hautes-Pyrénées); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Gerold, [2325], libraire, à Vienne (Autriche), Stefanplatz, n° 8; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Gomel (Charles), [1025], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

Gonse (Henri), [2460], rue Alfred-de-Vigny, n° 20.

Gontaut-Biron (comte Théodore de), [2061], rue de Varenne, n° 45.

Göttingen (*Bibliothèque de l'Université de*), [2342], représentée par M. K. Pietschmann, directeur; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Grand (Roger), [2339], archiviste-paléographe, avocat, ancien archiviste du Cantal, à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

Grandidier (Ernest), [1094], ✻, avenue Percier, n° 8 *bis*.

Grenoble (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Maignien, bibliothécaire; correspondant, M. E. de Vallée, librairie Dauphinoise, à Grenoble (Isère), place Victor-Hugo.

Grenoble (*Bibliothèque de l'Université de*), [1976], représentée par M. Nicaud, conservateur; correspondant, M. J. Rey, libraire, à Grenoble, Grande-Rue, n° 23.

Grouchy (vicomte de), [2239], O. ✻, ministre plénipotentiaire, rue Dumont-d'Urville, n° 8.

Guerre (*Bibliothèque du ministère de la*), [2361], représentée par M. Lemoine, bibliothécaire; correspondant, M. Firmin-Didot, libraire, rue Jacob, n° 56.

*Guilhiermoz (Paul), [1994], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, quai Voltaire, n° 5.

Guillaume (Joseph), [2162], archiviste-paléographe, professeur aux Facultés catholiques de Lille, avenue de Breteuil, n° 54.

Halle-sur-la-Saale (*Bibliothèque de l'Université de*), [2293], représentée par M. K. Gerhard, directeur; correspondant, M. Schulz, libraire, place de la Sorbonne, n° 3.

Halphen (Eugène), [900], avenue Victor-Hugo, n° 81.

Hambourg (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. le docteur R. Münzel, directeur; correspondant, M. Lucas Grafe, libraire, à Hambourg (Allemagne).

Hanotaux (G.), [2285], O. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Académie française, ancien ministre, rue d'Aumale, n° 15.

Hanquez (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise).

Haute-Garonne (*Archives du département de la*), [2069], représentées par M. Pasquier, archiviste; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Havre (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Millot,

bibliothécaire; correspondant, Mme veuve Dombre, libraire, au Havre (Seine-Inférieure).

Heidelberg (*Bibliothèque de l'Université de*), [2492], représentée par M. le Dr J. Ville, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Twietmeyer, libraire, à Leipzig.

Helsingfors (*Bibliothèque de l'Université de*), [2349], représentée par M. W. Bolin, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Hérault (Alfred), [1479], C. ✻, premier président de la Cour des comptes, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, avenue d'Eylau, n° 4.

Héricourt (marquis Ch. d'), [1888], ✻, ministre plénipotentiaire, à Versailles (Seine-et-Oise), rue Colbert, n° 13; correspondant, M. Dosseur, banquier, rue de Lille, n° 5.

Hodjes, [2172], libraire, à Dublin (Irlande); correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Homberg (Octave), [2430], secrétaire d'ambassade, place des États-Unis, n° 18.

Houdard (Georges), [2503], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place du Château, n° 14.

Houdebine (l'abbé), [2320], professeur d'histoire au collège de Combrée (Maine-et-Loire).

*Hyde (James-H.), [2515], O. ✻, rue Adolphe-Yvon, n° 18.

Ingold (l'abbé), [1928], à Colmar (Alsace-Lorraine), place des Montagnes-Noires.

Institut catholique de Paris (*Bibliothèque de l'*), [2207], représentée par M. l'abbé Guibert, supérieur du séminaire de l'Institut catholique, rue de Vaugirard, n° 74; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

Institut de France (*Bibliothèque de l'*), [2394], quai Conti, n° 23, représentée par M. Rebelliau, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Ithaca (*Cornell University's library*, à), [2379], État de New-York, représentée par M. G.-W. Harris, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

Jameson (C.), [1167], boulevard Malesherbes, n° 115.

Jarry (Eugène), [2355], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), place de l'Étape, n° 8.

Joüon des Longrais (François), [2397], archiviste-paléographe, à Rennes (Ille-et-Vilaine), rue du Griffon, n° 4.

Jousselin (Fernand), [2426], avenue Jules-Janin, n° 22.

Kergorlay (comte Jean de), [2213], rue Mesnil, n° 6.

Kermaingant (P. Laffleur de), [1753], ✵, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kermoysan (vicomte de), [2410], à Vitré (Ille-et-Vilaine), hôtel Lantivy.

Kiel (*Bibliothèque de l'Université de*), [2391], représentée par M. le Directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Königsberg (*Bibliothèque royale et de l'Université*, à), [2343], représentée par M. A. Schulze, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

La Bassetière (comte H. de), [2458], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue Godot-de-Mauroy, n° 1.

Laborde (comte Alexandre de), [2454], ✵, secrétaire de la Société des Bibliophiles françois, avenue du Trocadéro, n° 5.

Laborde (marquis Joseph de), [1360], archiviste-paléographe, membre du Comité des travaux historiques, quai d'Orsay, n° 25.

La Caille (Gaston), [2018], ✵, ancien magistrat, boulevard Malesherbes, n° 50.

La Chaise (Eugène-A.), [2073], rue Joubert, n° 39.

Lacombe (Paul), [2435], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Moscou, n° 5.

La Ferronnays (marquis de), [2501], député, rue de Chaillot, n° 40.

La Flèche (*Bibliothèque du Prytanée militaire de*), [2432], représentée par M. le colonel commandant; correspondant, M. Siraudeau, libraire, à Angers.

La Fontaine (Georges de), [2404], avenue de Messine, n° 26.

La Force (duc de), [2500], rue Pierre-Charron, n° 55.

Laouerre (Georges), [2423], ancien député, boulevard de Magenta, n° 10.

La Haye (*Bibliothèque royale de*), [2313], représentée par M. le docteur W.-G.-C. Byvanck, bibliothécaire; correspondants, MM. Van Stockum, libraires, à la Haye (Hollande), Buitenhof, n° 36.

L'Aigle (Mme la marquise de), [2219], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue d'Astorg, n° 12.

Lair (Mme Jules), [2456], rue Bossuet, n° 8.

*La Morandière (Gabriel de), [2017], rue de Lille, n° 83.

Langlois (Ludovic), [2449], notaire honoraire, rue de Grenelle, n° 134.

Lanjuinais (comte de), [1653], député, président de la Société des Bibliophiles françois, rue Cambon, n° 31.

*Lapierre (l'abbé), [2331], chanoine honoraire de Meaux, impasse Royer-Collard, n° 4.

La Roche-Aymon (Mme la comtesse Alard de), [2160], rue de Varenne, n° 72.

La Rochefoucauld (comte Aimery de), [1949], rue de l'Université, n° 93.

*La Rochefoucauld (comte Xavier de), [2405], rue de Lisbonne, n° 49.

La Rochefoucauld (Mme la comtesse Gabriel de), [2473], rue Murillo, n° 8.

Lasteyrie (comte Charles de), [2476], archiviste-paléographe, rue de Solférino, n° 6.

La Tour et Taxis (prince Charles-Alexandre de), [2490], au château de Duino, par Nabresina, près Trieste (Autriche).

La Trémoïlle (duc de), [1196], membre de l'Institut, avenue Gabriel, n° 4.

Lauer (Ph.), [2243], archiviste-paléographe, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Arsène-Houssaye, n° 15.

Laurens (H.), [2124], libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lausanne (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*), [2477], représentée par M. Louis Dupraz, directeur; correspondants, MM. Grund et Maguet, libraires, rue Mazarine, n° 9.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. Cahour, bibliothécaire; correspondants, MM. Larchon et Ernouf, rue Soufflot, n° 24.

Lavisse (Ernest), [1582], C. ✻, membre de l'Académie française, directeur de l'École normale supérieure, rue de Médicis, n° 5.

Lavollée (Robert), [2407], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue Christophe-Colomb, n° 16.

Le Blanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire).

Le Brun (Eugène), [2413], au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Thiers, n° 12 *bis*.

Le Brun (Jacques), [2450], co-directeur de la Société des Guides pratiques Conty, rue de l'Université, n° 67.

*Lecestre (Léon), [2112], archiviste honoraire aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, et à Palaiseau (Seine-et-Oise).

Lechevalier (Émile), [1999], libraire, à la Librairie historique des provinces, rue de Savoie, n° 16.

Lecointre (comte Pierre), [1498], au château de Grillemont, par la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire).

Ledru (l'abbé Ambroise), [1918], chanoine honoraire, au Mans (Sarthe), rue de l'Abbaye-Saint-Vincent, n° 43.

*Lefébure (Paul), [1263], avenue Montaigne, n° 43.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [2019], archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, boulevard Malesherbes, n° 52.

Leipzig (*Bibliothèque de l'Université de*), [2295], représentée par M. K. Boysen, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

*Lelong (Eugène), [2085], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel d'Angers, membre du Comité des travaux historiques, chargé de cours à l'École nationale des chartes, rue Monge, n° 59, et à Angers (Maine-et-Loire), rue Desjardins, n° 9.

*Lemaire (Arthur), [2066], rue de Rome, n° 35.

*Lemaître (Henri), [2409], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Le Verrier, n° 9.

*Le Sourd (Auguste), [2367], archiviste-paléographe, boulevard Saint-Germain, n° 189.

Levasseur (Émile), [1364], C. ✻, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, professeur au Conservatoire des Arts et métiers, président de section au Comité des travaux historiques, au Collège de France, rue des Écoles.

Lévis (marquis de), [2179], rue de Lille, n° 121.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], rue de Noisiel, n° 3.

Lhomel (comte Georges de), [2451], avenue Kléber, n° 55.

*L'Hormé (baron de), [2516], au château de Bussières-lès-Belmont (Haute-Marne).

Liège (*Bibliothèque de l'Université de*), [2348], représentée par M. Delmer, bibliothécaire; correspondant, M. Baudry, libraire, rue des Saints-Pères, n° 15.

Ligne (prince de), [2479], au château de Belœil, province de Hainaut (Belgique).

Ligugé (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2280], à Chevetogne, par Leignon (Belgique, province de Namur), représentée par Dom Léopold Gaugain, abbé; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lille (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1854], représentée par M. l'abbé Leuridan, bibliothécaire, à Lille, boulevard Vauban, n° 60; correspondant, M. Eichler, libraire, rue Jacob, n° 21.

Lille (*Bibliothèque de l'Université de*), [2079], représentée par M. Van Rycke, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Limoges (*Bibliothèque de la ville de*), [1908], représentée par M. Grenier, bibliothécaire; correspondant, Mme Ducourtieux, libraire, à Limoges, rue des Arènes, n° 7.

London Library, [2271], à Londres, Saint-James's square, représentée par M. Hagbery Wright, secrétaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LONDRES (*Inner Temple library*, à) (Angleterre), [2170], représentée par M. Latton Pickering, bibliothécaire; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho square, n° 37.

LONDRES (*Bibliothèque du Public Record Office*, à), [2483], représentée par M. Théodore Craig, bibliothécaire; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

*LONGNON (Auguste), [1347], ✻, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-chef de section honoraire aux Archives nationales, professeur au Collège de France, directeur à l'École des hautes études, rue de Bourgogne, n° 50.

LORIÈRE (Ed. DE), [2323], ancien officier de cavalerie, au Moulin-Vieux, par Avoise (Sarthe).

LOUIS-LUCAS (Paul), [1970], professeur à la Faculté de droit de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or), boulevard Carnot, n° 5.

LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), [812], représentée par M. de Ras, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

LUGAGNE (Charles), [2250], ancien sous-préfet, à Lodève (Hérault).

LUPPÉ (marquis DE), [2309], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue Barbet-de-Jouy, n° 29.

LYON (Ernest), [2504], avocat à la Cour d'appel, square Maubeuge, n° 3.

LYON (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1851], représentée par Mgr Devaux, recteur, à Lyon (Rhône), rue du Plat, n° 25; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LYON (*Bibliothèque de l'Université de*), [1998], quai Claude-Bernard, n° 18, représentée par M. Dreyfus, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

LYON (*Grande bibliothèque de la ville de*), [2211], représentée par M. R. Cantinelli, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

*MAGNE (Napoléon), [2165], ancien député, avenue Montaigne, n° 31.

MANCHESTER (*Chetham library*, à) (Angleterre), [2110]; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

MANCHESTER (*John Rylands library*, à) (Angleterre), [2326], représentée par M. A. Guppy, bibliothécaire; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

MANCHESTER (*Bibliothèque de l'Université Victoria*, à) (Angleterre), [2491], représentée par M. Ch. Leigh, bibliothécaire; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

Mandrot (B. de), [2218], archiviste-paléographe, avenue du Trocadéro, n° 42.

Mans (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guérin, conservateur.

Mantes (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le Maire.

Marbourg (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne-Hesse), [2485], représentée par M. J. Rödiger, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

* Marchand (l'abbé Ch.), [2212], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue de l'Esvière, n° 5.

Mareuse (Edgard), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

Marguerie (René), [1664], O. ✱, président de section au Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

Marine (*Bibliothèque centrale du ministère de la*), [1102], rue Royale, n° 2; correspondant, M. Chapelot, libraire, passage Dauphine, n° 30.

Marseille (*Bibliothèque de la ville de*), [1684], représentée par M. Barré, bibliothécaire; correspondant, M. Laffitte, libraire, boulevard du Musée, à Marseille.

Martinet (comte André), [2284], boulevard de La Tour-Maubourg, n° 22.

Masséna (Victorin), duc de Rivoli, prince d'Essling, [1131], ✱, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

Masson (Frédéric), [2411], membre de l'Académie française, rue de la Baume, n° 15.

Mazarine (*Bibliothèque*), [767], représentée par M. de Porto-Riche, O. ✱, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondants, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

Mély (F. de), [2096], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue La Trémoïlle, n° 26, et au Mesnil-Germain (Calvados).

* Meyer (Paul), [1446], C. ✱, membre de l'Institut, vice-président de section au Comité des travaux historiques, professeur honoraire au Collège de France, directeur de l'École nationale des chartes, avenue La Bourdonnais, n° 16.

Meynial (Édouard), [2375], professeur à la faculté de droit de Paris, rue de Vaugirard, n° 185.

Micheli (Léopold), [2402], archiviste-paléographe, à Genève (Suisse), rue Eynard, n° 8; correspondant, M. F. Barbey, rue du Luxembourg, n° 32.

Milan (*Bibliothèque nationale de la Brera, à*), [2480], représentée par

M. G. Fumagalli, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Henri Mellier, libraire, rue Mignon, n° 2.

Mimerel, [2263], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, boulevard Saint-Germain, n° 205.

Minoret (René), [2099], à Roujos, par Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

Mirepoix (duc de), [2137], rue de Varenne, n° 55, et au château de Léran (Ariège).

Mirot (Léon), [2374], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue de Grenelle, n° 15.

Missak-Effendi, [2392], G. O. ✻, ministre de Turquie à la Haye; à Paris, avenue Marceau, n° 2.

Monaco (*Bibliothèque du palais de*), [2254], représentée par M. Labande, conservateur.

Monod (Henri), [2132], C. ✻, conseiller d'État, ancien directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'Intérieur, membre de l'Académie de médecine, rue Rémusat, n° 29.

Monstiers-Mérinville (marquis des), [1989], au château du Fraisse, par Mézières-sur-Issoir (Haute-Vienne).

Montalivet (comte Georges de), [1805], avenue Montaigne, n° 53.

Montesquieu (baron Roger de), [2437], rue de Berry, n° 5 *bis*.

Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), [2045], représentée par M. Henri Bel, bibliothécaire.

* **Moranvillé** (Henri), [1047], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, boulevard Pereire, n° 112.

Moris (Henri), [2268], ✻, archiviste du département des Alpes-Maritimes, à Nice (Alpes-Maritimes), boulevard Dubouchage, n° 20.

Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. E. Maquet, bibliothécaire; correspondant, Mme Brosset, libraire, à Moulins (Allier), rue d'Allier.

Moulins (*Bibliothèque de l'ordre des avocats de*), [1504], représentée par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Grégoire, libraire, à Moulins (Allier), rue François-Péron, n° 2.

Mun (comte Gabriel de), [2474], archiviste-paléographe, avenue Marceau, n° 4.

Munich (*Bibliothèque royale de*), [2292], représentée par M. le Dr von Laubmann, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Münster-en-Westphalie (*Bibliothèque de l'Université*, à), [2302], représentée par M. le docteur Molitor, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

NADAILLAC (comte J. DE), [2418], à Orléans, rue de Recouvrance, n° 2.

NANCY (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Favier, conservateur.

NANCY (*Bibliothèque de l'Université de*), [2062], représentée par M. Dumont; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 5.

NAVENNE (Ferdinand DE), [2287], O. ✵, ministre plénipotentiaire, avenue Bosquet, n° 28; correspondant, M. Dosseur, banquier, rue de Lille, n° 5.

NERVO (baron Jean DE), [2510], avenue Montaigne, n° 24.

NEUFLIZE (baron DE), [2464], rue Lafayette, n° 31.

NEWHAVEN (*Yale University*, à), [2319], (États-Unis, Connecticut), représentée par M. J.-C. Schwab, bibliothécaire; correspondant, M. G.-E. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

NICOLAY (marquis DE), [1889], rue Saint-Dominique, n° 35.

NICOLAY (comte Antoine DE), [2176], rue de Lille, n° 80.

NOËL (Octave), [1562], ✵, professeur à l'École des hautes études commerciales, boulevard Flandrin, n° 17.

ODESSA (*Bibliothèque de l'Université impériale de la Nouvelle-Russie*, à), [2301], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

OMONT (Henri), [1992], ✵, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, inspecteur général des bibliothèques, rue Raynouard, n° 17.

ORLÉANS (*Bibliothèque de la ville d'*), [2100], représentée par M. Cagnieul, bibliothécaire; correspondant, M. Thomas, libraire, place de la Sorbonne.

ORLÉANS (Monsieur le duc D'), [2270]; correspondant, M. de Ménicourt, rue de Constantinople, n° 23.

OXFORD (*Bibliothèque du Brazenoze college*, à) (Angleterre), [2136]; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

OXFORD (*Bibliothèque de Lady Margaret Hall*, à), [2386], représentée par Miss Edith A. Pearson, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

PANGE (comte Maurice DE), [1906], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 29, et à la Maison-Verte, par Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise); correspondant, M. Leclerc, libraire, rue Saint-Honoré, n° 219.

PANGE (marquis DE), [2010], O. ✵, rue François Ier, n° 32; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

PANISSE (marquis DE), [2209], avenue Marceau, n° 24.

PANNIER (Jacques), [2260], pasteur de l'Église réformée, directeur de l'École préparatoire de théologie, rue Nollet, n° 103.

PARIS (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, ❋, membre de l'Institut, bibliothécaire-archiviste, rue Cujas, n° 5; correspondant, M. L. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

PARIS (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Marcel Poëte, bibliothécaire, hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, rue Sévigné; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

PARIS (*Bibliothèque de l'Université de*), [766], représentée par M. Chatelain, ❋, membre de l'Institut, conservateur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

PARME (*Bibliothèque de la ville de*), [2299], représentée par M. Alvisi, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

PASCAUD (Edgard), [1755], à Bourges (Cher), rue Porte-Jaune, n° 5.

PASSY (Edgard), [1536], ❋, ancien secrétaire d'ambassade, avenue de Messine, n° 27.

PASSY (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, rue de Courcelles, n° 75.

PAU (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Burnand, bibliothécaire.

PÉLISSIER (Léon-G.), [2000], ancien membre de l'École française de Rome, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, à Montpellier (Hérault), villa Leyris.

PERRET, [1093], O. ❋, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

PHILIPPON (Georges), [2107], archiviste-paléographe, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Lafon, n° 24.

PICARD (Auguste), [2455], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

PILLET-WILL (comte F.), [1983], ❋, régent de la Banque de France, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 31.

POIRÉE (Oscar), [2441], à la Gâtelière, par Senlis (Oise).

POITIERS (*Bibliothèque de l'Université de*), [2094], représentée par M. Vacher de Lapouge, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

POLIGNAC (vicomte DE), [2440], avenue Élysée-Reclus, n° 24.

POMMEREAU (DE), [2513], rue des Belles-Feuilles, n° 65.

*Pourtalès (comte Hubert de), [2406], place Vendôme, n° 17.

Pouy (comte de), [2327], capitaine instructeur à l'École de Saint-Cyr, rue d'Anjou, n° 9.

Prarond (Mme Ernest), [2517], à Abbeville (Somme), rue du Lillier.

Prévost (Gustave-A.), [1955], ancien magistrat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Chasselièvre, n° 52.

*Prinet (Max), [2242], archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Anjou, n° 10.

Raguenet de Saint-Albin (Octave), [1804], archiviste-paléographe, au château de Soulaire, par Orléans (Loiret).

Rambuteau (comte de), [2043], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 32.

Rasilly (marquis de), [1161], au château de Beaumont, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Raynaud (Gaston), [1900], archiviste-paléographe, membre du Comité des travaux historiques, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, avenue de Villiers, n° 130.

*Raynaud (Marc), [2363], attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, avenue des Champs-Élysées, n° 120.

Reims (*Bibliothèque de la ville de*), [2135], représentée par M. H. Jadart, bibliothécaire; correspondant, M. Michaud, libraire, à Reims (Marne), rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 19.

Rennes (*Bibliothèque de l'Université de*), [1346], représentée par M. Henri Teulié; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Rennes (*Bibliothèque de la ville de*), [1956], représentée par M. Le Hir, bibliothécaire; correspondant, MM. Plihon et Hommay, libraires, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Riché (M.), [2511], administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, rue Alboni, n° 7.

Rohan (Mme la duchesse de), [2443], boulevard des Invalides, n° 35, et au château de Josselin (Morbihan).

Rohan-Chabot (comte Gérard de), [2431], rue Combes, n° 6.

Rollin, [1896], ancien préfet des études au collège Rollin, à Levallois-Perret (Seine), rue Martinval, n° 3.

Romana di Storia patria (*Società*), [2362], à Rome, bibliothèque Vallicellane; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rothschild (Mme la baronne Alphonse de), [2447]; correspondant, M. H. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Rothschild (baron Edmond de), [1183], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baron Gustave de), [1213], C. ✻, avenue Marigny, n° 23.

Rothschild (baron Henri de), [2222], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 33.

Rothschild (Mme la baronne James de), [1962], avenue de Friedland, n° 42.

Rott (Édouard), [1946], O. ✻, avenue du Trocadéro, n° 50.

Rouen (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Dufour, questeur de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

Rouen (*Bibliothèque de la ville de*), [2012], représentée par M. Loriquet, bibliothécaire; correspondant, M. Lestringant, libraire, à Rouen (Seine-Inférieure).

*Roussier (Paul), [2461], élève de l'École des chartes, rue de Narbonne, n° 2.

Roussigné, [1033], ✻, rue Bayard, n° 8.

Roy (Jules), [1831], ✻, professeur à l'École nationale des chartes, directeur adjoint à l'École des hautes études, rue Hautefeuille, n° 19.

Roy (Maurice), [2008], conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, n° 20.

Ruble (Mme la baronne de), [2337], rue Montalivet, n° 10.

Sabatier d'Espeyran (Frédéric), [2420], attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, rond-point des Champs-Élysées, n° 9.

Saint-Andrews (*Bibliothèque de l'Université de*) (Écosse), [2484], représentée par M. J. Maitland-Anderson, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Saint-Denis (*Bibliothèque de la ville de*), [2357], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Lechevalier, libraire, rue de Savoie, n° 16.

Sainte-Geneviève (*Bibliothèque*), à Paris, [2175], représentée par M. Kohler, administrateur; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Saintes (*Bibliothèque de la ville de*), [2408], représentée par M. Dangibeaud, bibliothécaire; correspondants, MM. Picard et fils, libraires, rue Bonaparte, n° 82.

Saint-Firmin (Mlle Jane Hazon de), [2487], château de Palluau, à Levet (Cher).

Saint-Jorre, [2370], libraire, rue Richelieu, n° 91.

Saint-Maur-sur-Loire (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2303]; représentée par Dom Albert Noël, bibliothécaire, à Baronville, par Beauraing (Belgique, province de Namur).

Saint-Nazaire (*Bibliothèque de la ville de*), [2185], représentée par M. É. Port, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Sancy de Rolland (baron Leloup de), [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de Monceau, n° 62.

Schonen (baron E. de), [2385], à Versailles (Seine-et-Oise), rue Saint-Louis, n° 14.

Ségur (comte Louis de), [2247], rue La Boëtie, n° 44.

Ségur (marquis de), [2350], membre de l'Académie française, avenue d'Iéna, n° 45.

Seillière (baron Léon), [2366], avenue de l'Alma, n° 41.

*Semichon (Charles), [1964], O. ✻, inspecteur général des finances, rue Cassette, n° 27.

Sénat (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Favre, O. ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Servois (Gustave), [1136], O. ✻, archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Malesherbes, n° 101.

Seyssel (comte Marc de), [2148], rue Marbeuf, n° 18, et au château de Mussin, près Belley (Ain).

*Sœhnée (Frédéric), [2329], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, n° 40.

Solesmes (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [1661], représentée par Dom Cagin, bibliothécaire, à Quarr Abbey, Ryde (île de Wight); correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Sommier (Edme), [2499], avenue de l'Alma, n° 37.

*Soucaille (Antonin), [2507], à Béziers (Hérault), rue Diderot, n° 2.

Statham (le Révérend S.-P.-H.), [2387], ancien lieutenant-colonel au corps des chapelains de l'armée anglaise, à Parlhurst (île de Wight, Angleterre), Chaplains house on H. M. Prisons.

*Stein (Henri), [2084], sous-chef de section aux Archives nationales, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Gay-Lussac, n° 38.

Stockholm (*Bibliothèque royale de*), [2481], représentée par M. E.-W. Dahlgren, conservateur en chef; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Strasbourg (*Bibliothèque de l'Université de*), [2300], représentée par M. le docteur J. Euting, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Stuttgart (*Bibliothèque royale de*), [1610], représentée par M. le docteur K. Steiff, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Joseph Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein.

Talhouët-Roy (marquis de), [2023], avenue Bosquet, n° 2, et au château du Lude (Sarthe).

*Tardif (E.-J.), [2114], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, cité Vaneau, n° 8.

Terline (Joseph de), [2462], élève de l'École des chartes, rue Paul-Saunière, n° 7.

*Terrat (B.), [2173], archiviste-paléographe, ancien agrégé des facultés de droit, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, n° 18.

Terrebasse (Humbert de), [1948], ❋, au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère).

*Teulet (Raymond), [1933], archiviste du département des Landes, bibliothécaire de la ville de Mont-de-Marsan, archiviste honoraire aux Archives nationales, à Mont-de-Marsan (Landes).

*Texier (René), [2502], boulevard du Montparnasse, n° 4.

Thiers (*Bibliothèque de la Fondation*), [2324], rond-point Bugeaud, n° 5.

Thureau-Dangin (P.), [2253], ❋, secrétaire perpétuel de l'Académie française, rue Garancière, n° 11.

Tissot, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Pontoise, n° 24.

Tocqueville (comte de), [2251], rue Chanaleilles, n° 4.

Toronto (*Bibliothèque de l'Université de*), [2257] (Canada), représentée par M. Hornby Langton, bibliothécaire; correspondant, M. Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, n° 17.

Toulouse (*Bibliothèque de la ville de*), [2082], représentée par M. Massip, bibliothécaire; correspondant, M. J. Marqueste, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Saint-Rome, n° 34.

Toulouse (*Bibliothèque de l'Université de*), [2037], représentée par M. Crouzel, bibliothécaire; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Tournouër (Henri), [2115], archiviste-paléographe, conseiller général du département de l'Orne, ancien attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, boulevard Raspail, n° 5.

Travers (Émile), [2152], archiviste-paléographe, ancien conseiller de

préfecture, à Caen (Calvados), rue des Chanoines, n° 18; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Treuille (Raoul), [2428], au château de Chitré, par Vouneuil-sur-Vienne (Vienne).

Triger (Robert), [2478], président de la Société historique et archéologique du Maine, au château des Talvasières, par le Mans (Sarthe).

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754], représentée par M. Det, bibliothécaire; correspondant, M. Brévot-Leblanc, libraire, à Troyes (Aube), rue Notre-Dame, n° 15.

Turin (*Bibliothèque nationale*, à), [2347], représentée par M. L. Frati, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Bocca frères, libraires, à Turin.

Union (*Bibliothèque du Cercle de l'*), [2446], boulevard de la Madeleine, n° 11, représentée par M. le gérant du cercle.

Upsal (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Suède), [2294], représentée par M. Bygden, bibliothécaire en chef.

Urseau (l'abbé), [2354], chanoine de la cathédrale, à Angers (Maine-et-Loire), parvis Saint-Maurice.

*Ussel (comte d'), [2145], O. ✵, inspecteur général des ponts et chaussées, rue Bayard, n° 4.

Utrecht (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2328], représentée par M. Van Someren, bibliothécaire; correspondant, M. François Jansen, rue du Caire, n° 9.

*Vaissière (Pierre de), [2330], docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal civil de Montélimar (Drôme).

*Valois (Noël), [2006], membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, n° 13.

Valuy, [1843], C. ✵, général de division, à Lyon, rue Franklin, n° 6.

Vandal (comte Albert), [1691], ✵, membre de l'Académie française, avenue Marceau, n° 32.

Vatican (*Bibliothèque Apostolique du Palais du*), [2297], à Rome, représentée par le R. P. Ehrle, préfet; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Versailles (*Bibliothèque de la ville de*), [2127], représentée par M. A. Taphanel, bibliothécaire; correspondant, M. Latrompette, libraire, à Versailles (Seine-et-Oise), rue de la Paroisse, n° 65.

*Viard (Jules), [2188], archiviste aux Archives nationales, à Saint-Mandé (Seine), avenue Gambetta, n° 17.

Vigié, [2359], doyen de la Faculté de droit, à Montpellier (Hérault), faubourg Boutonnet, n° 17.

Vignat, [1811], à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7.

Vinck de Deux-Orp (baron de), [2514], ministre plénipotentiaire de Belgique, rue de Presbourg, n° 12.

*Vindry (Fleury), [2489], rue Berryer, n° 3.

Viollet (Paul), [1952], ❊, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des chartes, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de Paris, rue Cujas, n° 5.

Vire (*Bibliothèque de la ville de*), [2296], représentée par M. Butet-Hamel, bibliothécaire.

Vogüé (marquis de), [1916], C. ❊, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien ambassadeur, président de la Société nationale des Agriculteurs de France, rue Fabert, n° 2.

Walckenaer (baron), [2506], boulevard Saint-Germain, n° 218.

Washington (*Bibliothèque du Congrès*, à), [2422], représentée par M. Putnam, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Weimar (*Bibliothèque grand-ducale de*) (Allemagne), [2486], représentée par M. Paul de Bojanowski, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

*Wendel (Humbert de), [2475], rue de Clichy, n° 10.

Zurich (*Bibliothèque de la ville de*), [1830], représentée par M. le Dr Hermann Escher, conservateur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

Bibliothèque Méjanes, à Aix, [M. Aude, n° 687].
— de l'Université d'Aix, [M. Fleury, n° 2083].
— de l'État de New-York, à Albany, [n° 2373].
— de l'Université d'Alger, [M. Paoli, n° 2081].
— de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, [n° 2336].
— de l'Université d'Amsterdam, [M. Burger, junior, n° 2351].
— de la ville d'Angers, [M. Joubin, n° 2117].
— de l'École des hautes études de Saint-Aubin, à Angers, [Mgr Pasquier, n° 2189].
— de la ville d'Avignon, [M. J. Girard, n° 645].
— de l'Université de Bale, [M. le Dr Ch. Bernoulli, n° 2282].
— de la ville de Bayonne, [M. L. Hiriart, n° 1407].
— de la ville de Beauvais, [M. Boucher, n° 2052].
— de l'Université de Berkeley, [M. J.-C. Rowell, n° 2415].
— du Reichstag, à Berlin, [M. le Dr J. Müller, n° 2341].
— royale de Berlin, [M. A. Harnack, n° 2340].
— de l'Université de Berlin, [M. J. Franke, n° 2283].
— de la ville de Berne, [M. de Mülinen, n° 2353].
— de la ville de Besançon, [M. J. Gazier, n° 1371].
— de l'Université de Besançon, [M. Prieur, n° 2055].
— de la ville de Blois, [M. Dufay, n° 2288].
— de l'Université de Bordeaux, [M. Bouvy, n° 2118].
— de la ville de Boston, [M. Wadlin, n° 2235].
— de la ville de Bourges, [M. Desages, n° 2371].
— de l'Université de Breslau [M. F. Milkau, n° 2497].
— royale de Belgique, à Bruxelles, [M. Hymans, n° 2346].
— de la Société des Bollandistes, à Bruxelles, [n° 2356].
— de la ville de Caen, [M. Lavalley, n° 1015].
— de l'Université de Caen, [M. Bonnet, n° 2078].
— de la ville de Cahors, [M. Palame, n° 2289].
— de l'Université de Cambridge, [M. Jenkinson, n° 2169].
— de Cassel, [M. le Dr Lohmeyer, n° 2322].
— du Musée Condé, à Chantilly, [M. Macon, n° 2332].
— de la ville de Chartres, [M. le Conservateur, n° 1516].
— de la ville de Chateaudun, [M. Germond, n° 1855].
— de la ville de Chateau-Gontier, [M. Guillemain, n° 2180].
— de la ville de Chateauroux, [M. Lelong, n° 2224].
— Newberry, à Chicago, [M. J. Vance Cheney, n° 2238].
— de l'Université de Clermont-Ferrand, [M. A. Maire, n° 1937].
— du château de Compiègne, [n° 595].
— royale de Copenhague, [M. H.-O. Lange, n° 2291].
— grand-ducale de Darmstadt, [M. A. Schmidt, n° 2241].
— de la ville de Dieppe, [M. A. Milet, n° 1054].

Bibliothèque de la ville de Dijon, [M. Oursel, n° 1279].
— de l'Université de Dijon, [M. Dubuisson, n° 2080].
— royale de Dresde [M. Ermisch, n° 2505].
— Signet, à Édimbourg, [M. John Minto, n° 2171].
— de la ville d'Épernay, [M. Poulain, n° 1474].
— de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Évreux, [M. L. Petit, n° 1770].
— du château de Fontainebleau, [n° 596].
— de la ville de Francfort-sur-le-Mein, [M. le Dr Ebrard, n° 2311].
— cantonale et universitaire de Fribourg, [M. de Diesbach, n° 2482].
— de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, [M. J. Steup, n° 2352].
— de la ville de Genève, [M. F. Gardy, n° 1821].
— de l'Université de Göttingen, [M. R. Pietschmann, n° 2342].
— de la ville de Grenoble, [M. Maignien, n° 948].
— de l'Université de Grenoble, [M. Nicaud, n° 1976].
— de l'Université de Halle-sur-la-Saale, [M. K. Gerhard, n° 2293].
— de la ville de Hambourg, [M. Münzel, n° 873].
— de la ville du Havre, [M. Millot, n° 1193].
— de l'Université de Heidelberg, [M. le Dr J. Ville, n° 2452].
— de l'Université de Helsingfors, [M. W. Bolin, n° 2349].
— de la Cornell University, à Ithaca, [M. Harris, n° 2379].
— de S. A. R. Mgr le comte de Flandre, à Ixelles-Bruxelles, [M. Schweithal, n° 2236].
— de l'Université de Kiel, [n° 2391].
— de l'Université de Königsberg, [M. A. Schulze, n° 2343].
— du Prytanée militaire de La Flèche, [n° 2432].
— royale de La Haye, [M. le Dr Byvanck, n° 2313].
— cantonale et universitaire de Lausanne, [M. L. Dupraz, n° 2477].
— de la ville de Laval, [M. Cabour, n° 1852].
— de l'Université de Leipzig, [M. K. Boysen, n° 2295].
— de l'Université de Liège, [M. Delmer, n° 2348].
— de l'abbaye de Ligugé, [dom Gaugain, n° 2280].
— des Facultés catholiques de Lille, [M. l'abbé Leuridan, n° 1854].
— de l'Université de Lille, [M. Van Rycke, n° 2079].
— de la ville de Limoges, [M. Grenier, n° 1908].
— de l'Athenæum Club, à Londres, [n° 2168].
— d'Inner Temple, à Londres, [M. L. Pickering, n° 2170].
— de Londres, à Londres, [M. H. Wright, n° 2271].
— du Public Record Office, à Londres, [M. Th. Craig, n° 2483].
— de l'Université de Louvain, [M. de Ras, n° 812].
— de la ville de Lyon, [M. Cantinelli, n° 2211].
— des Facultés catholiques de Lyon, [Mgr Devaux, n° 1851].

BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ DE LYON, [M. DREYFUS, n° 1998].
— CHETHAM, à MANCHESTER, [n° 2110].
— de JOHN RYLAND, à MANCHESTER, [M. GUPPY, n° 2326].
— de l'UNIVERSITÉ DE MANCHESTER, [M. LEIGH, n° 2491].
— de la ville du MANS, [M. GUÉRIN, n° 1696].
— de la ville de MANTES, [M. le Maire, n° 1295].
— de l'UNIVERSITÉ DE MARBOURG, [M. RÖDIGER, n° 2485].
— de la ville de MARSEILLE, [M. BARRÉ, n° 1684].
— de la BRERA, à MILAN, [M. FUMAGALLI, n° 2480].
— du palais de MONACO, [M. LABANDE, n° 2254].
— de l'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER, [M. FÉCAMP, n° 2045].
— de la ville de MOULINS, [M. MAQUET, n° 1365].
— de l'ordre des AVOCATS de MOULINS, [M. BOYRON, n° 1504].
— ROYALE DE MUNICH, [M. le Dr von LAUBMANN, n° 2292].
— de l'UNIVERSITÉ DE MÜNSTER-EN-WESTPHALIE, [M. le Dr MOLITOR, n° 2302].
— de la ville de NANCY, [M. FAVIER, n° 850].
— de l'UNIVERSITÉ DE NANCY, [M. DUMONT, n° 2062].
— de YALE-UNIVERSITY, à NEWHAVEN, [M. J.-C. SCHWAB, n° 2319].
— de l'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE LA NOUVELLE-RUSSIE, à ODESSA, [n° 2301].
— de la ville d'ORLÉANS, [M. CAGNIEUL, n° 2100].
— de BRAZENOZE COLLEGE, à OXFORD, [n° 2136].
— de LADY MARGARET HALL, à OXFORD, [Miss E. A. PEARSON, n° 2386].
— de la ville de PARIS, [M. POËTE, n° 135].
— des ARCHIVES NATIONALES, à PARIS, [M. le Directeur des Archives, n° 1147].
— de l'ordre des AVOCATS de PARIS, [M. BOUCHER, n° 720].
— du CERCLE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, à PARIS, [n° 2381].
— du CERCLE DE L'UNION, à PARIS, [n° 2446].
— de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS, à PARIS, [M. CHERVET, n° 1660].
— du CONSEIL D'ÉTAT, à PARIS, [M. Gustave VATTIER, n° 934].
— de l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES, à PARIS, [n° 2126].
— de l'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES, à PARIS, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, à PARIS, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la FACULTÉ DE DROIT DE PARIS, [M. VIOLLET, n° 1883].
— de la FONDATION THIERS, à PARIS, [n° 2324].
— de l'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS, [M. l'abbé GUIBERT, n° 2207].
— de l'INSTITUT DE FRANCE, à PARIS, [M. REBELLIAU, n° 2394].
— MAZARINE, à PARIS, [M. DE PORTO-RICHE, n° 33].
— du MINISTÈRE DES FINANCES, à PARIS, [n° 2202].
— du MINISTÈRE DE LA GUERRE, à PARIS, [M. LEMOINE, n° 2361].
— du MINISTÈRE DE LA MARINE, à PARIS, [n° 1102].
— NATIONALE, à PARIS, [M. l'Administrateur général].

Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins du prieuré de Paris, [nº 2318].
— des Études, revue fondée par les RR. PP. Jésuites de Paris, [M. Doizé, nº 2317].
— de Sainte-Geneviève, à Paris, [M. Kohler, nº 2175].
— du Sénat, à Paris, [M. Favre, nº 956].
— de l'Université de Paris, [M. Chatelain, nº 767].
— royale de Parme, [M. Alvisi, nº 2299].
— du château de Pau, [nº 597].
— de la ville de Pau, [M. Burnand, nº 1592].
— de l'Université de Poitiers, [M. Vacher de Lapouge, nº 2094].
— de la ville de Reims, [M. H. Jadart, nº 2135].
— de la ville de Rennes, [M. Le Hir, nº 1956].
— de l'Université de Rennes, [M. Teulié, nº 1346].
— de l'École française de Rome, [M. le Directeur, nº 2298].
— de la Societa Romana di storia patria, à Rome, [nº 2362].
— du palais du Vatican, à Rome, [le R. P. Ehrle, nº 2297].
— de la ville de Rouen, [M. Loriquet, nº 2012].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. Pellecat, nº 1884].
— de l'Université de Saint-Andrews, [M. Maitland-Anderson, nº 2484].
— de la ville de Saint-Denis, [nº 2357].
— de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, [dom Albert Noël, nº 2303].
— de la ville de Saint-Nazaire, [M. É. Port, nº 2185].
— de la ville de Saintes, [M. Dangibeaud, nº 2408].
— de l'abbaye de Solesmes, [dom Cagin, nº 1661].
— royale de Stockholm, [M. E.-W. Dahlgren, nº 2481].
— de l'Université de Strasbourg, [M. Euting, nº 2300].
— royale de Stuttgart, [M. Steiff, nº 1610].
— de l'Université de Toronto, [M. H. H. Langton, nº 2257].
— de la ville de Toulouse, [M. Massip, nº 2082].
— des Archives de la Haute-Garonne, à Toulouse, [M. Pasquier, nº 2069].
— de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, [nº 2158].
— de l'Université de Toulouse, [M. Crouzel, nº 2037].
— de la ville de Troyes, [M. Det, nº 1754].
— nationale, à Turin, [M. L. Frati, nº 2347].
— de l'Université d'Upsal, [M. Bygden, nº 2294].
— de l'Université d'Utrecht, [M. Van Someren, nº 2328].
— du château de Versailles, [nº 598].
— de la ville de Versailles, [M. A. Taphanel, nº 2127].
— de la ville de Vire, [M. Butet-Hamel, nº 2296].
— du Congrès, à Washington, [M. Putnam, nº 2422].
— grand-ducale de Weimar, [M. P. de Bojanowski, nº 2486].
— de la ville de Zurich, [M. le Dr H. Escher, nº 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Association philotechnique, à Paris.
Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Brest.
Société académique de Nantes.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société Belfortaine d'émulation.
Société bibliographique, à Paris.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société d'émulation de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société d'émulation de Roubaix.
Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, à Moulins.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Société historique de Compiègne.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Institut archéologique liégeois.
Institut Smithsonien, à Washington.
Musée national suisse, à Zurich.
Royal historical Society, à Londres.
Société d'Archéologie de Bruxelles.
Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique du Massachusetts, à Boston.
Société historique et archéologique de Bale.
Société historique et archéologique de Tournai.
Société philosophique américaine, à Philadelphie.
University College, à Liverpool.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1910.

MM. Antioche (d').
Baguenault de Puchesse.
Beaucaire (Horric de).
Kermaingant (de).
La Trémoïlle (de).
Lecestre.
Moranvillé.
Omont.
. . . .
Valois.

1911.

MM. Barante (de).
Bruel.
Delaville Le Roulx.
Grouchy (de).
Laborde (J. de).
Longnon.
Meyer (P.).
Raynaud (G.).
Servois.
Vogüé (de).

1912.

MM. Aubry-Vitet.
Berger (É.).
Courcel (de).
Courteault (H.).
Lelong (E.).
Mandrot (de).
. . . .
Ségur (de).
Stein (H.).
Vandal.

1913.

MM. Boulay de la Meurthe.
Dejean.
Delaborde (Fr.).
Delisle (L.).
Durrieu.
Guilhiermoz.
Hanotaux.
Lefèvre-Pontalis (G.).
. . . .
Viollet.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1909-1910.

Président	MM. J. Delaville Le Roulx.
Vice-Présidents . . .	De Barante et Boulay de la Meurthe.
Secrétaire	Noël Valois.
Secrétaire adjoint . .	H. Courteault.
Trésorier-Archiviste. / *Bibliothécaire.*	L. Lecestre.
Censeurs	De Barral-Montferrat et J. de Boislisle.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
De Courcel.	Omont.
Delisle.	De Laborde.
Longnon.	De Mandrot.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
De Barante.	Moranvillé.
Durrieu.	Servois.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1910.

4 Janvier.	7 Juin.
15 Février.	5 Juillet.
1er Mars.	8 Novembre.
5 Avril.	6 Décembre.
3 Mai.	

Le Conseil d'administration de la Société se réunit à l'École des chartes (rue de la Sorbonne, n° 19), à quatre heures un quart, le premier mardi de chaque mois (août, septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance du **3 mai** sera celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle du cours d'Archéologie, à la Bibliothèque nationale.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1887.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 231 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1886, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1886.)

1887.

232. Mémoires du maréchal de Villars, t. II. . . . . . . 15 nov. 1886.
233. Le Jouvencel, par Jean de Bueil, t. I. . . . . 28 déc. 1886.
234. Lettres de Louis XI, t. III. . . . . 25 juill. 1887.
235. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. II . . . . 15 oct. 1887.
236. Annuaire-Bulletin, t. XXIV. Année 1887.

1888.

237. Chroniques de J. Froissart, t. VIII, 1re partie . . . 20 janv. 1888.
238. Chroniques de J. Froissart, t. VIII, 2e partie. . . . 20 janv. 1888.
239. Journal de Nicolas de Baye, t. II . . . . 20 avril 1888.
240. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. IV. . . . . . . 1er déc. 1888.
241. Annuaire-Bulletin, t. XXV. Année 1888.

1889.

242. Le Jouvencel, par Jean de Bueil, t. II . . . . 6 avril 1889.
243. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. III. . . . 15 juin 1889.
244. Mémoires du maréchal de Villars, t. III . . . . . . 20 juin 1889.
245. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. I . 20 oct. 1889.
246. Annuaire-Bulletin, t. XXVI. Année 1889.

1890.

247. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IV. . . . 30 mai 1890.
248. Lettres de Louis XI, t. IV . . . . 30 juill. 1890.
249. Chronique d'A. de Richemont . . . . 30 nov. 1890.
250. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. II. 20 févr. 1891.
251. Annuaire-Bulletin, t. XXVII. Année 1890.

1891.

252. Chronographia regum Francorum, t. I. . . . . 20 août 1891.
253. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. V . . . . 15 sept. 1891.
254. Mémoires du maréchal de Villars, t. IV . . . . . . 30 déc. 1891.
255. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. I . . . . . 20 mars 1892.
256. Annuaire-Bulletin, t. XXVIII. Année 1891.

1892.

257. Mémoires de Du Plessis-Besançon . . . . 20 mai 1892.
258. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VI . . . 25 août 1892.
259. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. VI. 30 nov. 1892.
260. Mémoires du maréchal de Villars, t. V. . . . . . . 25 mars 1893.
261. Annuaire-Bulletin, t. XXIX. Année 1892.

1893.

262. Chronographia regum Francorum, t. II . . . . 15 avril 1893.
263. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. I. . . . . 30 avril 1893.
264. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. III. 25 oct. 1893.
265. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VII. . . 15 nov. 1893.
266. Annuaire-Bulletin, t. XXX. Année 1893.

1894.

267. Mémoires de Gourville, t. I . . . . 15 mars 1894.
268. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. II . . . . 10 juill. 1894.
269. Chroniques de J. Froissart, t. IX. . . . . 1er août 1894.
270. Journal de Jean de Roye, t. I . . . . 25 nov. 1894.
271. Annuaire-Bulletin, t. XXXI. Année 1894.

1895.

272. Mémoires de Gourville, t. II. . . . . 24 déc. 1894.
273. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. IV. 10 avril 1895.
274. Lettres de Louis XI, t. V . . . . 20 juill. 1895.
275. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VIII . . 25 oct. 1895.
276. Annuaire-Bulletin, t. XXXII. Année 1895.

1896.

277. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. II . . . . 5 déc. 1895.
278. Chronique de Richard Lescot . . . . 25 mars 1896.
279. Journal de Jean de Roye, t. II . . . . 20 juin 1896.
280. Brantôme, sa vie et ses écrits . . . . 5 juillet 1896.
281. Annuaire-Bulletin, t. XXXIII. Année 1896.

1897.

282. Chroniques de J. Froissart, t. X . . . . 1er août 1896.
283. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IX . . . 15 mars 1897.

284. Chronographia regum Francorum, t. III....... 20 nov. 1897.
285. Journal de Jean Barrillon, t. I............. 15 déc. 1897.
286. Annuaire-Bulletin, t. XXXIV. Année 1897.

1898.

287. Lettres de Louis XI, t. VI............... 20 janv. 1898.
288. Lettres de Charles VIII, t. I............. 20 mars 1898.
289. Mémoires du chevalier de Quincy, t. I...... 20 nov. 1898.
290. Chronique d'Antonio Morosini, t. I......... 30 nov. 1898.
291. Annuaire-Bulletin, t. XXXV. Année 1898.

1899.

292. Chronique d'Antonio Morosini, t. II......... 20 mai 1899.
293. Mémoires du chevalier de Quincy, t. II...... 5 juillet 1899.
294. Chroniques de J. Froissart, t. XI........... 15 oct. 1899.
295. Journal de Jean Barrillon, t. II........... 5 déc. 1899.
296. Annuaire-Bulletin, t. XXXVI. Année 1899.

1900.

297. Lettres de Louis XI, t. VII............... 30 avril 1900.
298. Lettres de Charles VIII, t. II............ 20 juill. 1900.
299. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 1re part. 20 août 1900.
300. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 2e part. 20 août 1900.
301. Annuaire-Bulletin, t. XXXVII. Année 1900.

1901.

302. Mémoires du vicomte de Turenne.......... 20 janv. 1901.
303. Chronique d'Antonio Morosini, t. III......... 15 avril 1901.
304. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. III.... 23 oct. 1901.
305. Mémoires du chevalier de Quincy, t. III...... 15 nov. 1901.
306. Annuaire-Bulletin, t. XXXVIII. Année 1901.

1902.

307. Chronique de Perceval de Cagny.......... 15 janv. 1902.
308. Chronique d'Antonio Morosini, t. IV......... 15 janv. 1902.
309. Journal de Jean Vallier, t. I.............. 30 janv. 1902.
310. Lettres de Charles VIII, t. III............ 30 août 1902.
311. Annuaire-Bulletin, t. XXXIX. Année 1902.

1903.

312. Lettres de Louis XI, t. VIII.............. 8 août 1902.
313. Lettres de Charles VIII, t. IV............. 15 mai 1903.
314. Mémoires de Saint-Hilaire, t. I............ 5 nov. 1903.
315. Journal de Clément de Fauquembergue, t. I... 10 nov. 1903.
316. Annuaire-Bulletin, t. XL. Année 1903.

1904.

317. Chronique de Jean Le Bel, t. I . . . . 20 juill. 1904.
318. Mémoires du maréchal de Villars, t. VI . . . . . . 15 oct. 1904.
319. Lettres de Louis XI, t. IX . . . . 15 mars 1905.
320. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV. t. I . . . . . . 1er mai 1905.
321. Annuaire-Bulletin, t. XLI. Année 1904.

1905.

322. Lettres de Charles VIII, t. V . . . . 20 nov. 1905.
323. Chronique de Gilles Le Muisit. . . . . 15 janv. 1906.
324. Chronique de Jean le Bel, t. II. . . . . 15 avril 1906.
325. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. II. . . . . . 1er oct. 1906.
326. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. I et II.
327. Annuaire-Bulletin, t. XLII. Année 1905.

1906.

328. Mémoires du comte de Souvigny, t. I . . . . 15 oct. 1906.
329. Mémoires de Saint-Hilaire, t. II. . . . . 1er avril 1907.
330. Mémoires du comte de Souvigny, t. II . . . . 15 déc. 1907.
331. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. III (complément du t. I).
332. Annuaire-Bulletin, t. XLIII. Année 1906.

1907.

333. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. III . . . . . 15 janv. 1908.
334. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. IV.
335. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. I . . . . . . 10 mai 1908.
336. Lettres de Louis XI, t. X . . . . 10 août 1908.
337. Annuaire-Bulletin, t. XLIV. Année 1907.

1908.

338. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. I. 1er nov. 1908.
339. Mémoires du comte de Souvigny, t. III. . . . . 15 mars 1909.
340. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. II . . . . . 1er août 1909.
341. Mémoires de Saint-Hilaire, t. III. . . . . 15 sept. 1909.
342. Annuaire-Bulletin, t. XLV. Année 1908.

1909.

343. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. X . . . . 30 oct. 1909.
344. Mémoires de Turenne, t. I. . . . . 15 déc. 1909.
345. Lettres de Louis XI, t. XI. . . . . 10 mars 1910.
346. . . . .
347. Annuaire-Bulletin, t. XLVI. Année 1909.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 JANVIER 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE LE ROULX, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 15 février suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président annonce la mort, remontant à plusieurs mois, de M. G. Clément-Simon qui appartenait à la Société depuis 1907.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, novembre 1909. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, novembre-décembre 1909.

Sociétés savantes. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1909, 3e fascicule. — *Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 1909, nos 1 à 12. — *Proceedings of the American philosophical Society*, mai-août 1909. — *Annual Report of the American historical association for the year 1907*, t. I et II.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, par le chanoine Morel, t. II (1218-1260). In-4. Paris, Champion.

Correspondance.

M. le Ministre de l'Instruction publique fait savoir que

le Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 29 mars 1910.

MM. le baron de Vinck de Deux-Orp et James-H. Hyde adressent leurs remerciements au Conseil pour leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le comte Durrieu exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1909. Feuilles 9 et 10 tirées.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Pas de changement.

Mémoires de du Bellay. T. II. Pas de changement.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Grandes Chroniques de France. Règnes de Jean le Bon et de Charles V. T. I. Feuilles 9 à 12 reçues en bons à tirer.

Lettres de Louis XI. T. XI. Feuilles 13 et 14 (fin de l'*Itinéraire*) en placards.

Correspondance de Vivonne. Feuilles 1 à 3 tirées; feuilles 4 à 6 en pages; feuilles 7 et 8 en placards.

Journal de Fauquembergue. T. II. Feuilles 1 à 3 en pages.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Feuilles 1 à 4 en pages.

Le Conseil ordonne la mise en distribution immédiate de deux volumes dont l'impression et le brochage ont été terminés depuis la dernière séance, la *Table de l'histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* et le tome Ier des *Mémoires du maréchal de Turenne*.

Il souhaite que l'exercice 1909 puisse être complété, avant Pâques, par la distribution de deux autres volumes, dont l'im-

pression, à l'heure actuelle, se trouve fort avancée, le tome XI du *Louis XI* et les *Mémoires du maréchal d'Estrées*.

M. Léon Lecestre fournit des renseignements sur la correspondance de l'académicien Jacques de Tourreil, conservée à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, et dont un spécimen lui a été communiqué par M. l'abbé Joseph Bonnet. Ce sont des minutes de lettres adressées pour la plupart, de 1700 à 1710, par l'académicien à son frère, qui résidait à Rome. Écrites avec verve, ces lettres, fort intéressantes, contiennent des détails multiples sur la guerre et la ville, des nouvelles politiques, littéraires, etc. L'annotation en serait d'autant plus délicate que beaucoup de personnages s'y trouvent désignés par des surnoms mal connus. On y rencontre également de nombreuses allusions aux événements de la Cour de Rome. Resterait à déterminer l'étendue du manuscrit et les conditions dans lesquelles M. l'abbé Bonnet en proposerait ou en faciliterait la publication.

M. Lecestre entretient également le Conseil d'une proposition de Mgr Baudrillart qui remonte au mois de novembre 1888 (voy. *Annuaire-Bulletin*, t. XXV, p. 148) et fut adoptée en principe le 4 décembre suivant (*ibid.*, p. 155; cf. t. XXVI, p. 109). Il s'agit de cent quatre-vingts ou deux cents lettres, fort intéressantes, du duc de Bourgogne à son frère, le roi d'Espagne Philippe V, comprises entre les années 1703 et 1712, et que l'auteur de la proposition avait lui-même découvertes et copiées dans les Archives royales d'Alcala-de-Hénarès. Si Mgr Baudrillart, absorbé par d'autres occupations, n'a pu depuis lors et ne peut encore s'occuper de réaliser son projet, il veut bien confier à M. Lecestre le soin de mener à bien une publication qui ne saurait manquer, quand elle se produira, de rencontrer un favorable accueil.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Albanès (J.-H.), L. Fillet et U. Chevalier (chanoines). Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales : Saint-Paul-Trois-Châteaux (évêques, prévôts). Gr. in-4 à 2 col., xi-1 à 746 col. Valence, impr. Arthaud.

2. — Alcedo (marquis d'). Le cardinal de Quiñones et la Sainte-Ligue; ouvrage accompagné de 3 gravures et 2 fac-similés, avec préface par le comte de la Vinaza, membre de l'Académie espagnole. Petit in-8, xxvii-339 p., avec portrait, fac-similés et grav. hors texte. Bayonne, impr. A. Foltzer.

3. — Anger (D.). Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. T. III. In-8, ciii-368 p. Paris, veuve Poussielgue.

4. — Aubin (E.). Montoire (Loir-et-Cher) et ses environs à l'époque préhistorique. In-8, 8 p., avec 2 fig. hors texte et 1 fig. dans le texte. Le Mans, impr. Monnoyer.

(Extrait du Bulletin de la Société préhistorique de France.)

5. — Avenel (vicomte G. d'). Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800. T. V. Gr. in-8, 732 p. Paris, E. Leroux.

6. — Balincourt (comte E. de). Un des préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes. In-8. Nîmes, impr. A. Chastanier.

7. — Barré (H.). La Provence dans le recueil des dessins originaux de Pascal Coste. In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

8. — BARRIÈRE-FLAVY. Renseignements archéologiques tirés des procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux (1621-1635). In-8, 8 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin archéologique.)

9. — BEAUNIER (Dom). Abbayes et prieurés de l'ancienne France; recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France. T. II : Provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Avignon et Embrun, par le R. P. Dom J.-M. Besse. In-8, VIII-255 p. Paris, veuve Ch. Poussielgue.

10. — BEAUSÉJOUR (G. DE) et C. GODARD. Pesmes et ses seigneurs du XII[e] au XVII[e] siècle. 2[e] partie, de 1327 à 1451 : maison de Grandson, avec un catalogue des actes; ouvrage orné de plusieurs planches et figures. In-8, 240-CLXXXV p. Vesoul, impr. Bon; Besançon, impr. Jacquin.

11. — BENOIT (D.). La conversion de Calvin. Petit in-8, 14 p. Vals-les-Bains, impr. P. Aberlen et C[ie].

12. — BIGOT (H.). Des traces laissées en Provence par les Sarrazins. In-8, 56 p. Paris, L. Duc et C[ie].

13. — BOINET (A.). Les richesses d'art de la ville de Paris; les édifices religieux : Moyen âge; Renaissance; ouvrage illustré de 64 planches hors texte. In-8, VI-214 p. Paris, H. Laurens.

14. — BOISSIER (G.). L'Académie française sous l'ancien régime. In-16, IX-270 p. Paris, Hachette et C[ie].

15. — BOURGEOIS (E.). La diplomatie secrète au XVIII[e] s.; ses débuts. T. II : le secret des Farnèse, Philippe V et la politique d'Alberoni. In-8, IV-402 p. Paris, A. Colin.

16. — CAILLET (L.). Études sur les relations de Lyon avec le Mâconnais et la Bresse au XV[e] siècle. In-8, VI-90 p. Paris, H. Champion.

(Extrait des Annales de l'Académie de Mâcon.)

17. — CAZES (E.). Le château de Versailles et ses dépendances; l'histoire et l'art. In-8, XII-743 p. avec portraits, grav. et plans hors texte. Versailles, L. Bernard.

18. — Chartes inédites des rois de France (1140-1207). In-8, 6 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

19. — Chatelain (E.). Catalogue des reproductions de manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne). In-8, 51 p. Paris, H. Champion.

(Extrait de la Revue des bibliothèques.)

20. — Chauvigné (A.). Géographie historique et descriptive du Bocage vendéen. In-8, 27 p. et carte. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

21. — Chevalier (chanoine U.). Jean de Bernin, archevêque de Vienne (1218-1266); mémoire historique. In-8, 51 p. Paris, A. Picard et fils.

22. — Courteault (H.). Le Bourg-Saint-Andéol; essai sur la constitution et l'état social d'une ville du midi de la France au moyen âge : introduction à l'histoire de la maison de Nicolay, rédigée et publiée sous les auspices de M. le marquis de Nicolay et d'après les documents recueillis par M. A. de Boislisle. In-8, xxiv-287 p. avec grav. Paris, H. Champion.

23. — Couturier (Dom M. J.). Sainte Bathilde, reine des Francs; histoire politique et religieuse. Petit in-8, x-371 p. Paris, P. Téqui.

24. — Daire (le P.). Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Corbie; annotée et publiée par Alcius Ledieu. In-8, ii-138 p. et grav. Paris, Jouve.

25. — Deliquet (commandant). Un gentilhomme poitevin au xiiie siècle : Laurens du Villars, seigneur des Roches de Moussac-sur-Vienne. In-8, 47 p. Poitiers, impr. Blais et Roy.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

26. — Delisle (Léopold). Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les pro-

vinces françaises et les affaires de France, publié sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Introduction. In-4, 574 p. Paris, Klincksieck.

27. — DEVILLE (E.). L'église Saint-Germain d'Argentan au XVe siècle, d'après un ancien livre de comptes. In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin archéologique.)

28. — Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie. I. Arrondissement d'Amiens, cantons d'Amiens, Boves et Conty. In-8, VI-441 p. et carte. Paris, Picard fils et Cie.

29. — DUCAUNNÈS-DUVAL (A.) et P. COURTEAULT. Archives municipales de Bordeaux. T. IX : Inventaire sommaire des registres de La Jurade, 1520 à 1783. Volume IV. In-4, VIII-715 p. Bordeaux, impr. Pech et Cie.

30. — DUPONT (E.). Les pèlerinages au Mont-Saint-Michel du VIIIe au XIXe siècle. In-8, 66 p. avec grav. Paris, Vic et Amat.

31. — ESPINAS (G.). La commune de Soissons et son origine, d'après un livre récent In-8, 40 p. Paris, H. Champion.

32. — FAGE (R.). L'église de La Graulière (Corrèze). In-8, 22 p., avec 1 fig. dans le texte, plan et grav. hors texte. Caen, H. Delesques.

(Extrait du Bulletin monumental.)

33. — FOSSA (F. DE). Le château historique de Vincennes à travers les âges. T. II : Monographie des divers bâtiments du château : donjon, pavillons du Roi et de la Reine, enceinte, tours, Sainte-Chapelle; ouvrage illustré de 120 reproductions de gravures anciennes, de plans originaux ou de dessins de l'auteur. In-4, 444 p. Paris, H. Daragon.

34. — FROTIER DE LA MESSELIÈRE (Henri). Souvenirs en forme de mémoire d'Henriette de Monbielle d'Hus, marquise de Ferrière-Marsay (1744-1837); publiés et annotés. In-8, 64 p. et portrait. Saint-Brieuc, R. Prud'homme.

35. — FUNCK-BRENTANO (F.). Figaro et ses devanciers; avec la collaboration de M. Paul d'Estrée. In-16, VIII-341 p. et 16 planches. Paris, Hachette et Cie.

36. — GARNIER (E.). L'île d'Aix à travers les temps; avec 5 cartes ou plans, 10 dessins originaux, 9 reproductions de gravures anciennes; préface de M. le médecin-inspecteur Fournié. In-16, 227 p. avec grav. et plan. Tarbes, impr. Croharé.

37. — GIRAUD (F.). Le bienheureux Girard, fondateur et premier grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (ordre de Malte); étude historique et hagiologique, suivie de documents originaux et inédits. In-8, 160 p. et 4 pl. Aix, V. Legras et Cie.

38. — GODET (M.). Le collège de Montaigu. In-8, 23 p. avec grav. Paris, H. Champion.

(Extrait de la Revue des Études rabelaisiennes.)

39. — GOGEARD. Notice sur les eaux de Versailles au temps de Louis XIV. Petit in-4, 18 p. et plan. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Bulletin de la Société normande de géographie.)

40. — GUILLOREAU (L.). Cartulaire de Loders (Dorset), prieuré dépendant de l'abbaye de Montebourg. In-8, 151 p. Evreux, impr. Odieuvre.

41. — HALPHEN (L.). Paris sous les premiers Capétiens (987-1223); étude de topographie historique. In-8, 127 p. avec 16 fig. Paris, E. Leroux.

42. — HAMEL (C.). Histoire de l'église Saint-Sulpice. In-8, IX-597 p. et planches. Paris, J. Gabalda et Cie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 15 FÉVRIER 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE LE ROULX, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er mars suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1910. — *Revue historique*, janvier-février 1910. — *Revue d'histoire diplomatique*, janvier 1910. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, décembre 1909.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXIX. — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 3e série, t. VIII, 1re livraison. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. III, 4e livraison. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1909, 3e fascicule.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Les parlementaires français au XVIe siècle, t. I, 2e fascicule, par Fleury Vindry. In-8. Paris, Champion. — *Documents inédits sur le duc de Saint-Simon (1694-1746)*, publiés et annotés par L. Delavaud. In-8. La Rochelle. — *Un souvenir de l'entrée du roi Henri IV à Paris (22 mars 1594). Notice sur un document conservé au musée Condé*, par Paul Lacombe. In-8. Besançon. — *Notes d'iconographie parisienne*, par le même. In-8. Paris. — *Documentos para la historia de Mexico*, publiés par Genaro Garcia, t. XXVII. In-16. Mexico, Vve Bouret. — *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye (1124-1789)*, par Georges Houdard, fasc. 13, 14 et 15. In-4. Saint-Germain-en-Laye.

Correspondance.

M. Paul Meyer fait savoir que, les thèses de l'École des chartes devant être soutenues du 31 janvier au 3 février, il paraît difficile de tenir la séance du Conseil dans le local de l'École des chartes le premier mardi du mois de février.

M. Charles Joret, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, étant malheureusement atteint de cécité, et ne pouvant plus, à son grand regret, suivre nos publications, se voit dans la douloureuse obligation d'adresser au Conseil sa démission de membre de la Société.

MM. Aubry-Vitet, le comte Baguenault de Puchesse et Courteault expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1909. Feuilles 11 et 12 en placards.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Pas de changement.

Lettres de Louis XI. T. XI. Feuilles 13 et 14 (fin de l'*Itinéraire*) tirées; feuilles 15 à 19 (Table) en pages.

Mémoires de du Bellay. T. II. Feuilles 10 à 13 tirées; feuilles 14 à 16 en placards.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Grandes Chroniques de France. Règnes de Jean le Bon et de Charles V. T. I. Feuilles 9 à 12 tirées; feuilles 13 à 15 en placards.

Correspondance de Vivonne. Pas de changement.

Journal de Fauquembergue. T. II. Feuilles 1 à 4 tirées; feuilles 5 à 8 en pages.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Feuilles 1 à 4 tirées; feuilles 5 à 7 en placards.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 1 à 3 en placards.

Chronique de Morée. Feuilles 1 à 4 en placards.

A l'occasion de l'achèvement de l'édition de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, M. le Président veut bien se charger de transmettre à M[me] la baronne de Ruble les compliments et les remerciements du Conseil.

M. le Président donne lecture de la proposition suivante, adressée au Comité de publication par M. Bernard de Mandrot :

J'ai l'honneur de proposer au Conseil de la Société de l'Histoire de France la publication du manuscrit italien 1593 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, qui fait partie de l' « Archivio Sforzesco », est exclusivement composé d'originaux, la plupart autographes, et renferme la correspondance des envoyés milanais, accrédités auprès de Louis XI, avec le duc François Sforza et avec son successeur Galéas-Marie, durant les années 1464, 1465 et 1466. Cette correspondance italienne, bien que consultée à diverses reprises par les historiens, est en très grande partie inédite ; on peut même dire que les portions qui en ont été imprimées ne comprennent que quelques feuillets du texte. Sur l'ensemble, les lettres ou instructions émanant de la chancellerie milanaise, — et qui sont l'œuvre surtout du célèbre secrétaire Cicco Simonetta, — ces lettres, dis-je, sont en petit nombre, et la très grande majorité des pièces se compose de dépêches autographes des ambassadeurs lombards qui se sont succédé à la cour de France, ou qui parfois y ont résidé ensemble, durant cette période de temps, Alberico Maletta, Jean-Pierre Panicharolla, Emmanuel de Jacopi. Quelques dépêches sont signées par Christophe de Bollati et Pierre de Gallerata. Ces missives-rapports sont en partie chiffrées, mais, hors quelques cas peu nombreux, elles ont été, dès leur arrivée à Milan, déchiffrées par la chancellerie, et le même volume contient ces transcriptions, contemporaines des textes originaux.

Constamment en contact avec le roi Louis XI, qui affectait de n'avoir aucun secret pour eux, les ambassadeurs milanais tenaient leur maître au courant, presque au jour le jour, de ce qu'ils voyaient et entendaient. Ils lui rapportent leurs entrevues avec le roi, ses questions, leurs réponses, quelquefois ses bons mots.

Leurs rapports sont essentiellement politiques et les questions internationales y tiennent la plus grande place, toujours en ce qui concerne les relations franco-italiennes. Dès cette époque, on voit le roi de France traité en protecteur du duc de Milan et en arbitre des destinées du duché de Savoie. La cession de Gênes et de Savone à François Sforza, ses infructueuses négociations pour l'acquisition du comté d'Asti, qui appartient au duc d'Orléans, celles qui ont pour objet le mariage de Galéas-Marie Sforza avec Bonne de Savoie, union que Louis XI a suggérée et dont il poursuit l'accomplissement avec ténacité, les difficultés savoyardes et les entreprises de Philippe sans Terre, les intrigues acharnées du parti angevin à la cour de France pour regagner l'appui de Louis XI en Italie à l'encontre du roi aragonais de Naples, la guerre du Bien Public avec ses alternatives de succès et de revers pour le roi de France, les marchés et les tractations diverses qui précédèrent et suivirent le rétablissement de la paix entre Louis et les princes rebelles, tels sont les épisodes historiques qui forment la matière des dépêches contenues au manuscrit italien 1593.

Cette correspondance a été employée surtout par B. Buser (*Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich, 1434-1494*, Leipzig, 1879) et, d'après lui, par notre collègue le comte F. Delaborde (*Expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, 1888), enfin par P.-Michel Perret (*Histoire des relations de la France avec Venise*, Paris, 1896). Les seules pièces publiées l'ont été à l'état de fragments par Buser. Cet érudit a fait précéder l'impression des quelques pages qu'il a consacrées à cette publication de la réflexion suivante : « De la valeur particulière des documents contenus au manuscrit italien 1593 se rendront compte ceux qui font de l'étude de l'histoire française de cette époque l'objet de leurs recherches. Combien utile serait la publication des dépêches les plus importantes! » (*ouvr. cité*, p. 415).

C'est cette publication, mais complète et accompagnée d'une traduction française et de notes, qui est actuellement proposée à la Société de l'Histoire de France. Mon confrère M. Léon Dorez a bien voulu me promettre sa collaboration pour la revision du texte italien et de ma traduction française, et sa particulière connaissance de la langue et des choses d'Italie au xv[e] siècle, qui viendra au secours de mon insuffisance, permet d'espérer que cette publication sera digne des suffrages de notre Société.

A l'heure actuelle, le texte italien est entièrement transcrit et la traduction est commencée. La publication entière n'excéderait pas trois volumes.

M. Léopold Delisle, président du Comité de publication, déclare que les membres de ce Comité ont été unanimes à reconnaître le haut intérêt des textes signalés par M. de Mandrot et sont d'avis qu'ils ne pouvaient rencontrer d'éditeur plus savant et plus compétent.

Le Conseil, sur le rapport de M. Delisle, adopte en principe le projet de publication de la *Correspondance des envoyés milanais accrédités auprès de Louis XI* qui lui est présenté par MM. de Mandrot et Léon Dorez.

M. Léon Lecestre fait savoir que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis par M. l'abbé Joseph Bonnet, le texte de la *Correspondance de Jacques de Tourreil* remplit, à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, un manuscrit de 500 pages; il conviendrait sans doute d'y joindre des lettres du frère de l'académicien, que M. Lecestre nous signale parmi les papiers du P. Léonard de Sainte-Catherine. Le tout pourrait fournir la matière de trois volumes, si quelque éditeur se présentait qui fût disposé à entreprendre une telle publication. Une réponse a été adressée dans ce sens à M. l'abbé Joseph Bonnet.

Sur la proposition de M. de Mandrot, le Conseil décide d'offrir au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale les fiches, provenant de Mlle Dupont et de M. Vaesen, qui ont servi à dresser l'Itinéraire de Louis XI. Elles y formeront une suite naturelle aux fiches de Vallet de Viriville relatives à l'Itinéraire de Charles VII que conserve le même Département.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Mandrot veut bien promettre de faire une lecture historique à l'Assemblée générale du 3 mai.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

43. — HARTMANN (P.). Conflans, près Paris. In-8, 192 p. avec grav. et plan. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

44. — JORDAN (F.). De mercatoribus Camerae apostolicae saeculo XIII. In-8, 187 p. Rennes, impr. Oberthur.

45. — JORDAN (E.). Les origines de la domination angevine en Italie. In-8, CLIII-668 p. Paris, A. Picard fils.

46. — JOVY (E.). Guillaume Prousteau, recteur de l'Université d'Orléans, et son récit d'une délibération tumultueuse des professeurs de cette Université en décembre 1702. Petit in-8, 26 p. Poitiers, Société française d'imprimerie; Vitry-le-François, E. Jovy, 41, rue Pavée.

47. — LACHÈVRE (F.). Le libertinage devant le Parlement de Paris : le procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623-1er septembre 1625); publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales. T. I et II. 2 vol. grand in-8. T. I, XLVI-593 p. avec portraits et fac-similé; t. II, 451 p. avec portraits. Paris, H. Champion.

48. — LAIGUE (comte DE). Saint Gwennolé. In-16, 41 p. avec grav. Rennes, L. Bahon-Rault.

49. — LA MARTINIÈRE (J. DE). Les chartes de franchise de Sainte-Aulaye et de Chalais (12 décembre 1288-9 octobre 1339). In-8, 37 p. La Rochelle, impr. Texier.

(Extrait de la Revue de Saintonge et d'Aunis.)

50. — LA RONCIÈRE (C. DE). Histoire de la marine française. IV : En quête d'un empire colonial; Richelieu. In-8, 743 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

51. — Lasteyrie (comte R. de). L'église de Saint-Philibert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure). In-4, 82 p. avec fig. et pl. Paris, C. Klincksieck.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

52. — Ledieu (A.). Monographie de Crécy-en-Ponthieu. In-8, 67 p. et planches. Paris, Jouve.

53. — Legrand-Girarde (général). Turenne en Alsace; campagne de 1674-1675. In-8, xix-164 p. avec cartes et plans. Nancy, Berger-Levrault.

54. — Leuridan (T.). Histoire féodale d'Houplin-lez-Seclin. In-8, 62 p. avec armoiries. Lille, impr. Danel.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences de Lille.)

55. — Levillain (L.). Un état de redevances dues à la mense conventuelle de Saint-Denis (832). In-8, 14 p. avec tableau. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

56. — Loisne (comte de). Note justificative de la carte des communes du Pas-de-Calais dont le nom remonte à l'époque gallo-romaine. In-8, 15 p. et planche. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

57. — Longin (E.). Un abbé d'Acey à la bataille de La Marfée (6 juillet 1641); relation inédite de la mort du comte de Soissons. In-8, 36 p. Lons-le-Saunier, impr. L. Declume.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Jura.)

58. — Magne (E.). Le plaisant abbé de Boisrobert, fondateur de l'Académie française (1592-1662); documents inédits. In-18 jésus, 500 p. avec plan. Paris, « Mercure de France », 26, rue de Condé.

59. — Marchand (abbé A.). Notes pour servir à l'histoire d'Airaines. In-8, 447 p. Abbeville, impr. Paillart.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.)

60. — Maricourt (baron A. de). Voyage d'un Anglais

en France en 1789; lettres du docteur Rigby, traduites de l'anglais par M. Caillet, avec une introduction et des notes. In-16, XXXVII-248 p. Paris, Nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes.

61. — MENJOT D'ELBENNE (vicomte). Archives historiques du Maine. X : Le chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour-Sainte-Chapelle du Mans, avec une table alphabétique des noms dressée par l'abbé L.-J. Denis. In-8, p. V-CCCCXL. Le Mans, au siège de la Société, 15, rue de Tascher.

62. — MICHEL (R.). L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis. In-8, XXVII-503 p. avec carte. Paris, A. Picard et fils.

(Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes.)

63. — MICHEL (R.). Les chevaliers du château des Arènes de Nîmes aux XIIe et XIIIe siècles. In-8, 19 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

64. — MONOD (L.). Calvin et son idéal théocratique. Petit in-8, 12 p. Lyon, Royer, 10, rue Lanterne.

(Tiré du Prédicateur.)

65. — PAWLOWSKI (A.). Les transformations du littoral français : l'embouchure de la Charente et l'île d'Aix, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. In-8, 20 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

66. — PÉCHENART (L.). Maubert-Fontaine. T. I. In-8, III-341 p. et 1 grav. Reims, impr. Jeanne d'Arc, 4, rue des Fusiliers.

67. — PIDOUX (P.-A.). Vie des saints de Franche-Comté. T. III et IV. 2 vol. in-16, avec grav. et portr. T. III, VIII-380 p.; t. IV, XIII-324 p. Lons-le-Saunier, A. Gey et L. Guy.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 1er MARS 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE LE ROULX, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 avril suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

Publications adressées à la Société.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1909, fasc. 4. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1909, 2e trimestre. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1909, août à décembre.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Le Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, nouvelle édition, par V.-L. Bourrilly. In-8, Paris, Picard. — *Archives municipales de Bordeaux. Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, t. IV, par A. Ducaunnès-Duval et P. Courteault. In-4. Bordeaux. — *Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des Archives municipales. Période révolutionnaire*, t. II, par G. Ducaunnès-Duval. In-4. Bordeaux.

Correspondance.

M. le Président communique une lettre de Mme la baronne de Ruble répondant aux compliments qu'il lui avait adressés, au nom du Conseil, à l'occasion de l'achèvement de la publication de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* : « Il m'est doux, écrit-elle, de voir que M. de Ruble n'est pas

oublié de collègues pour lesquels il avait tant de sympathie, aux travaux desquels il s'associait avec tant d'assiduité, et que son souvenir vit encore dans leur pensée. »

M. Omont remercie le Conseil du don fait au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale des matériaux recueillis par Mlle Dupont et par M. Vaesen en vue de l'établissement de l'*Itinéraire* de Louis XI, et il fait savoir que ces fiches sont dès à présent cataloguées sous les nos 10773 à 10778 des nouvelles acquisitions françaises.

M. le marquis de Ségur exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1909. Feuille 10 tirée ; feuilles 11 et 12 en pages ; feuilles 13 à 15 en placards.

Lettres de Louis XI. T. XI. Feuilles 15 à 19 tirées ; feuille 20 (fin de la Table) et feuille *a* (Préface) en placards.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Pas de changement.

Mémoires de du Bellay. T. II. Pas de changement.

Grandes Chroniques de France. Règnes de Jean le Bon et de Charles V. T. I. Feuilles 13 à 15 en pages.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Journal de Fauquembergue. T. II. Feuilles 5 à 8 tirées. On compose la suite.

Correspondance de Vivonne. Feuilles 4 à 6 tirées ; feuilles 7 et 8 en pages.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Feuilles 5 à 7 en pages.

Chronique de Morée. Feuilles 1 à 4 en pages.

Mémoires de Turenne. T. II. Pas de changement.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre et d'une note détaillée de M. René Pichard du Page, archiviste-paléo-

graphe, qui offre de publier pour la Société diverses relations ou récits de voyages d'Arnauld de Pomponne se rapportant à ses ambassades en Suède et dans les Pays-Bas. — Cette proposition est renvoyée au Comité de publication.

M. le comte Durrieu présente, au nom du Comité des fonds, le rapport annuel sur l'état des finances de la Société et le projet de budget pour l'exercice 1910-1911. L'un et l'autre sont approuvés, puis renvoyés à l'examen de MM. les Censeurs.

Sur la proposition du Comité des fonds et après observations diverses de MM. le comte Boulay de la Meurthe, de Mandrot et Lelong, il est décidé qu'aucun des volumes édités par M. Delachenal, non plus que l'album joint à cette publication, ne pourra être vendu séparément, et le prix total des trois volumes est fixé à 30 francs.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

68. — Aigrain (abbé). Vie de sainte Radegonde, reine de France, par saint Fortunat; traduction publiée avec une introduction, des appendices et des notes. In-16, 64 p. Paris, Bloud et Cie.

69. — Aubert (M.). Monographie de la cathédrale de Senlis. In-4, xi-209 p. avec grav. et planches. Senlis, impr. Dufresne.

70. — Baguenault de Puchesse (comte). Le duc de Mercœur et Henri III. In-8, 8 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

71. — Baguenault de Puchesse (comte). Lettres de Catherine de Médicis. T. X : Supplément, 1537-1587. In-4 à 2 col., xv-664 p. Paris, E. Leroux.

72. — Ballu (C.). Philibert de Lorme, abbé de Saint-Serge d'Angers. In-8, 11 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

73. — Banéat. L'incendie de Rennes en 1720. In-8, 11 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

74. — Baradel (A.) et Fallourd (P.). Histoire de la Normandie. In-8, 144 p. avec grav. Paris, Société d'édition et de publications, 13, rue de l'Odéon.

75. — Barrey (Ph.). Une chambre de commerce indépendante au xviii[e] siècle; les représentants du commerce du Havre. In-8, 16 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques.)

76. — Baudrier (le président). Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au xvi[e] siècle; publiées et continuées par J. Baudrier. Huitième série, ornée de 57 reproductions en fac-similé. Gr. in-8, 451 p. Lyon, L. Buen; Paris, A. Picard et fils.

77. — Bazeille. La commune de Bures. In-8, 24 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques.)

78. — Bazeille. Étude sur les registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil. In-8, 35 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

79. — Beaudry (A.). Première étude sur la situation économique de l'élection de Clermont-en-Beauvaisis, 1756-1790. In-8, 50 p. Abbeville, F. Paillart.

(Extrait, avec additions, du Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont de l'Oise.)

80. — Beauséjour (G. de). Vue d'ensemble sur les anciens châteaux de la Franche-Comté. In-8, 64 p. Besançon, impr. Jacquin.

81. — Bénévis (H.). Généalogie de la famille Bénévis, de 1685 à 1909. Petit in-8, 19 p. Bourg-Saint-Andéol, impr. E. Charre.

82. — Berthelé (J.). Identification toponymique de deux anciens cimetières des environs de Montpellier. In-8, 16 p. Montpellier, impr. générale du Midi.

83. — Besse (dom J.-M.). Abbayes et prieurés de l'ancienne France; recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, par dom Beaunier. T. III : Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux. In-8, 351 p. Paris, veuve C. Poussielgue.

84. — Bonnault d'Houët (baron de). Compiègne pendant les guerres de religion et la Ligue. In-8, 460 p. avec grav. et plans. Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise.

85. — Bord (G.). Les inondations du bassin de la Seine (1658-1910). Petit in-4, 61 p. Paris, chez l'auteur, 90, avenue Niel.

86. — Borrelli de Serres (colonel). Recherches sur divers services publics du xiiie au xviie siècle. T. III : Notices relatives aux xive et xve siècles. i, le Trésor royal de Philippe IV à Philippe VI; ii, Officiers des finances de Philippe IV à François Ier; iii, les Plus anciens présidents au Parlement; iv, Notes sur quelques-uns des gens de finances; v, les Feux dans le Languedoc; vi, Trois hypothèses sur les variations monétaires; vii, la Date de l'*Estat des offices*. In-8, 595 p. Paris, A. Picard et fils.

87. — Boucher (D^r^). Sur un anneau du xve siècle, dit « Anneau de Jeanne d'Arc ». In-8, 6 p. Rouen, impr. Gy.

88. — Bougette (abbé E.). Histoire de Saint-Martin-de Londres (Hérault). In-8, vi-290 p. avec fig. et planches. Montpellier, impr. Serre et Roumégous.

89. — Bouille (abbé C.). Histoire du prieuré de Saint-Martin d'Ambierle. In-8, x-418 p. avec grav. Roanne, impr. Souchier.

90. — Boulaud (J.). Le livre de raison de Grégoire

Benoist de Lostende, trésorier de France au bureau des finances de Limoges (1677-1754). In-8, 57 p. et tableau généalogique. Limoges, Ducourtieux et Gout.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.)

91. — Bourrilly (V.-L.). Le journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I[er] (1515-1536). In-8, xxv-475 p. Paris, Picard.

L'édition princeps de ce journal, que L. Lalanne publia en 1854 pour notre Société, est depuis longtemps épuisée. L'édition nouvelle, que M. B. vient de donner à la *Collection de textes pour l'enseignement de l'histoire*, a pu profiter des progrès sensibles qui ont été faits depuis cette époque dans la connaissance du xvi[e] siècle. Le nouvel éditeur, tout en conservant à cette œuvre historique importante le titre que l'usage a consacré, estime qu'elle a le caractère d'une chronique, et non d'un journal. Il n'a pu retrouver le nom de l'auteur et incline à penser, avec M. Hauser, que c'était un membre du clergé parisien. Un seul manuscrit de son œuvre étant connu, le texte de M. B. ne diffère pas sensiblement de celui de Lalanne; l'ordre seul n'en est pas le même : l'édition présente reproduit scrupuleusement le manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui comprend deux parties de longueur très inégale; la seconde, beaucoup plus brève, présente un désordre chronologique complet; Lalanne avait cru préférable d'intercaler les mentions d'événements dont elle se compose à la place que réclamait leur date, dans la première partie. Les deux éditeurs, à cela près, sont d'accord sur la richesse d'informations de cette source historique précieuse qui intéresse plus de vingt années du xvi[e] siècle; peut-être Lalanne en avait-il un peu exagéré la valeur. — M. B. connaît fort bien cette époque, et son annotation, tout en restant sobre, est précise et mérite confiance.

92. — Boyé (P.). Les châteaux du roi Stanislas en Lorraine. Gr. in-4, 151 p. avec 151 grav. et 11 planches. Nancy, Berger-Levrault.

93. — Buttin (C.). Le guet de Genève au xv[e] siècle et l'armement de ses gardes. In-8, 128 p. Annecy, impr. Abry.

(Extrait de la Revue savoisienne.)

94. — Caillet (L.). Étude sur les rapports de Lyon avec la Savoie et la Bourgogne, de 1428 à 1434. In-8, 28 p. Paris, Champion.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

95. — CALMON-MAISON (marquis). L'amiral d'Estaing (1729-1794). In-8, II-519 p. et portrait. Paris, Calmann-Lévy.

96. — CARAMAN (P.). Phénomènes météorologiques anormaux signalés, antérieurement au XIXe siècle, dans la partie de l'ancienne généralité de Bordeaux qui a formé le département de la Gironde. In-8, 48 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

97. — CHAMBOISSIER (L.). Les lettres de cachet. Gr. in-8, 13 p. et planche. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « le Vieux Papier ».)

98. — CHAMPION (P.). Ballade du sacre de Reims (17 juillet 1429). In-8, 10 p. avec un fac-similé. Paris, H. Champion.

99. — CHAMPION (P.). La librairie de Charles d'Orléans. In-8, LXXIX-130 p. avec un album de fac-similés. Paris, H. Champion.

100. — CHANOINE-DAVRANCHES (L.). La dépense de la maison du roi sous Louis XV. In-8, 95 p. Rouen, impr. Gy.

101. — CHARRON (A.). Essai historique sur Villevoques (Loiret). In-8, 31 p. Fontainebleau, impr. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

102. — CHAULIAC (A.). Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. In-8, x-414 p. Paris, veuve C. Poussielgue.

103. — CLÉMENCEAU (E.). Le service des poids et mesures en France à travers les siècles. In-8, IX-228 p. Saint-Marcellin (Isère), ateliers graphiques du sud-est.

104. — COQUELLE (P.). Le comte Duchâtelet, ambassadeur de France à Londres (1768-1770), d'après les documents inédits des archives des Affaires étrangères. In-8, 36 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

105. — COYNARD (C. DE). Les Guérin de Tencin (1520-1758). Petit in-8, III-429 p. avec 8 grav. et 2 fac-similés d'autographes. Paris, Hachette et Cie.

106. — Crapet (A.). Lefebvre d'Orval et la guerre de succession d'Espagne en Flandre. In-8, 39 p. Lille, impr Lefebvre-Ducrocq.

(Extrait de la Revue du Nord.)

107. — Defrance (E.). La maison de Mme Gourdan; documents inédits sur l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle. In-18 jésus, 239 p. avec illustrations de Louis Michel. Paris, Société du « Mercure de France », 26, rue de Condé.

108. — Delavaud (L.). Documents inédits sur le duc de Saint-Simon (1694-1746), publiés et annotés. In-8, 71 p. et portrait. La Rochelle, impr. Texier.

Les lettres écrites par Saint-Simon ou à lui adressées sont, on le sait, relativement rares. Il faut donc savoir grand gré à M. D. d'avoir mis au jour ces trente-deux documents, qui comprennent seize lettres reçues par l'auteur des *Mémoires*, onze le concernant, une de sa mère, une de son fils aîné et trois notes ou billets de lui-même : la plupart sont tirés des archives de la Marine, quelques-uns de la bibliothèque de la Marine à Rochefort, quelques autres de manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Assurément, ce ne sont pas des pièces de tout premier ordre; mais il y a là une suite de lettres, adressées à Saint-Simon, de 1694 à 1696, par Jérôme Phélypeaux, fils du ministre Pontchartrain, et lui-même à ce moment-là secrétaire d'État de la Marine, qui ont fourni à M. D. l'occasion d'une étude très neuve et attachante sur les relations de camaraderie qui unirent, un temps, les deux personnages : on sait quel vilain portrait le terrible petit duc a tracé, dans ses *Mémoires*, de ce bon garçon de Phélypeaux qui, si agaçant qu'il fût par certains côtés, ne méritait pas pareille exécution. Les lettres publiées par M. D. n'en sont que plus piquantes, et notre confrère n'a certainement pas dépassé la mesure en jugeant sévèrement le procédé par trop discourtois du duc; de cette hostilité hargneuse qui succéda à la camaraderie d'antan, M. D. a démêlé, avec autant de finesse que de vraisemblance, les raisons secrètes. La place manque ici pour apprécier comme il le faudrait tout ce que la pénétrante étude de M. D. apporte de données nouvelles pour fixer la psychologie si compliquée de Saint-Simon. — L'annotation qui appuie le texte de ces trente-deux documents est d'une abondance et d'une précision dignes de notre maître M. de Boislisle.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 AVRIL 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE LE ROULX, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 juin suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président fait savoir au Conseil que, depuis la dernière séance, la Société a perdu deux de ses membres : M. Renouard, ancien sous-gouverneur de la Banque de France, qui s'était fait inscrire sur nos listes en 1894, et M. le marquis des Méloizes, président de la Société des Antiquaires du Centre, érudit et archéologue bien connu, notamment par ses beaux travaux sur les vitraux anciens de la cathédrale de Bourges.

M. le Président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

2517. Mme Ernest Prarond, à Abbeville (Somme), rue du Lillier; présentée par MM. Léon Lecestre et Delaville Le Roulx.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue historique*, mars-avril 1910. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, janvier et février 1910. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, janvier-février 1910.

Sociétés savantes. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1909. — *Smithsonian Institution. Bureau*

of American ethnology, bulletins 38 et 39. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. V, 4e livraison.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789, par Georges Houdard, fascicules 16 et 17. In-4. Saint-Germain-en-Laye.

Correspondance.

M. le chanoine Dunand écrit, de Toulouse, pour signaler le grand nombre de travailleurs qui se plaignent de ne pouvoir se procurer l'édition épuisée des *Procès de Jeanne d'Arc*, et demande si la Société ne songerait pas à faire une réimpression de l'œuvre capitale de Jules Quicherat. — Cette question est renvoyée à l'examen des Comités des fonds et de publication.

M. Moranvillé exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1909. Feuilles 11 à 13 tirées; feuilles 14 et 15 reçues en bons à tirer; feuilles 16 à 21 en placards.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Feuilles 15 à 18 tirées; feuilles 19 et 20 reçues en bons à tirer; feuilles 21 à 23 en placards.

Mémoires de du Bellay. T. II. Feuilles 14 à 16 tirées. On compose la suite.

Grandes Chroniques de France. Règnes de Jean le Bon et de Charles V. T. I. Feuilles 13 à 15 tirées; feuilles 16 à 19 en placards.

Journal de Fauquembergue. T. II. Feuilles 9 à 12 tirées; feuille 13 en pages; feuilles 14 à 17 en placards.

Correspondance de Vivonne. Feuilles 7 à 10 tirées. On compose la suite.

Mémoires de Florange. Feuilles 9 à 11 reçues à mettre en pages.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Feuilles 5 à 7 tirées. On compose la suite.

Chronique de Morée. Feuilles 1 à 4 tirées. On compose la suite.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 1 à 3 reçues à mettre en pages.

Il avait été déjà donné lecture, à la précédente séance, d'une proposition de publication de M. René Pichard du Page; elle était présentée dans les termes suivants :

J'ai l'honneur de proposer à la Société de l'Histoire de France la publication d'une série de relations intéressant la politique extérieure de la France avec les États scandinaves et les Pays-Bas au milieu du XVIIe siècle et ayant pour auteur unique Simon Arnauld, marquis de Pomponne.

L'ensemble des *Mémoires* du marquis de Pomponne comprend :

1° *Un Journal de voyage de ce personnage s'en allant pour la première fois comme ambassadeur en Suède;*

2° *La Relation de sa première ambassade en Suède (1666-1669),* accompagnée d'un *Discours sur la Suède* en 1668;

3° *La Relation de son ambassade aux Pays-Bas (1669-1671);*

4° *La Relation de sa deuxième ambassade en Suède (juill.-déc. 1671);*

5° *Un Tableau de l'état de l'Europe de 1671 à 1680.*

Deux de ces pièces ont déjà été publiées en 1868 par Mavidal (2 vol. in-8, Paris, librairie de Huet), savoir : *la Relation de la première ambassade en Suède* et le *Tableau de l'état de l'Europe.* Tout le reste est demeuré inédit. Je propose donc à la Société de l'Histoire de France : en premier lieu, la publication de toute la partie inédite; en second lieu, la réédition du premier des deux textes publiés par Mavidal, je veux dire : la Relation de la première ambassade en Suède. La principale utilité de cette réédition serait d'éviter une solution de continuité dans l'ordre chronologique. Et, d'autre part, on peut remarquer que l'édition existante n'offre guère de caractère scientifique.

L'ensemble de ces textes fournirait la matière de trois volumes.

Je dois en terminant signaler à la Société, d'une part, l'intérêt littéraire de ces textes, qui me paraît de tout premier ordre, tant en raison de la clarté de l'exposé que par suite de la distinction aisée et soutenue du style, d'autre part l'intérêt historique non moins considérable que présente aux yeux du lecteur français ce tableau détaillé des relations de la France avec la Suède et les Pays-Bas à la veille de la guerre de Hollande, tableau tracé par celui-là même qui conduisait les négociations, avec « une fermeté, note Saint-Simon, et, quand il le fallait, une hauteur à soutenir les intérêts de l'État, que rien ne pouvait entamer ».

M. L. Delisle, au nom du Comité de publication, émet un avis favorable à cette proposition, que le Conseil adopte en principe, après avoir entendu diverses observations de M. le comte Baguenault de Puchesse, de M. le comte Boulay de la Meurthe et de M. le marquis de Barral-Montferrat.

M. Paul Marichal, éditeur des *Mémoires du maréchal de Turenne*, est autorisé, sur sa demande, à joindre au second volume de cette publication deux fac-similés d'une lettre du maréchal et d'une des pages des Mémoires, rapprochement qui démontrera d'une façon saisissante le caractère autographe du manuscrit dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le marquis de Talhouët-Roy.

M. Léon Lecestre est désigné comme commissaire responsable de l'édition de la *Correspondance du chevalier de Sévigné.*

M. Jean de Boislisle donne lecture du rapport rédigé par MM. les Censeurs en vue de la prochaine Assemblée générale. — M. le Président le remercie de cette communication.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

109. — Delisle (L.). Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France, publié sous la direction de M. H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Atlas (30 planches) in-fol., 8 p. et 30 planches. Paris, C. Klincksieck.

110. — Denis (P.). Charles de L'Hostallerie, neuvième supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (1714-1720). In-8, 163 p. Ligugé (Vienne), impr. Aubin.

(Extrait de la Revue Mabillon.)

111. — Depoin (J.). Les vicomtes du Mans et la maison de Bellême. In-8, 47 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

112. — Dhetel (P.). Annales historiques de la ville de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or et ancien duché de Bourgogne) depuis ses origines jusqu'en 1789 et d'après les archives départementales et communales, avec pièces justificatives, documents inédits, cartes, plans, vues et portraits hors texte. In-4, 505 p. Paris, H. Champion.

113. — Dimier (L.). L'hôtel des Invalides. Petit in-8, 96 p. avec 42 grav. Paris, H. Laurens.

114. — Du Halgouet (vicomte H.). Saint-Gobrien et sa chapelle en Saint-Servan (évêché de Vannes). In-8, iii-8 p. Saint-Brieuc, R. Prud'homme.

115. — Dujardin (V. et M.). Le livre de raison commencé en 1568 par Jacques Pouille et continué jusqu'à nos jours par ses descendants de la famille Bocquet; comment sont constituées et classées nos archives familiales concernant les familles Dujardin, Hovelacque, Fauchille, Bocquet, Drez, Bernard, Hévin, Debeugny, Pajot, etc. Grand

in-8, 18 p. avec fig. Paris, Victor Dujardin, 115, rue du faubourg Poissonnière; Marius Dujardin, 154, boulevard de Magenta.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « le Vieux Papier ».)

116. — Dunand (le chanoine). Jeanne d'Arc et sa mission, d'après les documents. In-16, xx-374 p. Paris, Beauchesne.

Dans ce volume, qui forme la quatrième série d'études critiques, d'après les textes, sur l'histoire de Jeanne d'Arc, l'auteur publie huit conférences faites, du 26 avril au 14 juin 1909, à l'Institut catholique de Paris, et où il s'est proposé d'étudier « les faits et les raisons qui élèvent la mission de Jeanne à la hauteur d'un grand fait historique et national ». M. le chanoine Dunand, tout en reconnaissant l'indiscutable valeur scientifique de la publication du Procès, due à Jules Quicherat, attaque avec beaucoup de vivacité les théories de l'auteur des *Aperçus nouveaux* et le range finalement dans le parti « anglais », ainsi que M. Anatole France.

117. — Duplais (L.). Le vieux Berck. In-8, 293 p.; illustrations hors texte. Liège, impr. H. Vaillant-Carmann, 8, rue Saint-Adalbert.

118. — Duval (L.). L'agriculture dans la généralité d'Alençon au xviii[e] siècle. In-8, 36 p. Alençon, impr. veuve A. Laverdure.

119. — Edmont (E.). Galerie ternésienne ou dictionnaire biographique des personnages les plus remarquables de l'ancien comté de Saint-Pol ou de l'arrondissement actuel de ce nom. In-8, 484-vi p. Saint-Pol, impr. Dubois.

(Extrait de l'Abeille de la Ternoise.)

120. — Espagnat (abbé E.). La coutume de Montberaud (1416). In-8, 32 p. Toulouse, E. Privat.

121. — Esquieu (L.). Essai d'un armorial quercinois. In-4, 286 p. et 35 planches dessinées par l'auteur. Paris, H. Champion.

122. — Faral (E.). Les jongleurs en France au moyen âge. In-8, 341 p. Paris, H. Champion.

123. — Feron (A.). Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie. 2e fascicule : ses origines dans le diocèse de Rouen; la cure de Rouville. In-8, 84 p. Rouen, Lestringant.

124. — Filon (A.). Marie Stuart. In-16, 212 p. avec grav. Paris, Nilsson.

125. — Fouqueray (H.). Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762). T. I : les Origines et les premières luttes (1528-1575). In-8, xxv-673 p. Paris, A. Picard et fils.

126. — Froussard (V.). Notice sur Andelot (Haute-Marne) et Montéclair. In-8, 44 p. Reims, Impr. coopérative, 24, rue Pluche.

(Extrait de la Revue de Champagne.)

127. — Girard (J.). Un marchand avignonnais au xive siècle. In-8, 36 p. Paris, H. Champion.

128. — Gosset (P.). Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux du canton de Bourgogne (Aubert, seigneur du Godart; de Bignicourt, vicomte de Merfy; Frémyn, seigneur de Baslieux; de Hédouville, seigneur de Sapigneul; Miremont, seigneur de Saint-Étienne; Ruinart, seigneur de Brimont, etc.). In-8, 63 p. avec blasons et 5 planches. Reims, impr. Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

129. — Gourcuff (O. de). Saints Donatien et Rogatien. In-16, 32 p. avec grav. Rennes, L. Bahon-Rault.

130. — Gruel (L.). La Madeleine depuis son établissement à la Ville-l'Évêque; étude historique et archéologique, accompagnée d'un plan, de 27 planches hors texte et de 17 plans ou dessins dans le texte. In-4, 182 p. Paris, H. Champion.

131. — Guibert (J.). Les dessins du cabinet Peiresc au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale; Antiquité; Moyen âge; Renaissance. Grand in-4, 103 p., 24 pl.

et 1 portrait; fac-similés par André Marty. Paris, impr. Dumoulin.

132. — GUILLOREAU (Dom L.). Cartulaire de Loders (Dorset), prieuré dépendant de l'abbaye de Montebourg. In-8, 151 p. Évreux, impr. Odieuvre.

133. — HAMON (J.). L'intervention du général des habitants de Passais dans un procès intenté par le curé à deux de ses paroissiens (1776-1779). In-8, 11 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

134. — HARMAND (J.). L'automne d'un prince; le duc Philippe d'Orléans et la marquise de Montesson, 1773 (lettres inédites); avec un portrait de Mme de Montesson. In-16, 96 p. Paris, B. Grasset.

135. — HAUSER (H.). Études sur la Réforme française : de l'humanisme et de la Réforme en France; un nouveau texte sur Aimé Maigret; la Réforme et les classes populaires en France au XVIe siècle; étude critique sur la « Rebeine » de Lyon (1529); Nîmes, les consulats et la Réforme; la Réforme en Auvergne; petits livres du XVIe siècle; une source importante du martyrologe de Crespin. In-16, XIV-310 p. Paris, A. Picard et fils.

136. — HAYEM (F.). Le maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï; notice biographique par M. Abel Lefranc; ouvrage illustré de 2 gravures hors texte. In-8, VI-319 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

137. — HUGUET (A.). Histoire d'une ville picarde : Saint-Valery; de la Ligue à la Révolution (1589-1789); ouvrage contenant 42 gravures et 17 planches hors texte. 2 vol. in-8, 1re partie, XXVII-634 p.; 2e partie, p. 635 à 1281. Paris, Champion.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 3 MAI 1910,

A quatre heures, dans la salle du Cours d'archéologie, à la Bibliothèque nationale,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE LE ROULX, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 juin suivant.)

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 82);

2° Du rapport de M. Noël Valois, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société pendant l'exercice 1909-1910 (voir p. 102);

3° Du rapport des Censeurs, MM. le marquis de Barral-Montferrat et Jean de Boislisle, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice 1909 (voir p. 111).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. Léon Lecestre, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1914 :

MM. d'Antioche,
Baguenault de Puchesse,
de Beaucaire,
de Kermaingant,
de La Trémoïlle,
Lecestre,
Moranvillé,
Omont,
Valois.

Sont élus : en remplacement de M. G. Picot, dont les pouvoirs expiraient en 1910, M. Henry Cochin ;

En remplacement de M. de Schickler, dont les pouvoirs devaient expirer en 1913, M. Roland Delachenal ;

En remplacement de M. de Nervo, dont les pouvoirs devaient expirer en 1912, M. Dupont-Ferrier.

Sont réélus censeurs : MM. le marquis de Barral-Montferrat et Jean de Boislisle.

M. Bernard de Mandrot donne lecture d'un mémoire sur la *Correspondance des envoyés milanais à la cour de Louis XI pendant les années 1462 à 1464* (voir p. 114).

La séance est levée à six heures un quart.

Discours de M. J. Delaville Le Roulx, président de la Société pendant l'exercice 1909-1910.

Messieurs,

Quand votre président, parvenu au terme de son mandat, est appelé à prendre la parole devant vous et à retracer l'histoire de notre Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler, trois sentiments s'imposent tout d'abord à son esprit : reconnaissance pour l'honneur qui lui a été fait et qu'il méritait si peu, profonde tristesse d'avoir à vous signaler les pertes qui se sont produites parmi nous, et, enfin, embarras de vous entretenir d'un sujet historique capable de vous intéresser un instant.

De ces trois sentiments, le plus vif et le plus poignant est le douloureux souvenir de nos confrères disparus ; permettez-moi de l'évoquer ici avec la respectueuse et attristée sympathie qu'il m'inspire, et que vous partagerez, j'en suis sûr, avec moi. La mort a frappé dans nos rangs avec une particulière rigueur en enlevant à notre Conseil trois de ses membres les plus écoutés et les plus vénérés, et à notre Société sept de nos confrères. Rarement elle avait été

aussi cruelle; rarement ses coups nous avaient atteints avec une aussi implacable sévérité, éveillé dans nos cœurs tant de regrets et causé parmi nous des vides aussi irréparables.

Tous vous avez connu M. Georges Picot; il n'était pas de figure plus parisienne que la sienne, de personnalité plus répandue dans les milieux scientifiques que celle de notre collègue. Tous vous avez subi le charme de ses causeries, la douceur de son regard, la bienveillance de son accueil. Qui d'entre vous n'a pas mis son savoir à contribution? Qui, en l'entretenant des sujets qui l'intéressaient, — histoire, jurisprudence, économie politique ou philanthropie, — s'est jamais étonné de constater que tous lui étaient également familiers? Cette variété de connaissances, cette facilité d'assimilation et de généralisation formaient, en effet, la caractéristique de l'intelligence de M. Picot; mis en contact par les circonstances d'une vie très remplie avec la plupart des problèmes contemporains, il n'était étranger à aucun d'eux, et tenait en réserve, sur tous et pour tous, des idées et des solutions mûries par ses réflexions et formulées avec l'autorité caressante dont son langage les enveloppait.

D'abord magistrat, il consacra les loisirs de ses occupations professionnelles aux études historiques; le résultat de ses recherches fut la belle *Histoire des États généraux et de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, en quatre volumes. Cet ouvrage, né d'un concours institué par l'Académie des Sciences morales, obtint, deux fois de suite, en 1873 et 1874, le grand prix Gobert à l'Académie française. Quand M. Dufaure, son ami et son maître, forma, en décembre 1877, un ministère, M. Picot y fut appelé en qualité de directeur des affaires criminelles et des grâces. Mais l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République le décida à démissionner, sa conscience lui interdisant de continuer ses fonctions dans un sens et avec des tendances qu'elle réprouvait. A deux reprises depuis lors, il tenta, sans succès, de rentrer dans la vie publique, aux élections municipales de Paris en mai 1884 et aux élections législatives

de 1885. Sa carrière politique était désormais achevée; en y renonçant, il s'adonna exclusivement à ses travaux d'historien et de jurisconsulte et aux œuvres de bienfaisance et de prévoyance sociale. Il ne se désintéressa pas, cependant, des idées politiques qui lui étaient chères; dans la presse, notamment au *Parlement*, organe du centre gauche, il les défendit avec une ardeur toute juvénile, bien qu'il eût compris que le mouvement de résistance à l'évolution vers les groupes de gauche se produisait trop tard, et que son parti était impuissant à endiguer le fleuve dont il avait systématiquement négligé de régulariser le cours, alors que celui-ci n'était qu'un simple ruisseau.

Dans cette lutte, comme dans les autres branches de son activité intellectuelle, il fit preuve d'une ardeur d'apostolat qui était le fond même de sa nature généreuse, et qui commandait la sympathie. Dès 1866, il était entré dans nos rangs; notre Compagnie l'appela dans son Conseil en 1877, dans son Comité de publication en 1887, et à la présidence en 1885. L'Académie des Sciences morales, — et c'était justice, — l'élut en 1878 en remplacement de M. Thiers, et, en 1896, lui confia les fonctions de secrétaire perpétuel, vacantes par la mort de M. Jules Simon. Ces deux noms, Thiers, Jules Simon, caractérisent excellemment l'idéal politique et moral auquel notre confrère resta constamment fidèle et dont il fut la prolongation à l'Académie.

Il n'entre pas dans le cadre de ce discours d'énumérer les nombreux volumes et articles publiés par M. Picot, et qui s'échelonnent sur une période d'environ cinquante ans. Permettez-moi cependant de rappeler ici les ouvrages plus particulièrement historiques auxquels il attacha son nom. Ce fut d'abord, en 1901, la publication, dans la Collection des Documents inédits sur l'histoire de France, d'un important volume de *Documents sur les États généraux et autres assemblées sous Philippe le Bel*, complément de l'histoire de ces États parue trente ans auparavant. Ce fut surtout la direction qu'il imprima, avec un zèle et une compétence dont l'éloge n'est plus à faire, aux deux publications dont l'Académie des Sciences morales avait pris la charge : le

Catalogue des actes de François Ier et le *Recueil des ordonnances* de ce roi.

L'été dernier, la mort a frappé ce grand homme de bien, ce catholique convaincu, ce philosophe chrétien, à un moment où sa robuste vieillesse semblait lui permettre encore de longues années de vie, — il avait soixante et onze ans, — et l'a brusquement enlevé à l'affection des siens et à la respectueuse admiration de ses amis et de ses disciples. Vous partagerez, Messieurs, la profonde stupeur que tous nous avons ressentie, et la douloureuse affliction dont je me fais ici l'interprète.

Vous vous associerez également au tribut d'unanimes regrets qu'il convient de payer à un autre membre de notre Conseil, le baron Ferdinand de Schickler, qui fut, lui aussi, un grand homme de bien et un chrétien convaincu. Ce que l'un avait fait pour la cause catholique, l'autre le fit pour celle du protestantisme : leurs deux existences s'étaient déroulées parallèlement, animées d'un égal esprit de foi et d'un égal dévouement aux idées et aux œuvres religieuses. La Providence, pour rendre plus saisissante la connexité de leurs vies, a voulu qu'à quelques jours de distance elles fussent brisées par la mort.

M. de Schickler, dont la famille, originaire de Hongrie, avait quitté au XVIe siècle ce pays pour se fixer d'abord à Bâle jusqu'à la fin du XVIIe siècle, puis à Mulhouse, à Berlin et enfin à Paris, était né le 24 août 1835. Attiré dès sa jeunesse par l'étude des questions religieuses, il s'appliqua à les résoudre, d'abord par le côté historique, ensuite par le côté moral, si je puis m'exprimer ainsi. De cette double préoccupation sortirent les ouvrages qu'il consacra au protestantisme, et les œuvres qu'il institua pour ses coreligionnaires. Nommé dès 1865 président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, il devint successivement président de toutes les sociétés protestantes, dogmatiques ou charitables, qui toutes tinrent à honneur de le mettre à leur tête. Quand on a connu M. de Schickler, on comprend cette unanimité des suffrages qui vinrent à lui. Il était bon, ne

cherchait qu'à obliger son prochain, et, sous les apparences d'une timidité résignée, cachait un cœur ardent et dévoué, une foi qu'aucune épreuve ne rebuta jamais. S'il accepta le fardeau de ces multiples présidences, ce n'était pas certes pour diriger, mais pour servir, développer et affermir les causes qui lui avaient été confiées, leur sacrifiant sans compter son temps, son influence et sa fortune. Entré dans notre Compagnie en 1862 et dans notre Conseil en 1890, il fut bientôt sollicité de le présider, mais il se déroba avec l'humilité qui lui était coutumière, et ce ne fut qu'en 1902 que nos confrères parvinrent à triompher de ses scrupules et à lui faire accepter la présidence.

Il appartenait au parti libéral de l'église réformée, mais il était tout le contraire d'un homme de parti. Pieux, humble, dévoué, il a poursuivi sans défaillance, malgré les cruelles épreuves dont sa vie fut abreuvée, la tâche qu'il s'était imposée et dont il s'était fait l'apôtre. Doué d'une grande largeur d'esprit et de cœur, il avait un très haut idéal de justice et de vérité, une réelle passion pour l'union et la paix, dont, au milieu des divisions qui l'entouraient, il poursuivait la réalisation avec une douce obstination; quand la mort l'atteignit, il la vit venir avec résignation, et, s'il eut un regret, ce fut l'incertitude de laisser sans direction les œuvres dont il était l'âme.

La fondation, l'installation et l'aménagement de la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français furent son œuvre de prédilection; c'est lui qui l'a créée, soutenue, enrichie, avec un sens très juste des services qu'elle était appelée à rendre, et il a réussi à en faire un établissement modèle, dont il a assuré l'existence après lui. En même temps, il prodiguait au *Bulletin*, organe de la Société du Protestantisme, sa collaboration la plus assidue. Ouvrez les quarante-cinq volumes de ce *Bulletin*, parus depuis 1865, vous y trouverez trente-sept rapports écrits d'une plume élégante, délicate et impartiale par notre confrère, et, à toutes les pages, l'inspiration indirecte de son intervention. Enfin, malgré cet incessant labeur, M. de Schickler trouva le temps d'écrire des dissertations histo-

riques sur l'*Histoire de France dans les archives privées de la Grande-Bretagne* (1878), sur les *Églises françaises de Londres* (1886) et sur les *Deux patentes* (1901), de donner à l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* deux articles, qui sont de véritables livres, sur la *Géographie historique de la France protestante* (1879) et sur les *Églises du Refuge* (1882), et de composer la belle *Histoire des églises du Refuge en Angleterre*, en trois volumes, (1892), qui, bien qu'inachevée, restera, dans la littérature historique protestante, comme un témoignage de la solide érudition et des éminentes qualités d'historien de M. de Schickler.

Après MM. Picot et de Schickler, j'ai la triste mission de vous signaler une troisième perte parmi les membres de notre Conseil, celle de M. le baron Robert de Nervo. Né en 1843, il appartenait à une très ancienne famille lyonnaise. Petit-fils de l'amiral de Nervo, un des principaux lieutenants de Précy pendant le siège de Lyon, il fut élevé sous la direction de son grand-père maternel, le baron de Barante, l'historien des ducs de Bourgogne, et fréquenta chez celui-ci, pendant sa jeunesse, la société d'élite qui avait brillé d'un si vif éclat sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe. De fortes études et le commerce journalier de ces esprits éminents l'avaient préparé à partager leurs goûts et leurs aspirations politiques et littéraires. Le hasard d'une alliance, — son mariage avec la nièce du financier Talabot, — la ruine des ambitions politiques que ses amis nourrissaient, et auxquelles l'avènement du second Empire avait porté un coup fatal, dirigèrent notre collègue dans une voie toute différente de celle qu'il rêvait de parcourir. Il se jeta dans les grandes affaires industrielles et financières; là, ses rares facultés d'assimilation, la clarté de sa parole, son activité infatigable ne tardèrent pas à lui créer, dans un domaine nouveau pour lui, une situation prépondérante. Vice-président du Chemin de fer P.-L.-M., président des Mines de Mokta, de Krivoi-Rogg, de Gafsa, etc., des sociétés métallurgiques de Denain et Anzin, des Chantiers de la Loire, de Pontgibaud,

du Saut du Tarn, du comité des Forges de France, il ne put résister à une tâche trop lourde pour lui, poursuivie pendant de longues années avec une admirable conscience, sans souci des signes de fatigue qui alarmaient son entourage et qui exigeaient un repos qu'il refusa toujours de prendre. Malgré ses multiples occupations, le baron de Nervo n'avait jamais détourné son attention du mouvement littéraire et historique, et en avait suivi les évolutions en observateur averti. Il s'était composé une bibliothèque importante; presque toutes nos sociétés savantes lui avaient ouvert leurs portes; entré dans nos rangs en 1874, il désira vivement faire partie de notre Conseil; quand il y fut élu, en 1903, son assiduité à nos séances nous prouva l'intérêt qu'il prenait à nos travaux. La maladie, malheureusement, ne tarda pas à l'éloigner de nous, et, quand la mort le frappa, l'été dernier, nous comprîmes ce que nous perdions. Avec lui disparaissaient le charme d'une conversation toujours pleine et intéressante, le coup d'œil toujours juste de la résolution à prendre et les conseils d'une expérience toujours prête à se mettre au service de quiconque y faisait appel.

Les sept membres ordinaires que la mort nous a enlevés appartenaient à des milieux très différents, mais dans lesquels s'étaient conservés très vivaces le culte de l'histoire et les sympathies pour nos études.

Le notariat revendique comme un des siens M. Lefort, qui l'exerça à Reims, de 1874 à 1897, et qui, obligé par les soins de sa santé à de longs séjours à Luxembourg, s'absorba dans la tâche de retracer l'histoire du grand-duché dans ses rapports avec la France, tâche que la mort laissa inachevée et qui était bien digne de la devise adoptée par lui : *Summa semper velle*[1].

1. Les principaux ouvrages de M. Lefort sont : *la Forteresse de Luxembourg* (1898), *les Français à Luxembourg, Vauban et la forteresse* (1900), *les Empereurs de la maison de Luxembourg en France* (1902), *le Luxembourg en 1794* (1901), *la Maison souveraine de Luxembourg* (1902), *l'Histoire du département des Forêts* (1906, t. I, seul paru), etc.

La haute banque se fait gloire des éminentes qualités dont M. Léopold Renouard, tour à tour agent de change à Paris (1859-1872), directeur des finances de la ville de Paris, trésorier-payeur général à Tarbes, puis à Pau (1875-1877), gouverneur du Crédit foncier (1877), sous-gouverneur de la Banque de France (1889-1898), vice-président (1898) et président (1909) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, président de la Banque du Maroc créée à la suite de la conférence d'Algésiras (1906) et administrateur d'un grand nombre de sociétés financières et industrielles, n'a cessé de donner les preuves les plus éclatantes dans toutes les situations qu'il a occupées. Partout il a laissé le souvenir d'une intelligence supérieure, d'une connaissance approfondie des affaires, d'une exquise urbanité et d'une inépuisable bonté, jointes à une rare droiture de caractère.

S'il avait tenu à être des nôtres (il fut admis dans notre Compagnie en 1894), bien que sa vie ne fût pas orientée vers nos paisibles recherches, n'était-ce pas en souvenir de son grand-père, Antoine-Augustin, bibliographe distingué et fondateur de la librairie (1793-1826) dont le nom figure encore sur nos publications, de son père, Jules (1826-1854), et de sa belle-mère, née Talabot (1854-1872), qui continuèrent, durant un demi-siècle, les traditions typographiques d'Antoine-Augustin? Ne sommes-nous pas autorisés à voir dans cette affiliation une sorte d'atavisme du petit-fils pour la carrière embrassée et honorablement poursuivie par ses ascendants?

La magistrature est représentée dans notre nécrologe par M. Perrin du Lac et M. Clément-Simon, qui, tous deux, trop intègres pour acheter leur avancement par des capitulations de conscience, brisèrent jeunes leur carrière. Si leur retraite priva notre pays des services de deux éminents magistrats, notre Compagnie, par contre, doit s'en féliciter, puisqu'elle leur permit de vouer leurs loisirs aux lettres et à l'histoire.

M. Jules Perrin du Lac descendait, par son père, de Précy, le héros de la défense de Lyon, dont nous avons déjà tout à

l'heure prononcé le nom. Fils de magistrat, — son père était président du tribunal de Compiègne, — il entra lui-même dans la magistrature : d'abord juge suppléant à Amiens, il fut ensuite procureur à Senlis; son mariage avec Mlle de Saint-Martial, d'une vieille famille compiégnoise, resserra les liens qui l'attachaient à Compiègne, et, quand il devint prématurément veuf, il n'eut qu'une idée, celle d'y retourner, et accepta une simple place de juge suppléant dans sa ville natale. Ce ne devait être qu'un poste d'attente; la politique semblant vouloir lui refuser tout avancement, il comprit qu'il n'avait qu'à se retirer, donna sa démission et se consacra exclusivement à l'exercice de la charité, partageant sa vie entre la conférence de Saint-Vincent de Paul, la présidence de la fabrique de Saint-Jacques, de la Société de secours de Saint-François-Xavier, du bureau d'assistance judiciaire et de la Commission des hospices, la Caisse d'épargne, la commission du Musée et de la Bibliothèque, et la Société historique. Le temps qu'il dérobait à la bienfaisance, il le consacrait à l'étude, s'attachant à collectionner les médailles relatives au règne de Louis XIV et les monnaies se rapportant à l'histoire de Compiègne. Il fut admis parmi nous en 1868, et s'éteignit l'an dernier, à l'âge de quatre-vingt-six ans, ayant fait le bien par devoir, étudié l'histoire par goût et pour oublier les tristesses qui l'avaient frappé, inébranlable dans ses convictions, pardonnant aux hommes, mais non à la politique, le mal qui lui avait été fait.

M. Clément-Simon fut, comme M. Perrin du Lac, une victime de la politique. Né à Tulle en 1833, successivement substitut à Tulle, procureur à Chambon et à Auch, avocat général à Agen, Pau et Toulouse, il fut nommé procureur général à la cour d'Aix. Après l'échec du 16 mai, les rancunes des vainqueurs l'atteignirent en lui enlevant son siège, convoité pour un autre. Le dédommagement qu'on lui offrit, — le poste de procureur général à Caen, — lui parut une déchéance, et, très loyalement, pressentant les obligations qui résulteraient pour lui de son installation à la seconde cour normande, il offrit sa démission et résista aux ins-

tances du ministre pour la lui faire reprendre (1879). Retiré dans son château de Bach, aux environs de Tulle, il devint historien du Bas-Limousin, son pays natal, se forma une bibliothèque limousine considérable, et se constitua des archives privées, très riches en documents sur les familles de noblesse secondaire des environs de Tulle, en dossiers sur les Baluze et en minutes notariales à partir du milieu du XIVe siècle.

C'est à l'aide de ces instruments de travail qu'il publia ses travaux historiques sur *Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion* (1887), sur l'*Abbé Jumel, le père Duchêne de la Corrèze* (1889), son *Histoire du collège de Tulle* (1892), ses *Recherches sur l'histoire civile et municipale de Tulle* (1903-1908), ses *Archives historiques de la Corrèze*, en 2 volumes (1903-1905), et la *Monographie de la comtesse de Valon, Apollonie de La Rochelambert* (1908). Ces ouvrages, écrits en une langue sobre et précise, se recommandent par leur méthode et le recours constant aux sources; leurs qualités ont classé notre confrère parmi les meilleurs érudits contemporains du Limousin.

C'est à l'érudition qu'appartenait M. Eugène Chatel, décédé, il y a quelques jours à peine, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Archiviste-paléographe de la promotion de 1849, — celle des Himly, des Delisle, des Bastard, des Tardif et des Marty-Laveaux, qui ont marqué les études historiques, juridiques et philologiques d'une empreinte si profonde, — M. Chatel, après avoir dressé, conjointement avec Eugène de Rozière, la *Table générale et méthodique des Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (Paris, 1856, in-4°), accepta, en 1855, le poste d'archiviste départemental du Calvados, qu'il n'abandonna qu'en décembre 1884 pour prendre sa retraite.

Pendant ces trente années, son existence s'écoula paisiblement, au milieu de ses occupations professionnelles, dont la principale fut la publication de l'Inventaire sommaire de la série C de son dépôt (3 volumes, 1867-1887), et au

milieu de ses travaux personnels : rappelons diverses notices, la plupart consacrées à la Normandie et insérées dans les volumes des Antiquaires de la Normandie, ainsi que les discours funèbres par lesquels il rendit souvent hommage à des amitiés prématurément rompues. Modeste par nature, il produisit peu ; mais, chaque fois qu'on faisait appel à lui, son cœur, resté aussi chaud qu'à vingt ans, se donnait tout entier. Beaucoup d'entre vous ont connu ce vieillard, alerte sous la couronne de ses cheveux blancs, et prenant feu pour toutes les causes nobles et belles ; beaucoup ont été témoins de son ardeur juvénile à les faire aboutir, et de l'aimable bonhomie avec laquelle il vous enrôlait à sa suite, pour l'exercice du bien, sans qu'on pût lui résister. Il nous appartenait depuis le moment où, ayant pris sa retraite, il vint se fixer à Paris, à la fin de 1884, et je ne crois pas qu'il ait manqué une seule de nos Assemblées générales. C'est pour moi un véritable regret de ne plus apercevoir devant moi sa tête si expressive, ses yeux si encourageants pour l'orateur qu'il écoutait, et de ne plus entendre les exclamations à mi-voix que ce modèle des auditeurs ne pouvait réprimer, tant l'enthousiasme débordait en lui.

Enfin, cette liste funèbre se termine par deux noms dont l'érudition provinciale doit être fière, ceux de M. Ernest Prarond et du marquis Albert des Méloizes, qui, le premier à Abbeville et le second à Bourges, ont consacré le meilleur, — ou pour mieux dire le tout, — de leur vie à la glorification de leurs provinces natales, la Picardie et le Berry. Honneur à ces modestes mais infatigables ouvriers qui ont apporté leur pierre au grand œuvre de notre histoire nationale, et dont l'exemple, suivi par leurs arrière-neveux, en assurera quelque jour l'achèvement ! C'est à leur patient labeur qu'il convient de rendre hommage, et c'est leur disparition que nous ne saurions assez amèrement déplorer.

La longue existence de M. Prarond (1821-1909) a été tout entière vouée au service d'Abbeville. Poète, littérateur, journaliste, historien et archéologue de valeur, notre confrère n'a pas pensé avoir assez payé sa dette envers cette petite patrie en en faisant connaître et aimer l'histoire. Il lui a paru que le

présent sollicitait son inlassable activité au même titre que le passé; il n'a pas hésité à devenir conseiller municipal et maire d'Abbeville (1882-1884) et conseiller général de la Somme (1874-1880). Il nous apparaît donc sous un double aspect; sa plume, avec une compétence et une science indiscutables, aborde tous les sujets anciens ou actuels, pourvu qu'ils se rapportent à Abbeville et au Ponthieu, et en même temps son patriotisme local le jette dans la mêlée des compétitions municipales et départementales, qu'il aborde sans défaillance, puisque l'intérêt de ses concitoyens est en jeu.

Aux vingt-cinq recueils de vers, fruits de sa jeunesse, succèdent des séries de volumes consacrés à l'histoire abbevilloise : *Notices sur les rues d'Abbeville* (1849), *les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville* (1858), *Histoire de cinq villes et de 300 villages* (6 volumes, 1860-1868), *Topographie d'Abbeville* (3 volumes, 1871-1884), *Abbeville avant la guerre de Cent ans*, *Abbeville au temps des ducs de Bourgogne*, *la Ligue à Abbeville* (3 volumes, 1868-1873). Ce sont ensuite des publications de textes (*Cartulaire du comté de Ponthieu*, *Chronique de saint Riquier*, et *Poème du XVI*e *siècle publié par un Abbevillois en l'honneur de Jeanne d'Arc*) et d'innombrables articles dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*. C'est enfin la constitution d'une collection unique de pièces imprimées et manuscrites abbevilloises, dont, en mourant, M. Prarond a assuré la possession à la bibliothèque municipale de sa ville natale.

Ne vous semble-t-il pas que le souvenir de notre confrère mérite d'être pieusement conservé? Sa veuve, du reste, nous a demandé de l'inscrire sur nos listes en remplacement de son mari, voulant ainsi perpétuer sa mémoire et ne pas interrompre la série de nos publications sur les rayons de la bibliothèque d'Abbeville. Qu'elle reçoive ici l'hommage de nos sympathies attristées et l'assurance de notre respectueuse reconnaissance.

La carrière du marquis Albert Renaud d'Avènes des Méloizes (1840-1910) se déroula, avec des phases analogues, dans le centre de la France. Représentant d'une famille

d'ancienne noblesse du Morvan, transplantée au Canada, mais revenue en Berry après la perte de la colonie, il fut, dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire, l'amateur le plus sagace et le plus savant dont le Berry, dans les quarante années qui viennent de s'écouler, ait lieu de s'enorgueillir. Membre de la Commission du Musée (1867) et de celle de la Bibliothèque de Bourges (1897), inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, secrétaire, à partir de 1888, puis président de la Société des Antiquaires du Centre (1907), il laisse de nombreux mémoires d'art et d'archéologie qui remplissent les volumes de cette Compagnie; son œuvre maîtresse est la *Description des vitraux peints de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIIIe siècle*, devenue classique, qui fait autant d'honneur à l'auteur, qui l'a entreprise avec un amour passionné, qu'au monument dont elle célèbre la resplendissante beauté. Moins engagé que M. Prarond dans les questions contemporaines, le marquis des Méloizes n'y resta cependant pas étranger. Maire de Thizay (Indre), commune dans laquelle il avait ses propriétés, de 1900 à 1903, il était directeur, depuis 1885, et vice-président, depuis 1889, de la Caisse d'épargne de Bourges, et, pendant plus de trente ans, s'était consacré avec une ardeur infatigable à l'Œuvre de la Croix-Rouge, dont il fut successivement trésorier, vice-président et président pour le 8e corps d'armée. Il nous appartenait depuis 1892, et nous avions été heureux de l'inscrire sur nos listes et de l'accueillir parmi nous.

On sait qu'en Morvan les terres les plus fertiles et les meilleures s'appellent des « Méloises ». Si l'étymologie de ce mot, qu'on rattache au latin « meliores », n'est pas scientifique, c'est grand dommage, car quel qualificatif eût mieux convenu que celui-là au marquis des Méloizes, l'érudit le plus aimable et le plus complaisant qui se pût trouver, le travailleur dont on ne saurait trop déplorer la perte, l'homme enfin pour qui l'exercice du bien, sous toutes ses formes, fut l'unique et constante préoccupation ?

Ce qui groupait autour de nous ces hommes de caractères, de fonctions et de milieux si divers, c'étaient le goût des

études historiques, l'amour de l'histoire nationale, les souvenirs de grandeur et de gloire qu'elle réveillait dans leurs esprits et dont le culte les rattachait au passé, les unissait dans le présent et évoquait à leurs yeux de communes espérances d'avenir. Ce sera l'éternel honneur de notre Compagnie d'entretenir, depuis près de quatre-vingts ans, ce feu sacré et de ne pas le laisser éteindre. D'autres viendront après nous, qui l'attiseront, si jamais il menaçait de brûler d'une flamme moins ardente, comme d'autres déjà, avant nous, et depuis longtemps, l'ont tour à tour allumé, excité et fait briller d'un vif éclat.

L'histoire, en effet, est de tous les temps; partout et toujours il s'est trouvé des hommes qui l'ont aimée, qui l'ont étudiée, qui lui ont consacré le meilleur de leur vie ou les loisirs que leur laissaient des préoccupations et des occupations d'ordres différents. Ne nous imaginons pas que, si nous avons été les premiers à en organiser le culte, nous l'ayons créé; il est aussi ancien qu'elle, et le passé nous offre maint exemple de l'amour passionné qu'elle a suscité dans l'humanité.

Je n'en veux retenir qu'un aujourd'hui, et évoquer devant vous, en quelques mots, une des figures les plus colossales de la fin du XIVe siècle, celle du grand-maître des Hospitaliers, Juan-Fernandez de Hérédia. Si personne de vous n'ignore que, durant une quarantaine d'années, Hérédia, conseiller fidèle et écouté des rois d'Aragon et des papes d'Avignon, chef de l'Ordre illustre auquel incombait la défense des intérêts chrétiens dans le Levant contre les Turcs, se mêla à tous les événements politiques, diplomatiques et militaires de l'Europe pendant cette période troublée, et fut le véritable arbitre des destinées de l'Europe, il peut, à première vue, vous paraître étrange que ce personnage, qui occupa si longtemps la scène du monde, puisse, dans l'ordre des études auxquelles nous nous livrons, être revendiqué par nous comme un des nôtres. Cette connexité, cependant, entre nous et lui, est des plus intimes. L'historien, l'archiviste, le lettré, le philologue, l'artiste reconnaissent en lui un de leurs Mécènes, et rendent hommage à sa puissante intelligence, qui, pour se délasser des soucis et

des fatigues de la politique, de la guerre et de l'administration, les encourageait, provoquait leurs travaux et l'éclosion de leurs productions. A une époque où l'idée de patrie était loin d'être ce qu'elle est de nos jours, où le chef d'un ordre militaire international devait, moins que tout autre, en être imprégné, Hérédia nous apparaît comme un patriote convaincu, consacrant, sur le terrain littéraire, historique et artistique, aussi bien que dans les conseils de la politique et sur les champs de bataille, sa prodigieuse activité à développer et à consolider la grandeur de son pays, l'Aragon.

Hérédia n'était pas destiné à prendre l'habit des Hospitaliers. Né dans les premières années du XIV[e] siècle, cadet d'une riche maison féodale d'Aragon, appelé à en devenir le chef à la mort de son frère aîné, qui semblait ne pas devoir avoir d'héritiers mâles, il se maria deux fois et resta deux fois veuf, avec des enfants de chacune de ses unions. Trompé dans ses prévisions par la naissance de deux neveux, obligé de renoncer à l'héritage espéré, peu disposé par nature à mener une existence médiocre et ignorée, il comprit qu'il fallait chercher ailleurs la richesse et les honneurs dont son ambition était avide, partit pour Rhodes et se fit recevoir dans l'ordre de Saint-Jean (vers 1328). Sa carrière y fut rapide; d'abord commandeur de diverses commanderies aragonaises (Alfambra, Villel, Saragosse, 1333-1346), il ne tarda pas à devenir châtelain d'Amposte (fin 1346 ou 1347), une des charges les plus en vue dans la hiérarchie des Hospitaliers, et à s'y faire remarquer. Mettant au service du roi d'Aragon son influence, les richesses de la châtellenie et l'appui de ses chevaliers, il devint un des plus fermes soutiens de la royauté aragonaise, s'entremit entre elle et la papauté, et se créa, à la cour pontificale, une situation de premier plan. Successivement, il se fit attribuer, sans renoncer à la châtellenie d'Amposte, les riches prieurés de Castille (1355) et de Saint-Gilles (1357), qui, réunis entre ses mains, lui donnèrent une puissance territoriale et financière avec laquelle le grand-maître d'abord, le pape ensuite durent compter. Il fut, dès ce moment, le véritable chef de l'Ordre et, pour ainsi dire, le chef de l'Église.

Mais, se rendant compte de l'envie dont il était entouré, peu désireux de renoncer au rôle prépondérant que la politique européenne, qui pivotait alors autour du Saint-Siège, lui avait créé, il sut refréner son ambition et laissa, à la mort du grand-maître Raymond Bérenger (1374), le choix des Hospitaliers se porter sur le prieur de France, Robert de Juilly, candidat sans personnalité tranchée, sous le couvert duquel il exerça en fait le magistère. Ce ne fut qu'au décès de Juilly qu'il consentit à prendre le pouvoir (1377). Le temps, agissant pour lui, avait dissipé la plupart des préventions dont il était l'objet. Lui-même venait de ramener Grégoire XI à Rome, et le retour de la papauté dans la ville de saint Pierre, terme de la tâche qu'il s'était imposée, lui rendait sa liberté d'action. Enfin, le projet de conquête de la Romanie par les Hospitaliers, rêve qu'il caressait depuis de longues années, avait pris corps, et Hérédia brûlait du désir d'attacher son nom à la réalisation de ce grand dessein. Toutes ces considérations le décidèrent à accepter l'autorité magistrale. On sait le piteux échec de la campagne de Romanie (1378), la capture d'Hérédia par les Albanais et le retour du grand-maître à Rhodes. Là, pendant deux ans et demi, il fit face au péril turc sans cesse grandissant; mais, paralysé par les conséquences du Grand Schisme, qui avait détaché les chevaliers italiens, allemands et anglais de l'obéissance qu'ils lui devaient, voyant que l'attention de la chrétienté se détournait des affaires d'Orient, Hérédia comprit que, pour intéresser l'Europe à sa cause, sa présence en Occident était indispensable; il s'embarqua, le 9 avril 1382, malgré son âge avancé (il avait près de quatre-vingts ans), pour Avignon, où il rejoignit la cour pontificale. Pendant près de quinze ans, ce vieillard, avec une activité inlassable, multiplia ses efforts pour négocier de nouvelles interventions des Hospitaliers en Morée et pour réorganiser son Ordre chancelant. L'avènement de Bajazet (1389) mit un terme aux illusions dont il se leurrait encore; il dut reconnaître que le salut de Smyrne, seul point d'appui des chrétiens sur la côte asiatique, primait tout, et qu'il fallait à tout prix secourir la place. Les puissances euro-

péennes, absorbées ailleurs, restèrent sourdes à ses appels les plus pressants et refusèrent tout concours. Hérédia, réduit à ses seules ressources, parvint cependant à obtenir de ses chevaliers, au prix de lourds sacrifices, l'appui pécuniaire et les renforts strictement indispensables pour assurer la défense de Smyrne. Sa persévérance, cependant, à pousser le cri d'alarme et à réclamer l'intervention de l'Occident eut un résultat indirect; elle détermina le mouvement d'enthousiasme chevaleresque qui entraîna la noblesse française sur les bords du Danube, et il put un instant se flatter que cette diversion sauverait Rhodes et Smyrne. La mort le frappa en mars 1396, lui épargnant la douleur de connaître le désastre de Nicopolis (25 septembre 1396) et l'échec de la croisade.

Il semble que, dans une vie si remplie, il ne puisse y avoir eu place pour des préoccupations d'ordre littéraire ou artistique. Les faits, cependant, sont là pour démentir une pareille supposition. Curieux des choses de l'esprit, ami des belles-lettres, Hérédia n'employa pas, il est vrai, ses rares loisirs à tenir lui-même la plume, mais il prit une part personnelle importante aux travaux littéraires qu'il fit exécuter, s'y intéressa et les dirigea.

Il avait réuni une belle bibliothèque, particulièrement riche en ouvrages historiques; il la mit à la disposition des lettrés dont il s'était entouré. Sans dédaigner les ouvrages de littérature pure, il encouragea surtout les compilations historiques. Celles-ci, dans sa pensée, à côté du renom littéraire qu'elles devaient lui procurer, avaient un avantage plus direct, celui de préparer, par la connaissance du passé, la réalisation des entreprises que son cerveau, toujours en éveil, ne cessait d'élaborer.

La première œuvre qu'il inspira eut un caractère à la fois historique, administratif et utilitaire; ce fut un recueil de pièces d'archives relatives à la châtellenie d'Amposte, dont il était le chef. Il lui parut qu'il y avait intérêt à grouper méthodiquement les documents qui concernaient Amposte, et dont la dispersion dans les différents fonds de l'archive empêchait la consultation facile et complète; sur son ordre,

un cartulaire de la châtellenie (*Cartulario magno*), calligraphié, de 1349 à 1354, en six volumes in-folio, avec un grand luxe et disposé par ordre de matières, témoigna d'un double souci : édifier un monument qui, par sa somptueuse ordonnance, fît honneur à celui qui le commanda, et grouper d'une façon utile, commode et définitive l'ensemble des titres de propriété et des privilèges de la châtellenie, au nombre d'environ 3,000 pièces. Si les transcriptions sont dans ce recueil souvent fautives et scandalisent l'archiviste qui les consulte de nos jours, il n'en reste pas moins qu'Hérédia avait vu juste en le faisant exécuter, puisqu'aujourd'hui un grand nombre des originaux ont disparu et que le cartulaire subsiste.

En faisant traduire en aragonais une partie des vies des hommes illustres de Plutarque, les discours de Thucydide sur la guerre du Péloponèse, des extraits de l'histoire de Troie de Guy de Colonna, les œuvres de Paul Orose et d'Eutrope, Hérédia nous révèle à la fois ses goûts littéraires et ses préférences historiques. En réunissant dans un même recueil les traductions aragonaises de la *Fleur des histoires d'Orient* d'Héthoum, du livre de Marco Polo, d'un traité de préceptes moraux, le *Bouquet de fleurs*, et des sentences morales connues sous le nom de *Secretum Secretorum*, il manifeste, une fois de plus, la double préoccupation qui le hante; le choix des ouvrages d'Héthoum et de Marco Polo est significatif à cet égard.

Enfin le nom d'Hérédia est resté attaché à deux compilations, d'un caractère proprement historique, qui ne sont plus de simples traductions, mais de véritables ouvrages faits à l'aide de sources historiques, dont l'agencement et la composition constituent l'œuvre personnelle des compilateurs qui les ont rédigées. La première (*la Grant e veradera istoria de Espanya*) est un vaste recueil d'histoire nationale, terminé à Avignon le 13 janvier 1385, en trois volumes in-folio; des trois parties qu'elle contenait, deux seulement nous sont parvenues, l'une consacrée à l'histoire de l'Espagne depuis Tubal jusqu'au dernier roi visigoth, et l'autre à la chronique d'Alphonse XI de Castille, de 1314 à 1344.

La seconde compilation (*la Grant Cronica de los Conquiridores*) comprend également deux volumes; le premier renferme une histoire de l'empire byzantin d'après Zonaras et une chronique de Morée, version modifiée et abrégée du *Livre de la princée de Morée*, avec une continuation originale, empruntée à des sources orales, pour le XIVe siècle, depuis la mort de Gautier de Brienne (1311) jusqu'à l'engagement de la principauté à l'Hôpital par Othon de Brunswick (1377). Le second volume, en dix-huit livres, se compose de résumés sans originalité, rédigés au hasard des sources dont le rédacteur disposait, et consacrés à des conquérants illustres de l'antiquité et du moyen âge. La biographie d'Octave y coudoie celle de saint Ferdinand; celles de Théodoric et de Charles Martel y sont en parallèle avec les vies d'Octave et de Jaime le Conquérant.

On reste confondu de cet ensemble d'entreprises littéraires, ordonnées et menées à bien par un homme auquel la destinée semblait avoir refusé tout loisir de s'intéresser aux choses de l'esprit. Si l'histoire n'a rien à tirer de ces compilations, sauf toutefois de la continuation de la *Chronique de Morée*, on doit reconnaître qu'Hérédia voyait grand et que, dans le domaine des belles-lettres et de l'histoire, ses efforts portent l'empreinte du caractère dont il donna tant de preuves sur d'autres terrains. Le philologue doit lui savoir gré d'avoir toujours employé l'idiome aragonais dans les traductions et les compositions qu'il fit exécuter; on doit aussi lui tenir compte du sentiment historique et national qui dicta le choix des ouvrages traduits ou coordonnés par ses soins; on doit enfin constater qu'en vulgarisant l'histoire de l'Orient et de la Morée, il révéla à ses contemporains les pays sur lesquels il s'était proposé d'exercer une action politique et militaire.

L'art proprement dit trouva également en Hérédia un protecteur éclairé; si la plupart des œuvres dues à son initiative et à son inspiration directe sont perdues ou ignorées, il en subsiste encore quelques-unes pour attester ses goûts artistiques. Une exposition récente, celle de Saragosse, en 1908, nous a révélé un calice et sa patène aux armes émail-

lées d'Hérédia et au poinçon des orfèvres d'Avignon, et il n'est pas douteux que les églises d'Espagne nous feront connaître d'autres objets dus aux libéralités du grand-maître.

Mais le témoignage le plus éclatant des encouragements qu'il donna aux artistes est son tombeau même, qu'il fit ériger de son vivant dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-Majeure-del-Pilar à Caspe. Ce monument, adossé à une des parois de la chapelle du Christ, est d'un effet décoratif fort majestueux. Il se compose de trois colonnes cannelées, hautes de $2^{m}15$, qui soutiennent un entablement important, décoré de consoles sur lesquelles des lions accroupis supportent le tombeau proprement dit. Ce tombeau, par sa disposition générale, rappelle le mausolée de Philippe le Hardi conservé à Dijon. Autour du sarcophage, en forme de bassin, se déroule une haute frise, constituée par neuf groupes de personnages debout, religieux et religieuses, en des attitudes variées de profonde douleur, dans lesquels il n'est pas difficile de reconnaître des pleureurs, analogues à ceux du tombeau du duc de Bourgogne, dont nous venons de parler. Chaque groupe est enfermé dans une arcature de style gothique fleuronné, dont les arceaux sont alternativement en plein cintre et en tiers-point. Sur la face de gauche, cette frise se continue et comporte trois arcatures, dans chacune desquelles un ange soutient un écu écartelé de la croix de l'Ordre et des armes d'Hérédia (sept tours) ; ces écus sont précisément placés au-dessous des pieds de la statue du gisant. Aux angles de la face principale, des pinacles d'architecture font saillie; ils abritent des statues assises d'anges, malheureusement très mutilées, et plus grandes que celles de la frise. Sur la tablette supérieure repose la statue couchée d'Hérédia, en costume conventuel, la croix de saint Jean sur la poitrine, l'épée au côté gauche, les mains jointes. La tête est soutenue par un coussin, qui supporte également deux écus, placés des deux côtés de celle-ci, blasonnés comme ceux dont nous avons déjà parlé, mais plus petits. Les pieds s'appuient sur deux écus, également blasonnés. Deux anges très détériorés, à gauche et à droite du visage, étendaient les bras et formaient au-dessus du mort une sorte

de garde céleste. La décoration se complète par trois écussons armoriés qui ornent le mur de fond de la chapelle, et par un riche plafond de plâtre, de style arabe. Le monument, intact dans son ensemble, est une belle œuvre d'art, probablement due à des artistes français, d'une élégante et majestueuse simplicité.

N'avais-je pas raison, tout à l'heure, de vous dire qu'Hérédia était un de nos précurseurs? Ne méritait-il pas de retenir un instant votre attention, et ne suis-je pas excusé de vous avoir présenté cette grande figure, dont le rôle littéraire et artistique était à peine soupçonné? Me permettrez-vous d'ajouter que, si Hérédia avait vécu de nos jours en France, la Société des Anciens Textes, celle des Bibliophiles, d'autres encore, et avant toutes notre Compagnie, se seraient disputé l'honneur de l'appeler à les présider? Je me suis efforcé, en faisant revivre devant vous une personnalité vraiment exceptionnelle, de vous faire partager mon admiration; si j'y ai réussi, votre assentiment sera la justification de mon trop long entretien.

Rapport de M. Noël Valois, secrétaire, sur l'état des travaux de la Société.

Messieurs,

Je vous demandais, l'an dernier, de vouloir bien nous faire encore crédit de deux années, et je me hasardais à vous promettre que ce laps de temps suffirait pour effacer la trace du retard malencontreux qui s'est, depuis 1905, produit dans nos publications. Je ne retire rien de ce que je disais alors, et, grâce à l'activité, au zèle de nos éditeurs, grâce à la surveillance incessante de notre Conseil et de nos commissaires responsables, grâce enfin aux efforts de nos deux imprimeurs (car les presses de Mâcon apportent maintenant, dans une certaine mesure, leur concours à l'œuvre ininterrompue des presses de Nogent-le-Rotrou), nous serons certainement en mesure, l'année prochaine, de vous fournir

en temps dû la distribution normale. Remarquez, en effet, le progrès déjà réalisé. En 1908, nous devions piteusement vous avouer un déficit de trois volumes. En 1909, le retard ne portait plus que sur deux volumes. Aujourd'hui, il ne manque à l'appel qu'un volume de l'exercice écoulé. Tout fait prévoir qu'en 1911 nous nous présenterons devant vous le front rasséréné, la conscience en repos, heureux d'être rentrés tout à fait et, je l'espère, définitivement dans la voie de la ponctualité.

Sur les six volumes que vous avez reçus depuis la dernière Assemblée générale, deux offrent peu de ressources au point de vue de la lecture courante, car ils se composent en grande partie d'itinéraires et de tables. Vous n'aurez pas laissé, j'en suis sûr, de leur faire un favorable accueil; l'un et l'autre constituent, en effet, cette dernière pierre impatiemment attendue, cette clef de voûte indispensable à l'achèvement, comme à la solidité, des deux monuments, depuis si longtemps commencés, qui s'appellent les *Lettres de Louis XI* et l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné.*

Quand, en 1868, le Conseil, sur un rapport de M. Delisle, agréait la proposition de Mlle Dupont de publier en deux volumes la correspondance de Louis XI, qui eût dit que le chiffre de 700 lettres annoncé grossirait jusqu'à près de 2,300, et que, pour mener à bien cette vaste entreprise, il ne faudrait pas moins de onze volumes et de quarante années? On peut se rendre compte de l'immensité de l'effort en jetant un coup d'œil sur la Table des sources insérée aux pages 237-249 du tome XI : sans parler des ouvrages imprimés, au nombre de cent quatre-vingts, il n'a pas fallu dépouiller moins de deux cents manuscrits de la Bibliothèque nationale, de quarante et un registres ou cartons des Archives nationales, de cinquante-deux fonds d'archives départementales ou communales, de vingt-cinq fonds d'archives privées ou collections particulières, et de dix-huit dépôts étrangers pour former ce recueil épistolaire, si instructif, si varié, si savoureux, si riche en détails de toutes sortes sur

la politique, la rouerie et la féconde activité de Louis XI. Les ouvriers de ce grand travail, Mlle Dupont, Léopold Pannier, qui l'a secondée un moment, Charavay, Vaesen lui-même, ont disparu les uns après les autres : il était réservé à notre confrère M. de Mandrot de mettre la dernière main à cette belle œuvre, de terminer d'abord le tome X, puis de nous donner, dans le tome XI, une intéressante préface, la table de l'ouvrage entier, enfin l'itinéraire de Louis XI dressé à l'aide de matériaux qui, offerts par nous au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, sont mis dès à présent à la disposition des travailleurs. Nul n'était mieux désigné que le biographe d'Imbert de Batarnay, que l'éditeur de Jean de Roye et de Philippe de Comines, pour mettre son apostille au bas de la grande publication consacrée par notre Société à un règne et à un homme qu'il connaît si bien, et dont il sera peut-être quelque jour l'historien définitif.

Commencée seulement en 1886, la publication de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* n'aura pas même duré un quart de siècle; elle aurait abouti beaucoup plus tôt encore si la disparition prématurée de notre regretté confrère le baron de Ruble ne l'avait interrompue brusquement dès 1898. Le tome X, que vous avez reçu au cours de l'été dernier, et qui est entièrement rempli par la table analytique des neuf précédents volumes, augmentera singulièrement la valeur de cette édition. Notre confrère M. de Vaissière a mené à bien cette œuvre de patience, — je ne veux pas dire cette œuvre ingrate, — avec un soin, une érudition, une compétence ingénieuse qui assurent à son travail, pour qui sait y regarder de près, une réelle valeur originale : reprenant une à une les identifications semées au bas des pages des neuf volumes de l'*Histoire*, les contrôlant, les complétant, se livrant quelquefois à des recherches prolongées dans des documents d'archives pour retrouver la bonne forme d'un nom de personne ou de lieu méconnaissable dans le texte d'Agrippa. Et notez que cet historien éloquent, mais téméraire, par sa prétention à

l'universalité, par son habitude d'effleurer tous les sujets les plus exotiques et de promener son lecteur de Hongrie en Maroc, de Perse ou de Turquie en Écosse ou en Irlande, a compliqué singulièrement la tâche de l'auteur de la Table : pour s'y retrouver, au milieu de ces noms de toutes provenances, il fallait la patience et l'érudition sagace du confrère à qui nous devions déjà le *Journal de Jean Barrillon*, et qui bientôt nous donnera, je l'espère, la nouvelle édition des *Mémoires de Villegomblain*. Grâce à lui, la Société de l'Histoire de France peut offrir maintenant aux travailleurs une édition complète de l'*Histoire universelle*, qui, comme le faisait remarquer M. le comte Baguenault de Puchesse, prendra place à côté du Monluc, du Brantôme et du La Huguerie, donnant, sur cette époque si passionnante du XVIe siècle, un ensemble de trente ou de quarante volumes, pleins de références, de notes critiques et pourvus de tables qui les rendent des plus faciles à consulter.

L'achèvement simultané des deux grandes publications que je viens de mentionner est de bon augure pour la poursuite d'une autre entreprise, plus hardie et plus considérable encore, qui, heureusement, n'en est plus tout à fait à ses débuts, je veux parler de l'édition critique des *Mémoires du cardinal de Richelieu* que nous publions sous les auspices de l'Académie française. Le tome II, que vous avez reçu, et qui a été élaboré, sous la direction de M. le baron de Courcel, par M. le comte Horric de Beaucaire, cette fois avec la collaboration de M. Robert Lavollée, surpasse peut-être le premier en puissant intérêt dramatique. Qu'il me suffise de rappeler les fameux épisodes qu'il retrace : l'assassinat du maréchal d'Ancre, le procès de la Galigaï, la relégation, puis l'évasion de Marie de Médicis, la réconciliation éphémère de la reine mère avec son fils. Peu importe que le style soit, comme toujours, embarrassé, qu'il faille relire parfois une phrase pour comprendre à quels antécédents se rapportent les pronoms semés à l'aventure! Peu importent les fautes de goût, les images affectées, qui ne

sont qu'un sacrifice à la mode du temps ! Peu importe même, oserai-je dire, l'ignorance où l'on demeure forcément, en dépit de toutes les recherches, de la part exacte que le Cardinal a prise à la rédaction de telle ou telle page ! Partout son esprit est présent, partout sa pensée est maîtresse. Qu'il parle de lui à la première ou à la troisième personne, qu'il dicte un morceau de son cru, ou qu'il accueille une narration faite par un de ses secrétaires, il n'en indique pas moins nettement sa façon d'interpréter les faits ; il se pose ostensiblement, et de la manière la plus curieuse, devant la postérité. Ce caractère personnel des Mémoires est d'autant plus intéressant que nous avons ici le récit de quelques-unes des aventures les plus scabreuses de la carrière de Richelieu : son élévation, due en partie à la faveur de Concini, son attitude embarrassée après un meurtre qu'il désapprouve, sa rencontre sur le Pont-Neuf avec la populace ameutée, sa retraite à la suite de la reine mère, sa relégation dans son diocèse, son exil à Avignon, son arrestation d'un jour, ses efforts pour se garder et se faire bien venir de tout le monde. L'homme prudent, circonspect, conciliant, louvoyant, qui se révèle après la disgrâce n'est pas moins bon à observer que le secrétaire d'État investi de la faveur de ses maîtres.

Et quelles curieuses maximes il professe, par exemple, au sujet des horoscopes, dont il n'est pas éloigné d'admettre la véracité, au sujet des tribunaux d'exception, qu'il condamne, en dépit de l'usage qu'il en fit lui-même par la suite, enfin à propos du droit de vie et de mort d'un prince sur ses sujets, doctrine également contraire, dit-il, à la sagesse antique et à la loi de Jésus-Christ ! Que de jugements à retenir ! Que de fines remarques ! Que de regards perçants, sinon bienveillants, jetés sur les hommes au pouvoir ou sur les personnages en vue ! Un Henri II de Condé, brouillon et lâche dans sa disgrâce ; un Guillaume du Vair, rude, indécis, ingrat ; un Sully, inconsidéré et violent ; un Villeroy, intègre et homme de grand jugement, mais soupçonneux, timide et ne parlant que par monosyllabes ; un de Thou, moins louable pour sa piété que pour sa science toute

spéculative; un de Luynes enfin, qui, jusqu'au jour où il devint tout-puissant, n'avait fait autre métier que « de servir le roi en ses passe-temps et lui siffler des linottes ».

Notre confrère M. Lavollée était bien préparé à compléter l'annotation de ce volume de *Mémoires :* il l'a montré encore récemment en faisant du procès des époux Concini une étude approfondie et captivante, fort goûtée des lecteurs du *Correspondant*.

Nous ne changeons pas de siècle, mais seulement de « cardinal », en passant aux *Mémoires du maréchal de Turenne*, dont le tome Ier, distribué cet hiver, met en scène Mazarin presque à toutes les pages.

Cette nouvelle édition d'un texte bien connu rompt avec une de nos traditions en ce qu'elle reproduit scrupuleusement toutes les irrégularités orthographiques du manuscrit. Je me hâte d'ajouter que ces irrégularités sont peu choquantes, et que, à part le mot *qualité*, toujours écrit avec un *c*, et la façon surannée d'indiquer la mouillure de certaines syllabes (comme dans : « bataillie »), aucune de ces anomalies n'est pour embarrasser le lecteur. Ce qui nous a encouragés à calquer, pour ainsi dire, le manuscrit mis obligeamment à la portée de notre éditeur, M. Paul Marichal, par M. le marquis de Talhouët-Roy, c'est que ce précieux manuscrit est de la main même du grand Turenne. Si quelque doute pouvait s'élever à cet égard, il n'en subsisterait rien après la comparaison que vous serez bientôt à même de faire entre deux fac-similés d'une page de ce manuscrit et d'une des lettres authentiques du maréchal. Nous avons cru devoir, par respect pour la mémoire de Turenne, conserver non seulement sa pensée et son style, mais jusqu'à ce qu'on appellerait aujourd'hui, bien improprement, ses fautes d'orthographe.

Ce n'est point, d'ailleurs, la partie la plus glorieuse de la carrière de Turenne que retrace ce premier volume, bien qu'on y lise le récit de la victoire de Nœrdlingen (1645) et des campagnes d'Allemagne qui conduisirent à la conclusion de la paix de Westphalie. Le charme décevant de

Mme de Longueville ne tarde pas à entraîner Turenne dans une voie périlleuse. Il continue à dérouler le tableau de ses marches et de ses opérations de guerre; mais vient un moment où, sous la plume du grand capitaine, le mot « ennemi » désigne l'armée du roi, et l'on surprend avec peine les aveux qu'il laisse échapper, comme honteux de lui-même, celui-ci, par exemple : « En ce temps-là, on fut obligé d'avoir recours aux Espagnols ! » La guerre civile ou, pour employer l'expression même de Turenne, plus conforme à la légèreté insouciante de l'époque, les « brouilleries de France », avaient amené ce triste résultat d'unir momentanément le grand maréchal aux envahisseurs étrangers. Mais Turenne se ressaisit bientôt : il s'aperçut, comme il le dit, que, sous tant de beaux prétextes, « il n'y avoit que des interests particuliers », et c'est à la tête des troupes royales qu'il combattit les Princes à Bléneau, puis au faubourg Saint-Antoine. Partout, d'ailleurs, le maréchal se montre ingénieux tacticien, brave dans les combats jusqu'à la témérité, modeste autant que précis dans le récit de ses actions.

L'édition de M. Marichal, annotée avec le plus grand soin, est enrichie d'une cinquantaine de pièces justificatives, fort bien choisies dans le fonds des papiers de Mazarin, conservés au Dépôt des Affaires étrangères : on y remarquera quinze lettres inédites du cardinal.

Nous entamons le XVIIIe siècle avec le tome III des *Mémoires de Saint-Hilaire*, que M. Lecestre, si soucieux des intérêts de la Société, a tenu à ne pas nous faire attendre plus longtemps. Ce volume porte sur les années 1697 à 1703. C'est dire qu'il nous fait assister au commencement de la guerre de la Succession d'Espagne, au combat de Chiari, à la défense de Crémone, aux victoires de Friedlingue et de Hochstedt, à la prise de Landau, au siège de Gibraltar. Même précision dans le récit, même sûreté dans les informations que M. de Boislisle vous signalait lors de l'apparition des deux premiers volumes. Les passages supprimés dans l'édition de 1766, et que M. Lecestre imprime

pour la première fois, contiennent ici d'intéressants détails sur la succession d'Espagne, sur les affaires religieuses, sur le quiétisme. Bossuet, à ce propos, s'y trouve quelque peu malmené. D'une manière générale, le récit de Saint-Hilaire perdait une grande partie de sa force et de sa sincérité dans le texte édulcoré qui seul, jusqu'à présent, était à la portée des travailleurs, et il faut savoir grand gré à M. Lecestre du courage avec lequel il a entrepris cette laborieuse restitution, comme aussi du soin parfait et de la haute compétence dont témoigne son annotation.

Les appendices de ce tome III, ainsi qu'on l'avait annoncé, se réfèrent en partie aux événements retracés dans le second volume. On y lit notamment le rapport inédit adressé par Catinat au ministre de la Guerre sur la bataille de Staffarde.

Quand j'aurai mentionné la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin*, beaucoup plus développée cette année que d'habitude, où l'on peut lire d'édifiantes remontrances et d'étranges prédictions adressées au roi Charles VII en 1445, et où surtout notre confrère M. de Vaissière a inséré toute une correspondance de la famille d'Aumont remontant au commencement du règne de François Ier et pleine de détails de haute valeur sur les guerres d'Italie comme sur la vie seigneuriale et l'état des esprits, j'aurai achevé de vous rendre compte de nos travaux de l'année écoulée.

Un mot seulement encore pour vous faire comprendre que la fin de l'exercice 1909 et les exercices suivants sont assurés grâce à l'avancement de l'impression de volumes en train, tels que le tome II du *Journal de Fauquembergue*, le tome Ier de la *Chronique dite de Pierre d'Orgemont*, les *Mémoires du maréchal d'Estrées*, le tome II des *Mémoires des frères du Bellay*, les *Mémoires de Florange*, la *Correspondance de Vivonne*, la *Chronique de Morée*, etc.

A mesure que les publications s'achèvent, d'autres projets s'élaborent. Ceux que le Conseil a, cette année, agréés en

principe, intéressent le xve, le xviie et le xviiie siècle. M. de Mandrot, dont vous connaissez le dévouement infatigable, n'a pas plus tôt achevé l'édition des lettres de Louis XI qu'il s'est offert à nous donner, sur le même règne, qu'il possède si bien, un recueil de documents de premier ordre : la correspondance des envoyés milanais à la cour de France durant les années 1464 à 1466. Il s'est assuré pour cette édition la précieuse collaboration de notre confrère M. Léon Dorez, dont nul n'ignore la compétence, et à qui nous devons déjà l'excellente traduction de la *Chronique de Morosini*. Un jeune archiviste-paléographe, M. René Pichard du Page, qui a fait du diplomate Arnauld de Pomponne le sujet de sa thèse de l'École des chartes, doit éditer pour nous des relations de cet ambassadeur en Suède et en Hollande, écrites en une langue remarquable, au moment même où Louis XIV projetait de subjuguer les Provinces-Unies. Enfin M. le marquis de Vogüé a bien voulu nous faire bénéficier de la découverte d'un journal de la guerre de Sept ans dû à la plume d'un gentilhomme assez obscur du Vivarais, Jacques de Mercoyrol de Beaulieu. Pour plus de détails sur l'intérêt qu'offrent ces diverses propositions, je me permets de vous renvoyer aux rapports insérés dans notre *Annuaire-Bulletin*.

Notre chère Société, Messieurs, si elle ne faisait pas beaucoup plus de cas des besognes utiles que des démonstrations retentissantes, aurait pu, l'an dernier, célébrer ses noces de diamant. Qu'il me soit permis du moins de donner, en son nom, un souvenir et un remerciement aux 2,500 adhérents, tant passés que présents, qui, au cours de ces soixante-quinze années, lui ont fourni les moyens d'élever à nos aïeux un monument solide et durable sous la forme de près de 350 volumes, marqués au coin de la bonne érudition et de la loyale impartialité.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1909.

Messieurs,

Les pièces comptables et comptes divers, qu'ont bien voulu nous transmettre le Comité des fonds et le trésorier de la Société, présentent la situation financière au 31 décembre 1909 telle qu'elle suit :

Recettes.

435 cotisations de l'année	13,050 fr.	»» c.
12 cotisations arriérées	360	»»
Rente 3 %	1,105	»»
Intérêts de 50 obligations Est . . .	708	88
— de 10 obligations P.-L.-M. (1er semestre).	66	52
— de 30 obligations des Magasins généraux	539	70
— des fonds déposés à la Caisse d'épargne	124	85
— des fonds déposés au Crédit foncier	97	74
Souscription ministérielle	1,350	»»
Cotisation des bibliothèques des Palais nationaux	120	»»
Vente de volumes par la librairie . .	799	»»
— à la Bibliothèque nationale. . .	48	»»
— par le trésorier. .	260	»»
Sept rachats de cotisation	2,100	»»
Remboursement d'une obligation Est .	491	31
Reliquat en caisse au 1er janvier 1909.	23,010	83
Total	44,231 fr.	83 c.

Dépenses.

Impression de six volumes	12,546 fr.	»» c.
Impressions diverses	34	»»
Honoraires d'éditeurs	1,250	»»
Frais de librairie	723	50
— de magasinage	72	20
— de recouvrement et de remises .	307	30
— de distribution des volumes . .	606	»»
— de gestion	700	»»
Indemnités aux secrétaire, trésorier et rédacteur de l'*Annuaire-Bulletin* . .	925	»»
Achat d'une obligation Est (remploi).	445	90
— de 10 obligations P.-L.-M. (placement)	4,365	20
Dépenses diverses	612	75
Total	25,587 fr.	85 c.

Ces chiffres nous donnent un excédent de recettes réalisé de 18,643 fr. 98, alors que l'excédent prévu était de 11,385 fr. 83. Les bénéfices particuliers, dont la somme a produit cet excédent, portent, cette année : sur la vente des volumes en librairie; sur le nombre des cotisations rachetées, qui a été de sept au lieu de quatre en 1908, et une en 1907; sur la différence du prix d'achat et de remboursement d'une obligation Est sortie au tirage.

Toutes les cotisations de l'année n'ont pas été recouvrées cependant : au 31 décembre dernier, sept manquaient encore, mais sur les treize, qui faisaient défaut à la date du 1er janvier précédent, douze avaient été touchées.

Notons aussi que le nombre des adhérents à la Société qui était de 500 au 1er janvier 1909, marquant déjà un progrès sur les années précédentes, se maintenait en augmentation de trois à la date du 1er janvier 1910, malgré quinze décès et six démissions.

Enfin, n'oublions pas que dans le chapitre des dépenses

figure une somme de 4,365 fr. 20, employée à l'achat de dix nouvelles obligations P.-L.-M., qui constitue, en réalité, une augmentation du capital et des revenus de la Société.

En résumé, la situation financière de la Société pour l'exercice 1909 s'établit par le bilan suivant :

Recettes réalisées.	44,231 fr. 83 c.
Dépenses effectuées	25,587 85
Restait en caisse au 31 décembre 1909.	18,643 fr. 98 c.

Le projet de budget pour 1910 prévoit des dépenses de 26,275 fr., qui comprennent, il est vrai, l'impression de sept nouveaux volumes, et des recettes de 36,613 fr. 98, promettant ainsi un excédent de 10,338 fr. 93.

Certifié exact et conforme aux écritures de M. le trésorier de la Société.

Paris, le 20 avril 1910.

Les Censeurs :

De Barral-Montferrat. J. de Boislisle.

DÉPÊCHES

D'AMBASSADEURS MILANAIS

EN FRANCE

DURANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XI.

Il y a quelque quarante ans, une heureuse acquisition a mis notre Bibliothèque nationale en possession d'une importante collection de documents, actuellement classés dans le fonds des manuscrits italiens et qui proviennent des archives de la maison ducale des Sforza de Milan, d'où leur habituelle désignation d' « Archivio Sforzesco ». Parmi ces documents, connus et déjà utilisés par ceux qui se sont occupés de nos relations avec l'Italie au XVe siècle, Buser, le comte F. Delaborde, P. Michel-Perret, J. Vaesen, se trouve une série de dépêches adressées à François Sforza, duc de Milan, et à Galéas, son fils, au cours des années 1463 à 1466, par les ambassadeurs accrédités à cette époque auprès de Louis XI, roi de France : notes très précises, recueillies au jour le jour par des diplomates d'expérience, Emmanuel de Jacopo, Alberico Malletta, Jean-Pierre Panigarola, très sûrs et très fins observateurs, et qui, pour mieux renseigner leur gouvernement, se sont appliqués à lui transmettre fidèlement tout ce qu'ils voyaient et tout ce qu'ils entendaient dire. Ces rapports, presque tous autographes, ont donc une singulière valeur historique, et si leur collection, pour nombreuse qu'elle soit, n'est pas sans quelques lacunes, ces lacunes se trouvent comblées, en partie du moins, par des copies modernes contenues au même fonds italien de la Bibliothèque nationale et dont les originaux sont demeurés aux archives de Milan. De ces dépêches d'orateurs lombards,

le Conseil de la Société de l'Histoire de France a décidé la publication intégrale, et je voudrais seulement, à ceux d'entre vous qui ne les connaissent point encore, donner un aperçu de l'intérêt qu'elles présentent, en me bornant à la période de temps relativement courte qui s'écoula entre l'avènement de Louis XI et la fin de la guerre dite du Bien-Public, cette crise si grave de notre monarchie nationale. « Entre tous ceulx que j'ay jamais congneu, a dit Commynes, le plus saige pour soy tirer d'ung maulvais pas en temps d'adversité c'estoit le roy Loys unziesme, nostre maistre, et le plus humble en parolles et en habitz, et qui plus travailloit à gagner un homme qui le pouvoit servir ou qui lui pouvoit nuyre[1]. » Voilà un jugement auquel nos Milanais n'auraient pas contredit et que la lecture de leurs rapports, écrits avant, durant et immédiatement après la grande rébellion féodale de 1465, vient confirmer sans contestation possible!

A l'avènement de Louis XI, les relations de la couronne de France avec les principautés italiennes étaient extrêmement tendues. L'occupation de Gênes en 1458 par Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils du roi René, qui s'y était établi avec le titre de lieutenant général et de gouverneur pour le roi Charles VII, cette prise de possession, dis-je, avait été pour toute la péninsule une occasion de troubles et d'anxiétés bientôt justifiées par l'événement. Le choix d'un prince de la maison d'Anjou pour gouverner le plus grand port de la Méditerranée était significatif : il annonçait que le gouvernement français était décidé à appuyer les entreprises angevines dans le midi de l'Italie. Mal affermi encore sur son trône ducal, jalousé par les Vénitiens, en butte, pour Milan même, aux réclamations de la maison d'Orléans, qui prétendait sur l'héritage des Visconti un titre plus légitime que le sien, François Sforza redoutait fort cette nouvelle ingérence transalpine dans les affaires de l'Italie, qui menaçait également son allié Ferrand, le roi aragonais de Naples.

1. Éd. Mandrot, t. I, p. 73.

Aussi accueillit-il avec une satisfaction d'abord un peu hésitante, mais bientôt avouée, les avances du dauphin Louis, qui, brouillé avec Charles VII et réfugié à la cour de Philippe le Bon, s'appliquait à combattre partout la politique paternelle et aspirait, en attendant mieux, à rentrer en possession de son Dauphiné à la faveur d'une guerre qui, à ce moment, semblait inévitable entre la France et la Bourgogne. A peine installé à Gênes, le duc de Calabre s'était porté par mer sur le royaume de Naples et, avec l'appui du célèbre condottiere Jacques Piccinino (le comte Jacques) et du parti angevin, il réussit en peu de temps à conquérir la Campanie presque entière. Sforza, très aragonais, avait tenté d'abord d'en imposer au roi de France sur ses véritables agissements, puis, se voyant démasqué et menacé de représailles en Lombardie même, il conclut, le 6 octobre 1460, un traité d'alliance avec le dauphin Louis, traité qui devait demeurer valable après l'accession au trône du prince français et avait, pour le duc de Milan, l'avantage inestimable d'assurer ainsi son avenir et celui de sa dynastie.

La dernière année du règne de Charles VII fut peu favorable aux Français en Italie. D'abord foudroyants, les progrès du duc de Calabre dans le royaume de Naples s'étaient considérablement ralentis, et les Aragonais y avaient largement bénéficié de l'assistance d'auxiliaires milanais et pontificaux. A Gênes même, en l'absence de Jean d'Anjou, son lieutenant, Louis de Laval, réussit à mécontenter si fort ses turbulents administrés que, le 9 mars 1461, un soulèvement populaire, favorisé par les agents de François Sforza, le rejeta dans la forteresse du Castelletto, tandis que l'archevêque de Gênes, Paul Fregoso, et Prospero Adorno pénétraient dans la ville, chacun de son côté. Grâce à l'intervention milanaise, un accord pacifia leurs deux factions rivales, et, le 12 mars suivant, Adorno fut proclamé doge. Le roi René, après une vaine tentative pour dégager le Castelletto, menacé par des forces sforzesques, fut contraint de se rembarquer précipitamment, et sa défaite

mit fin à l'occupation française de Gênes. Savone seule demeura au pouvoir des Français (juillet 1461)[1].

Telle était la situation à l'avènement de Louis XI. Si Jean d'Anjou se cramponnait encore à quelques roques napolitaines, si quelques lances françaises occupaient Savone et l'Astesan, possession de la maison d'Orléans, il n'en était pas moins certain que, dans le midi de la péninsule tout au moins, les jours de la domination française étaient comptés. En ces critiques circonstances, qu'allait faire le nouveau roi? Tiendrait-il à l'égard de François Sforza les engagements que, dauphin, il avait contractés envers lui l'année précédente, ou bien, les reniant, reprendrait-il la politique de son prédécesseur et s'efforcerait-il de reconquérir Gênes, de pousser les Orléans sur le Milanais et de rétablir à Naples la fortune chancelante de son cousin le duc de Calabre? Sforza ne tarda point à être fixé. Influence de ses parents du côté maternel, ou souci de reprendre la politique traditionnelle de la couronne de France, toujours est-il qu'au début de son règne Louis XI fit mine d'épouser, en Italie, les querelles des maisons d'Anjou et d'Orléans. Il alla même, ce qui semble presque naïf, jusqu'à faire demander à François Sforza de l'aider à reconquérir Gênes et de rompre son alliance avec le roi aragonais de Naples. Il est vrai qu'il lui offrit en même temps de s'entremettre pour obtenir du duc d'Orléans la cession d'Asti moyennant une indemnité pécuniaire et, proposition encore assez singulière, de créer en sa faveur une pairie en France. Sforza refusa tout, très courtoisement d'ailleurs (novembre 1461); mais, soucieux de ménager son puissant voisin, auquel Vénitiens et Florentins avaient déjà délégué des ambassadeurs, il adressa au roi de France trois de ses conseillers intimes, Pierre Pusterla, Thomas de Rieti et Lorenzo de Pesaro. Noblement accompagnés, ces personnages passèrent les Alpes, traversèrent la Savoie; par Genève, Lyon et Bourges gagnèrent les rives de la Loire et furent reçus le 16 décembre 1461 au

1. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 340.

château d'Amboise, où le roi Louis leur fit le meilleur accueil. Un des membres de l'ambassade, un secrétaire sans doute, Boniface Aliprandi, a laissé de cette première entrevue un court mais curieux récit dans une lettre qu'il adressa au duc François, et dont l'original est à Milan[1]. Conformément au protocole, les orateurs lombards s'agenouillèrent devant le roi de France, mais vivement celui-ci les fit relever et insista pour qu'ils lui parlassent la tête couverte. Louis XI, on le sait par divers témoignages, s'exprimait couramment en italien, mais il semble qu'en cette occasion il ait employé le français, car, pour mieux faire apprécier à son maître la cordialité dont usa le roi Louis, Aliprandi s'est efforcé de transcrire littéralement, et dans un français fort imparfait, quelques-unes des paroles royales. Le bonnet à la main, Louis XI demanda des nouvelles de « son oncle » le duc Francisque, de « mon anta » (sa tante), la duchesse Bianca-Maria, et de « son bel enfant tout » (*sic*). Puis, comme il savait que le duc venait d'être souffrant, il exprima sa satisfaction de le savoir guéri en ces termes que j'emprunte à la dépêche milanaise : « Pour mon fuoy, havons grand plere » (lisez : « Par ma foi, avons grand plaisir »), et ajouta encore d'autres paroles obligeantes. Amboise étant à cette époque une ville trop petite pour y loger convenablement la nombreuse et brillante compagnie milanaise, le roi la fit conduire à la Croix-de-Bléré, puis, le lendemain, 17 décembre, comme il s'en allait, tout en chassant, à Tours, il y fit appeler les ambassadeurs. Là, nouvelle réception, mais tout à fait officielle cette fois. Les rues regorgent de monde, et la belle tenue du cortège milanais excite l'admiration d'une foule enthousiaste. Afin de donner plus de solennité à l'audience, le roi avait groupé autour de lui les ducs de Berri et de Bretagne, le comte du Maine, Charles d'Anjou, et nombre de grands seigneurs. « Facto silentio », il fit asseoir les Milanais, et don Tomaso de Rieti lui débita une belle harangue, à laquelle répondit non moins

1. Bibl. nat., ms. ital. 1649, fol. 36 et suiv. Copie moderne.

magistralement Jean Jouffroy, évêque d'Arras, celui-là même qui, très en faveur en ce moment auprès du nouveau roi et briguant le chapeau à Rome, l'avait persuadé, pour faire sa cour au pape Pie II, d'abolir la Pragmatique Sanction en échange d'une fallacieuse promesse de reconnaissance des prétentions angevines sur le royaume de Naples.

Si l'accueil fut parfait et pour satisfaire les plus difficiles, Louis XI ne dissimula point aux Milanais, pas plus qu'il ne l'avait fait aux Vénitiens, sa ferme intention de reconquérir Gênes et d'assister, à Naples, son cousin le duc de Calabre, et, s'il essaya aussi de leurrer Venise et le pape par des offres de concours armé contre les Turcs trop magnifiques pour être prises au sérieux, on peut croire que la perspicacité italienne ne s'y laissa point aveugler. Pour déterminer la volte-face de la politique royale en Italie, il fallut le brusque et total effondrement de l'entreprise angevine à Naples. Le 18 août 1462, Jean d'Anjou se faisait irrémédiablement battre à Troja, et, dès ce moment, Louis XI, abandonnant tout projet d'intervention armée en Italie, mais très désireux d'y maintenir l'influence française, met tout en œuvre pour s'attacher François Sforza, qui, peu à peu, va devenir son représentant dans le nord de la péninsule, en attendant de lui fournir, en France même, des preuves matérielles d'attachement lorsque éclatera la guerre du Bien-Public. Peu importera maintenant à Louis XI que Sforza soit l'allié du pape Pie II, hostile aux Français, et, à Naples, celui du roi Ferrand; il sait que, pas plus que lui, le duc de Milan n'est homme à s'embarrasser de scrupules et que le souci de consolider son pouvoir et d'assurer l'avenir de sa dynastie primera désormais toute autre considération. Aussi bien, sans parler des desseins d'agrandissement que Louis XI poursuit sur la frontière d'Espagne, et en attendant le rachat des villes de la Somme, aliénées depuis le traité d'Arras, la rébellion de Philippe-sans-Terre contre son père, le duc Louis de Savoie, vient de contraindre ce prince à chercher asile en France : excellente occasion pour le gendre, sous couleur de piété filiale, de prendre en main les affaires de

son beau-père et d'imposer sa protection à la Savoie, mais nécessité aussi, par suite, de s'assurer de ce côté la neutralité tout au moins du duc de Milan.

Dès l'abord, Louis XI se décide à y mettre le prix. Le 14 mai 1463, un agent du Saint-Siège en France, Antoine de Noceto, informe le duc de Milan que le roi de France est prêt à lui céder gratuitement Savone, malgré l'opposition de tous ses conseillers, en échange d'une promesse d'alliance et de l'abandon de Philippe de Savoie[1]. Sforza, un peu surpris, peut-être un peu méfiant, en réfère aussitôt à son conseiller ordinaire Cosme de Médicis, qui l'engage vivement à accepter, mais à profiter de l'occasion pour réclamer aussi la cession de Gênes. Dès la fin du même mois de mai, un émissaire milanais, Emmanuel de Jacopo, est expédié en France[2] pour y discuter les préliminaires de la convention à intervenir entre les deux princes. Trois mois plus tard, toutes difficultés étant aplanies, il est rejoint par un envoyé « de plus grande autorité et réputation », don Alberico Malletta, « docteur, chevalier et comte », très au courant des affaires de François Sforza et des desseins politiques de son célèbre secrétaire d'État, Ciccho Simonetta, pour avoir représenté précédemment le duc de Milan à Venise et à Naples. Entre temps, Emmanuel était retourné à Milan afin de rendre compte à son gouvernement du succès de ses premières démarches (c'était en juillet), mais, dès le 5 septembre, il reparut à Paris, et, le lendemain, il poussa jusqu'à Pontoise, où Louis XI se tenait alors en déplacement de chasse. Emmanuel y arriva à la tombée du jour, et, comme il passait devant le logis du roi, celui-ci, averti, le fit monter, prit aussitôt connaissance de sa créance et s'enquit, comme de coutume, en termes fort courtois, de la santé du duc et de la duchesse de Milan, de celle du comte Galéas, leur fils, et de la « belle Hippolyte », leur fille. Puis, comme Pontoise, deux ou trois fois saccagée par les Anglais, n'offrait que de pauvres

1. Bibl. nat., ms. ital. 1595, fol. 217. Copie du XVe s.

2. Instruction en date de Milan, 27 mai 1463, Bibl. nat., ms. ital. 1589, fol. 143. Copie contemporaine.

gîtes, le roi donna ordre à un chambellan de procurer à l'orateur milanais un logement convenable. Le lendemain, après dîner, il le rappelle, et là, « dans un tout petit cabinet », il l'entretient « de la manière la plus charmante du monde ». Il lui conte tout au long ses affaires : l'alliance qu'il a conclue avec le roi de Castille, l'acquisition qu'il a faite du Roussillon et de la Cerdagne, l'espérance qu'il a de conclure à bref délai une nouvelle trêve avec les Anglais, et enfin la grande nouvelle du jour, qui est le rachat pour 400,000 écus des villes de la Somme que son père avait laissées aux mains du duc de Bourgogne. Le roi parle avec tant d'abondance que c'est avec quelque difficulté qu'il se laisse ramener aux questions italiennes. Mais alors il se montre plus cordial encore, s'il se peut. « J'ai trouvé, écrit Emmanuel, le roi mieux disposé pour nous qu'on ne saurait le dire. Il persévère merveilleusement en ses précédents desseins. Et, quant au fait d'Asti, S. M. dit qu'il est en meilleure voie qu'il ne fut jamais, car le duc d'Orléans le sollicite grandement de lui accorder une chose qui lui tient fort à cœur, mais au sujet de laquelle le roi n'est pas délibéré de lui faire réponse, si au préalable Mgr d'Orléans ne remet pas entièrement en ses mains le soin de conclure l'affaire d'Asti. S. M. espère fort en terminer d'ici quatre jours[1]. » Enfin, après avoir longuement discuté avec l'orateur milanais la cession de Savone, Louis XI se tait; puis, après un moment : « Emmanuel, reprit-il, je te jure sur ma conscience que j'ai plus ferme volonté d'avoir bonne intelligence avec ton maître qu'avec tous les autres princes de la Chrétienté et que mon plus grand désir est de faire bien et honneur à mon oncle à cause de sa valeur et de son mérite. »

Il semblait bien qu'il ne restât qu'à conclure, et c'est ce que vint faire Alberico Malletta[2]. Dûment recommandé au roi, aux princes français et à tous les conseillers influents de Louis XI par Ciccho Simonetta[3], Alberico eut spécialement pour mission d'obtenir du roi la confirmation du traité

1. Bibl. nat., ms. ital. 1589, fol. 204. Autographe.
2. Instruction du 26 août 1463; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 2 et suiv.
3. Bibl. nat., ms. ital. 1611, fol. 1 et suiv. Copie.

conclu à Genappe, le 6 octobre 1460, et d'accepter la cession de Gênes et de Savone moyennant hommage au roi de France, qui demeurerait seigneur suzerain des territoires cédés et prendrait l'engagement d'aider son nouveau vassal à se mettre en possession, si le besoin s'en faisait sentir (instruction du 26 août 1463).

Dès son arrivée, don Alberico est *persona grata* auprès de Louis XI, qui le tient constamment auprès de sa personne. Au mois de décembre, nous trouvons le Milanais à Abbeville, prêt à suivre à Dieppe le roi, qui insiste pour lui faire visiter les lieux où, vingt ans plus tôt, il a remporté sur les Anglais la mémorable victoire qui les a contraints à lever le siège de cette place après neuf mois de blocus. La nouvelle de la mort de la reine Marie d'Anjou, sa mère, contraignit le roi à renoncer à cette excursion, mais il ne perdait pas de vue les affaires d'Italie. Averti de l'arrivée prochaine de Jean Cossa, l'agent des princes angevins, très opposés à la cession de Gênes et de Savone, Louis XI veut à tout prix le mettre en présence du fait accompli, qu'il espère ainsi lui faire accepter plus volontiers. « Et à propos de cette visite de Jean Cossa, le roi, écrit Alberico, me cita cette parole de Notre-Seigneur : *Si non venissem et dixissem vobis peccatum, non haberetis.* Je lui dis : « Si je conclus avec vous, me donnerez-vous Savone? » S. M. me répondit affirmativement. » Cependant, les Angevins mettent tout en œuvre pour empêcher l'accord. Ils vont jusqu'à murmurer à l'oreille de l'ambassadeur des offres séduisantes, qu'il repousse... sans indignation. Autour de la personne royale, l'affaire a transpiré, et les courtisans ne se gênent pas pour manifester leur surprise. « De longtemps, écrit encore Malletta, je ne me trouvai en pareille difficulté. » Il était d'autant plus inquiet que le messager qui devait rapporter de Milan l'assentiment formel du duc n'était point encore arrivé, et Jean Cossa pouvait survenir d'un moment à l'autre! Aussi se décide-t-il à brusquer les choses, et, un matin, quoiqu'il fît encore nuit et qu'il plût très fort, don Alberico monte à cheval et s'en va battant trouver le roi à dix milles d'Abbeville. Louis XI n'est point

encore habillé. « Je le fis, écrit l'ambassadeur, avertir par l'amiral (Jean de Montauban était grand partisan de Sforza) et le priai de me recevoir. L'amiral vint aussitôt me prendre et, tout trempé que je fus, me conduisit à la chambre de S. M... Je trouvai le roi dévêtu, à genoux, tête nue, près du banc du foyer, disant ses prières en très grande dévotion. Tout bas l'amiral me souffla à l'oreille : « Demeure là et ne dis mot. » Et certes j'étais fort émerveillé d'être traité aussi familièrement par le roi. Lorsque S. M. fut demeurée un quart d'heure en prière, elle se leva et me dit : « Ça, don Alberico, j'ai grand'pitié de vous et de ce que vous avez ainsi chevauché à cette heure et par un temps pareil. » Et s'approchant, il se mit à tâter mon manteau, afin de juger s'il était fort mouillé. Je lui fis voir qu'en dessous j'avais encore une cape de camelot. Il l'admira fort et me dit : « Vous autres Lombards, vous êtes avisés en tout! » — On en vient aux affaires; autant que le roi, et davantage peut-être, Malletta veut en finir avant la venue de Jean Cossa. Reprenant la plaisanterie de Louis XI : « Terminons, dit-il, toutes nos écritures, afin que Votre Majesté puisse dire à Jean Cossa et aux autres : *Quia non venisti nec dixisti, peccatum non habeo*[1]! »

Le 19 décembre, Louis XI invitait le duc de Milan à occuper Gênes et donnait ordre à ses officiers de lui remettre Savone; puis, le 22, il confirmait le traité d'alliance du 6 octobre 1460[2]. Jusqu'au dernier moment, les Angevins avaient vigoureusement bataillé : si le roi ne leur avait pas cédé, l'affaire avait été chaude, et c'est tout ému encore, mais fier de son succès, qu'Alberico écrit : « Le roi est mieux disposé que jamais à l'égard de Votre Seigneurie. Quant à moi, jamais ambassadeur étranger ne fut mieux vu de lui; il est toujours prêt à m'accorder audience. Toutefois, je suis brisé de fatigue, car je suis à la fois chancelier, secrétaire, conseiller et notaire de cette cour[3]! ».

1. 20 décembre 1463; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 8. Autographe.
2. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 11 et suiv. Copie du xve s.
3. Abbeville, Noël 1463; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 22 et suiv. Autographe.

Au fond, le désir ardent, passionné de tous ces Italiens, qu'ils soient Lombards ou Vénitiens, c'est de débarrasser leur pays de l'étranger. Malletta y revient à plusieurs reprises dans ses lettres à François Sforza. Aussi, tout fatigué qu'il soit et impatient de rentrer chez lui, ne veut-il pas s'en aller avant d'avoir encore obtenu pour son maître la cession d'Asti et, comme il l'écrit au duc, « fait vider tous ces Français d'Italie pour votre plus grande gloire et exaltation ». Le roi, très sforzesque en ce moment et peu favorable aux Orléans, menaçait le vieux duc Charles de lui retirer l'appui des garnisons françaises qu'il entretenait encore dans l'Astesan, mais, tout malade qu'il fût, le duc s'obstine, réclame plus qu'on ne lui offre, et, de ce côté, les efforts de l'orateur milanais n'étaient point destinés à réussir. Et ce n'est pas qu'il eût négligé les petits moyens, s'efforçant d'obtenir pour tel ou tel seigneur de l'entourage du roi de France jusqu'à quelques aunes de beau velours de Milan. Ne se tient-il pas pour assuré que l'amiral, « qui gouverne le roi en tout et fait montre d'un grand amour pour le duc de Milan, en accepterait volontiers deux pièces, l'une de couleur brun foncé, l'autre noire, pourvu que la qualité en fût superbe? Pas de velours brochés surtout, ajoute don Alberico, car, à la cour de France, seules les dames ont coutume d'en porter »[1]!

Louis XI ne demeure point en reste d'attentions. Le jour de Noël, à Abbeville, à l'issue de la messe, il arme chevaliers les deux fils de Messer Alberico; puis, appelant l'ambassadeur et malgré ses protestations, il le fait passer devant son frère le duc de Berri et le prince de Navarre, ce qui, remarque plaisamment notre homme, donna fort à gloser et fut cause que tous s'écriaient : *Crucifige, crucifige*[2]*!* Rentré chez lui, le roi se remet à causer affaires; il interroge Malletta sur les progrès inquiétants des Infidèles en Europe et se déclare prêt, pour les arrêter, à joindre ses

1. Ms. ital. 1593, fol. 22 et suiv. cités.

2. Abbeville, le soir de Noël 1463; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 20 et suiv. Autographe.

forces à celles des autres princes chrétiens, et surtout désireux d'expédier là-bas certains seigneurs français un peu trop superbes, d'humeur trop indépendante, et dont l'orgueil a besoin d'être dompté. Alberico demande s'il est vrai que le duc Philippe de Bourgogne doive véritablement prendre part à la croisade, et Louis XI répond qu'il le croit, le bon seigneur n'en ayant jamais fait qu'à sa tête (qui n'est pas très forte) et ne s'étant jamais, en ses pays, reconnu de supérieur ni même d'égal. Après le père, le fils : celui-ci, Charles, comte de Charolais, n'a ni réelle valeur ni entendement; c'est un orgueilleux et un violent, bref, une véritable brute, *a modo de una bestia!* Et le roi accompagnait ce jugement sévère de certains gestes qu'il avait vu faire au comte et qui étaient d'un insensé[1]. Lorsqu'il en vient à parler des affaires italiennes, Louis XI surprend son interlocuteur par l'étendue de ses connaissances : « A l'entendre, écrit encore Alberico, on croirait que ce roi a été nourri et a toujours vécu en Italie, tant il est au courant de nos affaires! » Enfin, désireux de lui marquer toute sa confiance, Louis fait assister l'orateur lombard à une séance de son Conseil, où seuls étaient présents l'amiral, le bailli de Rouen, Montespedon, et le secrétaire Georges Havart. On y traite des affaires d'Espagne et d'Angleterre : Malletta est infiniment flatté de l'honneur qui lui est fait; seulement, comme il entend moins bien le français que le roi l'italien, il ne saisit pas tout, parce que, écrit-il, « S. M. ne parlait point aussi lentement que lorsqu'elle cause avec moi seule à seul »[2].

Un jour, à l'église, Louis XI aperçoit l'un à côté de l'autre Alberico Malletta, l'envoyé vénitien Nicolo Canale et l'agent des princes d'Anjou Jean Cossa, et de dire, en passant près d'eux : « Combien diverses sont vos pensées à tous les trois! » Et un moment plus tard, comme les trois personnages se tiennent par le bras, le roi se met à rire, et au Milanais qui lui dit : « Sacrée Majesté, comme vous le voyez, nous sommes bien d'accord », il répond, en raillant :

1. Ms. ital. 1593, fol. 20 et suiv. cités.
2. Ibid.

« Certes oui, grâce au Turc », ce qui, paraît-il, excita fort l'hilarité des assistants[1].

Louis XI aimait à plaisanter, mais parfois assez cruellement. Les obsessions angevines l'exaspéraient. Jean Cossa étant allé certain jour visiter une belle dame qui habitait auprès du roi, une solive du plancher se rompit sous lui, si bien, écrit Malletta, que, « s'il ne s'était retenu avec les bras, il tombait de si haut que jamais on ne l'aurait revu à Naples ». La dame conta l'aventure au roi, qui répondit seulement : « Si Dieu vous avait fait la grâce de m'apporter la nouvelle de la mort de Jean Cossa, je vous en serais plus obligé qu'oncques roi de France ne le fut à nulle dame, car vous m'auriez débarrassé de tout le souci et de tout l'ennui que ce Jean me cause chaque jour. » Et la dame, pour ne point demeurer en reste, de répartir : « Si jamais il revient, je saurai ce que j'ai à faire. » A quoi le roi rétorqua : « Bienheureuse serez-vous si vous réussissez ! » Et don Alberico ajoute : « Quoique ce fût pour rire que S. M. parlât ainsi et devant Jean Cossa lui-même, il y avait tout de même, en ce qu'il disait, un fond de vérité[2]. »

L'affaire d'Asti semblant destinée à manquer[3], Louis XI en entama aussitôt une autre. J'ai dit tout l'intérêt qu'il portait aux choses de Savoie. Son idée fixe sera maintenant d'unir Milanais et Savoyards, afin de fortifier sa propre influence dans le nord de la péninsule. Pour atteindre ce but, rien ne vaudrait un mariage entre le fils aîné de François Sforza, le comte Galéas, et une des princesses de Savoie, sœurs de la reine Charlotte, qui sont élevées auprès d'elle en France. Seulement Galéas est fiancé avec la fille du marquis de Mantoue, et ce lien, qu'il devait rompre plus tard, n'est pas encore dénoué. Peu importe : dès le 18 avril 1464[4], le roi fait part de son projet à Alberico Malletta. Puis, lorsqu'il l'a

1. Arras, 30 janvier 1464; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 25 et suiv. Autographe.

2. Paris, 11 mars 1464; ms. cité, fol. 28 et suiv. Autographe.

3. Chartres, 15 avril 1464; ms. cité, fol. 32 et suiv. Autographe.

4. Chartres, à la date; ms. cité, fol. 34 et suiv. Déchiffrement contemporain.

intéressé à la combinaison, il lui vante ses belles-sœurs de Savoie : « Par ma foi, lui dit-il, si je perdais la Reine, c'est l'une d'elles que je prendrais pour femme ; mais actuellement j'en veux donner une au roi Édouard d'Angleterre et l'autre au comte Galéas, qui deviendra ainsi le beau-frère des deux plus puissants princes de la Chrétienté. De plus, si cette fois (la reine était enceinte) ma femme me fait un garçon, les fils du comte Galéas seraient ses cousins. » Séduisante perspective en effet pour les descendants d'un simple condottiere! Donc Louis XI veut montrer ses belles-sœurs à don Alberico, afin qu'il en fasse rapport au duc de Milan, et, pour en procurer l'occasion sans qu'il y paraisse, le roi arrange une petite comédie dont il confie la direction à Franceschino Nori, l'agent florentin des Médicis établi à Lyon, qui, en toutes ces affaires d'Italie, paraît avoir joué un rôle fort important. Écoutons parler Alberico : « J'avais été voir le roi, mais, contrairement à son habitude, il ne m'accorda pas audience, et, comme je montais à cheval pour m'en retourner et causais avec Franceschino, voici venir la reine avec ses deux sœurs et une grande compagnie de dames. Franceschino me dit : « Ne regardez pas les premières, qui sont les sœurs du roi, mais bien celles qui viennent après, ce sont les sœurs de la reine. » Et, à dire vrai, je crois que c'était une manière de me faire voir ces jeunes demoiselles, comme le roi m'avait dit qu'il le voulait faire, et bien que Franceschino prétendît le contraire. Lui me quitta et s'en fut avec la reine. Et comme cette compagnie avait pris les devants, je la retrouvai en un lieu où il fallait que je passasse. La reine s'arrêta et voulait me laisser avancer, moi et mes gens. Franceschino l'y encourageait, mais moi, voyant qu'elle attendait, et que, si je la dépassais, nous la couvririons de poussière, je fis tourner bride à mes hommes et pris ma route à travers champs. Si je conte cela à Votre Seigneurie, c'est qu'à ce petit fait et à d'autres signes je suis assuré que la scène a été arrangée afin de me montrer les demoiselles. » Quelques jours plus tard, Louis XI profitera encore de l'arrivée d'un héraut d'Angleterre pour dire au Milanais : « Je lui ai fait voir

mes belles-sœurs, il en a été très satisfait. » Et de répéter encore : « J'en veux donner une au roi Édouard et l'autre au comte Galéas... La grande renommée de votre maître le rend digne de marcher de pair avec tous les princes... Lorsque nous serons unis, le roi Édouard, le duc de Savoie, Mgr de Milan et moi, nul de nous ne redoutera âme qui vive sur terre ni sur mer; et, si votre seigneur se veut grandir encore, je ne lui ferai pas défaut. » L'Italien se confond en remercîments, mais il sait son prince besoigneux, que d'avance il a mangé une ou deux années des revenus de son duché et que, s'il accepte pour son fils une Savoyarde, ce ne sera pas sans dot. Aussi aborde-t-il immédiatement la question avec Franceschino Nori. Il lui faut au moins 100,000 écus, avec des garanties pour le paiement, afin qu'on ne vienne pas plus tard élever des difficultés comme celles qui ont été faites pour le paiement de la dot de la reine de France. Le financier jure qu'il arrangera tout au mieux. « Ne connaissant pas, écrit alors Malletta au duc de Milan, les intentions de Votre Seigneurie, je n'ai pas voulu avoir l'air d'abonder par trop dans leur sens, et j'ai préféré avertir officieusement Votre Seigneurie de ce qui a été dit et fait et de la commission dont j'ai été chargé. Mais deux raisons sérieuses, en dehors des autres, me paraissent devoir être soumises à Votre Seigneurie : la première, c'est qu'en ce temps trouver une alliance convenable pour le fils de Votre Seigneurie est fort malaisé, surtout en notre Italie; la seconde, c'est que vous allier avec le roi Édouard et continuer les traditions d'ancienne amitié de votre État avec ce royaume serait une chose excellente. Quant à penser à la fille de Mgr de Charolais, rien ne saurait déplaire davantage au roi de France, et vous perdriez son amitié, pour vous être lié à l'un de ses pires ennemis. D'autre part, la fille du duc d'Orléans n'a que sept ans, et on la dit promise à un Bourbonnais; et puis, de ce côté, nous n'obtiendrions point une dot convenable, sans compter que je craindrais que cette alliance-là aussi ne fût désagréable à S. M.[1]. »

1. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 34 et suiv. cités.

Pour s'attacher étroitement le duc de Milan, Louis XI avait des motifs sérieux, car, en France même, il pouvait compter ses amis. Sa débordante et nerveuse activité, son despotisme brutal, le mépris qu'il affectait pour les usages reçus, son dédain des privilèges de la haute féodalité, les nombreux changements de personnel que, par ressentiment contre les meilleurs serviteurs de son père, il avait introduits dans l'administration du royaume, ses démêlés avec les ducs de Bretagne, de Bourbon et de Bourgogne, toute sa politique enfin, plus agressive que prudente, avaient soulevé jusque sur les marches du trône beaucoup de mécontentements et de haines. L'orage grondait, et déjà le sage Cosme de Médicis prévoyait que l'année 1464 ne se terminerait pas sans quelque « nouveauté » en France. Louis XI ne pouvait se faire d'illusions; aussi le voyons-nous redoubler d'efforts pour s'assurer de l'amitié du duc François Sforza. A Jean Philippe, président des Comptes du Dauphiné, qui revient de Milan, il pose directement la question : « Jean Philippe, vous êtes mon serviteur, et je me fie bien à vous; dites-moi la vérité : le duc de Milan me tiendra-t-il bon pied? » Et comme Jean Philippe lui assure que pour rien au monde le duc ne lui fera défaut, le roi reprend : « Oui, oui, j'ai bien cette confiance[1]. »

Les événements se pressent. La querelle du roi et du duc de Bretagne tourne à l'aigre, et Louis XI ne se lasse pas de démontrer à l'ambassadeur que ce duc, étant le fils de Marguerite d'Orléans, sœur du duc Charles, possède également des droits sur Milan, et, qu'à n'en point douter, si le malheur voulait que le trône de France fût renversé, les ducs de Berri et de Bretagne, les d'Anjou et les d'Orléans s'empresseraient de passer les monts pour attaquer le duc François Sforza. Alberico n'est pas rassuré, car il voit nettement monter l'orage : tous les jours on apporte au roi des lettres que le duc de Bretagne adresse aux seigneurs du royaume, grands et petits, pour les enrôler sous sa bannière. « Monseigneur, écrit-il, c'est une grave affaire, et je crains fort qu'il

1. Chartres, 29 avril 1464; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 44.

n'existe une ligue entre une grande partie des barons de ce royaume, les princes d'Anjou, Mgr de Charolais, les ducs d'Orléans et de Bourbon, Mgr d'Armagnac et nombre d'autres, car, en vérité, ces barons sont fort mécontents et vivent en grande peur et ombrage du roi de France. Toutefois, je crois encore que cette ligue est plutôt pour leur commune défense que pour courir sus au roi, car ils ne l'oseraient faire; mais il faut que Votre Excellence y songe bien. » Louis XI, de son côté, ne se lassait pas de répéter à Alberico la question qu'il avait posée à Jean Philippe : « Croyez-vous, Messer Alberico, que votre seigneur m'aidera à défaire ce duc de Bretagne, si je paye les gens qu'il m'enverra? » L'orateur l'en assure, et, pourtant, comme c'est un pacifique, il essaye de calmer le roi, l'exhorte à supporter les insolences des Bretons et à dissimuler jusqu'à ce qu'il ait bien pénétré tous les desseins des conjurés; car, écrit-il, « je crains bien que tout cela ne soit gros de périls ». Aussi, lorsqu'à la fin d'octobre 1464 la situation parut se détendre, se montre-t-il bien satisfait : « Ici on espère fort un accommodement avec le duc de Bretagne. Notre roi en est tout gai et joyeux, et hier il est demeuré près d'une heure avec moi à rire, à se gausser et à médire de certains prêtres de Rome[1]. »

Nous ignorons pourquoi, à la fin de mars, Alberico Malletta quitta la cour pour se rendre à Limoges d'abord, puis en Dauphiné, mais nous savons qu'il fut remplacé aussitôt auprès du roi de France par un personnage déjà considérable, et d'ailleurs bien connu, Jean-Pierre Panigarola, dont le premier rapport au duc de Milan est daté de Saumur, le 12 avril 1465[2]. Nous savons également que Jean-Pierre n'était point un étranger pour Louis XI, et qu'à son arrivée et durant les premières années de son séjour, tout au moins, il fut de sa part l'objet de mille prévenances. A ce moment, le duc de Bourbon est déjà en révolte ouverte contre son suzerain. Il a, nous dit Panigarola, « 300 lances à lui, assez

1. Rouen, 24 octobre 1464; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 110 et suiv. Autographe.

2. Ms. cité, fol. 151 et suiv. Autographe.

mal en point, tandis que le roi en possède plus de 1,500, bien équipées, plus une grande bande de francs-archers ». Louis XI a piqué sur l'Anjou afin d'intimider et de retenir dans le devoir le roi René, dont le fils Jean, duc de Calabre, va, malgré ses actuelles protestations de fidélité, devenir une des principales têtes (le Milanais dira la principale), de la formidable insurrection qui se prépare. Le prochain départ de l'armée royale pour le Bourbonnais est annoncé, et ses 600 lances seront assistées de 300 autres venant de Savoie et du Dauphiné et d'autres encore, « de telle sorte que le duc Jean, assailli de tous côtés, ne pourra manquer d'être battu ». Il est vrai qu'on redoute l'entrée en campagne du comte de Charolais, mais les royalistes sont convaincus qu'auparavant les Bourbonnais seront contraints de se rendre à merci. En Bretagne, écrit l'ambassadeur, la peste fait rage et l'on y meurt de faim. Quant au roi René, le roi a acheté sa neutralité par un don de 30,000 écus, dont 12,000 ont été payés comptant. Il a fini par se rendre à l'appel du roi de France, qui lui a fait beaucoup de caresses. Le duc de Berri, qui s'est enfui en Bretagne, a écrit pour se disculper de tout dessein hostile et déclare que, ce qu'il a fait, il l'a fait pour le bien du royaume. Comme Louis XI lui-même, Panigarola croit encore que ni la maison d'Anjou ni celles d'Armagnac et de Foix ne trahiront la cause royale, mais il signale au duc de Milan la singulière influence qu'exerce à la cour de France Charles d'Anjou, comte du Maine, et l'hostilité que lui témoignent tous ces Angevins. « Lorsqu'ils m'aperçoivent, écrit-il[1], on dirait qu'ils voyent l'ennemi du genre humain, et ils me font retourner en tous sens afin de découvrir ce que je fais ici, maintenant que don Alberico est parti. Je prie Dieu de me montrer la voie à suivre... Monseigneur, ce royaume est sens dessus dessous, on ne parle que de guerre, bien que jusqu'à ce jour rien n'ait remué encore. Mais le pays entier a les oreilles dressées et ne sait quel parti prendre. Le roi de France est gai, fait bonne chère et pourvoit à ses affaires sans perdre un instant. Aussi, entre ces

1. Ms. ital. 1593, fol. 151 et suiv. cités.

seigneurs n'en est-il pas un qui s'ose découvrir et ils se déclarent prêts à venir servir S. M., qui est forte de 1,500 lances et de nombre de francs-archers... Le roi est vaillant, puissant en hommes et en deniers, et je crois qu'il infligera une sérieuse leçon (*bastonata*) à ses adversaires, d'autant que ces seigneurs n'ont pas un sou vaillant. » De Montluçon, le 13 mai, Jean-Piétro écrit encore[1] : « S. M. a quitté Tours et a pris la route de Bourges avec 1,300 lances et 10,000 francs-archers, qu'elle commande en personne. Le roi est bien en point et s'en va comme un saint Georges ; il mène avec soi une superbe artillerie de grosses bombardes et des engins de guerre si beaux que qui ne les aurait vus ne les pourrait assez estimer. Ce train occupe plus de six lieues de pays, et, pour traîner toute cette artillerie, il ne faut pas moins de 1,200 chevaux. C'est une chose étonnante et pour faire trembler tout le monde. » On sait que Louis XI, sans s'attarder au siège de Bourges, se porta vivement sur les places du Bourbonnais, qui tombèrent l'une après l'autre, sans avoir sérieusement résisté. Mais, tout en combattant, le roi s'efforçait encore de ramener les hésitants. Il appelait à lui le duc de Calabre : celui-ci fit la sourde oreille et, disait-on, alla jusqu'à refuser l'épée de connétable que le roi lui faisait offrir. Enfin, dans la seconde partie du mois de mai 1465, Panigarola peut annoncer à Louis XI que le duc de Milan se dispose à envoyer à son aide un corps d'armée commandé par le comte Galéas Sforza, son fils aîné. A cette nouvelle, le roi se découvre et, le bonnet en main, exprime en termes enthousiastes toute la gratitude que lui cause cet acte de bonne fraternité du duc de Milan, qui n'est point « un de ces amis en paroles comme le sont tant d'autres seigneurs », et il jure que, « si Dieu lui fait la grâce de le remettre en son premier état, il fera en sorte de témoigner au duc sa reconnaissance, de telle manière que ce sera un exemple à tous les princes de la Chrétienté[2] ».

Toute cette correspondance est remplie de détails non seu-

1. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 159 et suiv.
2. Montluçon, 23 mai 1465 ; ms. cité, fol. 161 v° et suiv.

lement sur les épisodes successifs de cette lamentable guerre du Bien-Public, mais aussi sur les faits et gestes du roi Louis. Ses entretiens avec J.-P. Panigarola sont souvent rapportés presque mot à mot et nous font connaître les sentiments intimes et les desseins véritables du roi. De son côté, bien qu'éloigné du théâtre de la guerre, Alberico Malletta continuait à écrire au duc de Milan. De Limoges, il s'était transporté en Dauphiné, et, tout joyeux des succès de l'armée royale, il redoutait seulement, dans l'intérêt de son maître, que la rébellion ne fût trop vite écrasée. « Je crois, Monseigneur, écrit-il le 31 mai, de Laverc, qu'il serait avantageux que Votre Seigneurie fît toute diligence et mît tout le zèle possible à faire passer ses gens, même en petit nombre, afin de donner aide et faveur au roi de France, pour que, avant qu'il ait achevé de réduire ces rebelles, il ait eu au moins la preuve des sentiments d'affection que vous nourrissez à son égard. »

C'était croire trop tôt à la victoire. L'entrée en campagne du comte de Charolais dans le nord et l'extrême mollesse, pour ne rien dire de plus, de ceux qui commandaient pour le roi en Picardie et dans l'Ile-de-France, les hésitations mêmes de Louis XI qui, se sentant environné de traîtres et, par tempérament, peu disposé à s'engager à fond, perdit du temps à négocier, toutes ces causes et d'autres encore arrêtèrent tout net les progrès des royalistes. Craignant de perdre Paris, le roi remonta rapidement au nord après un accord hâtivement bâclé avec ses adversaires du centre et du midi. Il est à regretter que ces rapports milanais présentent une lacune au moment même (le seul, à dire vrai) où les forces royales et celles de ses ennemis en vinrent sérieusement aux prises dans la plaine de Montlhéry (16 juillet 1465). Les routes étaient peu sûres, les chevaucheurs fort empêchés, et il est bien possible que des lettres se soient perdues. Abandonné durant la bataille et certainement trahi par le comte du Maine, qui, sans avoir combattu, tourna bride avec le corps d'armée qu'il commandait, Louis XI fut incapable de transformer en victoire une attaque vigoureusement menée au début de la journée. Mais,

du moins, il eut l'habileté de se jeter dans Paris, dont sa présence assura la tremblante fidélité, et c'est là que nous retrouvons, le 8 août 1465, Jean-Pierre Panigarola[1]. Le comte Galéas et ses 5,000 Lombards ont franchi les Alpes; le roi en a reçu la nouvelle, suivant son habitude, le bonnet à la main, et maintenant il supplie son allié de pousser vivement ses troupes en avant et de mener hardiment la guerre sur les frontières de la Bourgogne et du Bourbonnais, sans négliger d'expédier sur les côtes de Provence des galères génoises qui, si elles réussissent un coup de main sur Marseille, réduiront le roi René et le duc de Calabre, son fils, à crier merci, « la corde au cou », au suzerain qu'ils ont trompé et dont ils ont méconnu les bienfaits. Et Louis XI, certain de l'effet qu'il produira, de répéter encore que, vainqueurs, ses ennemis n'auraient trêve ni repos qu'ils n'aient envahi l'Italie. Panigarola ne méconnaît pas la gravité de la situation, ni le péril qui menace le trône du roi de France. « Mon très illustre seigneur, écrit-il de Paris le 10 août 1465[2], c'est avec des larmes dans les yeux que j'avise Votre Seigneurie que le fait du roi s'aggrave tous les jours. Il n'a plus de conseil, car ses habituels conseillers meurent de peur, l'amiral surtout..., et le bâtard d'Armagnac est fort malade. Le roi n'a auprès de soi nul homme en qui il se puisse fier... Aujourd'hui même le comte de Boulogne a passé aux rebelles; les gens de cheval sont dispersés pour garder le pays... Ils murmurent très fort contre S. M. de ce qu'ils ne sont point payés... Depuis quinze jours, plus de cent lances s'en sont allées. Les ennemis déclarent qu'ils sont venus pour assembler les trois états et qu'ils veulent que le royaume soit gouverné comme il l'était jadis... S. M. sait de bonne source que les rebelles ont appelé les Anglais et que quatre-vingts navires de cette nation menacent les côtes de Normandie. Aussi a-t-elle décidé de partir pour Rouen en laissant 600 lances pour garder Paris. Le roi va s'efforcer de ramasser du monde en Normandie et de conclure un accord avec

1. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 174 et suiv.
2. Ibid.

les Anglais, et, s'il échoue..., je suis avisé secrètement qu'il est résolu à s'en aller en Dauphiné retrouver le comte Galéas, en qui il place tout son espoir... Les Parisiens déplorent le départ du roi, et bien des gens craignent que, lui parti, si l'ennemi attaque la ville, les bourgeois refusent de combattre : il leur semble que le roi prend la fuite... Je m'en vais à Rouen avec S. M., et, avec l'aide de Dieu, j'espère m'en tirer le mieux que je pourrai... J'ai grande peine de voir le roi en telle détresse... Que Votre Seigneurie ne s'émerveille pas si elle ne reçoit pas de lettres de moi : c'est que je n'aurai pas trouvé de messagers, ou bien que les affaires seront brouillées et contraires[1]. »

On le voit, la note est très sombre. Fort heureusement les Anglais étaient assez occupés chez eux pour ne point apporter à la rébellion un concours efficace. D'autre part, si parfois, hanté par de continuelles trahisons, Louis XI se laissait aller au découragement, son énergie naturelle reprenait vite le dessus et, comme l'a dit Commynes, « son grand cœur le portoit ». On sait comment, attirant à soi tout ce que la Normandie put lui fournir d'hommes, « troupe nombreuse, écrira le Milanais, mais assez mal en point », le roi de France revint à Paris, qu'il avait hérissé de défenses, avec le dessein arrêté de tenir l'ennemi en respect, sans jamais, bien qu'il en parlât souvent, se risquer à l'affronter une seconde fois en bataille rangée[2].

Je ne suivrai pas Jean-Pierre Panigarola dans le récit qu'il fait des événements dont il fut témoin durant ce mois de septembre 1465, où, constamment en rapport avec Louis XI et confident de ses pensées, il s'appliquait à renseigner le mieux qu'il pouvait le duc de Milan. Le roi ne cessait, avec une habileté consommée, d'aviver les inquiétudes que le succès des rebelles inspirait à l'orateur milanais pour la sécurité du trône de son maître. « Si le duc de Calabre, lui répétait-il, qui est le fauteur de ce soulèvement, et le comte de Charolais, devenu tout angevin, sont vain-

1. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 174 et suiv.
2. 3 septembre 1465, Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 186.

queurs, nul doute qu'ensemble ils n'entreprennent, à bref délai, d'attaquer le roi Ferrand à Naples et ne s'efforcent aussi de faire triompher, à Milan, les droits que le duc François de Bretagne y prétend du chef de sa mère. » Il est vrai que Louis XI se hâtait d'ajouter que, sur tout ce qu'il avait de sacré, et fût-ce pour sauver sa couronne, il ne ferait à ses ennemis concession ni promesse de nature à mettre en péril son ami le duc de Milan. Jean-Pietro enregistrait ces protestations, mais sans grande conviction, je crois, et son anxiété s'accrut encore lorsque, entre deux escarmouches, royalistes et féodaux commencèrent à tenir, sous les murs de Paris, la « foire aux trahisons », sous la haute inspiration du comte du Maine, revenu auprès du roi, et dont celui-ci n'osait pas refuser les services, bien qu'il sût, à n'en point douter, que, cette fois encore, son oncle jouait un jeu double. Sous prétexte de renforcer l'armée royale, le traître n'engageait-il pas Louis XI à appeler auprès de soi le comte Galéas, dans l'espoir de le faire tomber en quelque embuscade? « Ils ne songent tous, écrit Panigarola, qu'à se duper l'un l'autre, mais S. M. qui, me dit-on, est fort irritée, jure qu'elle mourra damnée, ou qu'elle tirera vengeance de ceux qui l'ont si vilainement trahie... Si une fois le roi réussit à diviser ses ennemis, il les châtiera sûrement... Oh! Monseigneur, Votre Excellence peut penser en quelle extrémité se trouve le fait de S. M., et, si l'accord se fait par l'entremise du roi René et du comte du Maine, de quelle façon ils coudront tous les morceaux à leur manière et s'arrangeront pour s'asseoir au haut bout de la table... Je ferai tout ce que je pourrai pour l'honneur et le salut de Votre Hautesse, dans la mesure de mon petit entendement; mais, comme vous le savez, je suis jeune, sans expérience, et en grand péril au milieu de tous ces Angevins. Toutefois, je tâcherai de m'en tirer suivant ce que Dieu m'inspirera[1]. » Ce qui lui donne encore quelque espoir, c'est l'approche de la mauvaise saison, et c'est là-dessus aussi que Louis XI compte pour

1. Paris, 4 septembre 1465; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 186 v° et suiv.

rendre ses ennemis plus traitables. « Déjà les Bourguignons, écrit encore Jean-Pietro le 9 septembre, sont, me dit le roi, moins fiers et ont perdu de leur insolence... peut-être est-ce parce que Paris est si bien fortifié de bastilles et de fossés, que S. M. a fait faire récemment à la mode d'Italie, ou bien est-ce à cause de l'hiver qui vient... Les autres font de grandes demandes, mais le plus acharné de tous est le duc de Bourbon, qui se plaint de ce que ses pays ont été brûlés et saccagés, et plus maltraités que tous les autres[1]. »

On peut croire que la tactique de Louis XI eût réussi, et que promesses et temporisation eussent fini par avoir raison des princes rebelles, si la trahison de Louis Sorbier, *persona fidatissima* auprès du roi de France, n'eût, le 21 septembre, livré Pontoise aux Bretons. C'était ouvrir toute grande à leurs convois, arrivant du nord, la route de Paris et en même temps celle de la Haute-Normandie. Quelques jours plus tard, le 27 septembre, c'est la grande sénéchale de Normandie qui introduit le duc de Bourbon dans Rouen. Dès lors, la partie est perdue pour Louis XI; il le sent et n'a plus qu'un désir, c'est d'en terminer à tout prix, quitte à prendre sa revanche plus tard. Mais les prétentions des princes sont énormes; le duc de Berri ne se gêne pas pour déclarer qu'il entend partager le royaume avec son frère et qu'il en exigera au moins un tiers. Le duc de Calabre réclame 150,000 francs par an, assignés sur le pays d'Anjou, et un secours de 400 lances et de 12,000 hommes d'infanterie pour l'aider à reconquérir le royaume de Naples. Charolais se contentera de 200,000 écus et des villes de la Somme avec une portion de la Picardie. Nemours voudrait le gouvernement et les revenus du comté de Roussillon. Louis XI souscrit ou paraît souscrire à tout, et cela avec d'autant plus d'abandon que d'ores et déjà il est bien décidé à ne tenir aucun des engagements qu'on veut lui faire prendre. Il n'en fait pas mystère à Jean-Pietro : « Tout cela, lui dit-il assez crûment, vaut bien juste l'encre et le papier! » Aussi le Milanais n'a-t-il rien perdu de son admiration pour un

1. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 189 et suiv.

génie aussi sympathique à ses idées d'outre-monts! L'accord conclu à Conflans le 5 octobre entre Louis XI et le comte de Charolais au prix des villes de la Somme, des comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines, de Péronne, de Montdidier et de Roye, Panigarola ne craindra pas d'écrire : « La paix est faite[1]! En sept mois le roi ne s'est rien laissé arracher par la force et il n'est seigneur en armes ni soldat qui puisse se plaindre d'avoir été abandonné par lui sur les champs; toujours il a marché le premier et s'est comporté jusqu'à la fin avec hardiesse et vaillance. Et puis voici qu'en une heure, il a conclu la paix...; mais, ce qu'il a abandonné, il l'a livré de sa franche volonté!... » A ce propos le roi lui disait avec bonne humeur : « Le sage ne fait rien à contre-cœur »[2]; et il s'appliquait surtout à rassurer Jean-Pietro sur les conséquences des engagements qu'il avait pris en faveur du duc de Calabre, affirmant que ce n'était pas les 40 ou 50,000 francs qu'il se proposait de donner au duc qui, le cas échéant, le feraient triompher des forces réunies du duc de Milan et du roi Ferrand. Malheureusement le bruit public était tout autre, et on parlait de subventions beaucoup plus importantes arrachées au roi par Jean d'Anjou pour son entreprise de Naples, rumeur que la faveur apparente du comte du Maine tendait à confirmer. Aussi J.-P. Panigarola finit-il par s'enhardir un jour à parler un langage énergique : « Voyant, écrit-il le 29 octobre[3], S. M. en grande perplexité et doute de consentir aux exigences du duc Jean, je le suppliai de se souvenir qu'il était roi de France... Je lui rappelai la haine que le duc de Calabre lui avait témoignée et l'exhortai à ne point laisser défaillir son courage et avilir son âme à cause des obsessions du duc Jean; qu'il devait songer à ce que le monde en penserait et à l'exemple qu'il donnerait à ceux qui l'estiment; qu'il avait bonne paix avec le comte de Charolais; qu'il connaissait enfin les bonnes dispo-

1. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 201.
2. Paris, 6 octobre 1465; Bibl. nat., ms. cité, fol. 205.
3. De Paris; Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 213.

sitions du roi Ferrand, de Votre Seigneurie et de ceux qui s'étaient montrés ses amis, lesquels, si besoin était, en fourniraient encore d'autres preuves... Et ainsi, avec beaucoup d'autres paroles, je m'efforçai d'encourager ce roi à ne point être en crainte de ses ennemis, mais à demeurer en confiance..., et surtout à leur fournir la plus petite assistance possible contre le roi Ferrand, pour l'amour de Votre Seigneurie. Enfin, *post multa*, et après de longs discours, je relevai si fort son courage qu'il me promit que, pour mourir, il n'abandonnerait pas Votre Seigneurie et ne romprait jamais son alliance avec elle ». En fait, Louis XI finit par jurer que, des belles promesses et des offres magnifiques qu'il faisait au duc de Calabre afin de départir l'armée des princes, il n'en tiendrait point une, fussent-elles enregistrées sur le papier. Ajoutons qu'à ce moment, et pour quelque temps du moins, le roi se croyait assuré de la neutralité du comte de Charolais et qu'il le flattait outrageusement. « Entre S. M. et Mgr de Charolais, écrit Jean-Pietro, il s'est déclaré une amitié et une confiance aussi grandes qu'entre un père et un fils. S. M. est dévouée au comte corps et âme et ne cherche qu'à lui plaire... Je vous promets que cela donne fort à penser à la compagnie, car tout ce que veut Mgr de Charolais est fait aussitôt, et tout se gouverne par sa main » (29 octobre). Aussi comprend-on le comte d'Armagnac, qui, ayant réclamé pour sa part de butin le comté de Comminges et ne pouvant l'obtenir, s'écriait, en se lamentant, qu'on l'avait dupé et que, sous couleur du Bien Public, chacun n'avait en vue que son intérêt particulier. Rien n'était plus exact, car au même moment, les comtes de Charolais et de Saint-Pol, suffisamment nantis, l'engageaient à accepter les 12,000 l. de pension et les 100 lances que le roi lui offrait, ajoutant assez brutalement que « c'était trop encore, et que, s'il n'était pas satisfait, il n'avait qu'à rentrer chez lui au plus vite »!

On sait comment, débarrassé du comte de Charolais, que l'insurrection liégeoise comdamnait à l'impuissance, et réconcilié avec le duc de Bourbon, Louis XI, au mois de janvier 1466, rentra en possession de la Normandie. Dès lors, Jean-

Pierre Panigarola, pour lequel le roi de France n'a rien de caché, informe son maître de projets de revanche dont son allié ne fait plus un mystère : « S. M., écrit-il de Rouen, le 25 janvier, entend se mettre en campagne au printemps prochain. Son projet est de se porter sur Metz..., de s'en emparer et, après s'être assuré de l'assistance des Ligues suisses, d'aller « rogner les ailes » à ce duc de Bourgogne qui l'a si fort offensé...[1]. Actuellement, le roi garde le silence, mais, avec le grand cœur qu'il a, il ne demeurera point en repos qu'il ne soit rentré en possession de son bien et en particulier de la Picardie... Pour cette expédition de Lorraine, S. M. compte se servir du comte Galéas et des troupes sforzesques, et tout bas elle m'a dit qu'elle donnerait au comte le commandement en chef de son armée, afin de lui faire plus d'honneur, ainsi qu'à Votre Seigneurie. Le duc de Bourbon est constamment avec le roi, et son autorité grandit chaque jour... Nous l'avons visité deux fois, et il nous a dit de bien douces paroles. » Quoi qu'ait pu dire Louis XI, je doute fort que, si résolu qu'il fût à se venger des princes du Bien-Public, il eût conçu sérieusement, au lendemain d'une lutte aussi éprouvante, des projets de revanche et de conquête d'aussi vaste envergure, et je crois plutôt qu'il souhaitait simplement de conserver quelque temps encore la disposition des troupes lombardes cantonnées en Dauphiné. Comme l'écrira encore Jean-Pierre Panigarola, et c'est sur cette citation que je termine, « on remarque tous les jours que S. M. adopte de plus en plus nos usages d'Italie ». Si inexpérimenté qu'il professât d'être, depuis assez longtemps l'orateur milanais voyait ce roi à l'œuvre pour s'être aperçu que les finesses d'outre-monts lui étaient devenues familières, et qu'en matière d'astuce le prince français valait bien désormais son grand ami le duc de Milan : les deux compères étaient faits pour s'entendre !

B. de Mandrot.

1. Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 222 et suiv.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

138. — Hustin (A.). Le Luxembourg; son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique; des premiers siècles à l'année 1611. In-4, xxiii-218 p. avec plans, cartes et grav. Paris, impr. Desfossés.

139. — Jullian (C.). Histoire de la Gaule. III : la conquête romaine et les premières invasions germaniques. In-8, 613 p. Paris, Hachette et Cie.

140. — Lacombe (Paul). Notes d'iconographie parisienne. In-8, 39 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

M. L. a recherché, parmi les premiers livres illustrés, imprimés en caractères mobiles, quels étaient ceux qui pouvaient fournir des indications un peu précises sur la topographie parisienne. Si décourageantes que soient les conclusions de ce travail, — il semble, en effet, que les artistes qui ont illustré les premiers livres imprimés en France aient volontairement dédaigné la topographie, — le procès-verbal de carence presque complet qu'il y dresse n'en constitue pas moins une étude très fouillée et très instructive; il fallait une connaissance approfondie du vieux Paris pour pouvoir entreprendre, à l'aide d'un guide aussi imparfait que la petite vue générale de la ville contenue dans une *Cronica cronicarum*, imprimée entre 1532 et 1541, l'ingénieux voyage de reconstitution que M. L. nous fait faire, à sa suite, aux pages 31 à 33 de sa brochure.

141. — Lacombe (Paul). Un souvenir de l'entrée du roi Henri IV à Paris (22 mars 1594); notice sur un document conservé au Musée Condé. In-8, 7 p. Besançon, impr. Jacquin.

(Extrait du Bibliographe moderne.)

Détermine le nom de l'imprimeur, — Jamet Mettayer, — d'un rarissime placard conservé à Chantilly, qui fut, au dire de Palma

Cayet dans sa *Chronologie novenaire*, distribué à profusion dans Paris le jour de l'entrée de Henri IV : le roi y accordait pardon à tous, même aux fameux Seize, et promettait de vivre et mourir dans la religion catholique et de maintenir les privilèges des bourgeois de la capitale.

142. — Lair (Jules). Matériaux pour l'édition de Guillaume de Jumièges, avec une préface et des notes par Léopold Delisle, membre de l'Institut; manuscrits autographes d'Orderic Vital; manuscrit original de Robert de Torigni. In-4, 46 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

143. — Lallemand (Léon). Histoire de la charité. T. IV : les temps modernes (du xvie au xixe siècle). 1re partie : des théories en matière d'assistance; les pestes et les épidémies, la lutte contre la mendicité; de l'organisation des établissements hospitaliers de toute nature. In-8, ix-625 p. Paris, A. Picard et fils.

144. — Lamouzèle (E.). Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'ancien régime (1783-1790), d'après les procès-verbaux du conseil général, du conseil politique et des commissions. In-8, 138 p. Paris, V. Giard et E. Brière.

145. — Latouche (R.). Histoire du comté du Maine pendant le xe et le xie siècle. In-8, viii-215 p. et 1 plan. Paris, H. Champion.

146. — Laurent (le chanoine) et T. Delmont (Mgr). La paroisse Saint-André de la Guillotière à Lyon. In-4, 15 p. avec grav. Lyon, H. Lardanchet.

147. — Le Baud (P.). Cronicques et ystoires des Bretons, publiées, d'après la première rédaction inédite avec des éclaircissements, des observations et des notes, par le vicomte Charles de la Lande de Calan. T. II. In-4, 195 p. avec vignettes. Rennes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne.

148. — Ledieu (A.). Sentences de l'échevinage d'Eu

tirées du Livre rouge (1271-1535). In-8, 19 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

149. — Ledoux (E.). Une famille de chirurgiens franc-comtois : les Bassot. In-8, 8 p. Besançon, impr. Dodivers.

(Extrait de la Revue médicale de la Franche-Comté.)

150. — Lepreux (G.). Les imprimeurs belges en France. In-8, 44 p. Paris, H. Leclerc.

(Extrait du Bulletin du bibliophile.)

151. — Lesne (E.). L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au ix[e] siècle. In-8, ii-169 p. Lille, R. Giard; Paris, H. Champion.

152. — Longin (Émile). Registres consulaires de la ville de Villefranche (Rhône). 2[e] volume (1567-1590); édité et publié d'après le manuscrit original, avec 12 fac-similés. In-8, xviii-642 p. Villefranche, C. Ruban; Lyon, L. Brun.

153. — Louvencourt (comte A. de). Les seigneurs de Festel-lès-Oneux et les Truffier. In-8, 25 p. Abbeville, impr. A. Lafosse.

154. — Louvencourt (comte A. de). Monstre et rôle des gentilshommes du bailliage d'Amiens au ban et arrière-ban (1639 et 1675). In-8, 47 p. Abbeville, impr. A. Lafosse.

155. — Maintrieu (J.). Le traité d'Utrecht et les polémiques du commerce anglais. In-8, x-156 p. Paris, Pichon et Durand-Auzias.

156. — Mallet (F.). Communications diverses : I, Lettres du marquis d'Ecquevilly; II, Une tentative d'émeute à Abbeville; III, Testament de M. de Chantereine; IV, Un procès au xvii[e] siècle. In-8, 15 p. Abbeville, impr. Paillart.

157. — Maréchal (P.). Une cause célèbre au xvii[e] siècle; Béatrix de Cusance; Caroline d'Autriche; Charles IV de Lorraine; préface d'Arthur Chuquet, membre de l'Institut.

Petit in-8, xv-477 p. avec grav., portraits, autographes et armoiries. Paris, H. Champion.

158. — Mareschal de Bièvre (comte G.). Le marquis de Bièvre; sa vie, ses calembours, ses comédies (1747-1789). In-8, x-436 p. avec 1 héliogravure et 5 grav. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

159. — Martin (G.). Famines de 1693 et 1709 et spéculation sur les blés. In-8, 27 p. et graphique. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques.)

160. — Mater (M.-D.). Études sur la numismatique du Berry; notes et documents sur la monnaie de Bourges. Gr. in-8, 182 p. Chalon-sur-Saône, E. Bertrand.

161. — Maurin (G.). L'Académie française sous l'ancien régime d'après Gaston Boissier. In-8, 12 p. Nîmes, impr. Chastanier.

162. — Ménard (T.). Le maréchal Fabert. In-12, 144 p. avec portraits et grav. Tours, A. Mame et fils.

163. — Mignot (A.). Monographie de la commune de Villers-Marmery (canton de Verzy, arrondissement de Reims, département de la Marne). In-8, viii-300 p. avec 14 grav. dans le texte et hors texte. Villers-Marmery, l'auteur.

164. — Nicolas (le chanoine). Cinq chartes du xiie siècle relatives au Mas-Thibert. In-8, 20 p. Nîmes, impr. Chastanier.

165. — Nicolas (le chanoine). Le grand prieuré de Saint-Gilles de l'esplanade de Nîmes. In-8, 16 p. Nîmes, impr. Chastanier.

166. — Nolhac (P. de). Nattier, peintre de la cour de Louis XV. Petit in-8, xi-269 p. et illustrations. Paris, Manzi, Joyant et Cie.

167. — Pannier (Jacques). Les églises réformées de

l'Ile-de-France; le protestantisme à Claye, de 1554 à 1700. In-8, 23 p. et planches. Paris, Société de l'histoire du protestantisme français.

Notre confrère poursuit ici la série de ses intéressantes monographies sur les principales églises réformées de l'Ile-de-France, et cette notice s'ajoute à celles qu'il avait déjà consacrées aux églises de Grigny, d'Ablon, du Plessis-Mornay, de la Norville, de Charenton. Étape ordinaire entre Paris et Meaux, Claye était tout désigné pour relier ces deux berceaux de la Réforme française. Ses seigneurs, aux xv[e] et xvi[e] siècles, furent les Anjorrant, qui embrassèrent la doctrine de Calvin et s'unirent aux Budé. C'est à Claye que se réunit, au début du xvii[e] siècle, le premier synode provincial des pasteurs et anciens de l'Église de France. M. P. narre en détail les mesures vexatoires dont furent victimes, dans la première moitié du siècle, les protestants de Claye et qui devaient atteindre leur apogée après la Révocation; le zèle convertisseur de Bossuet, qui tenait Claye dans sa dépendance, s'y exerça avec une particulière activité.

168. — Passe (M.). Le château de Montéclor et ses seigneurs. In-8, 16 p. avec grav. Mamers, impr. Fleury.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

169. — Perraud (F.). La Chapelle-de-Guinchay et ses hameaux. In-8, vii-359 p. et 17 planches. Mâcon, impr. Protat frères.

170. — Perrot (Ernest). Arresta communia Scaccarii; deux collections d'arrêts notables de l'Échiquier de Normandie de la fin du xiii[e] siècle (1276-1290; 1291-1294); nouvelle édition critique. In-8, 157 p. Caen, L. Jouan.

171. — Petit (E.). Ducs de Bourgogne de la maison de Valois d'après des documents inédits; Philippe le Hardi. 1[re] partie : 1363-1380. T. I. In-8, 531 p. et planches. Paris, A. Picard et fils.

172. — Piépape (général de). Une petite-fille du grand Condé : la duchesse du Maine, reine de Sceaux et conspiratrice (1676-1753). In-8, iii-392 p. avec 2 portr. en héliogravure. Paris, Plon-Nourrit et C[ie].

173. — Poupardin (R.). Deux documents sénonais du x[e] siècle. In-8, 7 p. Paris, H. Champion.

174. — Pouthas (C.). La Faculté des arts de l'Université de Caen au XVIIIe siècle; chaires royales et collèges. In-8, 96 p. Caen, Louis Jouan.

(Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

175. — Prentout (H.). La Faculté de médecine de l'Université de Caen au XVIe siècle (1506-1618). In-8, 47 p. Caen, Louis Jouan.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.)

176. — Prentout (H.). Les maîtres maçons de la Renaissance à Caen. In-8, 28 p. et grav. Caen, Louis Jouan.

(Extrait du Compte-rendu du soixante-quinzième congrès archéologique de France.)

177. — Prevost (G.-A.). Armorial général de France (édit de novembre 1696) : Généralité de Rouen, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. T. I et II. In-8, t. I, III-411 p.; t. II, 413 p. Rouen, A. Lestringant; Paris, A. Picard fils et Cie.

178. — Prinet (M.). Armoiries couronnées figurées sur des sceaux français de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle. In-8, 11 p. avec fig. Paris, E. Leroux.

(Extrait de la Revue archéologique.)

179. — Puiroux (H.). De Romulus à Guillaume II. I : L'Empire romain; l'Empire de Charlemagne. In-16, 302 p. Paris, Bernard Grasset.

180. — Puiseux (le chanoine). Notre-Dame de l'Épine; son histoire, son pèlerinage. 2e édition, revue et augmentée de documents nouveaux. In-16, 244 p. avec grav. Châlons-sur-Marne, impr. Martin frères.

181. — Rambaud (P.). Fondation de la léproserie de Vouillé. In-8, 10 p. Poitiers, impr. Blais et Roy.

(Extrait du Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine.)

182. — Reber (B.). Deux documents inédits de Théodore Tronchin; communication faite à la Société française d'histoire de la médecine (décembre 1909). In-8, 10 p. Poitiers, impr. Blais et Roy.

183. — Régnier (L.). L'église Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre et les châteaux de Douville et de Logenpré; notes historiques et archéologiques. In-8, 38 p. et grav. Caen, H. Delesques.

(Extrait de l'Annuaire de l'Association normande.)

184. — Rhein (A.). La seigneurie de Montfort en Iveline, depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne (xe-xive siècles). In-8, 364 p. avec grav. et fig. Versailles, impr. Aubert.

185. — Rocheblave (S.). Agrippa d'Aubigné. In-16, 203 p. avec portrait. Paris, Hachette et Cie.

186. — Roman (J.). Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale. T. I. In-4, à 2 col., v-949 p. Paris, E. Leroux.

187. — Roux (C.). La confrérie des pénitents blancs de Saint-Symphorien-le-Château en Lyonnais. In-8, à 2 col., 27 p. Lyon, impr. Vitte.

188. — Rozet (A.) et Lembey (J.-F.). L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint, en 1544, d'après les dépêches italiennes de Francesco d'Este, de Hiéronymo Feruffino, de Camillo Capilupo et de Bernardo Navager. In-8, vii-763 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

189. — Ruffet (L.). Calvin et Servet, leçon publique faite à l'ouverture des cours de l'école de théologie évangélique de Genève, le 8 octobre 1909. In-8, 23 p. Montbéliard, Impr. montbéliardaise.

190. — Saint-Paul (A.). L'architecture française et la guerre de Cent ans. In-8, 164 p. et fig. Paris, Émile-Chevalier, 16, rue de Savoie.

(Extrait du Bulletin monumental.)

191. — Salliard (E.). Vieux souvenirs; notes sur les cimetières de Poitiers. In-16, 83 p. Poitiers, impr. du « Courrier de la Vienne », 22, rue des Basses-Treilles.

192. — SAUVAGE (R.-N.). La Basse-Normandie gallo-romaine (Lexovii; Viducasses; Baiocasses). In-8, 16 p. avec 2 fig. Caen, Delesques.

(Extrait du Compte-rendu du soixante-quinzième congrès archéologique de France.)

193. — SAUVAGE (R.-N.). Notes toponymiques sur quelques localités du Calvados. In-8, 13 p. Caen, Delesques.

(Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

194. — SAVINE (A.). Le beau Lauzun, d'après les documents d'archives et les mémoires; illustrations documentaires. Petit in-8, 192 p. Paris, Louis-Michaud.

195. — SAVINE (A.). Madame Élisabeth et ses amies, d'après les documents d'archives et les mémoires; illustrations documentaires. In-16, 192 p. Paris, Louis-Michaud.

196. — SÉGUR (marquis DE). Au couchant de la monarchie; Louis XVI et Turgot (1774-1776). In-8, x-372 p. et portrait. Paris, Calmann-Lévy.

197. — SEPET (M.). Jeanne d'Arc. Gr. in-8, 368 p. avec grav. Tours, A. Mame et fils.

198. — SEPET (M.). La bienheureuse Jeanne d'Arc; son vrai caractère. In-16, VIII-46 p. Paris, P. Téqui.

199. — SOUCHON (E.). Historique du 74e d'infanterie. In-8, 16 p. Elbeuf, impr. Heullant.

200. — SOYER (J.). Topographie rabelaisienne (Berry et Orléanais). In-8, 45 p. Paris, A. Champion.

(Extrait de la Revue des Études rabelaisiennes.)

201. — STEIN (H.). Les possessions briardes de l'abbaye de Tiron. In-8, 6 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 JUIN 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE LE ROULX, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 juillet suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 avril et de celui de l'Assemblée générale du 3 mai; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Henry Cochin et Delachenal, élus membres du Conseil à la dernière Assemblée générale et qui sont présents à la séance.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2518. M. le marquis DES MÉLOIZES, à Bourges (Cher), rue Jacques-Cœur; présenté par MM. Delaville Le Roulx et Valois.

2519. M. Giuseppe GALLAVRESI, professeur à l'Académie royale de Milan, à Milan (Italie), via del Monte Napoleone, n° 28; présenté par MM. le baron de Courcel et Jean de Boislisle.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau et des Comités.

Sont élus, pour l'exercice 1910-1911 :

Président : M. le baron DE BARANTE.
1er vice-président : M. le comte BOULAY DE LA MEURTHE.
2e vice-président : M. Élie BERGER.

Secrétaire adjoint : M. Henri Courteault.

Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. Léon Lecestre.

Comité de publication.

Sont réélus :

MM. Delisle.
De Courcel.
De Laborde.
Longnon.
De Mandrot.
Omont.

Comité des fonds.

Sont réélus :

MM. Durrieu.
Moranvillé.
Servois.

M. Delaville Le Roulx est élu membre de ce Comité en remplacement de M. le baron de Barante, élu président.

Le Conseil renouvelle en même temps les pouvoirs donnés précédemment à M. Lecestre, réélu trésorier de la Société, afin qu'il touche à la caisse centrale du Trésor public le montant de la somme due par le ministère de l'Instruction publique pour fourniture d'exemplaires des publications de la Société, et qu'il en donne quittance et valable décharge.

M. Delaville Le Roulx s'excuse d'être obligé de continuer jusqu'à la fin de la séance à occuper le siège de président en l'absence de M. le baron de Barante, qu'il est heureux d'avoir pour successeur. Il remercie le Conseil du concours que celui-ci lui a prêté pour l'exercice de ses délicates fonctions pendant tout le cours de l'année écoulée.

M. le comte Delaborde se fait l'interprète de tous les membres du Conseil pour adresser au président sortant de vifs remerciements.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue d'histoire diplomatique*, avril 1910. — *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1910. — *Revue historique*, mai-juin 1910. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, mars-avril 1910. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, avril 1910.

Sociétés savantes. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. XIII. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1908, 62e volume. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1909, 3e et 4e trimestres. — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, no 29. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1909, 3e trimestre. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1910, nos 1, 2, 3. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1909, 4e trimestre. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1910, 1er fasc. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXI, 2e livraison. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1909, 4e fasc. — *Mitteilungen des antiquarischen Gesellschaft von Zürich*, t. XXVI, 7e fasc. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1910, 76e année. — *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des lettres et de la Classe des Beaux-Arts*, 1909, nos 9 à 12. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire de la même Académie*, t. LXXVIII, 3e et 4e bulletins.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV, par Albert Cans. In-8. Paris, Picard. — *La contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV*, par le même. In-8. Paris, Picard. — *Jeanne d'Arc et sa mission, d'après les documents*, par le chanoine Dunand. In-16. Paris, Beauchesne. — *Biographie nationale de Belgique*, t. XX, fasc. 2. In-8. Bruxelles. — *Mettensia*, t. VI. *Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, publiées par André Lesort. In-8. Paris, Klincksieck. — *Cour d'appel de Gand. L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime*, discours prononcé par M. Napoléon de Pauw. In-8. Gand, Hoste. — *Chronique de Flandre de Jean Froissart*, traduite de français en allemand par le juge Potter Van der Loo au xve siècle, publiée par M. Napoléon de Pauw; 3 parties en 6 volumes. In-8. Gand, Siffer. — *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye*, 1124-1789, par Georges Houdard, fasc. 18 à 20. In-4. Saint-Germain-en-Laye. — *Institut d'estudis catalans. Les monedes catalanes*, par Joaquin Botet y Sisò, t. II. In-4. Barcelone. — *Documentos para la historia de Mexico*, publiés par Genaro Garcia, t. XXVIII

et XXIX. In-16. Mexico, veuve Bouret. — *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, publié par Georges Espinas et Henri Pirenne, t. II. In-4. Bruxelles, Imbreghts. — *Comptes de la ville d'Ypres de 1267 à 1329*, publiés par G. Des Marez et E. de Sagher, t. I. In-4. Bruxelles, Imbreghts. — *L'antique cité de Pisavis de la Table de Peutinger*, découverte par Isidore Valérian. In-8. Bergerac, Castanet.

Correspondance.

Mme Prarond exprime sa gratitude pour son admission au nombre des membres de la Société.

MM. Henry Cochin, Delachenal et Dupont-Ferrier écrivent qu'ils acceptent avec reconnaissance les fonctions de membres du Conseil qui leur ont été conférées dans l'Assemblée générale du 3 mai.

M. Gaston Raynaud transmet une proposition d'échange de volumes qui lui a été faite par M. Napoléon de Pauw.

M. le chanoine Dunand, de Toulouse, écrit qu'il a décliné les offres de la Société de l'Histoire de Normandie au sujet d'une nouvelle édition des *Procès de Jeanne d'Arc;* dans une seconde lettre, il fait hommage au Conseil du résumé de ses conférences sur la mission de la Pucelle, et il exprime le vœu que la Société de l'Histoire de France entreprenne elle-même la réédition des *Procès* publiés jadis par Jules Quicherat.

M. Le Verdier, vice-président de la Société de l'Histoire de Normandie, fait savoir que le Conseil de cette Société, ne voulant aucunement entrer en concurrence avec la Société de l'Histoire de France, a décidé de renoncer provisoirement au projet d'entreprendre une nouvelle édition des *Procès de Jeanne d'Arc;* toutefois, il se réserve de reprendre ce projet dans le cas où la Société de l'Histoire de France tarderait elle-même à réimprimer, ainsi qu'il en a été question, l'œuvre épuisée de Jules Quicherat.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1910. Feuilles 1 à 4 tirées; feuilles 5 et 6 en placards.

Journal de Fauquembergue. T. II. Feuilles 14 à 22 tirées; le volume est au brochage.

Grandes Chroniques de France. Règnes de Jean le Bon et de Charles V. T. I. Feuilles 16 à 19 tirées; feuilles 20 à 22 en pages.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Feuilles 19 et 20 tirées; feuilles 21 à 23 en pages.

Mémoires de du Bellay. T. II. Feuilles 17 à 20 en pages.

Correspondance de Vivonne. Feuilles 12 à 14 tirées; feuille 15 en placards; feuilles *a* et *b* (Introduction) tirées.

Mémoires de Florange. Feuilles 9 à 11 en pages.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Feuilles 8 à 10 en placards.

Chronique de Morée. Feuilles 5 à 8 tirées ; feuilles 9 à 12 en placards.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 1 et 2 en pages.

Sur la proposition de M. le comte Baguenault de Puchesse, le Conseil vote l'envoi à l'impression de la première partie du tome I de l'*Histoire de la Ligue*, éditée par M. Charles Valois.

M. L. Delisle fait savoir que les Comités de publication et des fonds réunis ne sont point d'avis de rééditer, quant à présent, les *Procès de Jeanne d'Arc*, ni même de réimprimer telle quelle l'œuvre épuisée de Jules Quicherat, et il fait connaître les motifs qui justifient cette décision. Le Conseil adopte cette manière de voir et exprime le souhait que la Société de l'Histoire de Normandie, donnant suite à son premier projet, publie une nouvelle édition des célèbres *Procès*

mise au courant des dernières découvertes et d'après tous les manuscrits actuellement connus. Avis de cette décision sera transmis à la Société de l'Histoire de Normandie.

M. le Président adresse des félicitations à M. Courteault, auteur d'un magnifique volume consacré à *Bourg-Saint-Andéol*, dans lequel sont très habilement mis en œuvre des documents recueillis jadis en grande partie par le regretté M. de Boislisle et auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner la deuxième médaille du concours des Antiquités de la France.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

202. — ADHÉMAR LABAUME (G.-J. D'). Adhémar de Monteil, évêque du Puy, légat d'Urbain II (1079-1098). In-8, III-55 p. Le Puy, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon.

203. — AIMOND (abbé C.). Le théâtre à Verdun à la fin du moyen âge. In-8, 17 p. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.)

204. — AIMOND (abbé C.). Les relations de la France et du Verdunois, de 1270 à 1552, avec de nombreuses pièces justificatives et une carte du Verdunois. Gr. in-8, XVIII-576 p. et une carte. Paris, Champion.

205. — ALBIOUSSE (L. D'). Armorial de la ville d'Uzès. Gr. in-8, 278 p. Nîmes, Impr. générale, 21, rue de la Madeleine.

206. — ANGLÈS (A.). L'abbaye de Moissac; ouvrage illustré de 39 grav. et un plan. Petit in-8, 96 p. Paris, H. Laurens.

207. — Anthiaume (A.). L'astrolabe dit « de Béthencourt » et la science nautique des Normands au moyen âge. In-8, 36 p. avec fig. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

208. — Arnaud d'Agnel (abbé G.). Les comptes du roi René, publiés d'après les originaux inédits conservés aux archives des Bouches-du-Rhône. T. III. In-8, 517 p. Paris, A. Picard et fils.

209. — Auzoux (A.). La France et Mascate aux xviiie et xixe siècles. In-8, 59 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

(Extrait de la Revue d'histoire diplomatique.)

210. — Babinet (L.). Une page de l'histoire du Poitou au xive siècle; son retour à la France sous Charles V, prise de Poitiers par Du Guesclin, le 7 août 1372, reddition de Thouars à Charles V, le 30 novembre 1372, et soumission des barons du Poitou au roi de France; discours lu à la séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 3 janvier 1886; réimprimé après corrections en avril 1910. In-8, 44 p. Poitiers, impr. Blais et Roy.

211. — Baillet (A.). Les Capucins d'Orléans; fondation de l'église de Saint-Jean-le-Blanc; Henri IV et Marie de Médicis à Orléans (22 avril 1602); les Loups près Orléans. In-8, 21 p. avec armoiries et tableau généalogique. Orléans, impr. Gout et Cie.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.)

212. — Balmain (J.). Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie). In-8, 212 p. et plan. Grenoble, J. Rey.

213. — Batiffol (L.). Le roi Louis XIII à vingt ans. In-8, vii-699 p. avec portrait. Paris, Calmann-Lévy.

214. — Beaulieux (C.). Manuscrits et imprimés en France, xve et xvie siècles. In-4, 14 p. Paris, H. Champion.

215. — Beaurepaire (C. de). Derniers mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la

Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen. In-8, 353 p. avec grav. Rouen, impr. Gy.

216. — BELLETRUD (H.). Note sur la paroisse de Broves. In-8, VI p. Draguignan, impr. Latil frères.

(Extrait du Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.)

217. — BERGER (Élie). Bulle de Clément V en faveur de Guillaume de Nogaret. In-4, 5 p. Paris, H. Champion.

218. — BERNOT (E.). Les seigneurs d'Aillefol et de Géraudot, de l'an 1200 à la Révolution; 3e partie. In-8, p. 33 à 62. Troyes, Grande imprimerie, 126, rue Thiers.

219. — BESNARD (abbé L.). Un monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte (1632-1657). In-8, 341 p. avec grav. et plan. Mamers, impr. Fleury.

220. — BLED (abbé O.). Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne (1619-1708). In-8, 584 p. et portraits. Saint-Omer, impr. d'Homont.

221. — BLED (abbé O.). Le livre d'or de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer, d'après les archives ecclésiastiques et communales de la ville de Saint-Omer. Gr. in-4 à 2 col., non paginé, avec grav. et fac-similés. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

222. — BOISLISLE (A. DE). Mémoires de Saint-Simon; nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au « Journal de Dangeau » et de notes et appendices; avec la collaboration de L. Lecestre et J. de Boislisle. T. XXII. In-8, 557 p. Paris, Hachette et Cie.

223. — BONNAFOS (baron DE). Notice historique sur le château de Lamothe, commune de Calvinet (Cantal) (1322-1910). In-8, 31 p. Aurillac, Impr. moderne.

224. — BONNARD (dom Fourier). Histoire du village de Mattaincourt en Lorraine; avec une lettre de Maurice Barrès, de l'Académie française, et une préface de Pierre

Lelong. In-8, xv-240 p. Paris, A. Picard et fils; « Aux Marches de l'Est », 84, rue de Vaugirard; chez l'auteur, à Mattaincourt (Vosges).

225. — Boulaud (J.). Les deux mariages de la marquise de Mirabeau, née de Vassan (1738-1743). In-8, 54 p. avec grav. Limoges, Ducourtieux et Gout.

226. — Bourgeois (E.). La diplomatie secrète au XVIIIe siècle. Ses débuts. III. Le secret de Dubois, cardinal et premier ministre. In-8, 448 p. Paris, A. Colin et Cie.

227. — Bourgeois (G.). Un chirurgien ardennais au XVIIe siècle : Jean Bienaise; sa vie, son œuvre. In-8, 87 p. Reims, H. Matot fils.

228. — Bouvier (A.). Les Mirabeau d'après quelques autographes inédits. In-8, 23 p. Orléans, impr. Gout et Cie.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.)

229. — Brisay (marquis de). La maison de La Jaille; avec tableaux généalogiques. In-8, 467 p. et planches. Paris, H. Champion.

230. — Bruas (A.). Une généalogie angevine : famille Jamet. In-8, 23 p. Angers, impr. G. Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

231. — Bullet (abbé). Notice sur Vellefaux et son pèlerinage de Sainte-Anne. In-16, 107 p. avec grav. Besançon, impr. catholique de l'Est.

232. — Cabanès (Dr). Les morts mystérieuses de l'histoire; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, ornée de 18 grav. ou portraits. 1re série : rois, reines et princes français, de Charlemagne à Louis XIII; préface du professeur Lacassagne (de Lyon). In-16, 444 p. Paris, A. Michel.

233. — Cabrol (U.). Documents sur le soulèvement des paysans du Bas-Rouergue, dits « Croquants », au commencement du règne de Louis XIV. In-16, VIII-203 p. Rodez, Carrère.

234. — Caillet (L.). Cession de Châtillon et de Sallanches à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, par Humbert II, ancien dauphin de Viennois (25 octobre 1352). In-8, 6 p. Annecy, impr. Abry.

(Extrait de la Revue savoisienne.)

235. — Camerlinck (le P.). Saint Léger, évêque d'Autun (616-678). In-18 jésus, xxiii-180 p. Paris, J. Gabalda et Cie.

236. — Campion (abbé L.). Statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc (1480-1507); traduits en français. In-8, 59 p. Paris, H. Champion.

237. — Cans (A.). L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV. In-8, xvi-321 p. Paris, A. Picard et fils.

Vouloir embrasser d'un seul coup d'œil un organisme aussi vaste que celui des assemblées du clergé sous l'ancien régime serait une entreprise bien considérable; ceux qui s'y sont essayés n'ont pu aboutir qu'à des esquisses ou des résumés, à des tentatives d'exploration ou de vulgarisation. Seul, avant M. Cans, M. Serbat, dans un livre excellent, avait étudié d'une manière approfondie la période d'origines et d'organisation qui va du dernier tiers du xvie siècle jusque sous Louis XIII. M. Cans a circonscrit son travail à l'époque de Louis XIV et il en a également limité l'objet; sans faire l'histoire des assemblées du clergé, laissant aussi de côté leur rôle au point de vue spirituel, il s'est borné à nous faire connaître leur fonctionnement, en tant qu'elles avaient pour but le vote, la répartition et la perception des subsides fournis. Ce travail, composé et écrit avec une remarquable clarté, rendra les plus grands services aux historiens du grand siècle qui pourront y recourir sans réserve; il est puisé aux meilleures sources, imprimées et manuscrites : le fonds de l'Agence générale du clergé aux Archives nationales, bien que plus riche pour le xviiie siècle que pour le xviie; les papiers du P. Léonard dans le même dépôt; à la Bibliothèque nationale, les papiers de Le Tellier, archevêque de Reims, ceux du cardinal de Noailles; les mémoires et correspondances du temps, la collection des *Nouvelles ecclésiastiques* ont été les principales, à côté des grands recueils imprimés : Procès-verbaux des assemblées, Mémoires du clergé, Rapports des agents généraux. Dans une première partie, M. Cans définit ce qu'était l'immunité ecclésiastique, le droit du clergé à ne secourir l'État que dans certains cas, et comment elle

s'était peu à peu transformée, en pratique, jusqu'à admettre la permanence et la régularité des dons ecclésiastiques au roi; mais le clergé garda toujours, en matière financière, une administration autonome, le droit de consentir l'impôt, celui d'avoir des organes autorisés, des assemblées et des agents généraux pour traiter avec le roi, le droit de répartir et de percevoir les contributions lui-même ou par des officiers spéciaux. Une seconde partie est réservée à l'étude de cette administration autonome, à la nature des assemblées du clergé, à leurs élections, au rôle que joue le roi dans ces élections; M. Cans décrit ensuite leur fonctionnement, leur cérémonial et consacre un chapitre très instructif à ces importants personnages qui, dans l'intervalle des sessions quinquennales, étaient auprès du pouvoir souverain les mandataires des assemblées et qu'on appelait les agents généraux. Dans la troisième partie, il étudie les subsides fournis au roi : décimes ordinaires d'une part, dons gratuits de l'autre; dans une quatrième, leur répartition; dans une cinquième, leur mode de perception. L'ordre, la régularité et la méthode qui président au fonctionnement de cette grande machine administrative, combinés avec l'intelligence et la compétence d'une élite de prélats et abbés administrateurs, donneraient à croire, si on n'allait au fond des choses, que tout était parfait dans cette organisation du clergé de France au XVIIe siècle. En réalité, le mécanisme, excellent dans son principe, a été faussé, d'abord par l'intervention incessante et soupçonneuse du pouvoir royal qui, sur tous les actes des assemblées, exerce une pression discrète, mais efficace; ensuite, par les abus et les mauvaises pratiques que le clergé lui-même a laissé s'introduire, tant dans le choix de ses députés et de ses agents, parmi lesquels l'esprit de camaraderie aristocratique domine, que dans la répartition de l'impôt : certaines contrées sont privilégiées, d'autres sacrifiées; on crée inutilement des offices, on recourt à l'emprunt sans se préoccuper assez du remboursement et l'on va à la banqueroute : en sorte qu'une liberté insuffisante, des capacités trop peu nombreuses, des abus et des privilèges enracinés empêchèrent cette belle organisation de rendre tous les services qu'on eût pu attendre d'elle. C'est là la conclusion de l'étude si concienciеuse de M. Cans. Neuf appendices la complètent, parmi lesquels une notice biographique sur les receveurs généraux du clergé à l'époque de Louis XIV, qui eût pu être complétée par une autre sur les agents généraux.

238. — Cans (A.). La contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715). In-8, XI-105 p. Paris, A. Picard et fils.

Ce second travail de M. Cans forme comme l'application à une courte période de l'étude d'institutions contenue dans le précédent

ouvrage; l'auteur s'est proposé de déterminer quelle part le clergé de France a prise à l'effort prolongé et vigoureux que Louis XIV réclama de ses sujets pendant les deux guerres ruineuses de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne, et dans quelle mesure les ecclésiastiques subvinrent aux besoins de l'État. C'est l'histoire des relations financières du clergé avec la royauté de 1690 à 1715.

239. — CANS (A.). Le mémoire de l'intendant sur la généralité de Champagne, en 1697. In-8, 19 p. Reims, impr. L. Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

240. — CASSAN (abbé) et MEYNIAL (E.). Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux; cartulaire d'Aniane; tables des noms de personnes et de lieux (2e et dernier fascicule des tables). In-4 à 2 col., p. 549 à 688. Montpellier, Impr. générale du Midi.

241. — CELIER (L.). Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle, avec une introduction. In-8, LXXVII-408 p. Paris, H. Champion.

242. — CHAILLAN (abbé M.). Recherches archéologiques et historiques sur Gardane. In-8, 181 p. avec grav. Paris, A. Picard et fils.

243. — CHASLE (abbé H.). Saint Méen; 1re et 2e parties. In-16, 56 p. avec grav. Rennes, L. Bahon-Rault.

244. — CHAUVET (E.). Nangis; recherches historiques. In-8, VI-157 p., portrait, grav. et plan. Provins, C. Louage.

245. — COCHARD (le chanoine). L'assistance aux blessés pendant le siège d'Orléans (1428-1429). In-8, 29 p. Orléans, impr. Gout et Cie.

246. — DASTÉ (L.). Marie-Antoinette et le complot maçonnique. In-16, 365 p. Paris, libr. de la Renaissance française, 52, passage des Panoramas.

247. — DAUPHIN (V.). Sanctions prises en 1721 à Angers contre la peste. In-8, 16 p. et fac-similé. Angers, Grassin.

(Extrait des Archives médicales d'Angers.)

248. — Decharme (P.). Le comptoir d'un marchand au xviie siècle, d'après une correspondance inédite, avec une introduction sur la ville et les gens de Honfleur. In-8, 249 p. Paris, Hachette et Cie.

249. — Delaborde (comte). Note sur le Carolinus de Gilles de Paris. In-4, 11 p. Paris, H. Champion.

250. — Delachenal (R.). Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Charles V. In-8, 6 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

251. — Delahache (G.). La cathédrale de Strasbourg; notice historique et archéologique. In-18, 198 p. et planches. Paris, D.-A. Longuet.

252. — Delisle (L.). Cujas déchiffreur de papyrus. In-4, 8 p. Paris, H. Champion.

253. — Delisle (L.). Les Heures dites de Jean Pucelle; manuscrit de la collection de M. le baron Maurice de Rothschild. In-16, 93 p. et 72 héliogravures. Paris, E. Rahir.

254. — Delplanque (A.). Fénelon et ses amis. In-18 jésus, 338 p. Paris, J. Gabalda et Cie.

255. — Depoin (J.). Opuscules biographiques; vie de Jean Coqueret; vie du docteur André Duval; vie de Robert Gueriteau, par L.-D.-C. Guériteau; publiées d'après les manuscrits originaux inédits. In-8, 160 p. avec grav. Pontoise, Société historique du Vexin, 52, rue Basse.

256. — Desjobert (L.). Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780. In-8, 49 p. Paris, H. Champion.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

257. — Deville (E.). Index du « Mercure de France » (1672-1832), donnant l'indication, par ordre alphabétique, de toutes les notices, mentions, annonces, planches, etc., concernant les beaux-arts et l'archéologie. In-4 à 2 col., vi-269 p. Paris, J. Schemit.

258. — Deville (E.). Le registre de la léproserie d'Andeli en 1380; mémoire lu au congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, section d'histoire et de philologie, séance du 29 mars 1910. In-8. Évreux, impr. Odieuvre.

259. — Dorez (L.). Évangéliaire exécuté à l'abbaye de Schuttern (VIIIe-IXe siècles). In-4, 9 p. Paris, H. Champion.

260. — Drouault (R.). Le régiment de Limoges offert par la ville à Louis XIV (1689-1699). In-8, 54 p. Limoges, Ducourtieux et Gout.

261. — Dubarat et Daranatz (abbés). Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne; manuscrit du chanoine René Veillet, publié pour la première fois, avec des notes et des gravures. T. I. In-4, CVIII-587 p. Pau, A. Lafon et veuve Ribaut; Bayonne, L. Lasserre.

262. — Du Bourg (dom). Une extatique au XVIIe siècle : la bienheureuse Jeanne-Marie Bonome, moniale bénédictine (1606-1670). In-16, XIV-263 p. Paris, Perrin et Cie.

263. — Ducat (G.). Saint-Marcoul de Corbeny (Aisne). Petit in-8, 16 p. Reims, impr. Morice.

264. — Ducellier (A.). Lucheux; son histoire, ses curiosités. Petit in-8, 48 p. avec grav. Amiens, impr. du « Progrès de la Somme », 18, rue Alphonse-Paillat.

265. — Du Lis (Ch.). Recueil d'inscriptions et poésies en l'honneur de la Pucelle d'Orléans; précédé d'une introduction par P. Le Verdier. Petit in-8 carré, XXXII-132 p. avec grav. et une planche. Rouen, impr. Gy.

266. — Dunand (chanoine Ph.-H.). Une page de l'histoire de Jeanne d'Arc : le procès de Rouen et le Saint-Siège; pendant et après (1431-1450). 4e édition, revue, corrigée et augmentée. In-16, 64 p. Paris, Beauchesne; Toulouse, Privat.

Dans ses récents et remarquables articles de la *Revue des Deux-Mondes* sur Jeanne d'Arc, M. Gabriel Hanotaux s'étonne que, pendant les six longs mois du procès de Rouen, Rome n'ait rien su ou qu'elle ait depuis tout oublié. Dans cette nouvelle

édition d'un travail paru en 1907, M. le chanoine Dunand s'efforce de prouver que le Saint-Siège ne fut guère éclairé que vers 1450 sur la mission et le procès de la Pucelle et que les accusations dont il a été l'objet sont injustes et sans fondement. Les Anglais empêchèrent que, pendant le procès, rien transpirât à Rome de ce qui se passait à Rouen, et, d'autre part, Charles VII garda un silence étrange et jusqu'ici inexpliqué.

267. — Duplais des Touches (A.). Fouras et ses environs (Charente-Inférieure); histoire complète, cartes, plans et dessins. In-16, 328 p. Liège, impr. Vaillant-Carmanne.

268. — Dupont (E.). Une astrologue bretonne au Mont-Saint-Michel (1365-1370). In-8, 22 p. Paris, libr. générale des sciences occultes; bibliothèque Chacornac, 11, quai Saint-Michel; H. Champion.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

269. — Durrieu (comte). Ingobert : un grand calligraphe du ixe siècle. In-4, 14 p. Paris, H. Champion.

270. — Duval (L.). Lallemant de Lévignen, intendant d'Alençon; son mémoire sur la généralité d'Alençon en 1727. In-8, 108 p. et portraits. Caen, H. Delesques.

(Extrait de l'Annuaire de l'Association normande.)

271. — Estaing (comte d'). Mémoire au roi sur la réforme de la marine; d'après un manuscrit conservé aux archives du ministère de la Marine. In-8, 77 p. avec tableau. Paris, R. Chapelot et Cie.

(Extrait de la Revue maritime.)

272. — Fay (H.-M.). Histoire de la lèpre en France. I. Lépreux et cagots du sud-ouest; notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents; avec une préface du prof. Gilbert Ballet. In-8, xxvi-786 p. avec 23 grav., dont 20 hors texte. Paris, H. Champion.

273. — Fennebresque (J.). Versailles royal. In-8, viii-282 p. avec grav. Paris, H. Champion.

274. — Ferrero (G.). La date de l'annexion de la Gaule. In-8, 11 p. Paris, E. Leroux.

(Extrait de la Revue archéologique.)

275. — Fraval (abbé). Petite étude sur la paroisse de Langourla, ses églises et ses chapelles. In-8, iv-66 p. Saint-Brieuc, impr. Saint-Guillaume.

276. — Fyot (E.). L'église Notre-Dame de Dijon; monographie descriptive. In-8, xxiv-246 p. avec grav. Dijon, F. Rey.

277. — Gadave (R.). Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa Faculté de droit civil et canonique (1229-1789). In-8, xiii-381 p. Toulouse, libr. E. Privat.

278. — Garaud (M.). Essai sur les institutions judiciaires du Poitou sous le gouvernement des comtes indépendants (902-1137) (d'après les cartulaires poitevins). In-8, xv-188 p. Poitiers, impr. Bousrez.

279. — Gazier (A.). Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, ancien recteur de l'Université, sur l'histoire ecclésiastique du xviie siècle (1630-1663); publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques, avec une introduction et des notes. T. VI et dernier (1663) : Index alphabétique de l'ouvrage complet. In-8, 638-lxxv p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

280. — Généalogie de la maison de Lordat; extraite du tome XI des Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, publiées par M. Lainé, successeur de M. de Courcelles, généalogiste des rois Louis XVIII et Charles X. In-8, 43 p. avec armoiries. Toulouse, Édouard Privat, 14, rue des Arts.

281. — Gonthier (J.-F.). Origine des noms de famille savoisiens. In-8, 15 p. Annecy, impr. J. Abry.

282. — Gourcuff (O. de). Saints Donatien et Rogatien. In-16, 32 p. avec grav. Rennes, L. Bahon-Rault.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 JUILLET 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 8 novembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

En prenant possession du siège de président, M. le baron de Barante remercie le Conseil d'un honneur qu'il croit devoir uniquement au souvenir de son grand-père, un des plus illustres fondateurs de la Société de l'Histoire de France; il espère, quant à lui, que sa tâche lui sera facilitée, une assemblée étant d'autant plus aisée, dit-il, à présider qu'elle se trouve composée de membres plus éminents.

M. le Président fait savoir que, depuis la dernière séance, la Société a perdu un de ses plus nouveaux membres, M. Léopold Micheli, conservateur de la bibliothèque de Genève, décédé accidentellement sur une plage de Bretagne, le 23 juin dernier, à l'âge de trente-deux ans.

M. le Président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette admission à l'approbation du Conseil :

2520. M. le prince DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, avenue de la Motte-Picquet, n° 2; présenté par MM. le comte Delaborde et Jean de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, mai 1910. — *Revue historique*, juillet-août 1910.

Sociétés savantes. — *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1909. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1910, 1er trimestre. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1910, 1er trimestre. — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1909.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

A la mémoire de M. Ernest Prarond (1821-1909), par Alcius Ledieu. In-8, avec portrait. Abbeville, impr. Lafosse. — *Le baron Fernand de Schickler*, discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, le 28 avril 1910, par M. Frank Puaux, président de la Société. Br. in-8. Paris. — *Soixante-quinzième anniversaire de la Commission royale d'histoire de Belgique. Séance solennelle du 8 novembre 1909*. Br. in-8. Bruxelles, Imbreghts. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris. Bibliothèque du Sénat*, par Louis Engerand. In-8. Paris, Plon. — Même *Catalogue général : Paris*, t. I : *Mairie du XVIe arrondissement ; École des beaux-arts ; Faculté de médecine, Académie de médecine, École supérieure de pharmacie*, etc. In-8. Paris, Plon. — Même *Catalogue général : Départements*, t. XXIX *bis : Reims, collection Tarbé*, par L. Demaison. In-8. Paris, Plon. — Même *Catalogue général : Reims, table des matières*. In-8. Paris, Plon. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par Robert de Lasteyrie et A. Vidier, t. V, 3e livraison ; et Période 1905-1906. In-4, 2 fasc. Paris, Impr. nationale. — *Testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500)*, par Ulysse Robert, t. II. In-4. Paris, Impr. nationale. — *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, par Émile Espérandieu. T. II : *Aquitaine* ; t. III : *Lyonnaise*, 1re partie. 2 vol. in-4. Paris, Impr. nationale. — *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, par le comte de Loisne. In-4. Paris, Impr. nationale. — *Quelques portraits historiques au début du XVe siècle*, par le comte Paul Durrieu. Br. in-8. Paris, Gazette des Beaux-Arts.

Correspondance.

M. le marquis des Méloizes remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. le chanoine Dunand exprime son regret au sujet de la décision prise dans la séance précédente quant au projet de réimpression des *Procès de Jeanne d'Arc*.

M. Frédéric Barbey notifie la mort accidentelle de notre confrère M. Léopold Micheli.

MM. Henry Cochin, Moranvillé et le comte Baguenault de Puchesse s'excusent de ne pouvoir assister à la séance; ce dernier, en même temps, annonce l'envoi d'un mémoire destiné à la deuxième partie de l'*Annuaire-Bulletin*.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1910. Feuilles 7 et 8 en placards.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Feuilles 21 et 22 tirées; feuilles 23 et 24 (Table) en placards.

Mémoires de du Bellay. T. II. Feuilles 17 à 20 tirées; feuilles 21 à 24 en placards.

Correspondance de Vivonne. Pas de changement.

Chronique de Morée. Feuilles 9 à 11 tirées; feuilles 13 à 16 en placards.

Mémoires de Florange. Feuilles 9 à 12 reçues en bons à tirer.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Feuilles 8 à 10 en pages.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 1 et 2 tirées; feuille 3 en placards. On compose la suite.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 1 et 2 en placards.

Le secrétaire annonce que deux volumes viennent d'être mis en distribution, le tome II du *Journal de Clément de Fauquembergue* et le tome I de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, dont l'un complète l'exercice 1909, et dont l'autre forme le premier volume afférent à l'exercice courant. Il espère que ce dernier exercice se trouvera normalement complété avant la fin du mois de décembre par suite de la distribution des *Mémoires du Maréchal d'Estrées*, du tome II des *Mémoires de du Bellay* et de la *Correspondance de Vivonne*.

M. le marquis de Laborde informe le Conseil que l'impression du tome I des *Mémoires de Florange* sera vraisem-

blablement terminée au mois de février et que ce volume ne comprendra que 350 pages environ.

Sur la proposition de M. Lecestre, commissaire responsable, le Conseil vote l'envoi à l'impression de la *Correspondance du chevalier de Sévigné.*

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

283. — Grosse-Duperon (A.). Le collège de Mayenne; étude historique. In-8, 227 p. avec plan, grav., portrait, fac-similé. Mayenne, impr. Poirier frères.

284. — Guesnon (A.). Le hautelisseur Pierre Ferré d'Arras, auteur de la tapisserie de Tournai (1402). In-8, 16 p. et photogravures. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

(Extrait de la Revue du Nord.)

285. — Guibou (Henri). Mémoire historique concernant l'Hôtel-Dieu de Dieppe au xvii[e] siècle. Petit in-8, ix-38 p. Rouen, impr. Gy.

286. — Guy (C.). Curiosités historiques sur Bourbon-l'Archambault (Notre-Dame de Vernouillet; Boileau à Bourbon; M[me] de Montespan à Bourbon; Manuscrit de Dubuisson-Aubenay; Poésies sur Bourbon). In-16, 128 p. Bourbon-l'Archambault, chez M. Gilté.

287. — Hannion (A.). Notes historiques sur l'hospice de Jargeau, extraites de ses archives. Petit in-8, 71 p. et planches. Vendôme, impr. Rouilly.

288. — Hautcœur (Mgr E.). Histoire de l'abbaye de Flines; nouvelle édition, revue et augmentée. In-8, xv-470 p. avec carte, plan, planches et portrait. Lille, R. Giard.

289. — HENRIET (F.). Un chapitre de l'histoire de Château-Thierry; la rue du Château. In-8, 77 p. Château-Thierry, impr. moderne, H. Bouchardeau, directeur.

(Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.)

290. — JADART (Henri). Extraits des autographes de la bibliothèque de Reims : lettres diverses du XVIe au XIXe siècle, suivies du Registre de famille de Simon Deperthes, annotées et publiées. In-8, 169 p. Reims, L. Michaud.

291. — JADART (Henri). Jeanne d'Arc à Reims; ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois ; notes additionnelles à l'étude publiée en 1887 et communiquées à l'Académie de Reims. In-8, 32 p. et 8 planches. Reims, Michaud.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

Sous ce titre, le savant bibliothécaire, utilisant les plus récents travaux, notamment ceux de MM. G. Lefèvre-Pontalis et Houtart, apporte quelques précisions à la belle étude publiée, il y a vingt-cinq ans, sur *Jeanne d'Arc à Reims*, sous les auspices de l'Académie de cette ville. Il reprend ainsi l'histoire du voyage de la cour à Reims, voulu par la Pucelle et décidé à son instigation, du séjour et du sacre du roi dans cette ville, et il apprécie à nouveau la valeur historique et morale des trois lettres de Jeanne aux Rémois, lettres qui, sorties du chartrier municipal au XVIIe siècle, — M. Jadart s'en console difficilement, — sont aujourd'hui la propriété du marquis de Maleissye, au château d'Houville, près Chartres; ces lettres ont été republiées en 1909 à la librairie Bloud par M. le comte de Maleissye. M. Jadart les a reproduites en fac-similé en y ajoutant quatre belles illustrations.

292. — JAURGAIN (J. DE). Troisvilles, d'Artagnan et les Trois mousquetaires ; études biographiques et héraldiques; nouvelle édition, augmentée et entièrement refondue. Petit in-8, VIII-275 p. Paris, H. Champion.

293. — JORET (C.). D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle; avec un portrait d'après J. Bailly et le fac-similé d'une lettre à Wieland. In-8, XII-539 p. Paris, H. Champion.

294. — JUSSELIN (M.). La garde et l'usage du sceau dans

les chancelleries carolingiennes d'après les notes tironiennes. In-4, 9 p. Paris, H. Champion.

295. — Laigue (comte de). Saint Gwennolé. In-16, 15 p. avec grav. Rennes, impr. L. Bahon-Rault.

296. — Lambin (G.). Les rapports de Bossuet avec l'Angleterre (1672-1704). In-8, 68 p. Paris, H. Leclerc.

(Extrait du Bulletin du bibliophile.)

297. — Landry (A.). Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII. In-8, xvii-228 p. Paris, H. Champion.

298. — La Villerabel (abbé F. de). Le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne (1319-1364). In-16, 67 p. avec grav. Rennes, L. Bahon-Rault.

299. — Lecourt (M.). Antoine de La Salle et Simon de Hesdin; une restitution littéraire. In-4, 15 p. Paris, H. Champion.

300. — Ledieu (A.). Tully (Somme). In-8, 27 p. avec portrait. Paris, Jouve et Cie.

301. — Ledieu (A.). Villers-Bretonneux (Somme). In-8, 42 p. avec 1 grav. Paris, Jouve et Cie.

302. — Lefèvre (L.-E.). Le parement d'autel de la comtesse d'Étampes au trésor de Sens (xive siècle); étude comparative avec la peinture historique du Palais-Royal d'Étampes. In-8, 48 p. et une planche. Paris, A. Picard et fils.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

303. — Le Paire (J.-A.). Le comté de Crécy-en-Brie. In-8, viii-199 p. Lagny, impr. E. Grevin.

304. — Lesort (André). Mettensia. VI. Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel. In-8, 146 p. Paris, C. Klincksieck.

305. — Limagne (A.). Souvigny; son histoire, son

abbaye, son église. In-8, 48 p. et grav. Montluçon, Roux-Conchon.

306. — Livre (le) d'or de quelque 6,000 familles du Velay, Auvergne, Gévaudan, Forez, Vivarais, Languedoc, etc., historique, héraldique, généalogique et archéologique, avec la liste des membres de l'assemblée générale des trois ordres du Vivarais, publié d'après les travaux des historiens, archéologues, généalogistes et paléographes les plus renommés, anciens et modernes, et aussi d'après les notes manuscrites, posthumes et inédites de M. Blanchot de Brenas, ancien magistrat, par Nobirulus. T. I. In-4, XIII-847 p. avec grav. Lyon, L. Brun, 13, rue du Plat.

307. — LIZERAND (G.). Clément V et Philippe IV le Bel. In-8, XLVIII-509 p. Paris, Hachette et Cie.

308. — LOT (F.) et HALPHEN (L.). Le règne de Charles le Chauve (840-877). 1re partie (840-851). In-8, VI-238 p. Paris, H. Champion.

309. — MACÉ (abbé J.). Histoire merveilleuse de saint Armel, de son culte, de son pèlerinage aux Boschaux et ailleurs. In-16, 71 p. avec grav. Rennes, L. Bahon-Rault.

310. — MAGNE (E.). Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency), portrait et documents inédits. In-18 jésus, 344 p. Paris, « Mercure de France », 26, rue de Condé.

311. — MARTIN (O.). Le ms. Vatican 4790 du grand coutumier de Jacques d'Ableiges. In-8, p. 113 à 127. Paris, L. Larose et L. Tenin.

(Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)

312. — MARTINET (abbé). Documents historiques sur les seigneurie, communauté et paroisse de Montpont. In-8, 303 p. Agence presse Montpont.

313. — MATHIEU (G.). Note sur l'hôpital général de Tulle sous l'ancien régime. In-8, 24 p. Tulle, impr. Crauffon.

314. — MATTE (L.). Crimes et procès politiques sous

Louis XIV : le procès de Fouquet; la conspiration du chevalier de Rohan; le Masque de fer. In-8, 135 p. Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

315. — Maumigny (J. de). Étude sur Guy Coquille, publiciste et jurisconsulte. In-8, 245 p. Paris, L. Larose et L. Tenin.

316. — Mauroy (A. de). Généalogie historique de la maison de Mauroy en Champagne, Bourgogne, Ile-de-France et Poitou. In-8 carré, 189 p. avec armoiries. Lyon, impr. Vitte.

317. — Mentz (A.). Die Anfügung in den tironischen Noten. In-4, 9 p. avec fig. Paris, H. Champion.

318. — Mianville (M. de). Saint-Prest et ses seigneurs avant la Révolution. In-4, 264 p. avec grav. et fac-similé d'autographe. Chartres, C. Métais.

319. — Moinard (R.). De la communauté dans la coutume de la Rochelle. In-8, 205 p. La Rochelle, impr. Noël Texier.

320. — Molinier (abbé H.-J.). Essai biographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelays, évêque d'Angoulême (1468-1502). In-8, xxi-308 p. Rodez, impr. Carrère.

321. — Monnier (L.). Histoire de la ville de Vesoul, avec de nombreuses reproductions de monuments et de portraits. T. II. In-8, 448 p. Vesoul, L. Bon.

322. — Muzac (A.). La fabrication de la poudre à canon dans la vicomté de Turenne. In-8, 24 p. et 1 vignette. Tulle, impr. Crauffon.

(Extrait du Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.)

323. — Notes généalogiques : famille Lorthiois, de Tourcoing (1600-1910). Gr. in-8, xvi-165 p. et tableau. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

324. — Notre-Dame de Chalon, paroisse du Bourg-

Saint-Andéol, diocèse de Viviers; notice historique. Petit in-8, 15 p. avec grav. Bourg-Saint-Andéol, impr. E. Charre.

325. — Novati (F.). Dagoberto I, re d'Austrasia e la val Brigaglia, per la storia d'una falsificazione. In-4, 18 p. Paris, H. Champion.

326. — Olivier (P.). Jean Férapie du Fieu, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon (1735-1769); notice biographique. In-8, iii-29 p. Le Puy-en-Velay, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon.

327. — Oursel (C.). Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, ville de Dijon. T. V, série B (supplément) : registres paroissiaux d'état civil. Gr. in-4 à 2 col., viii-345 p. Dijon, impr. L. Cails.

328. — Parat (abbé A.). Le passage de Jeanne d'Arc dans les pays de l'Yonne. Gr. in-8, 87 p. avec cartes et grav. Avallon, chez l'auteur; les libr. du département.

329. — Paulet (abbé L.). La Primatiale, ou monographie historique et descriptive de la basilique Saint-Trophime d'Arles; avec la collaboration, pour les documents, de Émile Fassin. In-8, 159 p. Bergerac, impr. J. Castanet.

330. — Pélissier (L.-G.). Un collaborateur provençal de Montfaucon. In-4, 13 p. Paris, H. Champion.

331. — Pernot (Hubert). Le siège de Malte par les Turcs en 1565, par P. Gentil de Vendosme et Antoine Achélis: publié en français et en grec d'après les éditions de 1567 et de 1571 avec 20 reproductions. In-8, xvi-200 p. Paris, H. Champion.

332. — Perrot (E.). Les cas royaux; origine et développement de la théorie aux xiiie et xive siècles. Gr. in-8, 374 p. Paris, A. Rousseau.

333. — Pic (P.). Guy Patin; avec 74 portraits ou documents. In-18 jésus, lxviii-303 p. Paris, G. Steinheil.

334. — Pidoux (P.-A.). Promenade historique dans la

ville de Dôle; courtes notes archéologiques, artistiques et anecdotiques sur les édifices publics et les maisons particulières. In-8, 39 p. avec 11 planches hors texte en similigravure. Dôle, Jacques.

335. — Pidoux (P.-A.). Un humaniste comtois : Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy, secrétaire d'Érasme (1506-1572); étude sur sa vie, ses œuvres et ses doctrines religieuses. Petit in-8, 115 p. Lons-le-Saulnier, impr. Declume.

336. — Pouchenot (M.). Le budget communal de Besançon au début du xviiie siècle, avec un plan, une vue et une carte. In-4, iii-144 p. Paris, H. Champion.

337. — Poulet (H.). Les Lorrains à Florence; François de Lorraine, grand-duc de Toscane, et le ministère lorrain (1737-1757). In-4, 74 p., avec 56 grav. dans le texte et 6 hors texte. Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

(Extrait de la Revue lorraine illustrée.)

338. — Prajoux (J.). Roanne au xviie siècle; les élections communales sous l'ancien régime; état de la ville à la fin du xviie siècle; passage d'un évêque auxiliaire de Lyon; une émeute en 1789. In-16, 52 p. Roanne, P. Trimoulinard; Lyon, L. Brun.

339. — Rabion (A.). Moulins-Engilbert à travers les temps; le passé; le vieux Moulins. Petit in-8, vi-264 p. Nevers, impr. Mazeron frères.

340. — Revol (J.). Turenne; essai de psychologie militaire; avec 9 croquis dans le texte. In-8, 412 p. Paris, Charles-Lavauzelle.

341. — Robert (G.). La juridiction échevinale à Hermonville en 1467. In-8, 36 p. Reims, impr. L. Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

342. — Rodière (R.). Le livre de raison des Hibon de la Fresnoye (1552-1778). In-8, 142 p. Boulogne-sur-Mer, impr. G. Hamain.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.)

343. — ROSTAING (L.). La famille de Montgolfier; ses alliances; ses descendants. Gr. in-8, VI-586 p. Lyon, A. Rey et Cie.

344. — ROUSSEL (P.). Histoire du collège de Meaux depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1556-1909); avec des notes, des pièces justificatives et une vue panoramique du collège de Meaux. In-8, 119 p. Meaux, impr. Bellé, 11, rue de l'Arbalète.

345. — ROY (M.). Quelques hôtels de Fontainebleau au XVIe siècle. In-8, 27 p. Fontainebleau, impr. M. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

346. — RUMEAU (R.). Notices historiques sur les cantons de la Haute-Garonne. Petit in-8, 48 p. avec armoiries. Toulouse, É. Privat.

347. — SAGET (abbé). Éloge de Jean, comte de Longueville, dit le bâtard d'Orléans; suivi du rapport sur ce mémoire, par A. Cagnieul. In-8, 19 p. et portrait. Orléans, impr. Gout et Cie.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.)

348. — SAINT-MARTIN (P.). La mendicité à Besançon, principalement au XVIIIe siècle. In-8, 175 p. Besançon, impr. Dodivers.

349. — SAMARAN (C.). Les étudiants de l'Université de Cahors à la fin du XVe siècle d'après un document inédit. In-8, 16 p. Toulouse, É. Privat, 14, rue des Arts.

(Extrait des Annales du Midi.)

350. — SARDAC (Dr DE). Notes sur la médecine à Lectoure au XVIe siècle. In-8, 31 p. Auch, impr. Cocharaux.

351. — SAULNIER (F.). Souvenirs d'autrefois : Jean-Baptiste-Daniel Deshayes-Doudart (1731-1803), d'après des documents inédits. In-8, 19 p. Paris, H. Champion.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

352. — SELLIER (Ch.). Anciens hôtels de Paris; nou-

velles recherches historiques, topographiques et artistiques (l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau; l'hôtel de Jassaud; l'hôtel de Canillac; l'hôtel de Hollande; l'hôtel de Saint-Chaumond; l'hôtel d'Aumont; l'hôtel de Luynes; les hôtels des archevêques de Sens : I, l'hôtel de la rue de la Folie-Jean-Morel; II, l'hôtel de la rue du Figuier; l'hôtel de Lamoignon). In-8, VIII-435 p. Paris, H. Champion.

353. — Sérent (A. de). Essai de géographie des établissements de l'ordre de saint François en Bretagne du XIII[e] au XIX[e] siècle. In-8, 16 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

354. — Stein (H.). Une expertise au XIV[e] siècle. In-8, 12 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

355. — Stryienski (C.). Le dix-huitième siècle. In-8, 379 p. Paris, Hachette et C[ie].

356. — Stryienski (C.). Mesdames de France, filles de Louis XV; documents inédits. In-4, VIII-354 p. Paris, Émile-Paul.

357. — Suau (P.). Histoire de saint François de Borgia, troisième général de la Compagnie de Jésus (1510-1572). In-8, 591 p., avec grav. Paris, libr. G. Beauchesne et C[ie]. Dépôt à Lyon, 3, avenue de l'Archevêché.

358. — Terrebasse (H. de). Une lettre inédite de La Fontaine du 26 octobre 1693. Petit in-4, 37 p. Lyon, Société des bibliophiles lyonnais.

Les lettres inédites de La Fontaine sont rares; celle que publie M. de Terrebasse provient d'un lot comprenant une correspondance de Brossette et est aujourd'hui la propriété de son éditeur. Elle est adressée à l'abbé de Maucroix; Boileau en hérita peut-être, et de ses mains elle dut passer en celles de son commentateur Brossette. Nous ne la connaissions que par une allusion qui y est faite dans les *Œuvres posthumes de Maucroix;* mais elle y est très sommairement analysée, amalgamée avec une autre lettre et rangée sous la date du 26 octobre 1694. M. de Terrebasse prouve qu'il faut l'antidater d'un an : il y est en effet parlé, comme d'un événement récent, de la bataille de la Marsaille, qui est du 4 oc-

tobre 1693. Cette lettre, qui a six pages, est reproduite ici en phototypie; écrite à bâtons rompus au meilleur ami qu'ait eu le fabuliste, elle est intéressante à plusieurs titres : on y trouve la mention de quatre autres lettres perdues, de divers travaux littéraires de La Fontaine et de Maucroix, de l'achèvement de la prose *Dies irae* et des *Hymnes;* le mauvais goût de Colbert, la médiocrité de l'architecte Le Vau y sont critiqués d'un coup de plume, et les nouvelles du jour s'y trouvent aussi rapportées. L'édition, faite avec grand soin et pourvue de notes abondantes, est luxueuse, comme il convient à une publication de bibliophile.

359. — Thomas (Antoine). Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers (1418-1436); recueil de documents inédits tirés des Archives nationales, précédé d'une étude sur la géographie historique de la Marche aux xive et xve siècles. In-8, lxxix-321 p. et carte en couleur. Paris, H. Champion.

Il y a trente ans que M. Antoine Thomas expliquait, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1881, p. 36-51), dans quelles circonstances les archives du comté de la Marche ont disparu, et combien il reste peu de chances de les voir reparaître en tout ou en partie. Le meilleur moyen, il l'a compris, de remédier à cette perte consiste à recueillir dans les archives des grands corps administratifs du royaume les actes qui intéressent cette région déshéritée. M. Thomas s'adresse, pour commencer, au Parlement que le dauphin Charles, depuis Charles VII, installa à Poitiers, en 1418, et qui continua d'y siéger jusqu'au jour où Paris échappa à la domination anglaise.

Nous espérons que M. Thomas poursuivra ses dépouillements dans les autres parties du fonds du Parlement; et qui sait même si quelque jour, — il semble en caresser le projet, — il ne mettra pas à contribution, pour l'histoire de la Marche, les registres du Trésor des chartes, suivant en cela l'exemple de M. Paul Guérin dont on connaît le beau *Recueil des documents concernant le Poitou ?*

360. — Thomas (Antoine). Le « signe royal » et le secret de Jeanne d'Arc. In-8, 5 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

361. — Toublet (abbé E.). Le prieuré d'Auvers-le-Hamon. In-8, 40 p. Mamers, impr. Fleury.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

362. — Turpin (D^{r}). Les anciennes communautés de

laboureurs et coutume du bordelage dans les paroisses de Magny et de Cours, près Nevers, du xv[e] au xviii[e] siècle. In-8, 16 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques.)

363. — Urbain (Ch.) et Levesque (E.). Correspondance de Bossuet; nouvelle édition, augmentée de lettres inédites et publiée avec des notes et des appendices sous le patronage de l'Académie française. T. III (1684-1688). In-8, 582 p. Paris, Hachette et C[ie].

364. — Urseau (chanoine). Liste des évêques d'Angers et des dignitaires de l'église cathédrale de Saint-Maurice (760-1200). In-8, 39 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

365. — Urvoy de Portzamparc (L.). Notes sur les Malestroit. In-8, 19 p. Vannes, impr. Lafolye frères.

(Extrait de la Revue morbihannaise.)

366. — Uzureau (F.). Andegaviana (9[e] série). In-8, 499 p. avec carte. Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard et fils.

367. — Valin (L.). Le duc de Normandie et sa cour (912-1204); étude d'histoire juridique. In-8, xvii-291 p. Paris, L. Larose et L. Tenin.

368. — Vanel (G.). Une grande ville aux xvii[e] et xviii[e] siècles; la vie publique à Caen; mœurs et coutumes. Petit in-8, 358 p. Caen, L. Jouan.

369. — Vanhaeck (M.). Histoire de la sayetterie à Lille. T. I et II. 2 vol. in-8, t. I, 376 p.; t. II, vii-417 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

370. — Veillet (A.). Les notaires du canton de Maillezais depuis l'origine. Petit in-16, 8 p. Niort, impr. de La Porte, 11, rue Rochette.

371. — Verlaguet (P.-A.). Cartulaire de l'abbaye de Silvanès. In-8, xcvi-640 p. avec grav. et fac-similé. Rodez, impr. Carrère.

372. — VIGERIE (le chanoine). Notre-Dame du Puy ou de France, avec ses jubilés, ses miracles et ses alentours. In-16, 278 p. avec grav. Le Puy, impr. de « l'Avenir de la Haute-Loire ».

373. — VINCENT (E.). Monographie de la commune d'Aiffres. In-18 jésus, 70 p. avec grav. et cartes. Niort, G. Clouzot.

374. — VINCENT-DUBÉ (E.). La maison de charité (1629) et les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Bar-le-Duc (1697-1811). In-8, 76 p. et planche. Bar-le-Duc, libr. Collot; Paris, libr. Saint-Paul.

375. — VINDRY (Fleury). Les parlementaires français au XVIe siècle; t. II (1er fascicule) : Parlement de Bordeaux. In-8, 132-XXXV p. Paris, Champion.

Avec une rapidité qui mettrait en défiance si l'on ne connaissait l'excellente méthode et l'admirable puissance de travail de M. Vindry, vient de paraître un nouveau fascicule du grand ouvrage où notre confrère passe en revue le personnel de tous les parlements français au XVIe siècle; il nous donne ici le Parlement de Bordeaux, et ce fascicule sera certainement l'un des plus intéressants de la série; 396 notices biographiques de magistrats bordelais y ont pris place, toutes rédigées d'après les sources les meilleures et les plus sûres, puisées à la bibliothèque de Bordeaux, aux archives départementales et municipales et au greffe du tribunal civil; M. Vindry n'a pas laissé de puiser aussi à un certain nombre de sources imprimées, et son travail permet de rejeter dans un oubli mérité les Listes des officiers du Parlement de Bordeaux, publiées jadis par un érudit local, plein de bonne volonté, mais totalement dépourvu de sens critique, feu Dast Le Vacher de Boisville. Il semble qu'au séjour qu'il a dû faire sur les bords de la Garonne, M. Vindry ait pris quelque chose de la vivacité et de la verve méridionale : rien de plus amusant que la notice biographique qu'il a consacrée à La Boëtie; c'est un hors-d'œuvre, mais il est plein d'intérêt, M. Vindry ayant cru devoir dire son mot dans la querelle, jamais apaisée, qui a surgi autour de la paternité du *Contre-Un;* M. le docteur Armaingaud passe ici un fort mauvais quart d'heure; il doit commencer à y être habitué. Je ne prise pas beaucoup, en revanche, le « coup de chapeau » dont M. Vindry salue au passage l'auteur des *Essais*. — En appendice l'on trouvera de très précieuses *Notes prises à l'état civil de Bordeaux*, principalement dans les anciens registres baptismaux de la paroisse Saint-André; c'est là encore le résultat d'un de

ces dépouillements où notre confrère fait preuve d'une virtuosité sans égale. Était-il bien nécessaire de donner comme raison de la publication de cet appendice le désir qu'a eu son auteur de « figer à tout jamais, sur ses lèvres sceptiques, le sourire ambigu de l'archiviste »? Pour ma part, j'ai conscience de n'avoir jamais, en présence des formidables travaux de M. Vindry, souri avec ambiguïté, et beaucoup de mes confrères, je m'en porte garant, les consultent, comme moi, avec une confiante reconnaissance.

H. C.

376. — VIOLLET (P.). Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand maître du Temple : conjectures. In-4, 20 p. Paris, C. Klincksieck.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

377. — WEEDE (G. DE). L'abbaye de Montmirault. Petit in-8, II-172 p. Étampes, M. Dormann.

378. — WEULERSSE (G.). Les manuscrits économiques de François Quesnay et du marquis de Mirabeau aux Archives nationales (M. 778 à M. 785); inventaire, extraits et notes. In-8, VII-152 p. Paris, P. Geuthner.

379. — WEULERSSE (G.). Notes inédites sur Boisguillebert, par le marquis de Mirabeau. In-8, 39 p. Paris, P. Geuthner.

(Extrait de la Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales.)

Ces notes, tirées d'un des cartons des Archives nationales qui contiennent les manuscrits économiques de Mirabeau, ont dû être écrites en 1758 ou 1759, et sont un curieux commentaire du célèbre ouvrage de Boisguillebert, le *Factum de la France*, paru en 1707; par leur vigueur et leur audace, certaines de ces notes, qui semblent comme un premier manifeste de l'école physiocratique, font déjà songer à cette *Théorie de l'impôt* qui devait mener son auteur à Vincennes.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 8 NOVEMBRE 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 décembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Quelques jours après notre dernière séance, la Société perdait le plus illustre de ses membres : M. Léopold Delisle. Je n'ai pas, aujourd'hui du moins, à vous retracer son œuvre. Depuis longtemps déjà, la haute érudition du monde entier lui rendait des hommages que d'ordinaire la postérité se réserve seule le droit d'apporter sur la tombe des grands morts. Aussi bien, qui connaît mieux que vous les travaux de M. Léopold Delisle? Presque tous vous avez été ses élèves ou ses auditeurs, vous êtes tous ses lecteurs et vous creusez le même sillon que lui.

Mais ce que je dois rappeler, en l'intimité de cette séance, c'est le collègue aimable et bienveillant, modeste et dévoué, si prodigue d'avis, d'encouragements, de science pour tous ceux qui recouraient à ses lumières.

Quelque multiples que fussent les Sociétés savantes qu'il animait de sa collaboration, quelque considérables les administrations ou organisations de bibliothèques qu'il dirigeait, quelque lourd que devînt le poids des années qui courbaient ses robustes épaules, nul n'était plus assidu à nos Conseils et à nos Comités. Un mot de lui éclairait une délibération, nous indiquait la valeur et l'intérêt d'une publication; une nuance d'ironie dans son regard nous mettait en garde contre un projet inopportun.

M. Léopold Delisle était vraiment le maître ouvrier de notre Société, comme il en était l'orgueil.

Si nous n'étions pas au lendemain de trois mois de séparation, je vous proposerais de lever tout de suite la séance en signe de deuil. Je vous en demanderai l'autorisation quand nous aurons entendu les communications urgentes et expédié la besogne pressée.

J'ai, hélas! encore un devoir pénible à remplir : celui de vous annoncer la mort d'un autre membre de notre élite, M. le comte Vandal, de l'Académie française.

Si la seconde partie de sa carrière a été consacrée à l'histoire contemporaine, c'est dans les régions que nous fréquentons qu'il cueillit ses premiers lauriers. *Les voyages du marquis de Nointel, Une ambassade française en Orient sous Louis XV*, puis *Louis XV et Élisabeth de Russie* furent les brillants débuts d'un talent qui ne sut toujours que se confirmer et s'accroître.

Jamais la profonde observation de M. de Buffon : « Le style est l'homme même », ne s'est plus justement appliquée qu'à M. Vandal. C'est vous dire la distinction d'esprit, l'élégance de manières, la noblesse et la délicatesse de sentiments de notre regretté collègue.

Nous venons aussi de perdre M. le duc de Rivoli. Petit-fils de l'Enfant chéri de la victoire, il avait réuni sur l'époque illustrée par son aïeul de volumineuses archives, et le bibliographe s'était associé chez lui au bibliophile pour publier ce magnifique ouvrage sur « les livres à gravures imprimés à Venise au XVIe siècle ».

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2521. La Bibliothèque de Saint-Marc, à VENISE, représentée par M. C. Frati, bibliothécaire en chef; présentée par MM. H. Champion et L. Lecestre.

2522. La Bibliothèque nationale centrale de FLORENCE, représentée par M. Morpurgo, bibliothécaire; présentée par MM. H. Champion et L. Lecestre.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, septembre-octobre 1910. — *Revue des Questions historiques*, 1er juillet et 1er octobre 1910. — *Revue d'histoire diplomatique*, juillet et octobre 1910. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, nos de

mai-juin, juillet-août, septembre-octobre 1910. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, n^{os} de juin-octobre 1910.

Sociétés savantes. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord,* 3e série, t. IX et X. — *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, t. XXI. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4e série, t. VI. — *Bulletin* de la même Société, 2e trimestre 1910. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. III, 2e partie. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5e série, t. XII. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1910, 2e fascicule. — *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, 4e série, t. VII. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1910, n°s 4 à 7. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e trimestre 1910. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre 1909. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er trimestre 1910. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1909, 63e volume. — *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XV, 2e et 3e fascicules. — *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XLIV. — Académie royale de Belgique. *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 79, 1er et 2e fascicules. — Même Académie. *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts*, 1910, n°s 1 à 6. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, livraisons 3 et 4 de 1909. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. VI, 1re et 2e livraisons. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XVIII. — *Leodium, chronique mensuelle de la même Société*, 1909, n°s 1 à 12 et table. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1er fascicule de 1910. — *Musée national suisse à Zurich*, 18e rapport annuel, 1910. — *Smithsonian institution. Bureau of American ethnologie*, bulletin 48. — *Proceedings of the American philosophical Society*, septembre-décembre 1909 et janvier-avril 1910. — *Cambridge University library. Report of the library syndicate*, année 1909.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Une page de l'histoire de Jeanne d'Arc. Le procès de Rouen et le Saint-Siège (1431-1450), par Philippe-Hector Dunand. In-16. Paris, Beauchesne. — *Jeanne d'Arc à Reims*, *ses relations avec Reims*, *ses lettres aux Rémois. Notes additionnelles*, par Henri Jadart. In-8. Reims, Michaud. — *Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie*, t. I. In-8. Paris, Picard. — *Notes prises à l'état civil de Bordeaux (1560-1610). Paroisse Saint-André*, par Fleury Vindry. In-8. Lyon. — *Cartulaires d'Aniane et de Gellone*, publiés par

l'abbé Cassan et E. Meynial. Table des noms de personnes et de lieux. In-4. Montpellier. — *Une lettre inédite de La Fontaine, du 26 octobre 1693*, publiée par H. de Terrebasse. In-4. Lyon, Société des bibliophiles lyonnais. — *Bibliothèque des écoles d'Athènes et de Rome*. Fasc. CIII : *Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique*, par Léonce Celier. In-8. Paris, Fontemoing. — *Documentos para la historia de Mexico*, publiés par Genaro Garcia, t. XXX et XXXI. In-16. Mexico, Vve Bouret. — *Institut d'estudis catalans. Annuaire pour 1908*. In-4. Barcelone.

Correspondance.

MM. le comte d'Antioche, Henry Cochin, le comte Durrieu et Delaville Le Roulx s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1910. Feuilles 7 à 10 tirées.

Chronique de Morée. Feuilles 13 à 16 tirées; feuilles 17 à 25 (fin du texte) en pages.

Correspondance de Vivonne. Feuille 15 (fin du texte) tirée. On compose la Table.

Mémoires de Florange. Feuilles 9 à 11 tirées; feuilles 12 à 14 en placards.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Feuilles 8 à 10 tirées; feuilles 11 à 13 en pages.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 3 à 5 en placards.

Correspondance du chevalier de Sévigné. Feuilles 1 à 3 en pages.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 1 et 2 en pages.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. III. Feuilles 1 à 3 en placards.

Au sujet de cette dernière publication, M. Robert Lavollée écrit que toute la partie de la copie relative à l'année 1620 est entre les mains de l'imprimeur, que l'année sui-

vante, 1621, est dès à présent à sa disposition, et qu'enfin tout le reste de la copie du tome III sera prêt vers le 15 décembre.

Le Conseil vote la mise en distribution des *Mémoires du maréchal d'Estrées* et du tome II des *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, qui font partie de l'exercice courant.

Sur la demande de l'éditeur, M. Jean Longnon, appuyée par le commissaire responsable, M. le comte Delaborde, le Conseil autorise l'insertion d'une carte dans l'édition de la *Chronique de Morée*.

A l'occasion d'une demande de concession de volumes présentée par la Bibliothèque de l'Université de Breslau, M. Moranvillé entretient le Conseil de l'opportunité qu'il y aurait à tenter une démarche pour obtenir l'autorisation de faire photographier le fameux manuscrit de Froissart conservé à Breslau.

En remplacement de M. Léopold Delisle, M. Guilhiermoz est élu membre du Comité de publication.

La séance est levée, en signe de deuil, à quatre heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

380. — Baffoy (A.). Château-Landon ; les derniers jours de l'abbaye Saint-Séverin. In-8, 79 p. Fontainebleau, impr. M. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

381. — Barthety (H.). L'ancienne église et la place Saint-Martin. Petit in-8°, 16 p. Pau, impr. Empérauger.

(Extrait du Bulletin municipal officiel de la ville de Pau.)

382. — Béraud (A.). Les Béraud au collège de La Rochelle (1571-1619). In-8, 40 p. La Rochelle, impr. Texier.

(Extrait du Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

383. — Boppe (A.). Journal et correspondance de Gédoyn « le Turc », consul de France à Alep (1623-1625); ouvrage publié pour la Société d'histoire diplomatique. In-8, 238 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

384. — Boutié (L.). Paris au temps de saint Louis, d'après les documents contemporains et les travaux les plus récents; ouvrage orné de 8 gravures. Petit in-8, v-414 p. Paris, Perrin et Cie.

385. — Boutillier du Retail (A.). L'établissement des Filles de la Charité à Pont-sur-Seine (1715). In-8, 12 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

386. — Bruel (F.-L.). Cluni, album historique et archéologique, précédé d'une étude résumée et d'une notice des planches. Gr. in-8, 58 p. et planches. Mâcon, impr. Protat frères.

387. — Brunel (Cl.) et Salter (H.). Chartes des abbés de Saint-Valery, extraites des archives de New College, à Oxford. In-8, 37 p. et 6 grav. Abbeville, impr. Paillart.

(Extrait du Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.)

388. — Celier (L.). Les dataires du xve siècle et les origines de la daterie apostolique. In-8, 181 p. Paris, Fontemoing et Cie.

389. — Champion (P.). Frère Thomas Gouette; le complot de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne (1429-1431). In-8, 25 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Moyen âge.)

390. — Chenot (F.). Des biens ecclésiastiques des protestants du pays de Montbéliard; notes historiques. In-16, 68 p. Montbéliard, Société anonyme d'impr. montbéliardaise.

391. — Coffinet (G.). Le notariat en 1610 comparé avec le notariat actuel. In-18, 114 p. Paris, V. Giard et E. Brière.

392. — Collignon (A.). Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550), avec une planche. In-8, 176 p. Nancy, Berger-Levrault et Cie.

393. — Constant (G.). Rapport sur une mission scientifique aux archives d'Autriche et d'Espagne; étude et catalogue critiques de documents sur le Concile de Trente. In-8, 368 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait des Nouvelles archives des missions scientifiques.)

394. — Couanier de Launay. Notre-Dame de La Tremblaye, Daon (Mayenne), ses origines, son histoire (1651-1910). Petit in-16, 31 p. Laval, Chailland.

395. — Couard (E.). Ormoy-en-Brie; une communauté d'habitants liliputienne à la veille de la Révolution. In-8, 19 p., avec plans. Versailles, impr. J. Aubert et Cie.

396. — Crabé (abbé L.). Notes historiques sur Loubajac. In-8, 218 p. Tarbes, impr. Lesbordes, 41, rue des Grands-Fossés.

397. — Delaunay (R.). Recherches historiques sur la ville et le pays d'Ernée (Mayenne); la châtellenie d'Ernée (xe siècle à 1789). In-8, 54 p., avec grav. Laval, veuve A. Goupil.

398. — Destray (P.) et Isnard (E.). La marine bourguignonne et côtedorienne. Petit in-8, 109 p., avec grav. Dijon, impr. Darantière.

399. — Dimier (L.). Portraits des rois et des reines de France. In-18 jésus, 88 p. et grav., portraits, tableau généalogique hors texte. Paris, aux bureaux de l' « Action française », 3, chaussée d'Antin.

400. — Dujarric-Descombes. Un ambassadeur espagnol à Périgueux (1650). In-8, 7 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

401. — Du Noyer (Mme). Mémoires et lettres galantes (1663-1720); avant-propos et notes par Arnelle; 25 illustrations d'après les documents de l'époque. In-16, 288 p. Paris, L. Michaud.

402. — Fage (R.). Louis XI et les fortifications de Tulle. In-8, 28 p. Tulle, impr. Crauffon.

(Extrait du Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.)

403. — Flament (P.). La famille d'Apchon et l'abbaye d'Évron (Mayenne). In-8, p. 393 à 398. Laval, impr. veuve A. Goupil.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.)

404. — Flament. Un compte de la châtellenie de Souvigny en Bourbonnais (1412-1413). In-8, 27 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

405. — Fontaine (A.). Les collections de l'Académie royale de peinture et de sculpture; ouvrage publié sous le patronage de la Société de l'Histoire de l'Art français, orné de 12 planches hors texte. Gr. in-8, xvi-295 p. Paris, H. Laurens.

406. — Foras (comte E.-A. de). Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie; 4e volume, 31 livraisons. In-fol., vii p., 1 à 499, avec armoiries. Grenoble, Allier frères.

407. — Forot (V.). Un vieux bourg fortifié en Bas-Limousin : Laguenne. Petit in-8, 175 p., avec grav. Tulle, impr. Crauffon.

408. — Frémont (R. de). Les doléances financières du tiers état du Périgord en 1789, d'après les cahiers rédigés par les paroisses en vue des Etats-Généraux. In-8, 178 p. Bordeaux, impr. Cadoret.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 DÉCEMBRE 1910,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 janvier suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce que, depuis la dernière séance, la Société a perdu trois de ses membres : M. Barthélemy Terrat, doyen de la Faculté de droit à l'Institut catholique de Paris; M. le baron Dallemagne et Mgr le duc de Chartres.

Il proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2523. La Bibliothèque de l'Université de BUDA-PESTH; présentée par MM. H. Champion et L. Lecestre.

2524. La Bibliothèque de la ville de MONACO; présentée par MM. H. Champion et L. Lecestre.

2525. Le R. P. Eugène GRISELLE, docteur ès lettres, rue Lacépède, n° 15; présenté par MM. Omont et Valois.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, nov.-déc. 1910.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e trimestre de 1910. — *Proceedings of the American philosophical Society*, juillet 1910. — *Transactions of the royal historical Society*, 3e série, t. IV.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Souvenirs, impressions et réflexions d'un vieux bonapartiste; extraits des *Mémoires inédits d'un paysan*, par Arsène Thévenot. In-16. Paris, Edmond Dubois. — *Les parlementaires français au XVI[e] siècle.* T. II, 1[er] fascicule : *Parlement de Bordeaux*, par Fleury Vindry. In-8. Paris, Champion. — *Compiègne pendant les guerres de religion et la Ligue*, par le baron de Bonnault d'Houët. In-8. Compiègne.

Correspondance.

M. le marquis de Laborde et M. Delaville Le Roulx expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Le R. P. Griselle fait part de son désir d'être admis dans la Société.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1910. Feuille 11 en placards. On compose la suite.

Chronique de Morée. Feuilles 17 à 25 tirées; feuilles *a*, *b* et *c* en placards.

Correspondance de Vivonne. Pas de changement.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. IV. Pas de changement.

Mémoires de Turenne. T. II. Pas de changement.

Correspondance du chevalier de Sévigné. Pas de changement.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 1 et 2 tirées. On compose la suite.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. III. Pas de changement.

Le secrétaire explique que l'approche de la fin de l'année coïncide fréquemment, en ce qui concerne la Société, avec

un ralentissement de l'activité des imprimeurs; il espère que, malgré cette perte de temps, deux nouveaux volumes pourront être mis en distribution au plus tard dans le courant du mois de février 1911.

Le Conseil donne à M. Léon Lecestre, trésorier de la Société, tout pouvoir pour recevoir toute somme au nom de la Société, toucher tout mandat-poste, chèque ou autre valeur et en donner quittance et valable décharge.

La séance est levée à cinq heures.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 8 décembre 1910, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix à M. Christian Pfister, pour son *Histoire de Nancy.* — Le second prix à M. W. Dahlgren, pour son livre intitulé : *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'océan Pacifique*, tome I.

Prix Thérouanne. — Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à M. A. Le Moy, pour son ouvrage : *Le parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII*[e] *siècle*, et à M. le capitaine Sautai, pour son livre sur *Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697).* — Quatre prix, de 500 fr. chacun, à chacun des ouvrages suivants : *Les armées du Rhin au début du Directoire*, par M. Henry Bourdeau; *La préparation des États généraux de 1789 en Poitou*, par M. H. Couturier; *Histoire de la Cochinchine française, des origines à 1883*, par M. P. Cultru; *Histoire de Bourgogne*, par M. A. Kleinclausz.

Prix Thiers. — Un prix de 800 fr. à l'ouvrage de M. L. Hennequin, intitulé : *La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle.* — Deux prix, de 500 fr. chacun, à chacun des ouvrages suivants : *Les Guérin de Tencin (1520-1758)*,

par M. Ch. de Coynart; *La jeunesse de Benjamin Constant (1767-1794)*, par M. Gustave Rudler.

Prix Marcelin Guérin. — Un prix de 1,000 fr. à M. Ferdinand Castets, pour son livre intitulé : *La chanson des quatre fils Aymon.* — Trois prix, de 500 fr. chacun, à M. E. Gérard-Gailly, pour son étude sur *Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres et ses amies;* à M. P.-M. Masson, pour son livre sur *Madame de Tencin (1682-1749)*, et à M. Charles de Moüy, pour ses *Souvenirs et causeries d'un diplomate.*

Prix Bordin. — Un prix de 500 fr. à M. Joseph Dedieu, pour son ouvrage sur *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France.*

Prix Saintour. — Un prix de 1,000 fr. à M. Frédéric Lachèvre, pour son ouvrage intitulé : *Le libertinage devant le Parlement de Paris. Le procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623-1er septembre 1625).* — Deux prix, de 500 fr. chacun, à M. V. Chichmaref, pour son livre sur *Guillaume de Machaut*, et à M. Hugues Vaganay, pour son étude sur *Les amours de P. de Ronsard Vandomois, commentées par Marc-Antoine de Muret.*

Prix Charles-Blanc. — Deux prix, de 700 fr. chacun, à chacun des ouvrages suivants : *Inventaire de la collection de Vinck.* T. I : *Ancien régime*, par M. Fr.-Louis Bruel, et *Almanachs illustrés du XVIIIe siècle*, par M. de Savigny de Moncorps.

Prix Montyon. — Un prix de 1,200 fr. à M. Louis Guimbaud, pour son livre sur *Auget de Montyon (1733-1820).* — Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à M. Calmon-Maison, pour son ouvrage sur *L'amiral d'Estaing (1729-1794)*, et à M. l'abbé Reure, pour son étude sur *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé.* — Six prix, de 500 fr. chacun, à chacun des ouvrages suivants : *Notre vieux Sénégal*, par M. d'Anfreville de la Salle; *Réflexions sur la question d'Alsace-Lorraine*, par M. Lucien Bonnefoy; *Fénelon, études critiques*, par M. l'abbé Moïse Cagnac;

La doctrine de l'Islam, par M. Carra de Vaux; *Alsace-Lorraine, la carte au liséré vert*, par M. Georges Delahache; *Agrippa d'Aubigné*, par M. Samuel Rocheblave.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 18 novembre 1910, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix à M. Émile Mâle, pour son ouvrage sur *L'art religieux à la fin du moyen âge en France*, et la troisième édition, revue et corrigée, de son précédent volume sur *L'art religieux du XIIIe siècle en France*.

Le second prix à M. Robert Michel, pour son volume intitulé : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*.

Antiquités de la France. — Une mention honorable hors concours à M. le chanoine Ulysse Chevalier, pour sa publication de la *Gallia christiana novissima*.

La première médaille à M. le chanoine Jules Chevalier, pour le tome III de son *Essai historique sur l'église et la ville de Die*.

La deuxième à M. Henri Courteault, pour son livre sur *Le Bourg-Saint-Andéol*.

La troisième à M. l'abbé Marius Besson, pour son ouvrage intitulé : *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*.

La première mention à M. André Guillois, pour ses *Recherches sur les maîtres des requêtes de l'Hôtel, des origines à 1350*; — la deuxième à M. le docteur Fay, pour sa publication : *Lépreux et cagots du Sud-ouest*; — la troisième à M. Fleury Vindry, pour le tome I de son répertoire des *Parlementaires français au XVIe siècle*; — la quatrième à M. l'abbé Chaillan, pour divers mémoires relatifs à la ville, au château et au canton de Gardanne; — la cinquième à M. Léon de Vesly, pour son ouvrage intitulé :

Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande; — la sixième à M. le comte de Loisne, pour son *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais.*

Prix du budget. — Décerné à M. Amédée Boinet, pour son étude manuscrite sur *La miniature carolingienne.*

Prix de numismatique. — Décerné à la *Société française de numismatique*, pour l'ensemble de ses publications.

Prix Fould. — Une récompense de 1,500 fr. à M. le comte Alexandre de Laborde, pour son ouvrage intitulé : *Les manuscrits à peintures de la Cité de Dieu.*

Prix Delalande-Guérineau. — Deux récompenses, de 500 fr. chacune, à M. Georges Doutrepont, pour son livre sur *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, et à M. René Sturel, pour son étude sur *Jacques Amyot, traducteur de Plutarque.*

Prix de la Grange. — Décerné à M. L. Constans, pour son édition du *Roman de Troye,* de Benoît de Sainte-Maure.

Prix Gabriel-Auguste Prost. — Trois récompenses, de 400 fr. chacune, à M. L. Davillé, pour son ouvrage : *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France;* à M. Sadoul, directeur de la Revue *Le pays lorrain*, et à M. Thiria, directeur de la Revue *L'Austrasie.*

Prix baron de Courcel. — Deux récompenses, de 1,200 fr. chacune, à MM. F. Lot et L. Halphen pour leur ouvrage : *Le règne de Charles le Chauve;* 1re partie : *840-851*, et à M. L. Van der Essen, pour son *Étude critique et littéraire sur les « Vitae » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.*

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance publique annuelle du 3 décembre 1910, a décerné les prix suivants :

Prix Drouyn de Lhuys. — Un prix de 2,000 fr. à M. Maurice Weil, pour son ouvrage intitulé : *Les dernières années du règne de Murat.* — Une récompense de 1,000 fr. à M. Ch. Dupuis, pour son étude sur *Le principe d'équilibre et le concert européen.*

Prix Paul-Michel Perret. — Un prix de 1,500 fr. à M. Albert Dufourcq, pour son *Histoire du christianisme.* — Une récompense de 500 fr. à M. Lémonon, pour son livre *L'Europe et la politique britannique.* — Une mention honorable à M. l'abbé Prévost, pour son *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution.*

Prix Audiffred. — Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à M. Jules Sion, pour son étude sur *Les paysans de la Normandie orientale,* et à M. A. Vacher, pour son ouvrage sur *Le Berry.* — Six récompenses, de 500 fr. chacune, à M. le capitaine Levainville, pour son livre sur *Le Morvan ;* à M. Casimir Stryienski, pour son ouvrage intitulé : *Le dix-huitième siècle ;* à M. L. Davillé, pour son *Leibniz historien ;* à M. Frédéric Saulnier, pour son ouvrage : *Le parlement de Bretagne ;* à MM. Louis Tarsot et Moulins, pour leur ouvrage : *L'histoire de France dans ses monuments ;* à MM. Cauvin et Barthélemy, pour leur livre sur *Les volontaires et les réquisitions dans les Basses-Alpes (1791-1796).*

Prix Fréville. — Une récompense de 1,000 fr. à M. le lieutenant-colonel Hartmann, pour son étude sur *Les officiers de l'armée royale et la Révolution.*

II.

BIBLIOGRAPHIE.

409. — GARIN (J.). Histoire de Chevron. T. I : les origines, les seigneurs. In-16, xx-295 p., avec grav. et carte. Paris, H. Champion.

410. — GATIAN DE CLÉRAMBAULT (E.). Le château de Tournoël (Auvergne); les seigneurs; le château; la seigneurie. In-4, VI-308 p. et pl. Paris, H. Champion.

411. — GAUFFRETEAU (E.). Notes historiques sur Magné (Vienne). In-8, 112 p. et grav. Poitiers, impr. Blay et Roy.
(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

412. — GOSSELIN (A.). La mission du Canada avant Mgr de Laval; Récollets et Jésuites (1615-1659). In-8. Évreux, impr. L. Odieuvre, 4 *bis*, rue du Meilet.
(Extrait de la Revue catholique de Normandie.)

413. — GOUVRION (E.). Terrier de la seigneurie de Loré en Oisseau (Mayenne) au XVIIe siècle. In-8, 63 p., avec plans. Laval, veuve A. Goupil.
(Extrait du Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.)

414. — GRENIER (dom). Histoire de la ville et du comté de Corbie (des origines à 1400); publiée par MM. H. Josse, A. de Calonne et Cl. Brunel. In-4, XI-564 p. Paris, Picard fils et Cie.

415. — GUEBIN (P.) et LYON (E.). Les manuscrits de la chronique de Pierre des Vaux-de-Cernay (texte et traduction). In-8, 16 p. Paris, H. Champion.
(Extrait du Moyen âge.)

416. — GUILLEMAUT (L.). Notice sur Montret et les autres communes du canton (arrondissement de Louhans, Saône-et-Loire). In-8, IV-148 p., avec grav. Louhans, impr. veuve Romand.

417. — GUIRAUD (J.). Histoire partiale; histoire vraie. I : Des origines à Jeanne d'Arc. In-16, XXIV-416 p. Paris, G. Beauchesne et Cie.

418. — HANSY (Th. DE). Notes concernant la communauté de Rimont et les délibérations de son conseil politique de 1754 à 1789, d'après les procès-verbaux de ces délibérations conservés aux archives de la commune. In-8, 77 p. Foix, impr. Lafont de Sentenac.

419. — ISNARD (Albert). Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : actes royaux. T. I : Depuis l'origine jusqu'à Henri IV. In-8 à 2 col., I à LVIII, col. LIX à CCXXII, col. 1 à 852. Paris, Impr. nationale.

Ce volume, qui a pris place dans le Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale (lequel, avec le 41e volume, atteint la fin de la lettre D), mérite une mention particulière, car il n'est pas seulement, comme les autres volumes de la série, un simple répertoire bibliographique; il offre aussi un intérêt historique considérable, et il faut remercier le savant bibliothécaire, qui a assumé la lourde tâche d'en préparer l'impression, de nous avoir, au prix d'un labeur de vingt années, mis entre les mains un si précieux instrument de travail. La Bibliothèque nationale possède une masse imposante d'actes royaux et des cours souveraines imprimés, dont la plupart figurent dans la série F (jurisprudence) de son département des Imprimés. Il suffit de voir, à la page LV de la préface du présent ouvrage, le tableau numérique et comparatif des pièces de ce genre possédées par la Bibliothèque, de celles que conserve la collection Rondonneau aux Archives nationales et de celles qui sont imprimées dans le Recueil d'Isambert pour constater de combien sont supérieures aux autres les richesses de la Bibliothèque nationale : il n'y a pas là loin de cent mille pièces. L'inventaire entrepris par M. Isnard est limité aux actes royaux, et ce premier volume va des origines de la monarchie française à la fin du règne de Henri IV : il comprend 1,610 numéros rangés chronologiquement, et chaque acte y est analysé d'une façon brève et précise, avec les dates de temps et de lieu et la cote de la Bibliothèque. Les actes deviennent surtout nombreux à partir du XVIe siècle, et dès cette date on pourra suivre dans ce Catalogue, lorsqu'il sera achevé, « toutes les vicissitudes, année par année, de l'administration de l'ancienne France jusqu'à la Révolution ». On peut juger par là de la valeur historique de l'œuvre : elle est de tout premier ordre.

M. Isnard a fait preuve, dans l'exécution, d'une admirable conscience; il ne s'est pas borné à relever les pièces appartenant à la série F; il les a complétées en recueillant leurs analogues dans certaines autres collections de la Bibliothèque, notamment dans le recueil Thoisy; il a fait figurer, quand il y avait lieu, les pièces du département des Manuscrits que ne possède pas celui des Imprimés, des actes rares acquis par le département des Médailles et concernant les anciennes monnaies; enfin il a entendu le mot « actes royaux » dans le sens très large d'« expression du vouloir royal »; il n'a exclu de son cadre que les lettres ayant un caractère nettement privé. De plus, ce Catalogue qui ne devait, dans le plan primitif, embrasser que les actes des souverains de la troisième race, a été étendu, pour le plus grand profit des historiens du haut moyen âge, à ceux des deux premières. — Tous les numéros dont il se compose ne se rapportent qu'à des pièces imprimées contenant chacune un à cinq actes; les pièces renfermant plus de cinq actes royaux sont considérées à la Bibliothèque comme des recueils; M. Isnard n'a pas jugé qu'il fallût les laisser de côté, et les pages LX à CXXI de son Introduction contiennent le catalogue de ces recueils répartis en deux séries : recueils généraux et recueils par matières. C'est là un instrument bibliographique extrêmement commode. — Il ne faut pas négliger de signaler la substantielle préface où l'auteur a retracé l'histoire de la formation du fonds de la Jurisprudeuce et où l'on trouvera, non seulement pour les actes royaux, mais pour toutes les innombrables subdivisions de la série F, la liste de tous les recueils factices d'actes constitués anciennement — avec les cotes correspondant aux dates extrêmes — et des recueils méthodiques formés depuis 1886, époque où fut commencé l'inventaire de la Jurisprudence. — Combien faudra-t-il d'années à M. Isnard pour achever ce monumental Catalogue? Et de combien de volumes se composera-t-il? Ces deux questions ne laissent pas d'être un peu inquiétantes; pour le seul règne de Louis XIV, M. Isnard nous révèle l'existence de 11,584 actes! Souhaitons-lui le courage et la longévité indispensables pour venir à bout de sa tâche.

420. — Jaud (abbé L.). Saint Filibert, fondateur et abbé de Jumièges et de Noirmoutier; sa vie, son temps, sa survivance, son culte; étude d'histoire monastique au VIIe siècle; ouvrage orné d'une carte spéciale et de nombreuses grav. dans le texte et hors texte. In-8, XXIX-570 p. Paris, J. Gabalda et Cie et chez l'auteur.

421. — Jolivet (abbé L.). Notice historique sur Anglure (Marne). In-8, 232 p., avec grav. Châlons-sur-Marne, A. Robat.

422. — Jovy (E.). Pascal inédit. III : Les contemporains de Pascal et leurs sentiments religieux, d'après les mémoires inédits du P. Beurrier, son dernier confesseur. In-8, 355 p. Vitry-le-François, chez l'auteur, 41, rue Pavée.

423. — Labat (L.). Le drame de la rue des Filatiers (1761) : Jean Calas; son procès, sa mémoire défendue par Voltaire et par la sœur Anne-Julie (de la Visitation); étude inédite sur documents authentiques. In-8, 110 p. Toulouse, E. Privat; Paris, A. Picard.

424. — Labrély (R.). La peyrière du roi à Bourg-Saint-Andéol et le pont du Saint-Esprit. In-8 à 2 col., 7 p. Bourg-Saint-Andéol, impr. E. Charre.

(Extrait du Riverain agricole.)

425. — La Farelle (M. de). A propos du chevalier de La Barre. In-8, 13 p. Abbeville, impr. Paillart.

(Extrait du Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.)

426. — Lallement (L.). Un événement à Vannes en 1553. In-8, 10 p. et grav. Vannes, impr. Galles, place de l'Hôtel-de-Ville.

427. — Lambeau (L.). Bercy. In-4, 510 p. et 16 planches. Paris, Leroux.

Sous les auspices du Conseil général de la Seine, le regretté Fernand Bournon fit paraître, de 1895 à 1908, en 77 volumes ou plaquettes, la monographie de toutes les communes dont, en dehors de Paris, se compose la circonscription territoriale de ce département. Pour compléter cette collection, « dont l'ensemble forme la curieuse mosaïque des annales, mœurs, coutumes et traditions de populations voisines à la vérité par le territoire, mais parfois très éloignées les unes des autres, aux différents points de vue de la caractéristique de leurs localités, de la production de leur sol, des tendances de leurs habitants », le même érudit s'était chargé de publier des monographies analogues sur les onze communes annexées à Paris en vertu de la loi du 16 juin 1859, à savoir : Auteuil, Batignolles-Monceaux, Belleville, Bercy, Charonne, Grenelle, La Chapelle, La Villette, Montmartre, Passy et Vaugirard. La mort est venue le surprendre comme il en assemblait les premiers matériaux, et c'est au savant secrétaire de la Commission du Vieux-Paris, M. Lucien Lambeau, qu'est échue la tâche de mener à bien l'œuvre à peine ébauchée par son pré-

décesseur. Il vient de faire paraître le premier volume, qui est consacré à la commune de Bercy. La partie de cet important travail relative au XIXe siècle échappe à notre analyse; mais les cinq premiers chapitres, qui nous enseignent l'histoire de Bercy des origines jusqu'à la Révolution, sont des plus intéressants pour nous. M. Lambeau, qui a déjà publié sur le Vieux-Paris tant d'études neuves et suggestives, montre ici une fois de plus l'étendue et la sûreté de son information pour tout ce qui touche au passé de la capitale. Sur les anciens plans de la contrée qui formera un jour la commune de Bercy, il a suivi les transformations du domaine qui devait devenir cette belle seigneurie de Bercy, décrite en 1735 par son propriétaire, Charles-Henri de Malon, dans un Mémoire que M. de Boislisle a publié en 1881 et annoté à l'aide des riches archives, propriété actuelle de l'héritier des Malon, notre confrère M. le marquis de Nicolay. Ce Mémoire a été pour M. Lambeau une mine de renseignements précieuse et la partie de son étude où il parle des anciens seigneurs de Bercy forme une importante contribution à l'histoire de cette famille. Il nous fait ensuite assister au démembrement de ce magnifique domaine qui, par son parc, son beau château et les richesses dont il regorgeait, était au XVIIe siècle l'une des principales curiosités des environs immédiats de la capitale. Mais la propriété des Malon n'était pas alors le seul attrait de Bercy; il était de mode de posséder là, au bord de la rivière très large et très verdoyante, des campagnes et des maisons de plaisance. Beaucoup ont leur histoire que M. Lambeau retrace avec agrément : c'était, se touchant les uns les autres, le clos de la Râpée, le logis du duc de Gesvres et du célèbre financier Orry, le Petit-Château, qui fut au duc de Penthièvre et où se forma plus tard le premier embryon de l'entrepôt des vins, les maisons de M. de La Vieuville et de Mme Le Vayer, la vigne de Chaulnes, la maison de Pajot d'Ons-en-Bray, l'une des curiosités de Paris, que son propriétaire, membre de l'Académie des sciences, avait enrichie d'importantes collections scientifiques, le logis du duc de Rohan, devenu sous la Révolution le siège de la Buanderie de Bercy, dont le banquier Récamier fut l'un des gros actionnaires, enfin les maisons du notaire Le Chanteur, du premier commis du trésor Hallé et du duc de Béthune. Les fameux financiers Pâris avaient aussi acquis de M. de Malon une longue bande de terrain où ils firent construire un édifice de forme singulière qu'on appela le Pâté-Pâris et qui devint en 1779 la propriété de M. de Marigny, frère de Mme de Pompadour et, par la grâce de sa sœur, surintendant des bâtiments du roi. — Ce beau volume, orné d'un plan et de bonnes reproductions, fait bien augurer d'une collection qui, une fois complète, présentera sous le plus agréable aspect l'histoire des arrondissements actuels de la périphérie parisienne.

428. — Laplatte (G.). Hôpital-hospice de la ville de Sézanne; ancien Hôtel-Dieu fondé en 1164; souvenirs rétrospectifs. In-8, 19 p. Sézanne, impr. A. Patoux.

429. — Lebègue (E.). Procès-verbal de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Haute-Normandie (1787-1790) (analyse et extraits). In-8, li-220 p. Paris, F. Alcan.

430. — Leblond (V.). Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux Cousteaux, comprenant 95 volumes de documents manuscrits et imprimés rassemblés au xviii[e] siècle sur Beauvais et le Beauvaisis. In-4 oblong, xxii-360 p. Paris, H. Champion.

431. — Lecigne (C.). Madame de La Fayette. In-16, 115 p. Paris, P. Lethielleux.

432. — Lecigne (C.). Mademoiselle de Montpensier. In-16,120 p. Paris, P. Lethielleux.

433. — Lemaire (L.). La mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (15 juin 1467). In-8, 6 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

(Extrait de la Revue du Nord.)

434. — Lemesle (P.-A.). Notice sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. In-8, 105 p., une grav. et un plan. Angers, G. Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

435. — Lévêque (L.). Le comte de Brienne (1595-1666). In-8, 41 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

436. — Macqueron (H.). Règlements de l'école des pauvres de la paroisse Saint-Gilles d'Abbeville en 1711. In-8, 20 p. Abbeville, impr. Paillart.

(Extrait du Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.)

437. — Martin-Chabot (E.). Un document relatif à l'expédition de la Compagnie catalane en Orient (1304). In-8, 8 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Moyen âge.)

438. — Maurat-Ballange (A.). Un arrêt du présidial de Limoges au XVII[e] siècle; deux autographes. In-8, 20 p. Limoges, Ducourtieux et Gout.

439. — Menjot d'Elbenne (vicomte). Jean du Lys; sa descendance et la prévôté de Vaucouleurs (1456-1575). In-8, 29 p. Laval, veuve A. Goupil.

440. — Menjot d'Elbenne (vicomte). Le trésor de la forêt de Vibraye (XV[e] siècle). In-8, 8 p. et une grav. Laval, veuve A. Goupil.

441. — Morel (J.). Biéville-sur-Orne; histoire d'une petite commune du Calvados; avec de nombreux documents inédits, un croquis et 10 phototypies. Petit in-8, 415 p. Caen, L. Jouan.

442. — Paris (G.). Mélanges de littérature française du moyen âge; publiés par Mario Roques. 1[re] partie : la littérature française au moyen âge; l'épopée; le roman. In-8, 336 p. Paris, H. Champion.

443. — Plaisance (E.), dit Pascalein. Histoire des Savoyens; publiée et ornée de planches par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie sous les auspices du Conseil général de la Savoie. T. I et II. 2 vol. in-8. T. I, VII-532 p.; t. II, 350 p. et LVI planches. Chambéry, impr. nouvelle, avenue de Savoie.

444. — Prévost. Inventaire sommaire des documents manuscrits contenus dans la collection Chatre de Cangé, au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. In-8, 240 p. Paris, H. Champion.

445. — Rambaud (P.). Le prieuré des Bénédictines de Sainte-Croix, aux Sables-d'Olonne. In-8, 82 p. et grav. Poitiers, impr. Blay et Roy.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

446. — Remize (F.). Saint Privat martyr, évêque du Gévaudan (III[e] siècle). In-8, 440 p., avec grav. Mende, M[lle] Pensier-Magne-Solignac.

447. — RICHARD (A.). Un diplomate poitevin du XVI[e] siècle, Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark. In-8, 248 p. Poitiers, impr. Blay et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

448. — RILLY (comte DE). Le baron d'Oysonville (1606-1679). In-8, 238 p. Paris, H. Champion.

449. — ROMANET (vicomte DE). Le service militaire sous l'ancien régime, d'après un manuscrit du XVII[e] siècle relatif à la province du Perche. In-8, 57 p. Paris, Nouvelle libr. nationale, 85, rue de Rennes.

450. — ROMIER (L.). Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse (1558-1559). In-8, 23 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

451. — ROSEROT (A.). Les abbayes de l'ancien diocèse de Troyes; additions et corrections à la Gallia Christiana, t. XII. In-8, 3 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

452. — ROUCHON (U.). Jean de Jaurens, évêque du Puy (1536-1561); procès-verbal d'ouverture de son tombeau en l'église Saint-Vosy (30 octobre 1711). In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

453. — SALOMON (E.). Une famille du Lyonnais : les Rambaud, notaires de Riverie, Chaussan, Saint-Laurent-d'Aguy et Mornaut, capitaines-châtelains et lieutenants de juges de Riverie, Saint-Laurent-d'Aguy et Talluyer, seigneurs de Champrenard, Blacé, Marsangues, Salles, en Lyonnais et Beaujolais, Saint-Maurice, Lalley, Soizons, en Dauphiné. In-8, 24 p. et armoiries. Aix-les-Bains, impr. Gérente.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1910.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

II. — *Bibliographie.*

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

JEANNE D'ALBRET

ET

CATHERINE DE MÉDICIS

(1570-1572).

LETTRES INÉDITES.

Près d'un demi-siècle s'est déjà écoulé depuis que M. le marquis de Rochambeau a donné dans la collection de la *Société de l'Histoire de France* un recueil, très complet pour le temps, de *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*[1]. Il y aurait aujourd'hui beaucoup à y ajouter d'après les découvertes ou les publications plus récentes. Puis, M. le baron de Ruble avait commencé une histoire très documentée de la reine de Navarre, que la mort a malheureusement interrompue[2]. Enfin,

1. Paris, H. Loones, 1877, in-8°.

2. *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I. Paris, 1897, in-8°. Ce volume s'arrête à la paix d'Amboise (19 mars 1563).

cette année même, la Bibliothèque nationale a pu faire copier le volume de la collection Dobruwski, de Saint-Pétersbourg, contenant des lettres autographes singulièrement précieuses qui, bien que souvent sans date, se rapportent presque toutes aux dernières années de Jeanne d'Albret. M. le comte de La Ferrière en avait rapporté quelques-unes d'une mission accomplie par lui sous le second Empire; et, les ayant recueillies dans ses papiers, nous avions eu la pensée de les publier dans l'*Annuaire-Bulletin;* mais aujourd'hui qu'elles sont à la disposition de chacun au Cabinet des Manuscrits[1], il suffira sans doute de les analyser brièvement ou d'en donner quelques extraits. Au reste, il y aurait un travail considérable à faire pour les remettre dans l'ordre chronologique, tant elles sont confondues au hasard de la reliure. Ces lettres sont au nombre de cinquante-quatre, presque toutes embrassant la courte période de 1570 à la mort de la reine de Navarre. Elles sont adressées au roi Charles IX, à sa mère Catherine de Médicis, à son frère le duc d'Anjou, étant ainsi absolument politiques.

On sait le rôle important que joua Jeanne d'Albret dans la troisième guerre civile, celle où Condé fut tué à Jarnac le 14 mars 1569. Relevant les courages, amenant à l'armée huguenote son fils le prince de Béarn et son neveu le jeune Condé, tous deux âgés de quinze ans, elle les plaça sous la direction de l'amiral de Coligny, toujours vaincu, mais toujours intrépide, et fit de la Rochelle la véritable place forte du protestantisme. La cour, dont les ressources étaient épuisées après deux ans de lutte presque ininterrompue, se décida à traiter. La paix signée à Saint-Germain, le 8 août 1570, accordait aux réformés français la liberté de conscience et la liberté du culte, une amnistie générale en faveur des rebelles, l'admissibilité des protestants à tous les emplois, quatre villes de sûreté comme garantie de l'exécution du traité. Ces conditions inespérées remplirent de joie la reine de Navarre; mais elle restait défiante et présentait chaque jour de nouvelles réclamations, ou se plaignait de la mauvaise volonté des agents royaux. Sa correspondance avec Catherine de Médicis dénote cet état d'esprit; mais la lutte

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. n° 21603, copie moderne.

d'habileté courtoise entre ces deux femmes, qui au fond se détestaient, est bien curieuse à suivre.

Nous commencerons par donner, dans son singulier texte autographe, le billet, retrouvé trop tard pour prendre place dans le recueil des *Lettres* qui fait partie de la « Collection de Documents inédits sur l'histoire de France », par lequel la reine mère annonce à Jeanne d'Albret la conclusion de la paix :

A LA ROYNE DE NAVARRE, MA SEUR[1].

Ma seur, je loue Dieu de cet que y lui a pleu de auvrir le moyen tyeul que set royaume soint remis en repos et que le Roy, mon fils, en obliant les choses passayes, vous donne la paix et desire vous revoyr en sa compagnie aveque vostre fils et nepveu, les princes de Navarre et de Condé, avec tous les aultres signeurs, qui se peuvent promettre de lui, en lui rendent cet qui lui devet, coment yl s'aseure qu'il fayra tout cet que bon sugès peuvest desirer d'un bon roy; et de ma part, m'aseure que je suis si ayse de voyr les chauses pacifiaye, que, en tout cet que je auré de moyen pour m'employer à l'entertenement de cete pays, je vous prie n'en ducter et en aseurer tous ceulx qui en fayreynt quelque doucte; car cet la volanté du Roy mon fils, de ses frères, et la myenne qu'ele souyt ynviolablement guardaye, come je m'aseure que de vostre cousté n'avés moyndre volanté; et desire ynfiniment povoir avoir cet plésir de vous revoyr en sete compagnie, où je vous puis aseurer que ne reseverés que honneur et bonne chère et plus de contentement que où vous aystes; qui cera l'endroit où je prieré Dieu vous faire la grase de demeurer toutes vos ages en la pays et repos, que j'espère que cet comensement vous aportera de plus en plus tous les jours.

Vostre bonne seur,

CATERINE.

Ma seur, encore que le Roy mon fils vous mende sa volanté pour vos sugès de Bieare, si vous en e-je vouleu fayre cet mot, vous aseurant qu'il a cet fayst tant à cœur, que ne lui sariez fayre plus grant plésir que acorder cet qu'il vous mende, et vous prie penser que ne les abandonnerés poynt.

Jeanne d'Albret est à la Rochelle. Elle répond de là au roi, le 30 août 1570, en lui disant qu'elle ne « sauroyt exprimer

1. Bibl. nat., fonds Baluze, n° 151, fol. 60.

l'aise et le contentement général qu'a aporté la publication de la paix »; et elle y joint des protestations de fidélité, d'obéissance et d'affection, affirmant à Charles IX qu'il n'a « subjecte et servante en tout le royaume sur qui il ayt plus de puissance »[1]. Elle avait écrit dans le même sens, dès le 15 août, à Catherine de Médicis, « louant Dieu de la paix que le Roy vient de nous donner »[2].

L'année 1571 est remplie par de menus incidents, ayant presque tous rapport à l'exécution du traité de paix, qui ne se fait pas au gré de Jeanne d'Albret. Très autoritaire, très soucieuse de l'indépendance de ses sujets protestants, elle ne réclame point pour eux l'indulgence, elle voudrait que tous les droits leur fussent reconnus. Les lettres nouvelles fournies par le manuscrit de Saint-Pétersbourg, combinées avec celles que M. de Rochambeau a autrefois publiées, forment un tout complet : elles nous donnent une très juste idée de la vie que menait la reine de Navarre dans ses États souverains, aussi bien que dans la Guyenne, dont son fils était gouverneur titulaire, et à la Rochelle, où elle régnait sans conteste.

Étant dans cette ville le 3 janvier 1571, elle écrit à Charles IX une très longue lettre autographe qui ne nous est connue malheureusement que par un catalogue de vente[3]. Elle trouve un peu illusoires les protestations d'amitié que le roi lui a envoyées par le maréchal de Cossé. « Nous ne doubtons nullement, lui dit-elle, de vostre intention et bonne voullenté, aussy voyons-nous qu'il y en a près de vous qui ne tachent qu'à rendre ceste bonne voulenté inutille et, abusant de vostre authorité, veullent renverser vostre estat. »

Le 19 janvier, c'est au maréchal lui-même qu'elle se plaint de ce que le marquis de Villars, qui faisait fonctions alors de lieutenant général au gouvernement de Guyenne, veut démanteler les places de Milhau et de Saint-Antonin; ce qui serait

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, p. 304. La lettre suivante de ce recueil est du 17 décembre.

2. Volume de Saint-Pétersbourg, t. LIII, n° 19, fol. 21.

3. *Revue des autographes* de G. Charavay, n° 215, oct. 1898. — Le même jour elle mande à Catherine de Médicis, à peu près dans les mêmes termes, ses soupçons, « sachant que ceux qui sont toujours au pouvoir ne l'aiment pas ». Vol. de Saint-Pétersbourg, n° 43.

« une contravention à l'esdit très manifeste ». Elle avait, du reste, envoyé au roi deux de ses gentilshommes pour présenter des doléances analogues et annoncer qu'elle irait bientôt avec son fils les renouveler elle-même[1]. Le 27 février, elle récrimine encore sur l'inutilité de la présence en Guyenne de M. de Cossé[2].

Puis, le 6 mai, toujours de la Rochelle, elle demande des secours pour les « pauvres habitans de Ham, chargez d'une garnison qu'ilz ne peuvent nourrir ni entretenir ». Elle se donnait mission de représenter le prince de Condé mineur, qui prétendait avoir des droits héréditaires sur le gouvernement de la Picardie.

Un assez long intervalle est comblé par des lettres à cette Charlotte de Bourbon, fille du duc de Montpensier, qui d'abbesse de Jouarre devint la femme du très huguenot Guillaume le Taciturne, et à Caumont-La Force, un de ses dévoués partisans[3].

Le 5 août, de la Jarrie, près la Rochelle, elle signale au roi « qu'on gêne l'exercice du culte réformé à Saverdun, à Pamyès, etc.[4] ». Le 7, c'est à la reine mère qu'elle se plaint amèrement de la façon dont elle est traitée, après toutes les preuves de soumission qu'elle a données[5]. Puis, le 17 août, elle se décide à envoyer Ségur à la cour, étant obligée pour sa santé « d'aller boire des eaux chaudes »[6]. En effet, le 9 septembre, elle écrit au roi, de Pau, qu'elle va aux Eaux-Chaudes et qu'en passant par le Béarn elle a trouvé « ses subjects très unis et l'ayant reçue avec allégresse »[7]. C'est une réponse aux réclamations des catholiques, qui assuraient que, dans ses États, la reine de Navarre les traitait en ennemis et ne leur accordait aucune liberté pour leurs exercices religieux.

Le 21 août, de la Jarrie encore[8], elle avait adressé trois lettres au roi, à la reine mère[9], au duc d'Alençon[10], pour sol-

1. Vol. de Saint-Pétersbourg, t. LIII, n° 2, 14 janvier 1571.
2. Ibid., n° 39.
3. Ces lettres se trouvent dans le vol. de M. de Rochambeau.
4. Vol. de Saint-Pétersbourg, n° 36.
5. Ibid., n° 34.
6. Ibid., n° 35.
7. Ibid., n° 33.
8. Ibid., n° 7.
9. Ibid., n° 3.
10. Ibid., n° 16.

liciter de la famille royale l'autorisation du mariage du jeune Condé avec Marie de Clèves, marquise d'Isles et comtesse de Beaufort. Henri de Bourbon en était fort amoureux; il soupira toutefois longtemps, cette union n'ayant été célébrée que près d'une année plus tard, au mois de juillet 1572. Mais, en même temps, dans une lettre séparée, elle se plaignait à Catherine de Médicis de ce que « ceux de la religion réformée ne jouissent pas de l'édict de pasification »[1]. Quelques jours plus tard, le 5 septembre, elle signale encore les désordres qu'entraîne « cest establissement de paix »[2].

Au mois d'août aussi, mais sans date précise, Jeanne d'Albret écrit à la reine mère au sujet du baron de Luxe, Charles, comte souverain en Basse-Navarre, chevalier de l'ordre du roi, qui s'était mis en 1567 à la tête des catholiques de Biscaye révoltés contre leur souveraine. Il avait fait sa paix avec elle, mais était encore lieutenant pour le roi en la vicomté de Soule et gouverneur du château de Mauléon. La reine de Navarre voulait rétablir en Soule l'ancien titulaire, le s^r^ de Belsunce, qui en était « privé, selon elle, sans avoir fait faulte, sinon, disent-ils, qu'il est de la religion réformée »[3]. Elle dit, dans une lettre suivante[4], qu'elle voudrait avoir sous son obéissance « les comtés de Foix et de Bigorre, comme le Mont-de-Marsan. »

Le 4 octobre, revenue à la Rochelle et s'adressant à Catherine de Médicis, elle prétend que « ses villes et maysons et plusieurs lieux sont encore playnes de guarnisons », malgré toutes les promesses[5]. C'est au roi qu'elle mande de là également, le 17 octobre, qu'elle avait pourvu le s^r^ de Benac de la sénéchaussée de Bigorre et qu'elle trouve très mauvais que la cour l'ait donnée au s^r^ de Sarlabous[6].

A la fin de cette même année, le mariage du prince de Béarn avec la sœur du roi Marguerite de Valois est décidé et devient

1. Vol. de Saint-Pétersbourg, n° 13.
2. Ibid.; à la reine, du 5 septembre 1571, n° 9.
3. Vol. de Saint-Pétersbourg, n° 14. Voir aussi Rochambeau, *Lettres d'Antoine de Bourbon*, n° 29, etc., p. 371 et suiv., et une autre lettre à la reine dans laquelle elle lui dit qu'elle a envoyé son fils « châtier » le s^r^ de Luxe.
4. Ibid., n° 15.
5. Ibid., n° 10.
6. Ibid., n° 12.

un nouveau gage de réconciliation. Il ne faudrait pas croire que Jeanne d'Albret fût très opposée à cette union : les idées catholiques de la jeune princesse l'inquiétaient à coup sûr; mais elle avait toujours souhaité cette alliance royale, qui n'était pas une pensée nouvelle. Déjà, en 1557, Henri II vivant encore et sa dernière fille n'ayant que six ans, le roi de Navarre, qui n'était pas brouillé avec sa femme, avait sollicité l'honneur d'obtenir pour son unique héritier la main d'une fille de France. Nous en avons pour témoin Jeanne d'Albret elle-même. Elle écrivait à la grand'mère de Brantôme, sa dame d'honneur :

Je vous fay ceste-cy, ma grand'amye, pour vous resjouir et prendre santé des bonnes nouvelles que le roy mon mary m'a mandé, qu'est, comme ayant pris l'hardiesse de demander au Roy Madame sa jeune fille pour mon filz, lui a fait cest honneur la luy accorder, dont je ne vous en veux celer l'aise que j'en ay[1].

Mais ce mariage tant souhaité, la reine de Navarre prétendait en tirer parti pour sa politique. Elle continuait dans son Midi à être en lutte perpétuelle avec les représentants du roi, qui de leur côté avaient bien de la peine à ne point traiter les protestants comme d'anciens rebelles. Chaque jour, dans ses correspondances avec la cour, elle se lamente de ce que l'édit n'est point observé; elle récrimine surtout contre Jean de Nogaret, baron de La Valette, qui était devenu lieutenant général au gouvernement de la Guyenne; et elle le fait en termes assez arrogants, en dépit des formules ordinaires de soumission et de déférence. Sa lettre est adressée « à la Royne, ma souveraine dame », et elle est datée de Nérac le 17 décembre 1571[2] :

Madame, j'eusse retenu le sieur de Santerre, comme je vous l'avoys escript, jusques à mon partement, qui sera aussy tost que ceus que j'ay envoyé vers Voz Majestés seront de retour, sans qu'il se présente des choses qui me semblent n'estre de cy peu de conséquense, qu'ellent ne mérite que vous en soyés advertie, et principalement, Madame, des contraventions à l'édit

1. *Brantôme*, éd. Lalanne, t. VIII, p. 44.
2. Vol. de Saint-Pétersbourg, n° 27. Quatre jours plus tôt, elle avait envoyé au roi un vrai mémoire sur la non observation de l'édit (Nérac, 12 décembre 1571. Vol. de Saint-Pétersbourg, n° 40).

de passification et désobéissances, premièrement au Roy et à la personne de mon filz, quant, cellon les réitérés commandements du Roy, il veult donner ordre aus portz d'armes et aultres choses contraires à la voullenté de Sa Magesté contenues en l'édit, et, de freche memoire, la protestation qu'en fait La Valette contre lui comme s'il était ennemi ou étranger. Madame, si le Roy et vous, à qui nous en demandons raison, ne faistes paroistre combien cella vous desplaist, nous aurons raison de doubter de tant de promesse qu'il vous plaist nous faire et même de la principalle du mariage de Madame; car il n'i a esprit si grossier qui ne voye bien que ceste faveur en doit par raison tirer d'aultre avecq elle, que, quant ils voyront ce mespris ouvert par telle gens que La Vallette, et que Vos Majestés le soufriront, ne croyent fermement que cest honneur que nous prisons, comme nous devons, le plus grand que nous puissions jamais recevoir, ne soit plus tôt moquerie que vérité.

JEHANNE.

Puis, le 5 janvier 1572, elle écrit au roi, de la Rochelle, pour lui dire qu'elle va venir le rejoindre à la cour, très satisfaite du prochain mariage de son fils[1]. Le 21 janvier, elle est à Biron, d'où on la conduira jusqu'à Poitiers[2]. Et au milieu de février elle arrive à Tours, où elle trouve la cour réunie. Fort bien reçue par la reine mère et « Madame », elle envoie à son fils, toujours en Béarn, ses impressions, très favorables[3], bien que son puritanisme affecté soit un peu choqué des allures des filles d'honneur; mais cela n'était point pour effrayer le jeune roi de Navarre. En mars, elle suit la cour à Blois, donnant de longs détails à son fidèle Beauvoir[4]. De là, elle se rend à Paris, d'où elle écrit à Catherine de Médicis, le 23 mai, pour lui recommander Arnaud de Cavagne, ce capitoul de Toulouse qui fut un instant son chancelier et qui périt peu après la Saint-Barthélemy. Elle lui ajoute fort aimablement :

Je lairray ce propos pour vous dire que j'ay veu vostre fontayne des Tuilleries, qui jecte l'eau fort gros, et de bonne grace, m'ayant

1. Vol. LIII des lettres de Saint-Pétersbourg, n° 45, fol. 54.
2. Lettre à son fils, publiée par M. de Rochambeau, p. 337.
3. Lettre du 21 février 1572, *ibid.*, p. 339.
4. Louis Goulard, s[r] de Beauvoir, gouverneur du roi de Navarre, tué au 24 août.

donné là ung soupé privé Monsieur le conte de Retz, avecque lequel j'ai veu en ceste ville d'aultres choses pour nos nopses[1].

Le tour est, comme l'on voit, fort gracieux; et l'humeur farouche de Jeanne d'Albret s'adoucit, même au contact de ces Italiens, comme Gondi, dont évidemment elle se méfiait, demandant qu'on lui envoie du Béarn des hommes sûrs pour la rédaction « des articles du contrat ».

C'est, d'ailleurs, la dernière lettre que nous possédions de la reine de Navarre. Elle avait fait venir son fils, qui se trouvait déjà en chemin à Poitiers, quand elle fut prise d'une indisposition subite, à laquelle elle succomba à Paris, le 9 juin 1572.

Il n'est point fait de mention de cette mort, bien imprévue cependant, dans la correspondance de Catherine de Médicis, sauf dans une lettre au pape du 3 juillet 1572, par laquelle elle demande que le Saint-Père « acorde la dispanse de la consanguinité qui est entre sa fille et le roy de Navarre, chause qui est si hordinayre »; et elle ajoute que les objections contre ce mariage devraient cesser « aystant à présent morte la royne de Navarre[2] ».

Presque à la veille de la Saint-Barthélemy, le 19 août, elle insiste encore près du pape, le remerciant de la réponse qu'elle a reçue, « ayscripte de sa main », et lui annonçant qu'elle a « ayfectué le mariage », ajoutant que, « s'il plest à Vostre Sainteté mestre toutes les causes et considérations ensemble et l'estat de ce royaume, qu'Elle jugera cet mariage aystre nécessaire pour le salut et le repos d'icelui ».

N'est-ce pas une preuve de plus contre la préméditation du massacre des protestants le 24 août suivant? Et la reine mère aurait-elle tenu ce langage au pape et parlé encore de pacification nécessaire, si elle avait été décidée à se débarrasser, sous trois jours, de tous les protestants réunis à Paris, y compris le roi de Navarre et ses amis?

G. Baguenault de Puchesse.

1. Vol. de Saint-Pétersbourg, n° 21, fol. 23. Voir aussi les deux longues lettres du 8 mars 1572 qui ont été publiées dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1835, t. II, p. 163 à 176.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 106.

UNE

DISCUSSION POLITIQUE

AU XVI[e] SIÈCLE.

Il est encore de mode, dans certaines écoles, de considérer les productions littéraires de la Ligue comme un fatras d'injurieux libelles, que l'on rejette avec horreur, entre le Procès d'Étienne Dolet et l'Apologie du régicide Châtel, parmi les tristes monuments du fanatisme religieux, tandis que l'on réserve à Michel Hurault du Fay, à Nicolas Rapin ou aux autres porte-parole des « Politiques » et des « Catholiques royaux » armés contre la Sainte-Union le monopole du bon sens et de l'équité. De la part des moines casqués et cuirassés, tout serait brutalités irraisonnées, mensonges et diffamations, du côté des cavaliers aux écharpes blanches on ne veut voir qu'honneur intangible, déclarations loyales, affirmations sincères d'un patriotisme désintéressé.

Nous avons déjà rencontré l'occasion d'avouer ce que nous pensons de cette classification simpliste, et signalé plusieurs polémistes ligueurs qui écrivaient, sinon avec une rigoureuse impartialité (dont leurs adversaires étaient d'ailleurs extrêmement éloignés), du moins avec le souci d'exposer l'une et l'autre thèse, ou même avec la coquetterie de plaider correctement le pour et le contre[1]. Là, point de ces plates invectives qui forment malheureusement l'unique trame de tant de pamphlets d'un Jean Boucher ou d'un Guillaume Rose, mais qu'on présente à tort comme le type uniforme du genre « catholique » entre 1586 et 1594; point de ces fades bouffonneries que Pierre de l'Estoile recueille avec une si narquoise complai-

1. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1908, p. 189-222.

sance de la bouche de plusieurs prédicateurs parisiens; point de fureurs aveugles : du fanatisme encore, mais moins grossier, moins bas que chez beaucoup d'autres sectaires de divers partis et de diverses époques, même modernes.

Sans exagérer la portée d'une littérature qui s'attarde trop souvent à des banalités rebattues, on remarquera néanmoins qu'elle explique des faits jusqu'à présent assez mal compris, tels que la longue résistance de la France au plus séduisant de nos souverains et la présence parmi les rebelles militants d'une foule d'hommes honnêtes et modérés, qu'aucune considération d'intérêt, mais seulement la crainte de la domination huguenote armait contre le Béarnais.

Au nombre de ces œuvres de polémique est un dialogue conservé en manuscrit à la bibliothèque de Reims[1] : *Propos et devis, en forme de dialogue, tenus entre le sire Claude, bourgeois de Paris, et le sieur d'O, servans d'instructions à ceux qui sortent de la ville de Paris pour aller demeurer ès villes de party contraire.*

L'un de ces personnages est célèbre : François, marquis d'O, seigneur de Fresnes et de Maillebois (1535-1594), avait été un des favoris — et des mauvais génies — de Henri III. Surintendant des finances pendant les dernières années du règne, il augmenta prodigieusement les impôts, encouragea son maître dans la voie de l'arbitraire et du gaspillage, travailla sans relâche à creuser le fossé qui séparait les Guises de la cour. Lieutenant général en Basse-Normandie (janvier 1586), puis gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, il prit une lourde part aux mesures impolitiques qui provoquèrent, le 12 mai 1588, l'émeute des Barricades. Odieux à tous, il sut néanmoins, quand le couteau de Jacques Clément eut dénoué cette tragédie, se rendre nécessaire au nouveau roi : il devint son banquier, nous pourrions dire son commanditaire, tant paraît disproportionnée la colossale fortune de cet homme de proie avec les ressources précaires du Gascon au pourpoint usé qui bataillait éternellement devant les portes closes de ses « bonnes villes ». Mais, par un ironique contraste, l'ancien

1. Ms. 1473, fol. 11-13 v°, écriture du XVIII° siècle. C'est un des recueils formés par l'historiographe Jean Lacourt, chanoine de Reims († 1730).

compagnon de débauches des Mignons, l'inventeur d'exactions et l'affameur du peuple[1] trouva dès lors son intérêt à changer d'attitude, à jouer un rôle édifiant : il s'érigea en champion du catholicisme, menacé par l'avènement d'un protestant, et c'est lui qui sut obtenir de Henri IV, à cette heure décisive, la promesse de se laisser instruire, plus tard, par un concile, dont il accepterait docilement les décrets (4 août 1589).

Tel est dans le présent dialogue l'avocat des royaux.

Claude est un Parisien, probablement commerçant, qui ne diffère pas de plusieurs milliers de ses concitoyens et personnifie essentiellement le bourgeois ligueur[2]. Il est allé trouver le sieur d'O, soit à Saint-Denis, soit dans quelque autre ville des environs de Paris, pour lui réclamer le paiement d'une dette.

Leur discussion semble si naturelle, notre royaliste parle avec tant de force, de bonhomie, de crânerie militaire, le citadin manifeste une conviction si sincère et avoue à l'égard de la future conversion du Vert-Galant une si raisonnable défiance que nous hésitons à discerner si leur metteur en scène prend parti entre eux deux. Tend-il, par cette « instruction pour ceux qui sortent de Paris », à dépeupler la capitale qui forme depuis le 24 décembre 1588 le boulevard de la Ligue, et dont le parlement royaliste de Tours essaye par ses rigoureux arrêts de faire émigrer les habitants ? Ou tend-il à la fortifier, en déconseillant cet exode et cette soumission ? Les arguments se balancent; le dernier mot reste à Claude, mais d'O a parlé ferme et ne s'avoue pas battu. Nous trancherons cependant la question, en remarquant que le rédacteur n'attribue guère au grand seigneur qu'une spirituelle vivacité, tandis qu'il réserve à l'humble champion de l'Union les raisons décisives. Cette œuvre est d'un rebelle.

Quant à supposer rigoureusement authentiques des « propos

1. Si l'on craint qu'Agrippa d'Aubigné, dans sa *Confession de Sancy* (chap. VII), n'ait calomnié son ennemi François d'O, on pourra s'en rapporter à l'historien de Thou, qui, catholique et royaliste, présente un témoignage moins suspect et presque aussi accablant (t. VII, p. 728).

2. Il ne semble pas avoir occupé une place dans les assemblées de la Ville; les *Registres des délibérations du Bureau* ne portent pas son nom.

en forme de dialogue », ce serait plus que téméraire, puisque leur titre ne semble pas les annoncer comme tels, et puisque l'existence de plusieurs pamphlets dialogués, dont quelques-uns sont incontestablement factices, nous a démontré de quelle vogue jouissait ce genre d'exercices oratoires pendant le dernier quart du XVI[e] siècle[1]. On peut seulement conjecturer que l'auteur s'est *inspiré* d'un réel entretien des susdits personnages. Et ce qui nous enhardirait à l'admettre est une allusion, assez obscure pour nous, mais évidemment précise dans l'esprit des deux interlocuteurs, à une entrevue précédente, qu'ils placent vers 1584.

Un autre point est plus facile à établir : la publication ne date pas de 1593, comme l'indique à tort le chanoine Lacourt[2], qui n'en possédait sans doute qu'une réimpression. Car le P. Lelong la mentionne à Paris, en 1591, in-12 (l'une et l'autre de ces éditions ont disparu ou sont devenues si rares que nous n'en rencontrons nul exemplaire).

Enfin Lacourt semble de nouveau se tromper en ajoutant : « On y reconnaît la main de l'avocat Dorléans, qui l'a publié dans le temps de la conférence de Suresnes, après que les députés royaux eurent proposé aux ligueurs de députer au roi pour le sommer de rentrer dans la communion romaine. » Non seulement la première édition de ce document est antérieure d'environ deux ans aux conférences d'avril-mai 1593, — le P. Lelong en fait foi, — mais il est impossible de reconnaître dans le style sobre et mesuré des pages qu'on va lire le verbeux avocat général de la Ligue. Un des plus prolixes parmi les écrivains de son temps, où la redondance était pourtant le défaut dominant, et un des plus violents, Dorléans, nous a laissé

1. On peut ajouter à ceux que nous avions cités dans l'opuscule mentionné plus haut un assez insipide *Dialogue sur les causes des misères de la France entre un Catholique ancien, un Catholique zélé et un Palatin* [février 1590], publié dans les *Œuvres postumes excellens et curieux* de Guy Coquille, Paris, 1650, in-4°; et une plus aride encore *Conférence chrestienne de quatre docteurs théologiens et trois fameux advocats sur le fait de la Ligue et levée des armes*..., contenant response au libelle intitulé *le Salutaire*..., Cologne, Herman Jobin, 1586, in-8° (Biblioth. de la Ville de Paris, recueil Valençay, n° 245).

2. Ms. cité.

de nombreux factums, où il s'emporte aux dernières extrémités contre ses adversaires. Qu'on lise par exemple l'*Apologie des catholiques unis* (1586), le *Plaidoyer des gens du roy* (du 22 décembre 1592) ou le *Banquet et après-dînée du comte d'Arète, où il se traite de la dissimulation du roi de Navarre*[1] : on se sentira en présence d'un batailleur peu capable de s'assimiler les arguments de l'ennemi, de les faire valoir sans les déformer et de les réfuter avec calme.

Peut-être Lacourt nous objecterait-il qu'en décembre 1591, Dorléans prit parti contre les Seize dans le clan plus modéré de Mayenne, ou encore que, le 30 octobre 1592, il prononça au Parlement une grande harangue contre le parti espagnol et les prédicateurs, ce qui indiquerait une évolution vers les royaux et expliquerait ici un changement de ton. Mais l'argument tombe de ce fait qu'à la même date il publiait un de ses plus virulents plaidoyers contre le roi, et, quoique moins sanguinaire que les Seize, tonnait contre les « Politiques » ou « fauteurs de l'hérésie » avec autant de force que jamais.

D'ailleurs, quand, plus tard, touché de la clémence du vainqueur, il reviendra d'exil et exaltera dans son *Remerciement*[2] ce prince qu'il traînait aux gémonies depuis neuf ans, il mettra dans l'éloge la même emphase et la même intempérance que naguère dans l'insulte, aussi loin que jamais du langage relativement sensé que nous entendons ici.

S'il fallait hasarder une hypothèse sur l'origine de cette œuvre, nous l'attribuerions plutôt à un homme de caractère moins fougueux, tel que l'auteur anonyme du célèbre *Dialogue du Maheustre et du Manant*[3], qui, à deux années de distance, offre avec celui-ci une frappante analogie de forme et de fond. Mais il n'y a pas identité.

Aussi nous bornerons-nous pour conclusion à mentionner un renseignement que fournit une note marginale du

1. Paris, 1594, in-8°.
2. Paris, 1604, in-8°.
3. Cette apologie de la Ligue a été attribuée à divers membres du « Conseil des Seize ». Les meilleures hypothèses seraient ou l'ancien échevin Nicolas Rolland, ou, de préférence, Lazare Morin de Cromé, conseiller au Grand Conseil. Cf. P. Lelong, t. II, p. 353.

copiste : notre dialogue fut imprimé (à Paris) chez Rollin Thierry[1]. Or, ce libraire était un des piliers de l'Union. Il n'est pas sans intérêt de constater que, dans le feu même de la guerre civile, un de ces ligueurs que tant d'historiens se plaisent à nous dépeindre comme des forcenés écumant de fureur, croyait au contraire servir sa cause en publiant honnêtement un exposé lucide et franc des deux doctrines en présence.

Charles Valois.

PROPOS ET DEVIS, EN FORME DE DIALOGUE, TENUS ENTRE LE SIRE CLAUDE, BOURGEOIS DE PARIS, ET LE SIEUR D'O, servans d'instructions a ceux qui sortent de la ville de Paris pour aller demeurer ès villes de party contraire[2].

Le sieur d'O. — Sire Claude, mon ami, j'ay entendu qui vous amène, qui est que vous ne pouvez plus vivre à Paris[3].

Sire Claude. — J'y vivrois, Monsieur, si je pouvois être payé de mes dettes. Et, pour vous dire la vérité, autre chose ne m'a amené icy que pour retirer de vous ce que vous me devez : car je crains les excommunications de Notre Saint-Père[4].

D'O. — Hélas, mon ami, si vous n'estes à l'épreuve des excommunications, il ne fait pas bon icy pour vous ! Et quant à votre

1. Rolin ou Rollin Thierry († 24 avril 1623), fils d'Oudin Thierry, exerça depuis 1585 ; on le trouve en 1589 et 1590 rue des Anglais, à l'enseigne des Angevins, avec le titre de libraire-imprimeur de la Sainte-Union ; puis en 1591 rue Saint-Jacques, à la Coquille ; dans la même rue, au Lys-Blanc, et enfin au Soleil-d'Or. Sa marque parlante consistait en trois épis de riz, avec la devise : *Pœnitet æternum mens non ter provida riti* (Philippe Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. 350).

2. Le copiste du xviii[e] siècle ne semble avoir qu'imparfaitement respecté l'orthographe de ce document.

3. Depuis deux ans, la capitale végétait en état de siège. Malgré l'intervention libératrice de Farnèse à la fin d'août 1590, le commerce était paralysé par le danger presque perpétuel que créaient la proximité des garnisons royales et les fréquentes apparitions du Béarnais dans la banlieue. En outre, les bourgeois ne touchaient guère les revenus de leurs maisons des champs, ruinées ou occupées par les troupes.

4. Le pape interdisait aux catholiques toutes relations avec le monarque excommunié.

dette, j'en suis quitte : car nous tenons de par deça que ceux qui sont rebelles à leur roy ne nous peuvent rien demander. Mais, pour les temps à venir, je vous feray tous les plaisirs que je pourray ! Et advisez-en le moyen : car je vous aime, si vous voulez être des nôtres.

C. — Grand mercy, Monsieur ! Mais que diroit-on en notre ville, si j'étois Maheutre ?

D'O. — Que pensez-vous que veuille dire ce mot ? Il ne se faut pas adresser aux paroles. Vous pensez nous faire injure ; et touttesfois nous en sommes les autheurs : car les catholiques qui aux premiers troubles s'affectionnèrent au service du roy, lors roy de Navarre[1], se fussent fâchez qu'on les eust appelez Hérétiques, Calvinistes, Luthériens : ils trouvèrent ce mot nouveau, dont ils ont été dénommez, d'autant que, prévoyans bien que nous ne les appellerions pas Bons François, comme ils eussent bien voulu, eux-mêmes se choisirent ce mot. Sur lequel ils faisoient des fantastisques discours, et le firent si industrieusement que sembloit que ce mot venoit de nous, qui leur faisions la guerre, et que, pensant leur faire injure, leur faisions au contraire grand plaisir. Et, depuis que, par la mort du feu roy, nous sommes venus à nous joindre avec eux, quelques-uns advisèrent de nous tirer de cette domination[2] d'Huguenots, qui nous étoit odieuse, par ce nouveau mot de Maheutre (qui est un mot que nous voudrions bien n'avoir point ; mais il n'y a point d'autre moyen de nous exempter d'être appelez Huguenots, qui est ce que nous détestons infiniment)[3].

Et pour ce ne laissez pas à vous ranger du party du roy.

C. — Monsieur, je crains cette excommunication, d'autant que nos prédicateurs la font terrible et disent que c'est la plus ancienne discipline de l'Église, instituée et observée par les apôtres, et a toutte rigueur par la primitive Église.

1. Il ne s'agit pas, à proprement parler, des premiers troubles, mais de la ligue des « Malcontents » ou « Politiques » avec Henri de Navarre et François, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, contre Charles IX et Henri III (1573-1574).

2. Le mot *dénomination* serait ici plus clair ; mais le sens de *domination* n'est pas inadmissible.

3. La conclusion qu'on peut tirer de ces éclaircissements, qui manquent d'ailleurs de clarté, est que le nom de Maheutres fut inventé et porté par les Malcontents, puis adopté comme pis aller par les Catholiques royaux. Il a été popularisé par le *Dialogue du Maheustre et du Manant*. Cf. ci-dessus, p. 226, note 3, et Lelong, t. II, p. 353.

D'O. — Je vous prie, sire Claude, ne nous parlez point de la primitive Église : ces paroles me sentent le huguenot; car ces gens-là ne nous prêchent d'autre chose. Vous pensez, vous autres à Paris, que nous voulions changer de religion? Vous vous abusez : nous aimerions mieux mourir; et n'y a personne qui haïsse tant les ministres que nous.

C. — Voire, mais, Monsieur, vous conversez avec eux, vous beuvez et mangez ensemble, vous les soutenez, ce qui ne peut être sans être fauteurs de leur secte, au moins adhérans, puisqu'en faisant ce que vous faîtes, ils ont moyen de prêcher, et en leurs prêches ils blasphèment contre nos sacremens et nous soutiennent idolâtres.

D'O. — Sire Claude, croyez-moy : il n'est pas icy question de la religion : ces affaires concernent l'État et sont au-dessus de votre entendement. Vous avez un roy : il lui faut obéir, quel qu'il soit. Les chrétiens anciennement en la primitive Église (puisque vos prescheurs nous la ramentoivent) obéissoient à des empereurs et roys qui étoient payens, mais ils resoudoient[1] au fait de leur religion, rendans à Dieu ce qui lui est deu et à Cæsar ce qui est deu à Cæsar.

C. — De ce temps là, à la vérité, les empereurs étoient payens, et leur falloit bien obéir bon gré mal gré, puisque l'on n'en pouvoit pas avoir d'autres. Car les chrétiens n'étoient pas en si grand nombre que nous sommes; et est toutte autre chose de vouloir établir en un pays une religion, ce qui se doit obtenir avec congé et avec les plus douces soumissions dont on se peut aviser, comme les huguenots ont pratiqué. Mais, puisque notre religion est déjà établie en France, il la faut conserver avec toutte rigueur et la maintenir au péril de nos vies et de nos biens. Car ce n'est pas rendre à Dieu ce qui lui appartient que d'admettre un Cæsar qui soit contre Dieu, quand nous le pouvons éviter.

D'O. — Point, point! Il faut se gouverner comme veut un roy et ne prendre aucune connoissance de cause en ses commandemens. Et nous autres, quand nous vous faisons la guerre, nous n'avons point d'autre discours que la volonté du roy.

C. — Je ne sçay si j'oseray vous dire que nos prédicateurs disent que les bourreaux discourent ainsy.

D'O. — J'entens touttefois que le service de Dieu ne soit point abandonné. Mais, moyennant que le roy laisse aller les catholiques à la messe, qu'avons-nous que faire de vouloir sauver les

1. Lisez : *ils résolvaient*, décidaient librement.

autres et, en les pensant sauver, ruiner l'État de la France?

C. — Ne vous déplaise, Monsieur, je crois que c'est l'*état* de France de la maintenir en son ancienne religion, n'ayant qu'un Dieu, qu'une loy, qu'une foy et qu'un roy. Car autrement il seroit bien difficile de tenir une police en ce royaume, ny être en repos, comme depuis trente ans nous avons à notre grand malheur éprouvé.

D'O. — Aussi je proteste que, si je pensois que mon roy me deust forcer en ma religion, je serois celui qui le premier prendroit les armes contre luy.

C. — Da, Monsieur! Et vous disiez tantost qu'il faut souffrir un roy, quel qu'il soit, et lui obéir!

D'O. — Il est vray, mais c'est moyennant qu'il me laisse vivre à ma façon et qu'il vive à la sienne.

C. — Comment cela? Entendez-vous limiter la puissance d'un roy, et qu'étant votre maître et seigneur, il y puisse avoir des cas ausquels on se puisse révolter? Cela est bien dangereux, Monsieur : car, si une fois vous permettez au sujet de controller le gouvernement d'un roy et d'interpréter que quelques-unes de ses actions soient pernicieuses à notre religion, il y a grand danger qu'à l'appétit de quelques malcontens, tout ce qu'il fera, tout ce qu'il ordonnera et souffrira soit pris en mauvaise part, et, qu'étant estimé pernicieux à notre religion, on ne se veuille révolter contre luy; et en avons eu de prodigieux exemples de notre temps. Je pensois que, comme quelques-uns ont prêché, vous voulussiez dire que, si votre roy vous commandoit d'aller à la prêche, vous le refuseriez simplement, et, s'il vouloit vous forcer, vous souffririez le martire plutost que d'y aller; mais de parler de révolte et prendre les armes contre un roy, je ne pensois pas qu'en ces quartiers cy, que vous nommez pays d'État, on y tinst tels propos!

D'O. — Si faisons : car nous avons soin de notre postérité; et, Dieu ayant donné les forces à la noblesse de France, elle est résolue de ne souffrir cette playe au royaume. Et puis, ventre de ma vie! n'appellez-vous point mort que de perdre vos biens? Sang de moy! si je me sentois en la mauvaise grâce du roy pour n'être pas de sa religion, et que mes affaires en fussent reculées, j'adviserois à moy et à prendre party[1].

C. — Je me souviens bien, Monsieur, quand feu M. de Joyeuse[2]

1. Dominique de Vic affirmait également à un autre Parisien (dialogue cité) que toute la noblesse catholique se révolterait si Henri IV refusait définitivement d'abjurer le protestantisme.

2. Non pas le vieux maréchal Guillaume de Joyeuse, qui ne mourra

alla en Normandie, ce que vous m'en distes ; mais je n'y prenois pas garde, pour ce que vous étiez en colère : ce fut lors que vous arrêtâtes mes parties, et faisiez bien état d'en être.

D'O. — Or bien, Dieu y a pourveu. Mais sçavez-vous ce qu'il y a ? Tant que vous serez rebelles au roy, il n'y a plus de compérage. Si vous voulez vous retirer en cette ville ou en quelque autre qui soit en son obéissance, je vous promets toutte aide et support. Priez Dieu qu'il lui plaise convertir notre roy, comme nous faisons tous ; et même aux églises vous verrez comme nos prêtres prient pour Sa Majesté.

C. — Que lui servira cela ? Dieu ne lui fera pas du bien malgré qu'il en ait. Pensez-vous faire plaisir à votre roy que de le recommander à des prières qu'il dit être blasphèmes, idolâtrie et irréligion ?

D'O. — Ouy, ouy, pardieu ! Si les Turcs le prioyent en leurs mosquées pour le faire être leur roy, il n'en désavoueroit pas un et leur maintiendroit le turban sur leurs têtes contre touttes les croizades que le pape pourroit pratiquer. Mon ami, ne pensez pas que notre roy soit grand théologien. Moyennant qu'il règne et qu'il soit obéi, il ne se soucie pas de quelle religion vous soyez : que chacun vive comme il l'entend[1] !

C. — Voire, mais je m'en soucie, moy ! Car j'ay intérest de m'assurer d'un bon gouvernement au royaume, par le serment qu'un roy doit faire à son couronnement de nous maintenir en notre religion. Que s'il se mocque de ce serment fait entre les mains des prélats, comme sequestrez des pactions et conventions d'entre lui et les pairs de France pour le peuple, je vois bien qu'il n'y aura rien d'arrêté entre lui et nous. Et est difficile qu'un roy puisse être jamais assuré de ses sujets si les sujets ne sont assurez de lui.

D'O. — Voicy des gens qui sont devenus bien sçavants ! Sire Claude, ces paroles-là ne sont pas sorties de votre boutique :

qu'en 1592, mais son fils Anne, duc et amiral de France, le « Mignon » de Henri III, tué en 1587 sur le champ de bataille de Coutras. Ayant inutilement sollicité, en 1583, le gouvernement du Languedoc, il dut se contenter de celui de la Normandie. D'O en conçut quelque jalousie, et c'est sans doute à cette date qu'il traita l'affaire à laquelle on fait cette énigmatique allusion.

1. De Vic disait de lui à son corroyeur (dialogue cité) : « Il est aussy peut-estre huguenot dans son cœur que vous estes. Mais pensés-vous qu'il y ayt de la religion aux grands ?... Je le dy pour ceux de nostre party et du vostre : ilz n'ont rien à la teste que grandeur et ambition. »

quelque « catholique anglois » vous en a tant appris[1]. N'avez-vous point en votre sein quelque petit livret couvert de rouge, de vert, de jaune ou de quelque autre couleur ? Ce sont les allumettes du feu qui vous embrase. Mais on donnera bien ordre à vos deffiances : vous verrez dans peu de temps comment on vous assurera ! Il vaudroit mieux que vous ne vous meslassiez point si avant de discourir. Nous espérons que le roy se fera catholique et que Dieu lui en fera la grâce.

C. — Et quant à nous, nous n'avons pas cette espérance; de sorte que, si votre attente vous retient en respect en son endroit, ne trouvez pas étrange que le désespoir nous maintienne au contraire. Nous reconnoissons la grâce de Dieu être grande, mais c'est pour ceux qui s'en rendent dignes.

D'O. — Voicy merveille ! Il faut que je m'arraisonne avec vous. Dîtes-vous cela pour estimer le roy indigne de cette grâce, ou bien si nous en sommes indignes nous-mêmes ?

C. — Pardonnez-moy, Monsieur : personne n'est digne de la grâce de Dieu, si premierement Dieu ne l'en a rendu digne. Mais dès ma jeunesse j'ay entendu que Dieu ne communique ses grâces sinon à son Église, qui est une communion des fidèles, et que ceux qui en sont mis hors, c'est-à-dire excommuniez, ne profitent en façon du monde en telles prières.

D'O. — Quoy donc ? Nous ne profitons rien d'aller à la messe ? Si la croyons-nous mieux que tels galands que vous, et ne céderons en foy aux plus huppez de la Sorbonne !

C. — Nous ne sommes pas huguenots : nous tenons le point de la justification par les œuvres[2]; et qui n'observe la discipline de l'Église ne peut rien faire qui vaille.

D'O. — Quelle discipline[3] ? C'est à faire aux moines. Je crois

1. Allusion à un pamphlet de Louis Dorléans, *Avertissement des catholiques anglois aux François catholiques, du danger où ils sont de perdre la religion et d'expérimenter, comme en Angleterre, la cruauté des ministres, s'ils reçoivent à la couronne un roi qui soit hérétique*, 1586, in-8°; réédité pendant les années suivantes, notamment en 1590, considérablement augmenté, sous le titre de *Premier et second avertissement...*, Paris, Bichon, in-8°. Sans se borner à flétrir la persécution organisée par Élisabeth contre les catholiques, Dorléans y mêlait une foule de calomnies contre les protestants en général et le roi de Navarre en particulier, ce qui provoqua une véhémente réponse de Philippe du Plessis-Mornay.

2. Et non la justification par la foi.

3. Il joue sur le mot et raille les flagellations dont Henri III avait

que vous voudriez nous ramener la confrairie des Pénitens ? Ce n'étoit qu'une caffarderie.

C. — Il y a de l'apparence.

D'O. — Pensez-vous que tous ceux qui sont ès villes de l'obéissance du roy soient excommuniez ?

C. — Il ne m'appartient pas d'en juger. Mais qui méconnoît le pape et se mocque de son authorité, qui ne veut obéir à ses monitions et le déclare ennemy de l'Église catholique, apostolique et romaine, qui favorise un hérétique, lui donne aide et confort, est excommunié, et non pas ceux qui subissent le joug de l'hérétique contre leur volonté.

D'O. — Nous ne favorisons pas le roy comme hérétique, mais nous le servons comme roy.

C. — Mais un roy hérétique ne peut être sans avancer l'hérésie ; dont ses lettres patentes et arrests intervenus en ses pretendus parlemens de Tours et Châlons[1] font foy.

D'O. — Dieu nous a donné un roy tel qu'il est pour la punition de nos péchez.

C. — Il n'y a point de mal si nous tâchons de nous exempter des fléaux que Dieu nous envoye, et mettre la main au-devant des coups. Et crois que vos péchez sont plus grands que les nôtres[2].

D'O. — Reconnoissez-vous pas qu'il est votre roy légitime ?

C. — Celui-là ne peut-être légitime qui n'est pas selon les loix.

D'O. — La loy du royaume est que les roys succèdent les uns aux autres par ordre de leur lignage.

C. — C'est bien là une loy entre les princes du sang pour leur ordre de succession ; mais ce n'est pas la loy qui est entre les princes et le peuple, qui n'admet un roy [s'il n'est][3] capable de bien gouverner un peuple selon la religion du royaume, et [s'il][4] n'a pu être sacré.

introduit quelquefois la pratique non seulement dans ses confréries de Pénitents, analogues à celles qui existaient dans le Midi, mais même parmi ses Mignons, ce qui ne suffisait pas à édifier les Parisiens sur la moralité de ceux-ci.

1. Les ligueurs ne reconnaissaient que l'autorité des parlements rebelles de Paris, Rouen, Rennes, Dijon, Toulouse et Aix.

2. Observation, certes, modérée, si l'on songe à quel « pécheur » elle s'adresse. Elle doit d'ailleurs viser l'ensemble des gentilshommes royaux plutôt que François d'O en particulier.

3. Ms. : *sinon celui qui est.*

4. Ms. : *qui.*

D'O. — Ces gens icy sont sur leurs cérémonies! Si l'huille de Reims n'est bonne à oindre le chef de notre roy, elle sera bonne à frotter ses bottes. Mais, quelque excommunication que vous alléguiez, si prétendons-nous être en l'Église aussi bien et mieux que vous.

C. — Nous avons le chef et le cœur; je ne sçay si vous prétendez en avoir le ventre?

D'O. — Et que dites-vous des prélats et docteurs qui sont à la suitte du roy?

C. — Il y en a qui ne disent leurs patenôtres sinon à cause du pain quotidien; mais je ne sçay pas comme ils jouiroient de leurs bénéfices.

D'O. — O mon ami, mieux que jamais, et en plus grande liberté.

C. — Peu de gens leur voudront payer la dixme.

D'O. — Nous sçavons bien les moyens de les inféoder et de les faire payer.

C. — Monsieur, nous craignons de perdre tout en perdant notre religion.

D'O. — Vos caffards de docteurs la perdent par leur indiscrétion.

C. — Nous désirerions bien plus de prudence de votre côté, et croy que, sans leurs prédications, votre hérésie y fust à présent plantée.

D'O. — Voyez-vous pas bien qu'il n'y va que de l'ambition, et que ce n'est pas pour la religion que l'on combat[1]?

C. — Il est facile de connoître l'intention de beaucoup à la ruine des pauvres manans. Mais l'événement est au péril de la religion, et ne faut trouver étrange que nous nous rangions du parti de ceux qui sont pour nous conserver en notre religion.

D'O.— Aimeriez-vous pas mieux être bon François qu'Espagnol?

C. — Je ne suis pas délibéré de jamais sortir de France.

D'O. — Mais aimeriez-vous pas mieux un prince françois qu'espagnol?

C. — Nous n'en avons pas le choix.

D'O. — Les Espagnols ne vous déplaisent-ils point en votre villes avec leurs bravades?

C. — Ils ne nous déplaisent pas tant que les Huguenots.

1. Ici, l'analogie de cette conversation avec l'*Arraisonnement du sieur de Vic* devient de plus en plus frappante. On peut se demander si les deux œuvres ne sont pas d'un même rédacteur. Mais ces lieux communs se trouvaient un peu partout.

D'O. — Hé quoy! ils sont étrangers, et n'entendez pas leur langage.

C. — Il ne sont pas étrangers avec nous en l'Église, où ils usent des mêmes cérémonies et en même langage.

D'O. — N'avez-vous point de regret de voir le pape prendre parti en France contre les princes du sang?

C. — Le pape ne sçauroit trouver honnête prétexte ni couleur de favoriser un hérétique, et est forcé de l'autre côté.

D'O. — Il adviendra un schisme en l'Église.

C. — Ce n'est point schisme quand l'un des partis est pour un hérétique. Et, au [reste], malédiction à celui qui en faveur d'un hérétique fait un schisme!

D'O. — La religion du roy n'est pas déclarée hérésie en France, car le concile de Trente n'y est pas publié.

C. — C'est donc un grand malheur que, suivant les ordonnances des roys François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, on ait puni par mort et par feu ceux qui étoient de même croyance[1]?

D'O. — Un roy ne peut être sujet à ce crime.

C. — Vous imaginez-vous que Dieu ait mis des créatures si souveraines en terre que toutte licence leur soit octroyée, même contre la divinité? Vous lui avez fait la guerre étant privé[2]. Et pensez-vous que la mort du deffunt roy soit l'innocence de celui-cy?

D'O. — Vous voulez un roy à votre tête.

C. — Monsieur, ne vous déplaise si nous cherchons notre bien.

D'O. — Ce n'est pas aux sujets de donner la loy à leur roy.

C. — C'est au roy à prendre la loy du royaume.

D'O. — Vous avez tué votre roy.

C. — Sauf votre grâce, Monsieur, ce fut Jacques Clément[3].

D'O. — O le grand malheur d'avoir mis la main sur l'oint de Dieu!

C. — L'onction ne doit pas être une impunité de tous crimes.

1. Moins sympathique que le corroyeur, Claude exprime trop fréquemment son goût pour les autodafés.

2. C'est-à-dire : avant son avènement, en le considérant comme une personne privée.

3. Au nom du principe *Is fecit cui prodest*, d'O soupçonne avec vraisemblance le parti ligueur — que le meurtre de Henri III sauva, et qui en manifesta une joie enthousiaste — d'avoir armé plus ou moins directement le bras de l'assassin. Les noms de Judith, Holopherne, Aod et Jéhu étaient à Paris sur toutes les lèvres, et, depuis plusieurs semaines, mainte voix autorisée exaltait le tyrannicide.

D'O. — Il falloit laisser à Dieu la connoissance de cela.

C. — Il y a bien de l'apparence que c'est Dieu qui s'en est meslé.

D'O. — Si vous craignez la religion de ce roy-cy, il faut aviser quelque bon moyen de s'assurer de lui.

C. — Un prince furieux peut avoir un curateur, et non pas un hérétique.

D'O. — Venez çà : voulez-vous faire un bon service à la France ? Trouvez moyen que ceux de Paris, où nous sçavons bien que vous avez du crédit, somment le roy de se faire catholique.

C. — Comment cela ? Par un sergent à verge ou par devant deux notaires?

D'O. — Non, non : vous députerez quelqu'uns des plus apparens de la ville, qui lui feront des remontrances des occasions que la ville a de craindre l'hérésie, et la bonne volonté que vous avez de l'y faire obéir, s'il se fait catholique; et pour cela le supplierez d'être catholique; et je m'assure qu'il en réussira du bien.

C. — Nous en voudriez-vous bien assurer?

D'O. — Croyez-moy : faîtes ainsi que je vous dit.

C. — S'il n'en fait rien, que nous donnerez-vous?

D'O. — Il n'est pas question de donner.

C. — Voire. Mais vous voudriez que cette requête fût faite au roy par ses très humbles sujets? Car il se faut accorder des qualitez.

D'O. — Je l'entens ainsy.

C. — Oh! Monsieur, je craindrois de mentir.

D'O. — Vous êtes d'étranges gens et pleins de deffiance! Protestez que les qualitez ne pourront nuire ny préjudicier.

C. — Pardonnez-moi, Monsieur, je ne suis pas homme de pratique. Nous mettrons donc au roy, sans l'approuver roy, que ses très humbles sujets, sous condition qu'il soit catholique, le supplient de n'être plus hérétique. A votre avis, que nous répondra-t-il? Car j'ay ouï dire que vous autres Messieurs lui avez fait faire une remontrance à même effect, dont il n'a tenu compte. J'ay ouï dire aussi qu'on lui a autrefois envoyé des docteurs, desquels il s'est mocqué[1]. Et, puisqu'il a si grand nombre de prélats

1. Notamment, en août 1585, les théologiens Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, et Jacques de Cueilly, ancien recteur de l'Université de Paris. Mais c'était au lendemain de l'Édit de Juillet, qui déclarait aux protestants une guerre acharnée. On ne pouvait raisonnablement espérer que Henri de Navarre se convertirait sous cette menace.

et autres gens de sçavoir, cela auroit beaucoup plus d'effect que ce que de simples manans lui peuvent remontrer.

D'O. — Vous n'entendez pas où est l'enclouëure. Il ne demande que d'avoir Paris; car il craint qu'en se déclarant catholique, les Huguenots l'abandonnent, et que touttesfois il n'ait pas pour cela Paris, à causes que ces prêcheurs mercenaires du roy d'Espagne publient qu'il est relaps et que, ores qu'il se fist catholique, pour cela l'on ne le voudroit pas recevoir : de façon qu'il demeureroit, comme l'on dit, entre deux selles le cul à terre.

C. — Voilà une ouverture de laquelle je n'avois jamais ouï parler. Si donc il a Paris, il se fera catholique, et nous serons ses sujets, et chassera les huguenots?

D'O. — J'espère qu'ouy.

C. — Monsieur, ne me faites pas porter parole qui ne soit assurée : car il y en a beaucoup qui disent qu'il eût été bon, du commencement, d'empêcher cette hérésie, et qu'à présent qu'elle a pris si avant racine, il la faut souffrir, parce qu'il n'est plus possible d'en purger la France. Et cela se disoit même du temps du feu roy, qui étoit catholique. A votre avis, ce roy-cy aura-t-il meilleure volonté que le précédent? Et voicy un danger que l'on craint, d'autant que cette promesse que vous faites ne dépend que d'un homme seul (il est fort hazardeux, il n'a point d'enfants) : faudra-t-il aller demander aux Huguenots un roy qui est un petit enfant nourri à leur mode et qui sera l'aisné de la maison de Bourbon[1]? Pour l'honneur de Dieu, ne faites point d'ouverture de paix qui ne soit de durée : car ce nous seroit un grand désavantage de quitter le support que nous avons à présent, et où il y a beaucoup d'espérance pour nous relâcher de la puissance et domination d'un hérétique.

D'O. — Sire Claude, votre espérance vous trompera.

C. — Monsieur, en Dieu a toujours été mon espérance, et à vous en votre roy, l'opiniâtreté duquel vous ruinera.

1. Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646).

JOURNAL HISTORIQUE

DE

GUILLAUME DE LAMOIGNON

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS

(1713-1718).

L'auteur du *Journal* que nous publions ici a été appelé par ses fonctions à jouer un rôle dans les luttes passionnées qui suivirent la publication en France de la Constitution *Unigenitus* et qui devaient se prolonger pendant une grande partie du XVIIIe siècle. Il a tenu registre de ce qu'il a vu et de ce qu'il a fait pendant cinq années, — cinq années où ces luttes furent particulièrement vives, — et à ce titre son témoignage n'est pas indifférent. Il a semblé que les historiens de cette grande « affaire », — second acte de la querelle janséniste, — trouveraient à glaner dans un récit qui, à défaut de mérite littéraire, offre une réelle valeur historique; il complète en effet sur quelques points de détail l'histoire des troubles religieux suscités par l'apparition de la célèbre bulle et, en particulier, des difficultés que son enregistrement trouva au Parlement de Paris. La collection Adrien Le Paige, conservée dans le secret de la Bibliothèque janséniste, possède deux mémoires, encore inédits, auxquels, dans une certaine mesure, s'apparente le nôtre et qui, autant qu'on en peut juger par les abondantes citations qui en ont été faites il y a une vingtaine d'années[1], empruntent à la personnalité et au talent de leurs auteurs un intérêt de premier ordre; ils sont l'œuvre, en effet, des deux plus illustres parlementaires du commencement du XVIIIe siècle,

1. Dans l'ouvrage de M. Alb. Le Roy, cité plus loin.

le procureur général Daguesseau et le premier avocat général Joly de Fleury, successeur plus tard de Daguesseau quand ce dernier eut été investi de la charge de chancelier. Sans être égalé à ces deux mémoires de haute valeur, qu'il serait si intéressant de faire connaître *in extenso*, celui de Guillaume de Lamoignon prendra place, comme source historique, au second rang, et rien de plus. Encore a-t-il cet avantage sur le mémoire de Joly de Fleury, qui s'arrête à la mort de Louis XIV, de se poursuivre jusqu'à la troisième année de la Régence. Il ne faut s'attendre à y trouver ni cette ironie solennelle et dédaigneuse de Daguesseau, qui, janséniste impénitent, osait dire de la Constitution *Unigenitus* : « J'avois intérêt à demander qu'une telle bulle fût déposée au greffe du Parlement pour être une preuve durable et un monument éternel de la faillibilité du pape », ni cette exposition vigoureuse et imagée qui semble être la marque du talent de Joly de Fleury. Plus jeune que les deux éminents chefs du parquet et encore dépourvu d'autorité, Guillaume de Lamoignon ne leur est comparable ni par l'envergure d'esprit, ni par la hauteur d'âme. Point janséniste, mais pas davantage moliniste, il représentait, parmi les « gens du roi », l'opinion moyenne; inclinant, au fond, à donner satisfaction, si possible, aux volontés de l'entourage royal, il était néanmoins incapable de la servilité dont faisait preuve son autre collègue Chauvelin, qui, fermement attaché au parti jésuite, n'était qu'un jouet aux mains du P. Tellier, le tout-puissant confesseur du grand roi.

Louis-Guillaume II de Lamoignon de Blancménil — c'est sous ce dernier nom qu'il est généralement connu et Saint-Simon ne l'appelle jamais autrement — venait d'atteindre la trentaine au moment où il se mit à écrire son *Journal*. Il était né le 8 mars 1683, et, après avoir été, dès 1702, avocat au Parlement, puis conseiller en 1704, il s'était vu appelé en 1707, à peine âgé de vingt-quatre ans, à exercer l'une des charges d'avocat général. Il appartenait à cette grande lignée de magistrats qui a donné à la monarchie tant de serviteurs illustres par leurs vertus et leur savoir, et, dans la galerie de famille, il ne fait point mauvaise figure. Sans avoir le génie politique de son bisaïeul Chrétien, la maîtrise professionnelle incomparable de son aïeul le premier président Guillaume, les brillants

mérites littéraires de Chrétien-François, son père[1], l'activité militante de son oncle Bâville, il parvint néanmoins aux dignités les plus hautes et eut l'esprit de ne mourir que presque nonagénaire, comblé d'honneurs. Président à mortier en 1725, après avoir en 1715 remplacé Joly de Fleury comme premier avocat général, il manqua de peu en 1743 la première présidence et, Maupeou lui ayant été préféré, reçut en compensation, trois ans plus tard, la première présidence de la Cour des aides, qu'il occupa jusqu'en 1750, année où il devint chancelier à la place de Daguesseau. L'âge seul l'obligea en 1768 à résigner ces fonctions, et il survécut quatre ans encore. Il était membre honoraire de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions. Mais sa plus grande gloire fut son fils, qui eut nom Malesherbes.

Saint-Simon, dont on sait la haine pour tout ce qui portait le nom de Lamoignon, n'a pas épargné M. de Blancménil; il l'exécute en deux mots, à propos précisément de l'enregistrement au Parlement de la bulle *Unigenitus* : « Blancménil, fils de Lamoignon, valet à tout faire et, comme tous les siens, esclave des jésuites, n'étoit pas pour payer d'autre chose que des courbettes[2]. » Ici, une fois de plus, l'auteur des *Mémoires* est profondément injuste et son témoignage suspect pour qui connaît les secrets motifs de cette rancune hargneuse contre une des plus belles familles de magistrats dont s'honore la robe française[3]. On verra, par le texte même du *Journal*, que Blancménil était, à ses heures, capable d'indépendance, que si, dans les discussions orageuses soutenues par les membres du parquet à propos de la bulle avec un maître vieux, malade et aigri, il ne montra pas souvent la fermeté d'un Daguesseau ou d'un Joly de Fleury, il ne s'inclinait pas non plus, valet à l'échine souple, tel son collègue Chauvelin, devant l'absolutisme

1. Dont M. de Boislisle a écrit la biographie dans son article *Le président de Lamoignon (1644-1709)*, des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XXXI (1904), p. 119 à 159.

2. *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XI, p. 154.

3. M. de Boislisle a révélé ces secrets motifs dans son édition de Saint-Simon et dans sa belle étude sur *La rébellion d'Hesdin, Fargues et le premier président Lamoignon (1658-1668)*, Paris, 1897, in-8° (extrait de la *Revue des Questions historiques*).

royal ; de tempérament calme et conciliant, il essayait toujours d'arranger les choses en proposant des atténuations heureuses à la volonté souveraine trop brutalement exprimée. Mais il sait, quand il le faut, flétrir de toute son énergie d'honnête homme la lâche conduite de l'évêque de Laon abandonnant ses collègues jansénistes, et ne pas ménager les reproches au ministre Pontchartrain quand ce dernier embrouille méchamment une affaire sur le point de s'accommoder.

Saint-Simon lui-même, si prévenu, est obligé ailleurs de rendre hommage au talent de Blancménil ; c'est à propos du lit de justice de 1718 tenu pour régler l'affaire des princes légitimés : « La présence d'esprit de Blancménil me surprit au dernier point. Il parla, sur chaque chose où son ministère le requit, avec une contenance modeste et sagement embarrassée, sans être moins maître de son discours aussi délicatement ménagé que s'il eût été préparé[1]. » Il est vrai que, antérieurement à cette affaire, — et Saint-Simon ne manque pas de le rappeler, — Blancménil avait reçu du duc d'Orléans cet avertissement significatif que « toute sa fortune répondroit à l'instant de la moindre ambiguïté de ses conclusions sur tout ce qui seroit proposé »[2]. Et Blancménil avait compris, n'étant pas homme à sacrifier sa situation et son avenir, du moment qu'on n'exigeait de lui rien contre quoi protestât son honnêteté.

Le jugement de d'Argenson sur notre magistrat est presque aussi sévère que celui de Saint-Simon et ne peut être accepté que sous les mêmes réserves : « Blancménil, écrit-il, est un bon magistrat, peu éclairé et de courtes lumières, gros ventre, grand appétit, très ami des jésuites. » Mais il ajoute : « Il ne s'est point attiré d'ennemis dans les places qu'il a remplies et s'est fait plusieurs amis tout rondement, comme il est rond lui-même[3]. » Quant à Barbier, son appréciation est brève : « De l'esprit, honnête homme, mais haut et un peu dur[4]. »

1. *Mémoires*, éd. Chéruel, t. XVI, p. 50.
2. *Ibid.*, t. XV, p. 468. Il s'agissait alors du choix d'un régent.
3. *Mémoires*, éd. Rathery, t. VI, p. 307. — Blancménil fit mentir la charitable prophétie de d'Argenson qui, en 1750, ajoutait, en parlant du nouveau chancelier, qu' « il ne saurait tarder à crever de graisse ou d'apoplexie. »
4. Barbier, *Journal*, éd. Charpentier, t. IV, p. 142.

Le *Journal* de Blancménil nous révèle un épisode de sa carrière resté inconnu de ses biographes[1] et où, pour avoir accepté de faire de la diplomatie secrète, — c'était la grande mode à cette époque, — il laissa quelques illusions. Le Régent et le maréchal d'Huxelles l'ayant chargé de négocier, par l'intermédiaire de son oncle Bâville, avec les évêques de Languedoc touchant les affaires de la bulle, Blancménil se donna un mal énorme pour réussir. Il fut, en réalité, joué par ce prince sans scrupules et ce soldat diplomate qui avait appris à Utrecht les roueries du métier. Blancménil expose toute cette affaire avec une naïveté touchante. Il était jeune, plein du désir de satisfaire son maître; il n'y parvint pas; et s'il lui en resta une amertume qu'il ne cherche point à dissimuler, il eut la sagesse de ne point récriminer tout haut, se jurant simplement *in petto* qu'on ne l'y prendrait plus. Avec quel bonheur, à la fin de 1718, il saisit le prétexte de la maladie d'un de ses enfants pour se retirer à la campagne, loin de ces affaires et de ces discussions irritantes qui, depuis cinq ans, lui avaient valu un apprentissage parfois pénible de son métier! Il arrêta alors son *Journal* et nous ne savons s'il le reprit jamais.

Ce *Journal*, qui a par endroits l'allure d'un mémoire justificatif, n'est que la juxtaposition de notes presque quotidiennes, rédigées aussitôt après les événements qu'elles relatent. A ce titre, leur valeur n'est point méprisable. Si Blancménil eût attendu pour les écrire et leur eût donné la forme de mémoires, elles nous auraient sans doute permis d'apprécier les qualités variées et solides de son esprit très cultivé; car, au dire de son dernier biographe[2], le petit-fils du premier président Lamoignon avait de la littérature et possédait bien l'histoire, surtout celle de son temps. Telles quelles, ces notes d'un débutant dans la carrière, où sont contées, de son point de vue, quelques parties d'un des chapitres les plus embrouillés de l'histoire religieuse de la France, mêlée à celle de son plus grand corps judiciaire, au

1. Notamment de L. Vian, *Les Lamoignon. Une vieille famille de robe* (Paris, s. d., in-16). Le chapitre XI de cet ouvrage est consacré à notre magistrat, mais est loin d'en donner une biographie définitive, qui reste à faire.

2. Vian, *op. cit.*, p. 260.

moment où ce dernier s'éveille de la longue torpeur qui a suivi les troubles de la Fronde, ces notes méritaient d'être recueillies.

Le manuscrit qui les conserve est aujourd'hui la propriété de M. le marquis de Nicolay, qui l'a acquis, il y a une quarantaine d'années, à la vente Luzarches[1]. Il se présente sous forme de cahiers de dimension inégale, maladroitement assemblés, et où le texte est coupé par la copie de divers documents que l'auteur a occasion de citer dans son récit; plusieurs des documents annoncés manquent d'ailleurs[2]. On peut regretter surtout l'absence de la correspondance échangée entre l'intendant Bâville et son neveu au cours de la négociation secrète dont ce dernier fut chargé par le Régent.

Henri Courteault.

Le mardi 26 septembre 1713, sur le soir, étant à Bâville[3], j'ai reçu une lettre de M. le Premier Président[4] qui me mandoit que le Roi désiroit que nous nous assemblassions pour examiner avec lui la nouvelle Constitution de Rome au sujet du Nouveau Testament du P. Quesnel, pour lui dire s'il n'y avoit rien dans cette bulle qui fût contraire à nos libertés[5].

1. J'adresse mes respectueux remerciements à M. le marquis de Nicolay, qui, avec son habituelle libéralité, m'a autorisé à faire connaître ce manuscrit de ses belles archives, donnant ainsi une preuve nouvelle de sa bienveillance envers la Société de l'Histoire de France, qui lui doit déjà la communication du manuscrit des *Mémoires de Saint-Hilaire* et de nombreux documents utilisés jadis par M. de Boislisle dans sa savante étude sur Étienne de Vesc. — M. le marquis de Nicolay représente au cinquième degré la descendance en ligne directe de Françoise-Élisabeth de Lamoignon, sœur de l'auteur du *Journal,* qui épousa le premier président Nicolay, veuf de Mlle Le Camus.

2. On n'a pas reproduit ici ceux de ces documents que le manuscrit du *Journal* nous a conservés, à l'exception d'une lettre de Lamoignon au chancelier Voysin, qu'on trouvera en appendice.

3. Bâville est un écart de la commune de Saint-Chéron, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan, sur la rive gauche de l'Orge. On y voit encore le château construit par le premier président de Lamoignon. En décembre 1670, Bâville avait été érigé en marquisat.

4. Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, membre de l'Académie française en 1710 et premier président du Parlement depuis 1712.

5. L'ouvrage du P. Quesnel, *Réflexions morales sur l'Ancien et le Nouveau Testament,* fut condamné à Rome le 8 septembre 1713; la

Le mercredi, je partis de Bâville de grand matin pour me rendre à Cramoyelles, terre de M. le P. P., qui est dans la Brie[1]; j'y arrivai devant mes confrères[2]; il n'étoit que midi.

Après le dîner, M. le P. P. me montra la Constitution, avec la lettre que M. de Torcy[3] lui avoit écrite en la lui envoyant; dans le temps que je la lisois et que je faisois quelque réflexion, la fièvre prit à M. le P. P.

Sur le soir, mes confrères arrivèrent ; il nous fut impossible de travailler avec M. le P. P. à cause de son état; nous examinâmes entre nous cette Constitution.

Le lendemain, M. le P. P., qui avoit encore la fièvre, voulut absolument que nous allassions à Fontainebleau, où le Roi étoit, et il y vint lui-même aussi, quoique nous lui représentassions que, n'ayant pu conférer avec lui, n'ayant pu même encore rien concerter de fixe entre nous, il convenoit peu de nous présenter au Roi pour lui rendre compte de cette affaire; mais M. le P. P. avoit fait dire au Roi qu'il nous mèneroit ce jour-là à la Cour, et il crut y être engagé, de manière qu'il eût déplu à S. M. s'il n'y fût pas venu, même dans l'état auquel il étoit.

Constitution *Unigenitus*, dont on trouvera le texte avec traduction française dans Mention, *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1705 à 1789* (Paris, 1903, in-8°, p. 2-40), et dans l'important ouvrage de M. Albert Le Roy (*La France et Rome de 1700 à 1715. Histoire diplomatique de la bulle Unigenitus jusqu'à la mort de Louis XIV*, Paris, 1892, in-8°, Appendice, p. 706 à 737), arriva à Fontainebleau, où se trouvait la cour, le 24 septembre, et le roi chargea le marquis de Torcy d'en envoyer aussitôt un exemplaire au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et un autre au premier président (cf. *Journal de M. l'abbé Dorsanne, docteur de Sorbonne, chanoine et chantre de l'église de Paris, grand vicaire et official du même diocèse, contenant tout ce qui s'est passé à Rome et en France dans l'affaire de la Constitution Unigenitus*, Rome, 1753, in-4°, t. I, p. 43. Ce *Journal*, rédigé d'après les archives de l'archevêché de Paris et très favorable au cardinal de Noailles, est extrêmement détaillé et l'une des principales sources de l'histoire de la bulle *Unigenitus;* on verra cependant que le récit de Lamoignon le complète sur quelques points).

1. Aujourd'hui Moissy-Cramayel, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert, sur le ru des Hauldres, affluent de la Seine, rive droite, à 9 kil. de Melun.

2. Le procureur général Daguesseau, les avocats généraux Joly de Fleury et Chauvelin.

3. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy et de Sablé, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Nous arrivons donc à Fontainebleau le jeudi au soir, M. le P. P. avec un redoublement de fièvre, nous en bonne santé, mais n'ayant pas encore suffisamment examiné la bulle; en arrivant, M. le P. P. fit dire au Roi l'état dans lequel il étoit, en le priant de nous dispenser de lui parler de la bulle avant le samedi; cela nous donna le loisir de composer un mémoire; nous ne le présentâmes pas le samedi parce que nous crûmes devoir attendre le rétablissement de M. le P. P.; mais, comme sa fièvre continuoit et qu'il avoit tous les jours des redoublements, le dimanche matin nous lui montrâmes notre mémoire et, après qu'il eut trouvé bon que nous le donnassions au Roi sans qu'il y fût présent, nous le présentâmes à S. M. au retour de sa messe; le Roi nous dit de nous en aller chacun chez nous, que, s'il y avoit quelque difficulté, il nous feroit avertir.

Ce mémoire contient deux parties : la première concerne la bulle en elle-même, la seconde la manière de la recevoir[1].

Quant à la bulle en elle-même, on a cru devoir observer que la forme étoit des plus régulières qu'on ait encore vu, la clause *de motu proprio* et autres semblables ne s'y rencontrent pas, et même il est dit que la Constitution est donnée à la réquisition du Roi; cependant, comme cette espèce de juridiction immédiate du Pape est regardée en France comme contraire au droit commun, on a cru que, dans l'enregistrement, il seroit nécessaire d'insérer une clause, pour réserver le droit des évêques en autres cas, comme on fit en 1699 en recevant la condamnation du livre de M. l'archevêque de Cambrai[2].

Pour ce qui est du fonds, c'est aux évêques à examiner la doctrine condamnée, le Parlement n'a d'inspection que sur ce qui peut concerner les libertés de l'Église gallicane; quoiqu'il y ait dans cette bulle des propositions condamnées qui paroissent très orthodoxes, cependant on peut croire que le mauvais sens de l'auteur a donné lieu à la condamnation, et c'est aux évêques à le décider.

Il n'y a qu'une seule proposition dont la condamnation paroisse intéresser nos libertés, c'est celle-ci : *Excommunicationis injustae*

1. Cette analyse du mémoire des « gens du Roi » se trouve, mais moins détaillée, dans le *Journal* de Dorsanne, t. I, p. 43.

2. Il s'agit de la condamnation par le bref du pape Innocent XII, du 12 mars 1699, de l'ouvrage de Fénelon, *les Maximes des saints*, paru en janvier 1697 (cf. Mention, *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1682 à 1705*, Paris, Picard, 1896, in-8°, p. 144-150).

metus non debet detinere hominem a debito suo. Il est certain que, si on admet la proposition contradictoire, on en pourra tirer de terribles conséquences par rapport au droit que les Papes ont prétendu, en différents temps, de délier les sujets des Rois de leur serment de fidélité; il est aisé néanmoins de remédier à ces inconvénients en protestant, dans l'arrêt, que la condamnation de cette proposition ne pourra nuire ni préjudicier aux libertés.

La plus grande difficulté dans cette affaire est la manière de recevoir la Constitution; il paroît irrégulier qu'on la reçoive au Parlement sans que le consentement des évêques ait précédé. Lorsqu'on y porta les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII sur le fait du jansénisme, le clergé avoit accepté les bulles[1]; à l'égard de la première, le Roi avoit assemblé les évêques qui étoient à sa cour, leur acceptation avoit été envoyée aux autres évêques, qui l'avoient reçue; à l'égard de la seconde, le clergé, assemblé à Paris, l'avoit reçue.

Lorsque le livre des *Maximes des saints* de M. l'archevêque de Cambrai fut condamné à Rome, avant que de porter au Parlement la condamnation, on fit assembler les provinces de France qui reçurent la Constitution; ce fut M. le P. P. de Harlay[2] qui proposa cette forme comme la plus régulière et la plus conforme aux anciens canons et à l'ancienne discipline de l'Église.

Enfin, en 1705, lorsqu'on reçut la condamnation du livre du *Cas de conscience*[3], l'assemblée du clergé, qui se tenoit pour lors à Paris, reçut la bulle avant qu'elle fût envoyée au Parlement.

Voilà toutes les formes dont on s'est servi en France pour recevoir des bulles de Rome sur les faits de doctrine; il faut observer que, avant la bulle d'Innocent X sur le jansénisme, on ne connoissoit point cette forme de jugement et qu'on n'avoit point recours à Rome pour juger de pareilles affaires en première instance.

Ces réflexions nous ont porté à proposer quatre partis différents pour faire accepter la bulle : le premier, de l'envoyer à chaque

1. Bulles d'Innocent X, du 31 mai 1653, et d'Alexandre VII, des 16 octobre 1656 et 15 mars 1664.

2. Achille de Harlay, premier président du Parlement, successeur de Guillaume Ier de Lamoignon, dont il avait épousé la fille, et prédécesseur de de Mesmes, mort le 23 juillet 1712.

3. Le libelle du *Cas de conscience*, dont l'apparition réveilla la querelle assoupie du jansénisme, fut publié en 1702 et condamné d'abord par un bref de Clément XI du 12 février 1703, puis par la bulle *Vineam Domini* du 16 juillet 1705 (cf. Mention, *op. cit.*, p. 162-175).

évêque en particulier, le second, d'assembler les évêques qui sont à la cour et d'envoyer leur acceptation à tous les évêques pour la suivre; le premier de ces deux partis paroît long, le second est tout à fait irrégulier; les évêques de cour sont toujours suspects de chercher à faire plaisir au prince plutôt qu'à satisfaire leur devoir.

Le troisième parti est de faire une assemblée générale du clergé; cela peut traîner en longueur et causer beaucoup de dépense aux évêques; c'est pourquoi nous avons le plus insisté sur les assemblées provinciales, qui est le quatrième parti que nous avons proposé.

Je ne sais lequel sera suivi; je ne sais même si on en suivra aucun. Le Roi nous demanda, lorsque nous lui présentâmes notre mémoire, si la bulle pouvoit être portée au Parlement en temps de vacations : ce qui fait voir qu'on veut précipiter cette affaire; mais on ne songe pas que, pour réussir dans cette condamnation, il faut observer toutes les formes possibles, du moins en apparence[1].

Comme j'ai vu, dans mon voyage de Fontainebleau, qu'on étoit fort disposé à ne suivre aucune des formes dont je viens de parler, j'ai dressé un projet de lettres patentes ci-joint[2], par lequel il pourroit paroître que le Roi a, du moins, consulté les évêques, qui le pressent fort de faire exécuter la bulle. Je l'ai donné à M. Voysin[3], qui m'a fort parlé de cette affaire, et à qui le Roi en a aussi fort parlé, afin que, si on ne vouloit pas suivre les formes ordinaires, qui est la meilleure et la seule bonne voie, elles parussent du moins sauvées par les termes des lettres patentes.

Le samedi 7 octobre, j'ai reçu une lettre de M. le Procureur général[4] qui me marque que le Roi a pris le parti de faire assem-

1. [*En marge :*] « J'ai appris, depuis, que M. le P. P., qui est peu instruit des règles, avoit fait entendre au Roi, lorsqu'il l'avoit vu avant nous, que la bulle seroit reçue au Parlement sans aucune difficulté, n'ayant pas prévu que le consentement des évêques fût nécessaire. »

2. Ce projet se trouve au fol. 77 du manuscrit de Lamoignon.

3. Daniel-François Voysin, seigneur de la Noiraye et Villebourg, conseiller et secrétaire d'État, ministre de la Guerre en 1709, greffier commandeur des ordres du roi le 3 décembre 1713, succéda à Pontchartrain comme chancelier et garde des sceaux le 2 juillet 1714. — Il y avait une alliance entre les Voysin et les Lamoignon : Chrétien-François de Lamoignon, père de l'avocat général Guillaume, avait épousé Marie-Jeanne Voysin, fille de Daniel Voysin, oncle du futur chancelier, et de Marie Talon.

4. Henri-François Daguesseau, procureur général depuis le 19 no-

bler les prélats qui sont à Paris et à la cour, pour leur faire accepter la Constitution et envoyer ensuite leur acceptation aux autres archevêques et évêques du royaume pour faire la même chose; sa lettre et la copie d'une de M. de Torcy, qui le lui mande et qu'il m'a envoyé, est ci-jointe[1].

On ne prend certainement pas le parti le plus court et le plus régulier : le plus court, car je crains qu'on ne soit longtemps à attendre l'acceptation de chaque évêque en particulier; le plus régulier, parce que le suffrage d'une assemblée est plus fort que celui de plusieurs personnes séparées qui, ne pouvant pas profiter des lumières les uns des autres, se laissent aller aisément à leurs opinions et les soutiennent quelquefois fort opiniâtrement[2].

Le jeudi 12 octobre, j'ai été dîner de Bâville au Mesnil[3] chez M. Voysin; j'ai su de lui ce qui s'étoit passé au Conseil lorsqu'on avoit lu notre mémoire; on n'a pas voulu prendre le parti des assemblées provinciales parce qu'on a craint de n'être pas autant maître des évêques dans ces sortes d'assemblées qu'on le sera dans celle qui se tiendra à Paris; dès que l'assemblée, qui est indiquée au lundi 15[4] de ce mois, sera faite, on doit donner des lettres patentes; le Roi souhaitoit qu'on les enregistrât en vacations, ce qui eût été bien prompt; il a été arrêté qu'elles ne seroient portées au Parlement qu'après la Saint-Martin, et qu'on n'attendroit point pour cela l'acceptation des autres évêques conforme à celle de l'assemblée qui se doit tenir le 16 de ce mois.

M. le cardinal de Noailles a déjà fait une ordonnance pour

vembre 1700, devint chancelier de France, après Voysin, le 2 février 1717, et eut précisément pour successeur dans cette haute dignité en 1750 notre Lamoignon.

1. Ces deux documents ne se trouvent pas annexés au *Journal;* la lettre de Torcy à Daguesseau est du 4 octobre et se trouve aux Arch. des Affaires étrangères, *Rome*, vol. 530; cf. Le Roy, *op. cit.*, p. 479.

2. Lamoignon ne paraît pas être ici de l'avis de Daguesseau, qui, craignant de voir le Parlement répondre par un refus catégorique à la demande d'enregistrement de la bulle, se réjouit fort de la voir renvoyée à une réunion d'évêques : « Nous sortîmes, écrit-il dans son mémoire inédit, du cabinet du Roi presque aussi contents que des écoliers à qui on accorde un congé inespéré » (cité par Le Roy, *op. cit.*, p. 473).

3. Le Mesnil-Voisin, Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Étampes, comm. de Bouray.

4. Le lundi 16, et non 15. — La convocation royale fut décidée le 5 (Dorsanne, t. I, p. 44).

révoquer l'approbation qu'il avoit donnée, étant évêque de Châlons, au livre du P. Quesnel; elle est du 28 du mois passé[1].

Le lundi 15[2] octobre 1713, les prélats qui se sont trouvés à Paris se sont assemblés chez M. le cardinal de Noailles[3] où, après avoir dit la messe du Saint-Esprit, ils ont délibéré d'établir un bureau pour examiner la Constitution et en faire ensuite rapport à l'assemblée; ce bureau a été composé de M. le cardinal de Rohan[4] et de quelques évêques, du nombre desquels est celui de Meaux, accusé d'être fort des ultramontains[5].

Cette commission a duré jusques au lundi 15 janvier 1714[6], qu'on s'est assemblé de nouveau; pendant ce temps, les commissaires ont examiné la bulle, ils ont dressé une forme d'instruction pastorale pour la recevoir[7], ensuite, on l'a communiquée à tous les évêques qui se sont trouvés à Paris, en les assemblant dix à dix chez M. le cardinal de Rohan.

Le 15 janvier ayant été indiqué pour se rassembler, le vendredi précédent 12 du mois, M. le cardinal de Noailles assembla dans sa maison l'archevêque de Tours, les évêques de Verdun, Laon, Châlons, Auxerre, Bayonne et Boulogne, et ces prélats résolurent de se retirer de l'assemblée, n'approuvant pas la forme de la

1. Cette lettre de Noailles à Voysin est du 29 septembre et est publiée dans Dorsanne (*ibid.*). « J'abandonne le livre [de Quesnel] de la meilleure foi du monde, écrivait le cardinal, et ne demande qu'à le voir dans l'oubli. » Noailles, dans sa lettre, marquait sa préférence, comme les magistrats du parquet, pour les assemblées provinciales d'évêques.

2. *Corr.* : 16.

3. Voir dans Dorsanne (t. I, p. 44) la lettre de Voysin au cardinal, l'informant qu'il était nommé président de l'assemblée. Quarante-neuf évêques y prirent part.

4. Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, cardinal le 8 mai 1712, grand aumônier de France en 1713.

5. La commission chargée de rédiger un rapport comprenait, outre le cardinal de Rohan, les archevêques d'Auch et de Bordeaux, les évêques de Meaux, Blois et Soissons : tous étaient partisans de la bulle, et l'évêque de Meaux, Bissy, était l'âme damnée du P. Tellier (Dorsanne, t. I, p. 45).

6. Dorsanne donne en grand détail le journal des séances de la commission des Six (t. I, p. 45-95).

7. Cette instruction pastorale, œuvre personnelle du cardinal de Rohan, est jugée par Dorsanne comme le plaidoyer d'un avocat passionné et non comme le rapport d'un juge neutre (p. 95).

réception de la bulle[1]; ils firent une protestation ci-jointe[2] et écrivirent une lettre au Roi en conséquence, pour le prier de trouver bon qu'ils se retirassent. Dans le temps qu'ils faisoient ce projet, M. le duc du Maine vint rendre une visite à M. le cardinal de Noailles, ce qui déconcerta l'assemblée[3]; leur dessein étoit de faire rendre au Roi leur lettre le dimanche au soir, fort tard[4], afin que, ne pouvant avoir au plus tôt la réponse que le lundi à midi, ils eussent un prétexte pour ne pas assister à l'assemblée. L'évêque d'Auxerre comptoit même de retourner à son diocèse, et ses chevaux étoient prêts pour partir, mais cette conspiration avoit été découverte.

Mme de Maintenon envoya chercher l'évêque d'Auxerre[5] et lui fit de violents reproches sur sa conduite, tellement qu'il a dans la suite abandonné ce parti; dans le même temps, c'est-à-dire le dimanche, le Roi fit écrire aux autres prélats[6] qu'il trouveroit très mauvais qu'ils n'assistassent point à l'assemblée; que, au surplus, il leur seroit libre de dire leur avis, le Roi ne voulant point leur apporter aucune contrainte; c'est ce qui a fait que, le lendemain, l'assemblée s'est tenue; l'évêque d'Auxerre ayant quitté le parti du cardinal de Noailles, ceux de Senez et de Saint-Malo[7] sont venus de leurs diocèses pour le remplacer.

L'assemblée s'est donc tenue le 15 et le reste de la semaine jusques au mardi 22[8] du mois. M. le cardinal de Rohan, à la tête des commissaires, a fait le rapport, qui a duré toute la semaine; ensuite, les commissaires ont opiné, et les autres archevêques et évêques; avant que d'opiner sur le fond, on a opiné sur la question de savoir si on feroit une instruction pastorale et si, en déli-

1. Sur cette réunion des huit prélats jansénistes, voir Dorsanne, t. I, p. 94.

2. Elle ne se trouve pas dans notre manuscrit.

3. Dorsanne ne mentionne pas cette visite du duc du Maine.

4. Voysin reçut en effet la lettre des évêques protestataires le dimanche à onze heures du soir (Dorsanne, p. 95).

5. Dorsanne dit que ce fut Voysin. L'évêque d'Auxerre était M. de Caylus, ancien vicaire général de Noailles. « Il vouloit ménager tout; on prétendit que sa belle-sœur, la séduisante Mme de Caylus, lui faisoit jouer le jeu de Mme de Maintenon » (Le Roy, *op. cit.*, p. 511).

6. C'est Voysin qui écrivit la lettre à Noailles, lequel se trouvait à Conflans (Dorsanne, t. I, p. 95).

7. Desmarets, évêque de Saint-Malo, et Soanen, évêque de Senez : ils arrivèrent la veille ou l'avant-veille de l'assemblée (*ibid.*, p. 96).

8. *Corr.* : 23. Il y eut quarante-neuf votants.

bérant sur l'acceptation, on examineroit en même temps la forme de l'instruction; il a passé à la pluralité de délibérer sur l'acceptation, puis d'examiner l'instruction.

Les évêques protestants (c'est ainsi qu'on appelle par plaisanterie ceux qui ont signé la protestation et [ceux] qui sont venus à Paris pour les appuyer) ont déclaré dans leur opinion qu'ils ne pouvoient dire leur avis jusques à ce qu'ils eussent examiné l'instruction; cependant, le mercredi 23 du mois, M. le cardinal de Noailles a porté au Roi la résolution de l'assemblée, dont le résultat, à la pluralité des voix, a été d'accepter la bulle[1].

Le jeudi 1er février, l'assemblée a fini; les neuf évêques ont dit que, ne trouvant pas l'instruction suffisante, ils croyoient être obligés de s'adresser au Pape pour lui demander des éclaircissements sur quelques articles, que, à cet effet, ils lui écriroient une lettre pour les lui demander avant que d'accepter la bulle.

Le Roi n'a pas jugé à propos que ces prélats écrivissent une lettre en commun au Pape parce que c'étoit former une espèce de conciliabule; il n'a pas même voulu qu'ils envoyassent chacun leurs lettres qu'il ne les eût vues.

Le mardi 6 février, M. le Procureur général nous a assemblés pour faire des réflexions sur la Constitution et les lettres patentes; ces réflexions sont à peu près renfermées dans le premier mémoire ci-joint; j'en ai fait un autre sur la forme des lettres patentes[2].

Les commissaires de l'assemblée ayant porté au Roi leur procès-verbal, le Roi a mandé M. le P. P. le mercredi 7 février; il a été coucher ce jour à Versailles; le lendemain, étant revenu, il a assemblé le parquet chez lui pour nous dire que le Roi nous mandoit le vendredi à l'issue de son dîner; il nous a dit que le Roi étoit fort vif sur les lettres patentes, quelques remontrances qu'il eût pu faire, et qu'il désiroit qu'elles fussent enregistrées le samedi, qui est la veille du dimanche gras.

M. de Fleury[3] et M. le Procureur général vouloient prendre le parti de dire au Roi qu'il étoit absolument impossible de donner des lettres patentes; ils étoient sur cela, l'un et l'autre, d'une fort grande vivacité[4]. M. Chauvelin et moi soutenions au contraire

1. Il y eut quarante voix pour et neuf contre.

2. Ces deux mémoires se trouvent aux fol. 66 et 69 du manuscrit de Lamoignon.

3. Guillaume-François Joly de Fleury, avocat général à la Cour des aides, puis au Parlement le 21 janvier 1705, devint procureur général le 2 février 1717.

4. Dorsanne se borne à mentionner brièvement ces conférences des

que, quelque difficulté qu'il y eût, la chose n'étoit pas absolument impossible, d'autant que, en 1657, lorsqu'on envoya au Parlement des lettres patentes pour recevoir la bulle d'Alexandre VII[1] sur les cinq propositions, il n'étoit point fait mention du consentement et de l'acceptation des évêques, et que, en un mot, les difficultés qu'on pouvoit faire n'intéressoient que l'autorité du Roi, qui ne pouvoit obliger les évêques refusants d'accepter la Constitution, quelques lettres qu'il pût donner.

Nos raisons ne déterminèrent pas d'abord nos confrères à changer de parti; au contraire, ils firent tout ce qu'ils purent pour nous engager dans le leur, nous faisant entendre que, si nous nous conformions à leur avis, le Roi ne pourroit s'empêcher d'y déférer; nous tînmes bon et ne voulûmes point nous rendre.

Le même jour, jeudi au soir, je vis M. Voysin, qui étoit à Paris et qui s'étoit fort mêlé de cette affaire; il me dit que le Roi étoit sur cela d'une vivacité surprenante, qu'il ne nous conseilloit pas de trop insister, et qu'il falloit, si mes confrères vouloient pousser trop loin la chose, que je prisse la parole pour dire au Roi que, puisqu'il le souhaitoit, on enregistreroit ses lettres, et qu'il n'y avoit rien à lui proposer que quelques observations sur le projet qu'on nous auroit donné ou quelques modifications à faire dans l'arrêt d'enregistrement.

Le Roi a envoyé ce jour aux huit évêques[2] qui ont suivi l'avis du cardinal de Noailles des lettres de cachet pour retourner dans leurs diocèses, et a fait écrire au cardinal de Noailles de ne plus venir à la cour. L'évêque de Laon, voyant la lettre de cachet, a quitté le parti : action bien infâme et indigne d'un prélat[3].

Le lendemain, étant assemblés au parquet à 7 heures du matin,

gens du Roi et note que « Lamoignon étoit tout occupé à chercher les moyens de tout concilier » (t. I, p. 101).

1. La bulle du 16 octobre 1656 qui condamna les cinq propositions de Jansénius.

2. Ils n'étaient plus que huit, l'évêque d'Auxerre ayant cédé aux objurgations de Mme de Maintenon. Les lettres de cachet sont bien du 8 février (Dorsanne, t. I, p. 100).

3. Lamoignon, quoique partisan de la conciliation et très travaillé par Voysin, n'hésite pas, on le voit, à juger sévèrement la défection de Clermont de Chaste, évêque de Laon, du parti janséniste. Dorsanne, naturellement plus sévère encore, prétend, par une amusante boutade, que ce prélat céda, « parce qu'il ne pouvoit se résoudre à aller passer le carême dans une ville où on ne mange pas de marée fraîche » (t. I, p. 102). Voysin le chapitra pendant cinq quarts d'heure (*ibid.*, p. 100).

on nous montra un projet de lettres dressé par M. de Pontchartrain[1], de l'ordre du Roi, sur le modèle de celles de 1705[2]; dans l'examen que nous en fîmes, il nous parut qu'on pouvoit changer quelques termes peu importants; mais ce qui paroissoit de plus essentiel étoit qu'on avoit tellement copié les termes de 1705 qu'on faisoit une injonction aux évêques de publier la Constitution; le terme *enjoignons* sembloit un peu dur, parce qu'en effet le Roi ne peut forcer les évêques qui n'ont point accepté la Constitution de la publier, leurs confrères qui l'ont acceptée n'en ayant pas le pouvoir; nous eûmes ensemble quelque altercation sur ce mot, M. Chauvelin prétendant qu'il ne signifioit qu'une simple exhortation, M. de Fleury et M. le Procureur général soutenant au contraire qu'il renfermoit toute sa signification; j'ouvris l'avis de proposer au Roi de le supprimer et de lui substituer celui de *admonestons*, dont on s'étoit servi en 1653 dans des lettres patentes qui avoient été adressées aux évêques pour recevoir la Constitution du pape Alexandre VII[3]; cet expédient nous concilia tout, et nous nous embarquâmes[4].

Dans le chemin, nous conférâmes sur les modifications qu'on apporteroit dans l'arrêt de vérification par rapport aux excommunications, et nous convînmes de proposer au Roi de nous servir des termes employés par les évêques dans leur instruction pastorale par rapport à cette matière.

Nous arrivâmes à Versailles sur la fin du dîner du Roi; le Roi, étant rentré dans son cabinet, nous fit avertir; nous entrâmes; il étoit assis sur son bureau; il nous dit que, les évêques ayant accepté la Constitution, il étoit résolu de donner des lettres patentes pour la porter au Parlement, et que son intention étoit qu'elle fût enregistrée sans aucune difficulté. M. de Fleury, prenant la parole, lui dit que ses volontés seroient suivies, mais qu'il eût été à désirer que, avant les lettres patentes, l'acceptation eût été faite par un plus grand nombre de prélats; il lui parla fort ensuite de la forme de l'assemblée. Le Roi, étant préparé sur cette difficulté, lui répondit, ce qui fit une petite altercation qui dura

1. Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain et de Palluau, secrétaire d'État depuis 1699, chancelier de France, démissionnaire en juillet 1714.

2. Rendues le 31 août 1705 pour l'enregistrement de la bulle *Vineam Domini* (Mention, *op. cit.*, p. 176-180).

3. Erreur : il s'agit de la bulle d'Innocent X du 31 mai 1653.

4. [*En marge :*] « En 1653, il y avoit eu des lettres avec le terme *enjoignons* sur remontrances du clergé; il fut corrigé. »

un moment et qui se passa cependant assez honnêtement; ensuite, M. de Fleury fit un grand discours qui ne tendoit à rien, mais, cependant, d'où il vouloit faire venir la conséquence qu'il falloit rayer le terme *enjoignons;* le Roi se fâcha : « J'entends bien, dit-il, Messieurs; vous venez ici pour me faire des difficultés, mais je veux que cela passe[1]. » Alors, je pris la parole et lui dis que la difficulté que nous lui faisions consistoit dans le terme dont je viens de parler, parce qu'il y avoit neuf évêques qui n'avoient pas accepté; le Roi répondit que ce terme lui avoit aussi toujours fait de la peine, mais qu'on l'avoit assuré qu'il pouvoit s'en servir. MM. de Fleury et le Procureur général reprirent la parole et tinrent un discours assez vague qui ne contentoit pas le Roi; je lui dis que la différence qu'il y avoit entre les lettres qu'il vouloit donner présentement et celles qu'il avoit données sur de pareilles bulles étoit qu'alors tous les sentiments étoient unanimes et personne ne réclamoit, ce qui ne se rencontre pas aujourd'hui que neuf évêques refusent d'accepter; le Roi déclara qu'il nous abandonnoit ce terme et qu'il consentiroit volontiers qu'on substituât celui de *admonestons;* à l'égard des modifications, il dit qu'il vouloit qu'on ne fît que des réserves et des protestations ordinaires; cependant, comme nous insistions tous sur la matière de l'excommunication, nous convînmes avec lui de lui en apporter un modèle, et il nous donna rendez-vous au mardi suivant, jour de mardi gras.

Le lendemain, M. le P. P. vint à Versailles parler encore au Roi sur toute cette affaire[2]; il m'a paru qu'il avoit été presque aussi mal reçu que la première fois.

Le mardi 13 février, nous nous rendîmes à Versailles; nous apprîmes, en arrivant, par M. le P. P. que le Roi avoit eu une conversation sur nos remontrances avec M. de Pontchartrain. Le Roi lui avoit dit qu'il ne comprenoit pas pour quelle raison, dans un projet de lettres que les évêques lui avoient donné, ils avoient inséré le terme *enjoignons* qui tendoit à soutenir son autorité, et que nous cherchions à la détruire en voulant le retrancher. M. de Pontchartrain lui répondit que la raison étoit que les évêques, voulant forcer le cardinal de Noailles d'accepter la bulle par

1. Le récit inédit de Joly de Fleury, cité par Le Roy (*op. cit.*, p. 561), est bien plus vigoureux que celui de Lamoignon; le roi y paraît beaucoup plus intransigeant.

2. L'expression de Saint-Simon sur le P. P. de Mesmes est juste : « Il nageoit entre la cour et sa compagnie » (éd. Chéruel, t. XI, p. 154).

crainte de saisie de son temporel, souhaitoient que le Roi se servît de ce terme, et que notre intention étoit de l'empêcher; par cette réponse digne de celui qui l'a faite, cet homme a trouvé le secret de mécontenter également le clergé et le Parlement, le clergé qui proteste n'avoir point du tout cette intention, le Parlement en ce qu'il l'accuse d'entrer dans des partis qui ne sont point agréables au Roi[1]. Cette réponse a déconcerté tous nos projets.

Nous parûmes devant le Roi à son lever; M. le P. P. étoit avec nous; il entra le premier dans le cabinet et montra au Roi le projet des lettres patentes réformé; le Roi lui dit qu'il vouloit que le terme *enjoignons* y fût inséré. M. le P. P. lui fit quelques difficultés et proposa de nous faire entrer; il vint nous appeler et nous fit passer devant lui; il se mit après M. Chauvelin, le dernier; le Roi nous demanda si nous avions examiné le projet et nous déclara qu'il vouloit que le terme *enjoignons* demeurât. M. de Fleury voulut insister plusieurs fois; il répéta toujours qu'il le vouloit et qu'on ne lui en parlât plus[2]. M. le P. P. lui proposa un expédient dont nous étions convenu, c'étoit d'enjoindre aux évêques de publier après qu'ils auront accepté; il ne voulut point le recevoir; il fut content des modifications proposées; nous sortîmes, fort mécontents du mauvais office que nous avoit rendu M. de Pontchartrain, résolus de ne point aller chez lui ce jour-là, ce que nous fîmes.

J'oubliois de dire que, dans cette conversation, le Roi vit le discours de M. de Fleury, où il fit retrancher quelque chose; il lui fit dire de le lui rapporter le lendemain, corrigé; il lui avoit dit, sur de nouvelles instances que M. de Fleury avoit faites, qu'il ne trouvoit pas mauvais qu'on dît que son ordre étoit que le terme *enjoignons* fût inséré dans les lettres patentes.

M. de Fleury retourna le lendemain mercredi à Versailles; son discours étoit changé; mais il y avoit mis quelques termes pour

1. Ce passage trahit l'animosité secrète de Lamoignon contre Pontchartrain, qu'il rend responsable du mauvais tour donné à la discussion entre le roi et son parquet; Pontchartrain n'était que le porte-parole du P. Tellier et de Mme de Maintenon.

2. Cf., cité par Le Roy (*op. cit.*, p. 562-564), le récit, très expressif, de Joly de Fleury. « Fleury, dit Saint-Simon (*loc. cit.*), mettoit tout son esprit et toute sa finesse — et personne n'avoit plus de l'un et de l'autre — à gagner du temps sans trop s'opposer de front ». Ce n'est point exact. Fleury était aussi intransigeant que Daguesseau et « dur comme une barre de fer ».

faire connoître les ordres précis du Roi; le Roi les fit ôter, il lui demanda sa minute, qu'il garda, et M. de Pontchartrain lui en fit faire une copie qu'il lui donna.

M. de Fleury, en arrivant à Paris, alla chez M. le Procureur général qui nous assembla tous pour nous dire ce qui s'étoit passé; nous délibérâmes sur le parti que nous prendrions pour tâcher de faire connoître au public que ce n'étoit qu'après les ordres précis du Roi que nous avions passé ce terme; mais nous ne trouvâmes aucun moyen que de nous en rapporter à la bonne foi du public, qui juge toujours sainement de ces sortes d'affaires, et qui n'ignoroit pas toutes les démarches que nous avions faites; cependant, il fut convenu entre M. le P. P. et M. de Fleury que le lendemain, avant qu'on fût assemblé, M. le P. P. manderoit M. de Fleury auprès du feu de la Grand'Chambre et là, en présence de plusieurs de Messieurs, lui demanderoit ce qu'il avoit fait la veille à Versailles, afin qu'il eût occasion de lui dire en leur présence les ordres précis du Roi; cela s'exécuta le lendemain matin.

Mais il survint une autre difficulté; comme nous étions au parquet, je sus qu'on ne comptoit d'assembler que la Tournelle, quoique l'usage fût d'assembler toutes les Chambres; je le dis à M. le Procureur général qui le manda à M. le P. P.; quoique, la veille, ils eussent pris la résolution de n'en rien faire, Dongois[1] disoit que cela dépendoit entièrement de M. le P. P.; cependant, j'insistai sur ce que cela s'étoit pratiqué en 1705, et M. le P. P. s'y rendit, lorsque nous le lui proposâmes à la Grand'Chambre; mais M. le P. P. voulut avoir pour cela l'avis de la Grand'Chambre; on opina, et, quoique la pluralité des avis allât à ne point assembler[2], cependant M. le P. P. fit si bien qu'on y consentit.

Je crois qu'il fit bien; les Chambres ont coutume d'être assemblées pour pareilles affaires, et, certainement, si M. le P. P. ne les eût pas assemblées, j'aurois craint que les Enquêtes n'eussent écrit au Roi contre lui, et le Roi eût cru qu'on vouloit ne faire la chose qu'à demi.

Les Chambres étant assemblées, il y eut dix avis à faire des remontrances sur le terme *enjoignons;* quelques-uns même avoient paru incliner à les faire avant l'enregistrement; mais ils revinrent à l'avis de les faire après[3]. Les dix ont été M. le président de

1. Nicolas Dongois, greffier en chef du Parlement; c'était le neveu de Boileau.

2. D'après Dorsanne, mal renseigné, il y eut dix-neuf voix contre dix-huit pour assembler toutes les chambres (*Journal*, t. I, p. 103).

3. Lamoignon ne dit mot du discours vibrant et révolté que prononça,

Menars[1], MM. Croiset, de Lesseville, Dodun, de La Porte, Pucelle, Menguy, du Monceau et, dans les Enquêtes, MM. Goislard et Boulet, neveu de M. Menguy[2].

Après l'enregistrement, qui passa à la pluralité des voix[3], M. le P. P. a écrit à Versailles ce qui s'étoit passé.

M. le P. P. nous a dit depuis que le Roi ne lui avoit point paru fâché de la diversité d'avis qui s'étoit trouvé en la Grand'-Chambre.

Le dimanche 28 juillet 1715, j'ai reçu une lettre de M. le Chancelier[4], qui m'envoyoit un projet de déclaration pour obliger les évêques qui, jusques à présent, n'ont pas reçu la Constitution du Pape sur le livre du P. Quesnel, de l'accepter. La lettre de M. le Chancelier, les réponses que j'y ai faites[5], le projet de déclaration et le mémoire que le parquet a donné sur cette affaire sont ci-joints[6].

Le jeudi 8 août suivant, M. le P. P. et M. le Procureur général ont été à Marly au sujet du mémoire qui avoit été envoyé le dimanche précédent à M. le Chancelier[7].

dans cette séance du 15 février, l'abbé Pucelle (cf. Le Roy, *op. cit.*, p. 566-568, et la note 1 de la p. 566).

1. Jean-Jacques Charon, marquis de Menars, président au Parlement depuis le 11 janvier 1691.

2. Louis-Alexandre Croiset, président à la quatrième Chambre des Enquêtes, mort le 19 novembre 1728; — Charles Le Clerc de Lesseville, reçu conseiller le 7 février 1702; — Gaspard-François Dodun, conseiller du 29 juin 1710; — Gabriel de La Porte, doyen du Parlement, mort en 1730; — l'abbé Guillaume Menguy, conseiller-clerc à la troisième Chambre des Enquêtes depuis 1706; — l'abbé du Monceau, conseiller-clerc à la même Chambre, ainsi que Boulet; — Anne-Charles Goislard de Montsabert, conseiller du 22 juin 1701, plus tard conseiller au Conseil de régence.

3. Les lettres patentes sont du 14 février 1714; on en trouvera le texte dans Mention, *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1705 à 1789*, p. 46-50. Le mot *enjoignons* y figure.

4. Voysin était devenu chancelier le 2 juillet 1714.

5. Seule, la réponse de Lamoignon au chancelier, en date du 29 juillet 1715, est annexée à son *Journal;* nous la donnons plus loin en Appendice.

6. Ce mémoire, très étendu, se trouve au fol. 5 du manuscrit.

7. Le samedi 3 août, le P. P. avait réuni chez lui Daguesseau, Joly de Fleury et Lamoignon pour arrêter les termes du mémoire (Dorsanne, t. I, p. 207). Le troisième avocat général, Chauvelin, était mort, la veille, de la petite vérole.

Ces Messieurs représentèrent à M. le Chancelier l'importance de l'affaire et la difficulté qu'il y avoit de rendre le Roi juge en cette matière. M. le P. P. lui montra même une lettre de M. le cardinal de Noailles qui lui mandoit qu'il avoit appris de Rome que son mandement n'y étoit pas désapprouvé et qu'il étoit prêt de le donner lorsqu'on le jugeroit à propos. M. le Chancelier dit que, si cela étoit, l'affaire seroit bientôt terminée, mais qu'il croyoit que M. le cardinal de Noailles se trompoit; ensuite, ils allèrent chez le Roi, qui leur dit que, si ce projet faisoit trop de difficulté, il faudroit en avoir un autre, cependant, qu'il l'examineroit encore[1]. Le résultat fut que M. le Procureur général retourneroit dimanche à Versailles avec M. de Fleury, avocat général, qui doit porter la parole au cas que la déclaration soit portée au Parlement.

Le dimanche 11 août, M. le Procureur général alla seul à Versailles, M. de Fleury n'ayant pu y aller parce qu'il étoit indisposé. Il eut une longue conférence avec le Roi en présence de M. le Chancelier; le Roi fit entendre qu'il vouloit que la déclaration passât et qu'il avoit tellement cette affaire à cœur qu'il viendroit plutôt lui-même au Parlement pour la faire enregistrer; le résultat fut qu'il seroit sursis à tout jusques à ce que M. le P. P. eût su particulièrement les sentiments de la Compagnie; il avoit déjà écrit à M. le Chancelier que, ayant consulté quelques-uns de Messieurs qui travailloient chez lui de petit commissaire[2], ils avoient

1. Voir dans Le Roy, *op. cit.*, p. 661-662, le récit de cette audience du roi. Il y avait eu une première audience le 3 août, dont Lamoignon ne parle pas, et où le P. P. avait osé dire à Louis XIV que, dans son projet de déclaration, il empiétait sur les droits de l'Église.

2. Cette réunion chez le P. P. eut lieu le 9 août; y assistaient les conseillers Dreux, Robert, Pucelle et Ferrand; ils estimèrent le projet de déclaration insoutenable (Le Roy, *op. cit.*, p. 669). C'est avant de se rendre à l'audience royale du 11 août que, Daguesseau ayant prévenu sa femme qu'il pourrait bien le soir coucher à la Bastille, « elle le conjura, en l'embrassant, d'oublier qu'il eût femme et enfants, de compter sa charge et sa fortune pour rien, et pour tout son honneur et sa conscience » (Saint-Simon, éd. Chéruel, t. XI, p. 155). Joly de Fleury raconte cette audience, à laquelle il n'assistait pas, comme le note Lamoignon, d'après le récit que lui en fit Daguesseau; M. Le Roy a utilisé cette version. — L'expression *travailler de petit commissaire*, courante dans la langue juridique de l'époque, indique une réunion de quelques magistrats chez le président, en vue de discuter une affaire dont on faisait ensuite le rapport en pleine chambre.

été d'avis, à la pluralité des voix, que cette déclaration n'étoit pas bonne et qu'elle donnoit au Roi une autorité qu'il n'avoit pas.

Le lundi 12 août, M. le Procureur général m'a raconté au parquet le détail de ce qui s'étoit passé la veille à Versailles; il m'a fait entendre bien ouvertement que ni lui ni M. de Fleury ne vouloient point se charger de porter cette déclaration et que cette affaire me regarderoit; j'avois déjà été averti, il y a quelques jours, que c'étoit leur dessein, et M. le P. P. me l'avoit confirmé en sortant de l'audience[1]. Cette disposition n'a pas laissé de m'embarrasser très fort.

Pendant toute cette semaine, M. le P. P. a assemblé à plusieurs fois MM. les présidents[2] et MM. de la Grand'Chambre[3] pour savoir d'eux s'ils croyoient que l'affaire reçût difficulté. On est convenu qu'elle en feroit beaucoup[4]; sur le rapport qui a été fait à M. le Chancelier de ces conférences, il a pris le parti de changer de projet.

Par le nouveau projet, le Roi ne fait qu'enjoindre aux évêques d'accepter, suivant la délibération de la dernière assemblée, sur l'injonction qui leur en sera faite, et, faute par eux de le faire, il déclare qu'il assemblera un concile national pour réunir les esprits.

Ce parti me paraît plus doux et moins irrégulier[5] : 1° parce que le Roi ne détermine pas par lui-même la forme de l'acceptation; 2° parce qu'il ne juge pas des mandements différents des évêques.

Le dimanche 25 août 1715, j'ai été à Versailles; M. le Chancelier m'a dit que M. le P. P. et M. le Procureur général faisoient encore beaucoup de difficultés sur ce nouveau projet, mais qu'il avoit résolu de leur envoyer la déclaration et, au cas qu'ils la refusassent, de donner un arrêt du Conseil qui portât la même chose que la déclaration[6].

1. Daguesseau, au sortir de l'audience royale, avait en effet déclaré à Voysin que ni lui ni Joly de Fleury n'accompliraient jamais la besogne dont on voulait les charger (Le Roy, p. 664).

2. Six des présidents à mortier, MM. de Ménars, de Lamoignon, Portail, Amelot, Pelletier et Bailleul se prononcèrent contre l'enregistrement; seul, M. de Novion ne répondit ni *oui* ni *non* (*ibid.*, p. 673).

3. Les conseillers de la Grand'Chambre se réunirent quatre par quatre et six par six.

4. Le P. P. déclara le 13 août « que cette pièce ne passeroit point et qu'ils étoient tous prêts à remettre leurs robes plutôt que contribuer à déshonorer la couronne » (*ibid.*).

5. Joly de Fleury, plus clairvoyant que Lamoignon, considère que, dans ce nouveau projet, « le poison était mieux préparé » (*ibid.*, p. 684).

6. Au Chancelier qui disait à Daguesseau que cet arrêt du Conseil

Je crains bien que l'état du Roi, qui touche à sa fin, ne dérange ce projet[1].

Le mercredi 16 décembre 1716, étant au parquet, M. le Procureur général m'a dit que M. le Régent souhaitoit que j'écrivisse une lettre à M. de Bâville, intendant de Languedoc, mon oncle[2], pour l'engager de persuader aux évêques de cette province d'entrer dans un accommodement au sujet de la Constitution.

J'ai été au Palais-Royal au sortir du Palais; il n'étoit pas tout à fait midi. M. le Régent n'étoit pas encore habillé; il étoit en robe de chambre dans son petit cabinet avec M. le duc de Noailles[3] et M. le maréchal d'Uxelles[4]; je lui ai fait dire que je demandois à lui parler; il m'a fait entrer dans son petit cabinet par les passages de derrière.

Dès qu'il m'a vu, il m'a demandé des nouvelles de ce qui s'étoit passé au Parlement le matin, où nous devions requérir des défenses de recevoir aucuns brefs de Rome sans lettres patentes à l'occasion de nouveaux brefs qui se répandent dans le royaume. Je lui ai dit que l'arrêt avoit été conforme à nos conclusions[5], que je ne venois pas pour lui en rendre compte, mais pour recevoir ses ordres, M. le Procureur général m'ayant dit qu'il souhaitoit que j'écrivisse à M. de Bâville; sur cela, il m'a dit, en se retournant un peu vers MM. de Noailles et d'Uxelles, qu'il falloit engager les évêques de Languedoc de faire quelques démarches

aurait déjà été rendu si l'on n'avait craint d'offenser le Parlement en se passant de ses services, le procureur général répondit : « Point du tout, le Parlement ne sera jamais offensé de vous voir faire une faute qu'il n'a pas voulu faire. Mais il sera fâché de voir ainsi commettre l'autorité du roi, et moi, comme votre ami, j'en serois très affligé. Croyez-moi, Monsieur, il viendra un jour que vous remercierez le Parlement du service qu'il vous aura rendu. » (Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 218).

1. Louis XIV mourut en effet huit jours après.

2. Nicolas de Lamoignon, connu sous le nom de Bâville, était le cinquième fils du P. P. Guillaume; il fut successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de Montauban, de Béarn, de Poitiers et administrait le Languedoc depuis 1685.

3. Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France en 1734, membre du Conseil de régence.

4. Nicolas du Bled, marquis d'Huxelles, maréchal de France, membre du Conseil de régence en 1718 et jusque-là président du Conseil des Affaires étrangères.

5. Cf. le *Journal* de Dorsanne, t. I, p. 307.

au sujet de la Constitution et surtout à l'occasion des brefs qui paroissoient dans le public[1].

Cette instruction me paroissant bien vague et bien générale, j'ai pris la liberté de lui demander de quoi il me chargeoit particulièrement; M. le maréchal d'Uxelles, prenant sur cela la parole, m'a dit qu'il falloit proposer que les évêques déclarassent qu'ils avoient accepté la Constitution *relativement;* M. le Régent a dit : « Je doute fort qu'ils veuillent faire cette déclaration, mais, en tout cas, il faudroit qu'ils en fissent une sur les brefs nouvellement arrivés, ce qui me paroît qu'ils ne peuvent refuser. » Il a ajouté qu'il suffiroit qu'ils fissent cette déclaration par une lettre que les évêques lui écriroient; je lui ai dit que j'allois écrire la lettre et que, avant que de l'envoyer, je la lui ferois voir. M. le Régent m'a parlé sur cela fort obligeamment et m'a dit qu'il s'en rapportoit bien à ce que j'écrirois, et que, s'il avoit une lettre à écrire en son nom, qu'il s'en reposeroit encore sur moi et qu'il m'en chargeroit volontiers. Aussitôt, il a quitté son cabinet et est allé s'habiller; M. le duc de Noailles l'a suivi, et M. le maréchal d'Uxelles est sorti par l'autre porte.

Cette instruction me paroissant encore peu suffisante, j'ai tiré par la manche M. le maréchal d'Uxelles, comme il sortoit, et lui ai demandé s'il n'y avoit que ces deux choses à mander, c'est-à-dire tâcher d'obtenir une déclaration que l'acceptation a été relative et que les évêques de Languedoc s'élèvent contre les brefs; je crois même lui avoir dit que, suivant la manière de penser des évêques de Languedoc, je doutois qu'ils écoutassent favorablement la première proposition. J'ai demandé ensuite s'il ne falloit pas laisser M. de Bâville le maître d'écouter les propositions qui lui seroient faites par les évêques; il m'a répondu qu'oui; sur cela, nous nous sommes séparés.

Étant de retour chez moi, j'ai écrit à M. de Bâville la négociation dont j'étois chargé, mais en même temps je lui ai mandé que, avant que de lui envoyer ma lettre, je voulois la faire voir à M. le Régent, parce qu'on ne peut prendre trop de précaution dans une pareille commission, et que d'ailleurs je ne suis pas trop au fait de la négociation qui se fait pour l'accommodement.

J'ai composé ma lettre l'après-dînée sur ce qui m'avoit été dit le matin; elle renferme trois choses : 1° l'acceptation relative;

1. Toute cette partie du *Journal*, relative à la mission dont fut chargé Lamoignon par l'intermédiaire de son oncle Bâville, est nouvelle; on ne trouve trace de cette négociation nulle autre part.

2° les brefs de Rome; 3° les propositions que les évêques voudront faire. Je l'ai commencée par un assez long préambule, parce que, prévoyant que la proposition de la relation ne seroit pas bien reçue par les évêques de Languedoc, j'ai cru qu'il falloit les y porter par des espérances de paix et d'accommodement.

Le même jour, au soir, j'ai été chez M. le Régent porter ma lettre; il étoit à la Comédie italienne qui se représentoit au Palais-Royal; un de ses valets de chambre m'a offert de me mener à sa loge lui parler, ou de l'attendre lorsqu'il reviendroit; j'ai jugé que l'affaire n'étoit pas assez pressée pour l'interrompre dans ses plaisirs et pour ne pas la remettre au lendemain.

Le lendemain, qui étoit jeudi 17, j'ai été au Palais-Royal sur le midi; M. le Régent travailloit dans son petit cabinet, je ne me souviens plus avec qui[1]; un huissier de sa chambre m'a demandé si je voulois qu'il l'avertît; comme il alloit sortir dans un grand cabinet qui est avant sa petite galerie, j'ai mieux aimé l'attendre.

Un moment après, il est venu dans ce grand cabinet où étoient plusieurs personnes de distinction; on s'est rangé en cercle autour de lui; comme j'avois à lui parler en particulier, je ne me suis pas pressé pour me faire voir, mais, après un demi quart d'heure ou environ, je me suis approché, et, lui ayant dit tout bas que j'avois à lui parler, il est entré dans sa galerie, et je l'y ai suivi. Je lui ai dit que, avant d'envoyer la lettre qu'il m'avoit ordonné d'écrire, j'avois cru devoir la lui montrer pour qu'il jugeât lui-même si j'avois bien rempli ses intentions.

Lorsque je lui ai lu le préambule, il m'a dit par deux ou trois fois ces mots : « C'est à merveille »; quand je suis venu à ce qui regarde l'acceptation relative, il m'a dit qu'il doutoit qu'on y fît consentir les évêques; je lui ai répondu que je le croyois pareillement, suivant la manière dont j'avois appris qu'ils pensoient, mais qu'il me paroissoit que son intention étoit d'en faire la proposition; je l'ai laissé par ce moyen entièrement le maître d'effacer de ma lettre tout ce qu'il jugeroit à propos; lorsque je lui ai lu un endroit qui est dans la copie ci-jointe[2] à la marge avec un renvoi, par lequel je propose que les évêques déclarent qu'ils ne se sont soumis à la Constitution qu'après un long examen, je lui ai fait observer que j'avois ajouté ces lignes de moi-même, que, s'il le souhaitoit, je ne changerois rien, mais qu'il étoit fort aisé de les supprimer s'il le jugeoit à propos; il m'a dit qu'il falloit les

1. [*En marge* :] « Je crois que c'étoit M. le duc d'Antin. »

2. Cette copie ne se trouve pas dans le manuscrit de Lamoignon.

laisser; je lui ai dit même que ce qui m'avoit engagé à faire cette addition étoit la différence que je croyois qu'il falloit faire entre accepter en connoissance de cause et après un examen, et accepter relativement, que l'acceptation après examen étoit un des principes de nos libertés et un des droits de l'épiscopat, au lieu que l'acceptation relative ou absolue étoit une chose qui dépendoit uniquement du jugement des évêques et qui regardoit uniquement la doctrine, dont ils sont juges et dépositaires; il m'a répliqué que « ce que j'ajoutois étoit bien ».

Ma lettre lue, il m'a encore dit la même chose; je l'ai quitté, et, après avoir fait une copie de l'original ci-joint, je l'ai envoyé l'ordinaire suivant.

M. de Bâville a trouvé une très grande opposition de la part des évêques à ce qu'on demandoit :

1° Les évêques se sont persuadé qu'on leur tendoit un piège pour les désunir du parti des prélats acceptants;

2° M. l'archevêque de Narbonne a été fâché qu'on ne s'adressât pas à lui.

Les lettres ci-jointes de M. de Bâville, des 28 et 30 décembre 1716[1], portent que les évêques veulent s'assembler pour délibérer sur la proposition qui leur a été faite.

Le 2 janvier 1717, étant allé saluer M. le Régent pour le renouvellement de l'année avec mes confrères, lorsque nous sortions, je me suis approché de lui et lui ai dit que je n'avois encore aucune nouvelle de Languedoc; je savois cependant bien par des lettres particulières que les évêques avoient de la peine à entrer dans les propositions; mais, comme il n'y avoit rien de rompu, j'ai cru qu'il ne falloit pas se presser de parler. M. le Régent m'a répondu que, lorsque j'aurois reçu une réponse, je lui ferois plaisir de la lui apporter.

Le 6 janvier 1717, jour des Rois, j'ai reçu, le matin, les lettres ci-jointes de M. de Bâville du 30 du mois précédent, l'une particulière pour moi, l'autre que je pourrois montrer[2]; j'ai porté sur le champ à M. le Régent la lettre que je pouvois montrer.

Il étoit onze heures et plus lorsque je suis arrivé au Palais-Royal; M. le Régent avoit déjà entendu la messe; j'ai attendu quelque temps dans le grand cabinet avec bien du monde. J'avois dit à Guébagnet, concierge du Palais-Royal, que j'avois à lui parler; M. le Régent est sorti, et, ayant été environ la moitié d'un

1. Les lettres de Bâville manquent dans le manuscrit.
2. Ces lettres manquent dans le manuscrit.

demi quart d'heure avec tout le monde en cercle autour de lui, Guébagnet s'est approché de lui et lui a dit que j'avois à lui parler et que j'étois à la porte de sa galerie. J'avois trouvé en cet endroit M. le maréchal d'Uxelles qui sortoit de travailler d'avec lui, à qui je voulois parler de l'état de cette négociation, lorsque M. le Régent est rentré dans sa galerie, suivi de M. l'ambassadeur de Suède qui avoit à lui parler. Je suis resté à la porte; M. l'ambassadeur de Suède étant sorti, il m'a fait appeler.

Je lui ai dit que je lui apportois non pas une résolution parfaite sur l'affaire, mais que M. de Bâville me chargeoit de lui rendre compte de la manière dont les propositions portées par ma lettre avoient été reçues. J'ai lu la lettre; lorsque je lui ai lu l'endroit qui porte que les évêques ne veulent rien faire contre les brefs, parce qu'ils croient cela inutile pour l'accommodement, il m'a dit assez brusquement : « Voilà ce que disent les autres évêques, et dans le fond je ne sais s'ils ont si grand tort. »

J'ai continué la lecture de la lettre; il m'a dit qu'il ne comprenoit pas pourquoi les évêques faisoient difficulté de déclarer qu'ils avoient accepté *relativement* dans une lettre, puisqu'ils en convenoient en quelque manière dans leur discours, que, dans le projet de lettre de M. le cardinal de Rohan et des autres évêques de son parti[1], ils convenoient qu'ils n'avoient accepté qu'après un examen et qu'ils avoient pris la précaution de joindre à l'acceptation l'instruction pastorale; au surplus, il ne m'a point paru fâché des sentiments des évêques de Languedoc et m'a dit qu'il falloit attendre l'événement de leur assemblée; au surplus, qu'il me prioit de remercier fort M. de Bâville des soins qu'il se donnoit pour cette affaire.

J'ai tout sujet de croire que, dans l'intervalle de temps depuis le 16 de décembre, jour de ma lettre, jusques à la fin du mois, M. le maréchal d'Uxelles a changé d'avis sur les affaires de la Constitution.

C'étoit lui qui, comme je l'ai dit, m'avoit expliqué ce qu'il falloit écrire à M. de Bâville; je croyois alors qu'il inclinoit au parti de M. le cardinal de Noailles, parce qu'on disoit qu'il vouloit bien accepter, pourvu que ce fût *relativement;* cependant, je fus surpris que, le 5 janvier, l'allant voir, j'y ai trouvé M. l'archevêque de

1. Sur cette lettre du cardinal de Rohan et des évêques acceptants au duc d'Orléans, voir le *Journal* de Dorsanne, t. I, p. 310-311. Elle répondait à des remarques du cardinal de Noailles des 10 octobre et 14 décembre 1716.

Bourges; et là il s'est expliqué devant moi si nettement sur ces affaires, qu'il a déclaré en propres termes qu'il falloit absolument que les évêques refusants acceptassent la Constitution.

Le 7 janvier 1717, étant au Palais le matin avec M. le Procureur général, j'ai cru devoir lui parler du succès de ma négociation qui ne réussissoit point du tout; je lui ai expliqué ce que j'avois écrit par l'ordre de M. le Régent et les réponses que j'avois reçues; il m'a dit qu'il étoit surpris qu'on m'eût engagé de parler de l'acceptation relative parce qu'il croyoit qu'on ne devoit demander aux évêques de Languedoc autre chose sinon d'entrer dans les tempéraments dont on conviendra dans les assemblées qui se font chez M. le Régent, qu'il étoit même persuadé qu'on ne devoit rien exiger d'eux dans le temps présent sur les brefs de Rome, crainte que l'éclat qu'ils feroient ne servît à troubler la paix.

Il m'a ajouté que le projet de la lettre de M. le cardinal de Rohan contenoit deux parties : la première pour déclarer les vérités qu'on reconnoissoit dans la Constitution et les erreurs qu'on y condamnoit, et la seconde pour examiner la manière dont leur acceptation avoit été faite, c'est-à-dire après un examen et en joignant l'instruction pastorale.

Je n'ai pas laissé d'être surpris de ce discours; je lui ai dit que j'avois été chargé de demander autre chose et que, avant que d'envoyer ma lettre du 17 décembre, je l'avois montrée à M. le Régent, qu'au surplus, si on ne demandoit autre chose aux évêques de Languedoc que de se conformer à ce que feront MM. le cardinal de Rohan et les évêques de son parti, je croyois qu'on pourroit facilement l'obtenir, qu'il me paroissoit, pour y réussir, qu'il seroit nécessaire d'envoyer aux évêques de Languedoc une copie du projet pour le leur faire approuver, que j'étois même fâché dès la veille de n'avoir pas demandé à M. le Régent la permission de le demander à M. le cardinal de Rohan; il m'a répondu que cette proposition lui paroissoit bonne et qu'il seroit nécessaire de communiquer ce projet, qu'il faudroit me le donner et y joindre une instruction particulière pour M. de Bâville pour résoudre les difficultés que les évêques y pourroient apporter. C'est après cette conversation que j'ai écrit à M. de Bâville la lettre du 8 janvier ci-jointe[1], où je lui fais un détail de tout ce que je viens de dire.

Cette conversation m'a fait faire bien des réflexions et m'a bien confirmé dans l'opinion dans laquelle j'étois, qu'il étoit très désagréable d'être chargé de pareilles affaires; on me fait écrire une

1. Elle manque dans le manuscrit.

chose, et, après qu'on voit échouer la négociation, on me fait entendre qu'il y avoit autre chose à faire. Si j'avois été au fait de ce qui se négocie chez M. le Régent, j'aurois à me reprocher d'avoir eu l'imprudence de faire des demandes qui ne convenoient point à la conjoncture des temps et à l'état de la négociation; mais, lorsque, étant uniquement occupé de ma charge, M. le Régent m'envoie chercher pour m'ordonner d'écrire, il me semble que je n'ai d'autre parti à prendre que celui d'obéir, de m'instruire exactement de ce que l'on souhaite que j'écrive, et, après avoir écrit ma lettre, de la faire voir au Régent afin qu'il juge lui-même si j'ai rempli ses intentions et si j'ai fait ce qu'il m'a ordonné.

Je crois que personne ne peut trouver à redire aux démarches que j'ai fait jusques ici; j'ai dû les croire nécessaires pour la paix, puisqu'on exigeoit que je les fisse, et je crois qu'on m'auroit blâmé si j'eusse voulu entrer en dispute sur les ordres qui m'étoient donnés.

Cependant, non seulement la négociation, dont j'étois chargé, échoue, mais ceux qui m'en ont chargé conviennent qu'on n'a pas dû la commencer ainsi qu'on l'a fait; je le répète encore, je n'ai sur cela aucun reproche à me faire, mais je serois très aise qu'un autre que moi en eût été chargé.

Le 9 janvier 1717, j'ai reçu deux lettres de M. de Bâville, l'une secrète, l'autre que je devois montrer; ces lettres contiennent ce qui s'est passé à l'assemblée des évêques, qui s'est réduit, en un mot, à dire que les évêques, ne sachant ce qui se passe à Paris, ne peuvent prendre de parti jusques à ce qu'ils en soient instruits. M. de Bâville mande en même temps qu'il a lieu de croire qu'ils se conformeront à ce que fera M. le cardinal de Rohan et les évêques de son parti.

Le 10 janvier, j'ai été pour porter la lettre à M. le Régent; mon intention étoit d'appuyer fort sur ce qu'il paroissoit que les évêques acquiesceroient au parti qui seroit pris par M. le cardinal de Rohan et de demander s'il seroit possible qu'on leur envoyât le projet de cette lettre afin de les détromper de l'idée qu'ils avoient qu'on cherchoit à les désunir des autres évêques. Voici ce qui s'est passé :

J'ai été au Palais-Royal sur les huit heures; c'étoit un jour de Conseil de régence et de dimanche; ainsi, il falloit que M. le Régent entendît la messe de bonne heure. Il n'étoit pas jour chez le prince, et on attendit encore, après que je fus arrivé, près de demi-heure; on entra dans sa chambre, où il s'habilla en sortant de son lit; on disoit qu'il avoit été incommodé la nuit; il y parois-

soit à son visage, et il étoit peu en état d'entendre parler d'affaires. Lorsqu'il fut entré dans son cabinet, je lui ai fait dire que je voulois lui parler, et je suis entré dans sa petite galerie, où étoit M. Blouin, gouverneur de Versailles[1], qui lui apportoit du gibier, et un de ses officiers qui lui apportoit à voir un tableau; il m'a fait appeler dans son cabinet; je lui ai lu la lettre de M. de Bâville et la déclaration y jointe; je n'ai eu d'autre réponse de lui sinon qu'il étoit bien obligé à M. de Bâville et qu'il voyoit bien que les évêques de Languedoc se conformeroient à ce qui se fait à Paris. Aussitôt, il est sorti brusquement pour aller voir le tableau, et je n'ai pu lui parler.

La réponse de M. le Régent, assez honnête pour M. de Bâville, m'a paru peu suffisante; le remerciement qu'il m'a chargé de faire est bien court, et il m'a paru que, si on étoit content du parti que prenoient les évêques de Languedoc, il falloit du moins le leur témoigner et leur donner quelque part de la négociation qui se fait ici.

Le lendemain, 11 janvier, j'ai parlé à M. le Procureur général de tout ce qui s'étoit passé; il n'a pu s'empêcher de me dire qu'on ne pouvoit rien m'imputer et qu'on ne pouvoit prendre plus de précautions que j'avois fait, que ce que je proposois lui paroissoit juste et raisonnable; et il s'est chargé d'en parler l'après-dînée à M. le Régent dans une assemblée qui devoit se tenir sur cette affaire. J'ai suspendu de quelques jours de faire à M. de Bâville une réponse qu'il pût montrer.

Le 12 janvier, M. le Procureur général m'a dit qu'il n'avoit pu parler à M. le Régent d'envoyer une copie du projet en Languedoc, mais qu'il persistoit toujours à croire que cela seroit nécessaire. Sur cela, je suis convenu avec lui d'écrire à M. de Bâville une lettre qu'il pût montrer aux évêques, qui ne portât autre chose sinon que M. le Régent m'avoit paru assez content de leur réponse.

C'est le sujet de ma lettre du 13 janvier. Je n'ai pas voulu ajouter qu'on envoiroit le projet de l'accommodement qui se traite, quoique M. le Procureur général me l'a fait espérer, parce qu'il m'a paru que les projets changeoient aisément et que l'expérience du passé doit me rendre encore plus sage, s'il se peut, pour l'avenir.

Depuis ce temps, j'ai reçu différentes lettres de M. de Bâville,

1. Louis Blouin, après avoir succédé à son père Jérôme comme valet de chambre de Louis XIV, était devenu gouverneur de Versailles.

par lesquelles il me marque qu'il croit que les évêques de Languedoc sont toujours dans les mêmes dispositions, qui sont de concourir à la paix et de ne point s'écarter de ce que M. le cardinal de Rohan et ceux de son parti feront; le seul évêque de Castres s'est détaché et a écrit une lettre à M. le Régent; par cette lettre, qui est ci-jointe[1], il déclare qu'il a reçu la Constitution *relativement* et qu'il sera toujours prêt de soutenir les libertés de la France contre la cour de Rome. Cette lettre n'a fait aucune impression, ni en bien ni en mal, pour l'affaire dont il s'agit.

Jusques ici, je n'ai eu d'autre chagrin que celui de me voir le ministre d'une négociation inutile et mal entamée; mais, comme ma conscience ne me reproche rien sur les démarches que j'ai faites, et même que j'ai vu que, si la négociation avoit réussi, le trouble et la division n'eût fait qu'augmenter, j'ai par devers moi la consolation qu'un honnête homme a lorsqu'il aime le bien public et qu'il le préfère à son avantage particulier et à sa fortune; j'ai fait tout ce que j'ai cru et tout ce que j'ai dû faire, et je serois très fâché d'en avoir fait davantage, c'est-à-dire d'avoir engagé les évêques de Languedoc à rendre une autre réponse que celle qu'ils ont rendue.

Comme les États de Languedoc doivent se séparer au commencement du mois de février, la négociation se trouve entièrement rompue par ce moyen; mais les évêques restent toujours fermes dans le sentiment de se conformer à ce qui sera convenu à Paris avec les évêques acceptants.

J'ai observé dans toute cette affaire un fort grand secret, et je n'ai parlé à personne de ce qui se passoit par mon canal, excepté à ceux qui en étoient instruits, ainsi que je l'ai dit ci-dessus; deux raisons m'y ont porté : 1° je suis persuadé qu'en toute sorte d'affaires le secret est une des principales parties de la négociation; 2° je n'ai jamais eu opinion de la négociation, et j'ai cru qu'il étoit inutile de se vanter d'une chose qu'on sait qui ne peut réussir.

Cependant, l'affaire a été découverte et voici comment :

Les évêques de Languedoc, ayant su (comme ils ne pouvoient l'ignorer) que c'étoit par moi que l'affaire se négocioit, l'ont écrit aux évêques qui sont à Paris et qui en ont averti M. le cardinal de Rohan. Ce prélat en a fait quelques reproches à M. le Régent; M. le Régent est convenu de la lettre, mais il lui a dit qu'elle ne

1. Elle manque dans le manuscrit.

contenoit pas ce qu'on lui avoit dit; M. le maréchal d'Uxelles lui a dit la même chose et lui a offert de me demander la lettre et de la lui faire voir.

Cependant, le bruit a couru dans Paris que j'avois négocié avec les évêques de Languedoc, et il m'est revenu que M. le Régent avoit dit à M. le cardinal de Rohan qu'il n'avoit pas été content de ma lettre; M. le cardinal de Rohan m'en a fait même parler par une personne; j'ai été, je l'avoue, fort surpris et j'ai pensé prendre la résolution sur-le-champ d'aller en porter mes plaintes à M. le Régent lui-même; cependant, j'ai fait réflexion que cela étoit inutile et qu'il valoit mieux me retirer tout doucement de cette affaire. J'ai cru cependant qu'il étoit de mon honneur de me justifier dans l'esprit de quelques personnes. J'ai dit à la personne qui m'a parlé de la part de M. le cardinal de Rohan qu'il étoit vrai que j'avois écrit, mais que je ne l'avois fait qu'avec ordre, et que j'étois surpris qu'on me désavouât ainsi. M. le cardinal de Rohan m'a fait réponse par beaucoup de politesses et m'a fait dire qu'il souhaiteroit m'entretenir; j'ai commencé le présent écrit pour être plus certain de tous les faits, et j'ai été chez lui le samedi 30 janvier 1717, à cinq heures après midi.

Nous avons eu ensemble une conférence de deux heures; je lui ai lu le commencement de ce mémoire et lui ai montré les lettres ci-jointes[1]; il a été étonné de tout ce qu'il a vu et il m'a rapporté ce que M. le Régent lui avoit dit de ma lettre, comme je l'ai expliqué ci-dessus. Je ne sais cependant s'il m'a tout dit et si sa politesse ne l'a pas porté à me cacher une partie de ce que M. le Régent lui a dit sur ma lettre.

Il m'a fait voir ensuite le projet de la lettre que lui et les évêques de son parti doivent écrire à M. le Régent, qui contient en effet deux parties, l'une sur la doctrine, l'autre sur la manière dont leur acceptation a été faite; il ne m'a pas lu la première partie, parce que ces sortes de matières regardent plutôt des théologiens que des magistrats, et d'ailleurs cette partie est fort longue, mais il m'a lu seulement le préambule et la seconde partie.

Je ne sais si mon entendement a été fasciné et séduit, mais je puis dire que, de tous les écrits que j'ai jamais vus, je n'en ai trouvé aucun composé avec plus d'agrément, plus de force et plus de grandeur. Le préambule est écrit avec modestie, mais en même temps avec dignité; et la seconde partie, qui concerne nos liber-

1. La correspondance avec Bâville, dont il a été question plus haut et qui n'est pas jointe au *Journal.*

tés, est, selon moi, le plus beau monument que nous puissions avoir pour soutenir les droits de notre Église contre la cour de Rome.

On y explique la manière dont la Constitution a été reçue, c'est-à-dire dans une assemblée dans laquelle on a nommé des commissaires pour l'examiner; ces commissaires en ont fait leur rapport, on a opiné, et ensuite on a arrêté de recevoir la Constitution, etc.

La lettre porte que l'acceptation peut être regardée comme relative à l'égard des peuples qui ont besoin de l'instruction pastorale pour leur expliquer la condamnation et pour les empêcher d'être séduits par les vérités apparentes qui se trouvent dans le livre du P. Quesnel, mais que, à l'égard des évêques, elle a été pure et simple. Je ne puis rapporter ici tout ce qui est dit sur cette matière; il y a apparence que cette lettre paroîtra un jour.

M. le cardinal de Rohan m'a ajouté qu'on étoit entre les évêques d'accord sur ce qui regardoit la doctrine de sa lettre, et qu'il n'y avoit plus à régler sur ce point que quelques difficultés sur des termes, qu'il espéroit les terminer aisément dans des conférences particulières, que M. le Régent lui avoit dit le matin que M. le cardinal de Noailles devoit apporter des projets d'acceptation dans la prochaine conférence qui devoit se tenir chez lui.

M. le Régent paroît résolu, à ce qu'il m'a dit, si on ne convient pas du projet d'acceptation, de convoquer un concile, et pour cela il presse M. de La Feuillade[1], nommé ambassadeur pour Rome depuis un an, de partir afin d'en conférer avec cette cour. M. le cardinal de Rohan ne croit pas que cette négociation réussisse et que le Pape veuille donner les mains au concile; il est même persuadé que c'est un artifice qui vient de l'autre parti pour éloigner le concile.

Il m'a dit que M. le Procureur général avoit donné un mémoire sur cette affaire et qu'il étoit d'avis d'y admettre les généraux d'ordres et quelques docteurs des universités. M. le cardinal de Rohan s'y oppose très fort. M. le Régent l'a prié de donner sur cela son mémoire.

Voilà le précis de ce qui s'est passé dans ma conversation avec M. le cardinal de Rohan; j'en suis sorti après sept heures du soir.

J'espère ne plus être chargé d'aucune commission dans cette affaire; mon emploi ne me porte point à en entendre parler; mon

1. Le duc Louis de la Feuillade, pair de France, plus tard maréchal de France comme son père.

inclination m'y porte encore moins et la manière dont les affaires se traitent maintenant m'invite de plus en plus à ne m'occuper uniquement que des choses qui font l'objet de ma profession, sans aucun empressement, ni de me faire valoir ni de courir après la fortune.

Le samedi 10 avril 1717, M. le Régent dit à M. le Chancelier[1], au Conseil de régence, qu'il désiroit de prendre un parti certain dans les affaires présentes de l'Église de France, plus troublée que jamais au sujet de la Constitution *Unigenitus* par les appels au futur concile qui en ont été jusques à présent interjetés par quatre évêques[2] et auxquels une infinité de personnes du second ordre[3] a adhéré, et par les procédures que font les évêques contre ceux qui adhèrent à cet appel. Il indiqua jour pour ce conseil au lendemain dimanche, à cinq heures du soir, et le chargea d'avertir M. le P. P. et les gens du Roi, ce qu'il fit. De ce conseil devoient être trois conseillers d'État, savoir : MM. Le Pelletier[4], Amelot[5] et d'Argenson[6], et M. le maréchal d'Uxelles et M. le marquis d'Effiat[7]. Je ne sais si c'est M. le Chancelier qui les a avertis ou quelque autre personne de la part de M. le Régent.

Le dimanche 11 avril, avant que d'aller chez M. le Régent, les gens du Roi ont été chez M. le Chancelier avec M. le P. P., qui les y avoit invités. Là, il ne s'est rien passé de remarquable, sinon que M. le Chancelier nous a dit que M. le Régent souhaitoit de trouver des moyens de pacification, et qu'il étoit bien fâcheux de voir ainsi le trouble et l'agitation dans les esprits, que, nos évêques étant d'accord sur la doctrine, il étoit surprenant

1. Daguesseau avait remplacé comme chancelier Voysin, mort subitement le 1er février; Joly de Fleury était devenu procureur général et Lamoignon premier avocat général.

2. Les quatre évêques étaient ceux de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne (Dorsanne, t. I, p. 323).

3. C'est-à-dire : du clergé inférieur.

4. Michel-Robert Le Pelletier, seigneur des Forts et de Saint-Fargeau, ancien conseiller au Parlement et maître des requêtes, intendant des finances, conseiller d'État depuis juin 1714, plus tard contrôleur général.

5. Michel Amelot, marquis de Gournay, conseiller d'État, ambassadeur, mort le 21 juin 1724.

6. Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson, lieutenant général de police en 1697, conseiller d'État depuis 1709, garde des sceaux en 1718.

7. Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, membre du Conseil de régence.

qu'ils ne pussent se concilier sur le reste; il nous parut fort désapprouver la conduite de M. le cardinal de Noailles et des évêques de son parti de ne vouloir pas suivre l'exemple des autres. Tout cet entretien s'est passé sans beaucoup s'ouvrir; nous allâmes au Palais-Royal, où, sur les cinq heures et un quart, M. le Régent nous a fait entrer dans son cabinet, tout le monde étant assemblé[1].

Il a commencé par nous dire qu'il nous avoit assemblés pour concerter avec nous un plan général sur le parti qu'il y avoit à prendre dans les affaires présentes, qu'on avoit imaginé d'ordonner une suspension de part et d'autre et qu'il vouloit avoir sur cela notre avis, qu'au surplus il nous déclaroit que son intention étoit de ne se point brouiller avec le Pape, quoiqu'il fût dans le dessein de soutenir nos libertés lorsque l'occasion le demanderoit; il a ajouté que M. le Chancelier avoit fait un mémoire sur ce projet et l'a invité de le lire.

M. le Chancelier a dit que ce mémoire n'étoit que des réflexions qu'il avoit mis sur le papier et qu'il n'avoit point apporté avec lui, mais qu'il pouvoit dire en substance ce qu'il contenoit; qu'il y avoit dans l'affaire présente deux choses à examiner : la première, de savoir ce qu'il convient de faire dans l'intérieur du royaume, la seconde, de savoir ce qu'il faut faire par rapport à la cour de Rome.

Pour l'intérieur du royaume : qu'on proposoit d'ordonner une suspension et une surséance générale, non seulement à tous écrits et mémoires de part et d'autre, mais encore à toutes procédures, en attendant qu'on ait pu trouver quelque moyen de conciliation; que ce parti pouvoit être bon en ce que, suspendant, c'étoit en quelque façon calmer les esprits, mais qu'il étoit à craindre que cette suspension n'augmentât la révolte des inférieurs, qui se soulèveroient aisément, ne craignant point les procédures; qu'il y avoit sur cela une autre difficulté, qui étoit de savoir si cela devoit se faire par une déclaration ou par un arrêt de règlement du Parlement; que la déclaration paroissoit plus authentique, mais qu'on pouvoit dire que l'arrêt du Parlement commettoit moins M. le Régent avec la cour de Rome;

A l'égard de Rome : qu'on proposoit de renouer une négociation qui consisteroit à faire agréer au Pape le corps de doctrine des évêques qui ont accepté la Constitution, mais qu'il paroissoit pour cela nécessaire que les évêques écrivissent eux-mêmes au Pape

1. Sur la conférence du dimanche 11 avril, dont Lamoignon parle ici si longuement, le *Journal* de Dorsanne est très bref (p. 330).

pour l'engager de l'accepter; qu'à la vérité on devoit croire que le Pape ne l'accepteroit jamais, à moins qu'il ne vît en même temps l'acceptation du cardinal de Noailles, mais qu'il faudroit tâcher en même temps de la lui envoyer, que peut-être le Pape, engagé par les évêques de son parti, entreroit en accommodement et qu'il seroit bien aise de terminer cette affaire, et que, quand même la négociation ne réussiroit pas, on trouveroit par là le moyen de tirer en longueur les choses, ce qui pourroit donner lieu de profiter des occasions; qu'après cela, si le Pape vouloit sévir et lancer ses foudres, il faudroit prendre les mesures ordinaires pour les arrêter.

Ce discours fini, M. le Régent a demandé à M. le P. P., qui étoit auprès de M. le Chancelier, son avis; mais il a proposé de commencer par le parquet, croyant qu'il convenoit de lui laisser l'honneur de faire sur cette affaire les ouvertures nécessaires. M. le Régent a donc commencé par demander l'avis de M. Chauvelin, comme le plus jeune.

M. Chauvelin[1] a dit en substance que l'importance de la matière auroit demandé un long examen et que, n'ayant été averti que la veille au soir, il ne pouvoit proposer que des réflexions que le peu de temps lui avoit permis de faire et qu'il n'osoit même trop les appuyer; que le parti de la suspension avoit été proposé il y avoit longtemps, qu'il eût été à souhaiter qu'on l'eût pris dans les commencements, que peut-être à présent il étoit trop tard d'y venir, parce qu'il seroit difficile de faire une loi égale entre les deux parties à cause de l'appel au futur concile, qui étoit une voie de droit qu'il ne falloit point exclure; que, au cas qu'il fût jugé à propos de faire cette loi, il lui paroissoit qu'il convenoit plutôt de la faire par une déclaration que par un arrêt, la déclaration étant une loi bien plus authentique puisqu'elle émane de la propre personne du souverain; qu'on ne pouvoit pas croire que, par un arrêt, M. le Régent fût moins commis avec Rome que par une déclaration, parce qu'on ne douteroit jamais que cet arrêt ne fût rendu de concert avec lui et par ses ordres; qu'au surplus, il croyoit que cette déclaration devoit être faite de concert avec les évêques acceptants, qu'il falloit tâcher de ne point blesser, d'autant plus qu'il voyoit qu'on étoit dans l'intention de les faire entrer dans la négociation qu'on vouloit faire avec le Pape; qu'il étoit fort

1. Germain-Louis de Chauvelin, seigneur de Grosbois, avait succédé en 1715 à son frère comme avocat général; il fut par la suite président à mortier, garde des sceaux et ministre des Affaires étrangères.

d'avis de continuer cette négociation; que, si elle ne réussissoit pas, comme il y avoit lieu de le craindre, alors il seroit difficile de ne pas prendre les voies dont on a coutume de se servir, mais qu'il ne croyoit pas qu'il fallût les prévenir.

Je me souviens en cet endroit d'avoir omis que M. le Chancelier, en parlant des voies qu'il faudroit prendre contre les censures qui viendroient de Rome, avoit dit qu'il seroit peut-être nécessaire d'interjeter au Parlement un appel au futur concile, non pas de la Constitution, parce que nous ne devions pas entrer dans le fonds de la doctrine et que nos libertés sont à couvert par l'arrêt d'enregistrement[1], mais des jugements et des censures que Rome pourroit rendre contre les appellants au futur concile, et qu'il falloit examiner s'il convenoit d'attendre que ces censures fussent faites ou de les prévenir, comme il s'étoit pratiqué en quelques occasions.

M. Chauvelin ayant cessé de parler, M. le Procureur général a pris la parole; il s'est fort étendu sur la matière et a établi les principes sur l'appel au futur concile. Il a commencé par dire qu'on ne pouvoit pas dire que la Constitution fût une loi de l'Église, n'étant pas acceptée par tous les évêques; qu'à la vérité, si dans un concile général un petit nombre d'évêques refusoit de souscrire à l'avis du plus grand, il faudroit toujours regarder l'avis du plus grand nombre comme la règle, mais que, lorsque les évêques n'étoient point assemblés, il falloit une uniformité parfaite dans leurs sentiments; qu'il falloit encore que le second ordre ne réclamât point contre la décision du premier, qu'ici tout, au contraire, se rencontroit, qu'il n'y avoit point d'uniformité dans les sentiments des évêques, et que le second ordre dût imposer la loi au premier, mais que le premier ne pourroit rien décider qu'après avoir consulté le second; que tel étoit l'ancien usage de l'Église, et que, cette forme n'ayant pas été suivie, on ne pouvoit exclure la voie d'appel au futur concile, qui, d'ailleurs, est une voie de droit, puisque nous regardons en France le Pape soumis au jugement du concile œcuménique; que cet appel par lui-même étoit suspensif, maxime qui ne pouvoit être contestée, même au jugement des docteurs ultramontains, et qu'ainsi il ne paroissoit aucune difficulté de suspendre tout jusques à l'événement de l'appel; que cette suspension devoit aller non seulement jusques aux

1. Cf. dans Mention, *op. cit.*, p. 49, note, les réserves faites par l'acte d'enregistrement du 15 février 1714, relatives aux libertés de l'Église gallicane et aux maximes et usages du royaume.

libelles, mais même jusques aux procédures des évêques, n'étant pas juste qu'ils pussent sévir contre les ecclésiastiques de leurs diocèses et prononcer contre eux des interdits et des excommunications; que cette loi cependant ne pouvoit pas exclure de l'autre côté l'appel au futur concile, qui étoit une voie de droit et qu'on ne pouvoit jamais interdire; qu'il paroissoit, à la vérité, que la suspension seroit tout entière d'un côté et qu'elle n'opéreroit rien de l'autre, mais que cela venoit de la nature de la chose et qu'il paroissoit impossible de faire autrement; qu'il étoit donc d'avis qu'on suspendît par ces raisons, qu'il croyoit que, quoiqu'une déclaration fût une loi plus authentique, cependant l'arrêt du Parlement commettroit moins M. le Régent avec la cour de Rome; qu'il étoit persuadé que la négociation avec le Pape étoit fort utile et qu'on pouvoit tâcher de la commencer; qu'il ne resteroit plus que de savoir, si le Pape faisoit quelques censures, quel parti il faudroit prendre; que le Parlement avoit sur cela ses usages, dont il ne pouvoit se départir, mais que la question étoit s'il conviendroit de prévenir les censures de la cour de Rome par un appel au futur concile de tout ce que le Pape pourroit faire; qu'il estimoit que cela se devoit faire ainsi qu'on fit en 1688 pour l'affaire de M. de Lavardin[1]. Ce discours, comme je l'ai déjà remarqué, a été très long et a roulé entièrement sur les maximes du parti opposé à la Constitution[2].

J'ai opiné ensuite, et j'ai dit en substance que, S. A. R. nous faisant l'honneur de nous demander notre avis sur les affaires présentes, il falloit nous dépouiller de la qualité d'officiers du parquet en cette occasion pour prendre celle de conseillers d'État, qui ne doivent pas toujours avoir en vue les partis rigoureux qu'on peut prendre contre la cour de Rome; que nous devions avoir en vue deux choses : la première, de ne point commettre M. le Régent avec le Pape, suivant son intention, qu'il me permettroit d'ajouter que cela paroissoit d'autant plus nécessaire dans l'affaire présente que, en cherchant d'offenser le Pape, nous offen-

1. Au moment de l'affaire des « franchises », l'ambassadeur de France à Rome, le marquis de Lavardin, ayant été excommunié par le pape Innocent XI, le procureur général au Parlement Harlay interjeta appel comme d'abus des sentences d'excommunication et d'interdit, et le Parlement rendit un arrêt conforme.

2. Joly de Fleury, on le voit, restait fidèle aux idées qu'il avait toujours défendues. Dorsanne, naturellement, trouve qu'il fut le seul à bien parler.

sions en même temps cent évêques de France qui lui sont unis. M. le Régent m'a interrompu en cet endroit et m'a dit : « Monsieur, dites cent dix évêques. » J'ai continué en disant que cette réflexion fortifioit la proposition, d'autant plus qu'un des premiers principes de nos libertés étoit la faillibilité du Pape et que nos évêques doivent concourir avec lui dans ses jugements, de sorte que le principal rempart de nos libertés sur ce point étoit l'épiscopat; qu'il ne falloit donc pas l'abandonner; qu'à la vérité je ne prétendois pas faire le procès aux autres; que les vues qu'on pourroit avoir sur cette affaire passoient mes lumières, mais que je me contentois de dire, quant à présent, qu'il falloit, dans le parti qu'on veut prendre, ne point blesser les évêques; — que la seconde chose que nous devions avoir en vue étoit de ne pas engager M. le Régent à soutenir dans la forme ce qui au fond pourroit être un jour mauvais, qu'il me paroissoit que, en s'expliquant sur la matière de l'appel au futur concile, c'étoit chercher en quelque manière à le soutenir dans la forme, et, quelque régulière que soit cette forme, ne seroit-il pas bien fâcheux un jour pour l'honneur de l'État et pour la gloire particulière de M. le Régent d'avoir autorisé par la forme une procédure qui ne pourra ne point réussir et qu'on peut dire même, en examinant les choses de bonne foi, qui, vraisemblablement, ne réussira pas par la manière dont pense la plus grande partie des évêques?

Que, ces deux principes posés, il falloit examiner ce qu'il convenoit de faire ou dans l'intérieur du royaume ou par rapport à la cour de Rome;

Qu'il n'y avoit que quatre partis à prendre pour l'intérieur du royaume : le premier, de ne rien faire; le second, de soutenir les évêques appelants au futur concile; le troisième, de soutenir les autres évêques; le quatrième, d'ordonner une suspension;

Que le premier parti est opposé aux vœux de tous les gens de bien, qui désirent qu'on agisse; que le second brouilleroit entièrement M. le Régent avec le Pape et la plus grande partie de nos évêques; que le troisième pourroit nuire à nos libertés, parce qu'il tendroit à détruire les grandes maximes qui venoient d'être établies par M. le Procureur général; qu'enfin le quatrième paroissoit être fort désiré dans le public et que S. A. R. pouvoit se souvenir que j'avois eu l'honneur de le lui proposer lorsqu'elle nous fit celui de nous demander notre avis sur le parti qu'elle prendroit contre la Sorbonne à l'occasion de l'appel au futur concile, mais qu'il me paroissoit que ce parti avoit ses inconvénients ; — qu'il y avoit trois choses à suspendre : la première, les libelles et les

écrits de part et d'autre, dont la licence est fort grande; la seconde, les disputes dans les écoles sur les matières traitées dans la Constitution, matières fort inutiles pour la religion et dont les plus habiles conviennent qu'ils n'ont aucune connoissance certaine; et la troisième, les mandements que font les évêques contre les prêtres de leurs diocèses; que ce qui me paroissoit faire le plus de difficulté étoit les mandements des évêques, qu'il n'étoit pas facile de leur fermer la bouche lorsque leurs curés pourroient rétracter en chaire leur acceptation et publication de la Constitution et leur écrire des lettres pareilles à celles que nous avons vues dans le public, et qu'ils avoient lieu d'en être très irrités; que, ne pouvant rien proposer de certain quant à présent, je croyois qu'il seroit peut-être à propos de dresser un plan de cette suspension et que, en l'examinant, on connoîtroit plus aisément les inconvénients et l'on trouveroit plus facilement des moyens de prononcer et de faire exécuter cette suspension;

Qu'il y avoit encore sur cela deux réflexions à faire : la première, de faire la suspension par une déclaration plutôt que par un arrêt de Parlement, la déclaration étant plus authentique que l'arrêt et plus générale, puisqu'elle auroit lieu pour tout le royaume, au lieu que l'arrêt ne seroit que pour le ressort du Parlement; qu'à la vérité on pourroit en faire rendre d'autres pareils dans les autres Parlements, mais que l'expérience faisoit connoître qu'on passoit quelquefois dans les Parlements les ordres qu'on leur donnoit; qu'il ne me paroissoit pas qu'un arrêt commît moins M. le Régent qu'une déclaration, parce qu'on ne douteroit jamais qu'il n'eût été rendu de l'agrément de S. A. R.; la seconde chose que j'ai observée étoit que cette déclaration pouvoit avoir deux motifs : le premier, l'appel au futur concile; le second, le trouble et la division de l'État; que, si on fondoit la loi qu'on veut faire sur l'appel au futur concile, ce seroit se commettre avec Rome et avec les évêques, qui se plaindront toujours lorsqu'on jugera cet appel suspensif; qu'il suffiroit donc de la fonder sur le trouble de l'État, étant persuadé que le roi dans son royaume étoit en droit d'imposer silence, dans un cas pareil à celui-ci, aux deux partis, et que c'étoit un effet de la protection qu'il doit donner à ses églises; que cette raison m'engageoit à penser encore que la voie de la déclaration étoit plus à désirer que celle de l'arrêt, parce que l'arrêt ne pourroit jamais avoir d'autre motif que l'appel au concile, parce que, quelque autorité qu'ait le Parlement, je doute qu'elle puisse aller jusques à ordonner une

pareille suspension sur le seul fondement du trouble, d'autant plus que le Roi seul peut suspendre les procédures des évêques et peut-être l'appel au futur concile.

J'ai ajouté que, pour ce qui regarde les mesures qu'il y a à prendre avec Rome, on ne pouvoit trop travailler à négocier, qu'il n'y avoit plus rien à désirer, et que le public souhaiteroit toujours que l'affaire se calmât que de la voir terminer par une autre voie, et que ce parti seroit toujours plus avantageux pour la religion; que, si, malgré la négociation, le Pape vouloit faire des censures ou lancer des excommunications, alors il seroit bon d'examiner le parti qu'il faudroit prendre, mais que je n'étois pas d'avis qu'on le prévînt, parce que ce seroit se commettre avec la cour de Rome, ce qu'on cherchoit à éviter. M. le Régent a ajouté qu'en 1688 on avoit pris le parti de prévenir les censures par un appel au futur concile, mais qu'alors on cherchoit de se brouiller avec le Pape.

Après moi a opiné M. d'Argenson, qui, en un mot, a été d'avis de continuer la négociation et de ne point prévenir les censures de Rome; il a aussi fort insisté à faire une suspension si elle n'est pas trop difficile, mais qu'il avouoit que lui seul n'étoit pas en état d'en juger, qu'au surplus il lui paroissoit qu'on ne devoit regarder cet appel que comme une procédure frivole, qui ne pouvoit avoir de suite; il a été d'avis que la suspension fût ordonnée par un arrêt du Parlement.

M. Amelot, qui a opiné après M. d'Argenson, a dit qu'on ne pouvoit s'empêcher d'être indigné de la démarche des évêques appelants, que, ayant eu l'honneur d'être appelé aux conférences que S. A. R. a bien voulu faire tenir en sa présence, il ne pouvoit s'empêcher de lui rappeler ce qui s'est passé; qu'on avoit espéré, pendant quelque temps, de concilier les esprits; que le corps de doctrine des évêques acceptants avoit été approuvé par les autres; que ce qui restoit étoit peu de chose et que cependant, lorsqu'on travailloit à finir le grand ouvrage de la réunion, les quatre évêques, pour la traverser, ont interjeté leur appel sans y être porté par aucun motif que celui d'éloigner l'accommodement, puisque le Pape n'avoit donné contre eux aucune censure; qu'en cela on peut dire qu'ils ont manqué à S. A. R. et que, quoiqu'il faille soutenir nos libertés, il n'est pas persuadé qu'on puisse soutenir un tel appel, et qu'il ne croit pas qu'on doive le regarder comme canonique ni légitime; c'est pourquoi il estimoit qu'il falloit chercher des moyens pour arrêter les procédures de ceux qui y adhèrent, et que la voie de la déclaration pour

suspendre lui paroissoit la plus sûre; qu'il prévoyoit bien les inconvénients qu'il pouvoit y avoir de se déclarer ouvertement contre l'appel au futur concile, mais qu'il avoit appris que les évêques acceptants travailloient à un mémoire qu'ils devoient présenter à S. A. R. contre cet appel, et qu'il conviendroit d'attendre que ce mémoire parût pour prendre un parti définitivement sur cette affaire; qu'au surplus, il étoit persuadé qu'on devoit continuer de négocier et que la manière de négocier qu'on proposoit lui paroissoit très convenable; que, si le Pape vouloit donner des brefs, on verroit alors le parti qu'il y auroit à prendre.

M. le maréchal d'Huxelles, qui étoit assis près de M. Amelot, a repris, en peu de mots, ce que l'on avoit dit pour la suspension, paroissant peu content de l'appel; il a ajouté que, puisqu'on ne pouvoit prendre alors un parti définitif, il falloit trouver un moyen, en arrêtant les procédures des évêques, d'arrêter aussi le cours de ces appellations; et, sur ce que M. le Procureur général a dit que la forme de cela paroissoit impossible, il a répliqué qu'en matière de gouvernement il falloit abandonner la forme et la sacrifier pour aller à l'essentiel; que l'essentiel étoit de ne point brouiller l'État avec le Pape, et qu'il répétoit encore qu'il ne croyoit pas l'appel au futur concile soutenable. A l'égard de la négociation, il a été de l'avis de tâcher de la faire, si cela se peut, de la manière dont M. le Chancelier l'a proposée.

Tout le reste a été du même avis à peu de choses près.

M. le marquis d'Effiat, qui a parlé ensuite, a dit qu'il regardoit cet appel comme illusoire, étant interjeté à un tribunal qui n'existe point et qui n'existera peut-être pas si tôt.

M. Le Pelletier a proposé d'assembler un concile national pour tâcher de calmer les esprits, regardant même cette voie comme légitime pour obliger les évêques refusants de s'unir aux autres; il a ajouté que la suspension n'étoit qu'un remède palliatif, et que peut-être le concile termineroit tout.

M. le P. P. et, après lui, M. le Chancelier ont trouvé beaucoup d'inconvénients de part et d'autre, étant néanmoins tous les deux d'avis de la négociation; mais ils ont proposé une autre conférence avec les mêmes personnes. M. le Régent l'a indiquée à la huitaine.

Il paroît que de cette conférence il n'a résulté autre chose, sinon qu'on tâcheroit de négocier avec Rome et qu'on engageroit les évêques acceptants d'y concourir, en même temps qu'on proposeroit à M. le cardinal de Noailles de donner son projet d'ac-

ceptation. Au surplus, on est convenu en quelque manière de se dispenser, autant qu'on le pourroit, de parler de l'appel du futur concile et de traiter cette matière. J'oubliois de dire que, sur la fin de l'opinion, on a proposé, en faisant entrer les évêques acceptants dans la négociation, de les engager de faire en sorte que leurs confrères ne fissent que le moins qu'ils pourroient de procédures.

Au sortir de la conférence, M. le Chancelier a invité les gens du Roi de se trouver chez lui le mercredi 14, ce qui a été fait.

Là, on a fort agité la matière et on n'a rien arrêté, sinon qu'il y avoit tant d'inconvénients à supprimer l'appel au futur concile qu'il étoit presque impossible de parvenir à cette suspension, quoique si désirée, et qu'il étoit difficile de ne fonder la loi qui seroit faite que sur le trouble et la division du royaume.

Le dimanche 18 avril, nous nous sommes tous assemblés de nouveau chez M. le Régent, suivant la remise du dimanche précédent[1]. M. le Chancelier avoit apparemment rendu compte à M. le Régent de ce qui s'étoit passé chez lui et des difficultés qu'on trouvoit à suspendre l'effet de l'appel au futur concile. M. le Régent nous a dit, en arrivant, qu'il falloit chercher un moyen pour ne point s'expliquer sur l'appel au futur concile dans le Parlement que le plus tard qu'on pourroit, et qu'il faudroit commencer par voir si on pourroit arrêter la plaidoirie d'une cause qui est commencée d'être plaidée entre M. l'archevêque de Reims et plusieurs chanoines et curés de son diocèse au sujet des appels comme d'abus qu'ils interjettent de différents mandements et ordonnances, par lesquelles M. l'archevêque de Reims[2] ordonne l'acceptation de la Constitution *Unigenitus*, l'une desquelles a suspendu plusieurs d'entre eux, dont il y a eu quelques-uns qui n'ont pu être relevés, s'y étant pris trop tard pour avoir les arrêts de défenses.

On a proposé d'appointer l'affaire ; M. le Procureur général s'y est fort opposé, sur ce que la règle est de laisser plaider ces sortes d'affaires jusques à la fin, après laquelle on appointe si cela

1. Dorsanne, dans son *Journal* (p. 331), dit qu'il n'a rien su de cette réunion du 18 avril 1717, sinon qu'on était convenu qu'il fallait renouveler les peines portées contre les colporteurs qui vendaient des livres de contrebande et y ajouter la peine du pilori.

2. Christophe-Louis Turpin de Crissé, archevêque de Reims de 1712 à 1723.

est jugé nécessaire; cependant, on est convenu qu'il seroit très à propos d'engager les parties de consentir l'appointement; la seule difficulté est que, pendant l'instruction, les prêtres suspendus ne seront pas relevés; c'est pourquoi, si M. l'archevêque de Reims ne veut pas les relever, on a arrêté de continuer la plaidoirie, mais à huis clos, ne faisant entrer à l'audience que les parties; il a été encore convenu que, en portant la parole sur l'affaire, je m'abstiendrois de parler de l'appel au futur concile si je pouvois m'en exempter. M. le Procureur général n'a pas été trop content et vouloit que je m'expliquasse sur la question de savoir si l'appel au futur concile est suspensif. Ayant reçu mes ordres, je tâcherai de n'en point parler dans la plaidoirie si je puis m'en dispenser, quoique ce soit un des principaux moyens d'appel comme d'abus, puisqu'on soutient que M. l'archevêque de Reims n'a pu rendre une ordonnance pour excommunier, dans l'affaire de la Constitution, ceux qui ont appelé au futur concile.

Le second point qui a été traité dans la conférence a été de savoir si on feroit une déclaration pour suspendre le cours des libelles qui se distribuent de part et d'autre, autant sur cette affaire que sur beaucoup d'autres. Il ne s'est rien passé sur cela de remarquable, si ce n'est que M. d'Argenson, en opinant, a insisté fortement pour avoir une déclaration qui prononçât des peines de fouet ou de carcan contre les imprimeurs et colporteurs. On a fort agité si cette déclaration seroit de quelque effet; cependant, tout le monde est convenu qu'elle pouvoit être utile; M. le Chancelier a chargé M. le Procureur général de la dresser.

Le mardi 30 novembre 1717, jour de saint André, j'ai reçu, sur le midi, un message de M. le P. P. qui me prioit de passer chez lui l'après-dînée et me demandoit si je n'avois rien reçu de la part de M. le cardinal de Noailles; j'ai répondu que je passerois chez lui au commencement de l'après-dînée et que je n'avois rien reçu.

Ce message m'a fort inquiété pendant le dîner. Il paroissoit depuis quelques jours un imprimé de l'acte d'appel de M. le cardinal de Noailles au futur concile de la Constitution *Unigenitus*[1], contre son aveu, à ce qu'il dit, et, comme M. le Régent veut faire

1. Le jeudi 25 novembre, des gens en carrosse et d'autres à pied répandirent dans Paris des imprimés de l'acte d'appel du cardinal de Noailles (*Journal* de Dorsanne, t. I, p. 376).

exécuter rigoureusement la déclaration du 7 octobre dernier, qui défend toutes sortes d'écrits sur cette matière[1], il avoit été résolu d'en demander la suppression le 1er décembre à la Grand'Chambre; on avoit proposé que M. le cardinal de Noailles la demandât lui-même, mais il avoit dit à M. le Régent qu'il ne pouvoit la donner sans, en même temps, avouer son appel, et, comme il étoit convenu entre eux que son appel ne seroit point manifesté pendant le cours de la négociation qui se fait à Rome sur le projet d'acceptation que M. le cardinal de Noailles y a envoyé, ainsi il convint de ne point donner la requête.

J'ai été fort inquiet pendant une heure du message de M. le P. P. Comme j'étois à table, on m'est venu dire qu'un ecclésiastique me demandoit de la part de M. le cardinal de Noailles; je suis sorti de table pour l'aller trouver; il m'a présenté la lettre ci-jointe, avec l'acte qui y est pareillement joint[2], et en même temps s'est retiré assez précipitamment, me disant qu'il n'y avoit point de réponse.

J'ai commencé par lire la lettre et j'ai été fort surpris de voir la proposition qu'il me faisoit de lire un acte au Parlement; mais ma surprise a augmenté en lisant cet acte et la signification qui m'en est faite. Je n'explique point ici les irrégularités qu'il contient; elles sont écrites dans un projet de discours dont je parlerai ci-après.

Aussitôt, j'ai été chez M. le P. P., qui avoit reçu une lettre de M. le cardinal de Noailles, qui lui mandoit que je lui montrerois cet acte; je le lui ai montré, en effet, et il a été fort étonné en le lisant; il avoit ce jour-là pris médecine. J'ai été ensuite au Palais-Royal pour le faire voir à M. le Régent.

M. le Régent travailloit avec M. le comte de Toulouse[3] et M. le maréchal d'Estrées[4] pour les affaires de la marine; je lui ai fait dire que j'avois à lui parler de quelque chose de pressé; il

1. Sur cette déclaration du 7 octobre 1717, enregistrée le lendemain au Parlement, Lamoignon absent, voir Dorsanne, t. I, p. 355.

2. Ces pièces manquent dans le manuscrit. — Dans sa lettre à Lamoignon, qui fut portée à ce dernier par M. Chevalier, secrétaire du cardinal, Noailles protestait que l'imprimé de son acte d'appel avait été fait sans sa participation, mais qu'il ne pouvait désavouer cet acte (Dorsanne, t. I, p. 377-378).

3. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, amiral de France.

4. Jean, comte d'Estrées, maréchal de France, vice-amiral du Ponant.

m'a fait entrer; il savoit déjà la chose, car il avoit reçu une lettre de M. le cardinal de Noailles qui lui avoit envoyé une copie de l'acte, et sur-le-champ il avoit envoyé chercher M. le Chancelier, à qui il avoit dit de nous assembler chez lui pour revoir le discours que je devois faire le lendemain et examiner ce qu'il y auroit à faire sur cet incident.

Peu après, je suis arrivé. M. le Régent m'a dit d'aller chez M. le Chancelier et de revenir ensuite chez lui; il m'a paru fort ulcéré de cette démarche et m'a dit que, puisque M. le cardinal de Noailles vouloit avouer son appel, il publieroit son projet d'acceptation et son corps de doctrine. Je ne lui ai dit que deux mots sur la sommation faite aux gens du Roi de faire au Parlement une déclaration au nom de M. le cardinal de Noailles et de la forme de la signification. Il avoit déjà bien compris tout cela. J'ai été chez M. le Chancelier.

Je me suis trouvé seul chez lui; il m'a dit que cet acte l'avoit fort surpris et qu'il étoit fort fâché des mauvais conseils qu'on donnoit à M. le cardinal de Noailles; il a été bien plus étonné lorsque je lui ai montré la signification qui m'étoit faite, et il est convenu qu'il falloit faire supprimer la minute, que M. le cardinal de Noailles ne pourroit jamais soutenir cet acte.

M. le Procureur général est venu après et M. Chauvelin ensuite; M. le Procureur général a apporté une pareille signification qui venoit de lui être faite par le secrétaire de l'Archevêché au sortir du Conseil de conscience.

Dans cette assemblée, qui a duré deux heures, on a examiné le discours que je devois faire le lendemain, et il a été fort réduit. Ensuite, après avoir beaucoup discouru, M. le Chancelier est convenu que, dans l'état des choses, nous ne pouvions demander la suppression de l'imprimé sans parler de l'acte en question, et que nous ne pouvions en parler sans en demander la suppression et un décret contre le secrétaire pour s'être ingéré de faire une signification[1].

Sur les sept heures, nous sommes retournés au Palais-Royal, où nous avons trouvé M. le P. P., qui nous attendoit, ayant été mandé par M. le Régent.

1. Cf. Dorsanne, t. I, p. 378 : « Ces Messieurs, dans leur assemblée, apportent quelque lénitif au plaidoyer de M. de Blancmesnil et, au surplus, fort offensés des notifications du cardinal, veulent décréter de prise de corps le sieur Chevalier. »

Nous lui avons rendu compte de ce qui s'étoit passé chez M. le Chancelier; il s'est fort élevé contre M. le cardinal de Noailles, disant qu'il le forceroit à se déclarer contre lui, parce que la cour de Rome le regarderoit comme un sot ou comme un fripon : sot, que le cardinal de Noailles, lui ayant donné parole de ne point publier son appel, ne laissât pas indirectement de le publier par cette déclaration et qu'il le souffrît impunément; ou fripon, parce qu'on ne douteroit pas à Rome qu'il ne fût d'intelligence avec le cardinal de Noailles pour tromper le Pape. Voilà à peu près les mêmes termes qu'il nous a dit. Il a été, après cela, convenu qu'on négocieroit avec M. le cardinal de Noailles pour l'engager à remettre la minute de l'acte, afin qu'elle fût brûlée avec les deux copies, et qu'on lui feroit entendre que, s'il ne prenoit ce parti avant le lendemain, nous serions obligés d'entrer à la Grand'Chambre pour en demander la suppression. Et, sur ce que j'ai prié M. le Régent de trouver bon que cela se fît, il nous a dit qu'il ne pouvoit s'y opposer.

Je suis revenu chez moi; il étoit huit heures du soir, et comme je n'étois pas assuré du succès de la négociation, j'ai préparé toute la soirée un petit discours pour le lendemain, où j'ai expliqué sommairement les ridicules de cet acte.

Cependant, M. le Chancelier et M. le Procureur général ont négocié toute la soirée, et enfin, sur les deux heures après minuit, ils ont obtenu de M. le cardinal de Noailles qu'il donnât à M. le Procureur général la minute[1]; il m'a écrit sur-le-champ, mais, par un quiproquo, la lettre a été portée à M. Chauvelin, de sorte que je n'ai su l'affaire finie que lorsque j'ai été le lendemain au Palais, où M. le Procureur général me l'a dit en me montrant l'original de l'acte.

Nous sommes entrés à la Grand'Chambre pour demander la suppression de l'imprimé de l'acte d'appel, et après que l'arrêt a été rendu, M. le Régent ayant écrit à M. le Procureur général de l'aller trouver avec nous, nous y avons tous été; M. le Procureur général a donné l'original de l'écrit, nous avons donné chacun nos copies et M. le Régent les a jetés dans le feu en notre présence. C'est ainsi qu'a fini toute cette affaire[2].

1. Cf. Dorsanne, t. I, p. 379. On voit que ce fut encore Joly de Fleury qui donna à cette affaire une issue moins fâcheuse et sauva Noailles d'une humiliation en plein Parlement.

2. Le 1er décembre, le Parlement assemblé, Lamoignon fit son plai-

J'ai joint aux autres pièces qui accompagnent cet écrit une copie de l'acte en question[1].

Le samedi 19 mars 1718, nous avons porté à la Grand'Chambre la lettre imprimée de M. l'archevêque de Reims à M. le Régent[2]; nous avions pris des conclusions pour la faire brûler, ainsi qu'il a été ordonné par l'arrêt. On étoit d'accord d'exécuter l'arrêt le lundi 21.

Le dimanche, M. de La Vrillière, secrétaire d'État[3], est venu voir M. le P. P. sur le midi; il lui a dit que le Conseil de régence avoit trouvé fort mauvais qu'on eût rendu cet arrêt quoique, avant que de déférer la lettre à la Grand'Chambre, nous eussions demandé à M. le Régent s'il le trouvoit bon, et qu'il nous eût dit que nous ferions bien de tomber fortement sur la lettre, mais d'en épargner l'auteur. M. de La Vrillière dit à M. le P. P. qu'il avoit ordre d'expédier une lettre de cachet pour suspendre l'exécution; M. le P. P. lui répondit que cela seroit d'une dangereuse conséquence, que le Parlement, étant déjà fort échauffé sur d'autres affaires, prendroit aisément feu sur celle-là, que les gens du Roi même ne pourroient s'empêcher d'en porter leurs plaintes à la Compagnie et que, du moins, il vaudroit mieux qu'il mandât les gens du Roi pour leur donner ses ordres. M. de La Vrillière pria M. le P. P. de ne point encore signer l'arrêt. Il lui promit de ne le signer que le lundi 21, et en effet il ne l'a signé que le lendemain; il ne pou-

doyer, dont les conclusions furent adoptées, après une protestation de l'abbé Pucelle.

1. Ces pièces manquent dans le manuscrit.

2. L'archevêque de Reims avait écrit, en janvier 1718, une lettre au Régent, « horrible contre les Parlements et tous ceux qui n'avoient pas reçu la Constitution. M. le Chancelier y étoit traité indignement, le cardinal de Noailles y étoit comparé à Photius, le duc de Noailles y avoit sa part, et M. le chancelier de Pontchartrain n'y étoit pas épargné ». Il en envoya copie à plusieurs de ses amis, puis la fit imprimer. Le Parlement insista pour s'en occuper; Lamoignon porta la parole, et un arrêt condamna la lettre à être brûlée par la main du bourreau; mais, par ménagement pour son auteur, on la considéra comme une œuvre supposée et mise sous le nom de l'archevêque. Sur l'ordre du Régent, il fut sursis à l'exécution de l'arrêt, sous prétexte que ce prince voulait voir le plaidoyer de Lamoignon (Dorsanne, t. I, p. 387-388, 390).

3. Louis Phélypeaux, marquis de La Vrillière, secrétaire d'État depuis le 10 mai 1700.

voit même le faire plus tôt, car il falloit insérer dans l'arrêt le petit discours que j'ai fait en portant l'écrit.

Le même jour, lundi, entre les deux audiences, M. le P. P. nous a dit, à son cabinet, ce qui s'étoit passé chez lui la veille avec M. de La Vrillière; nous sommes convenus de ne rien dire et d'attendre que M. le Régent nous envoyât chercher; c'est ce que nous avons fait, nous n'avons entendu parler de rien dans la journée.

Le mardi 22, sur les six heures du matin, M. le Régent nous a mandé de nous trouver le matin au Palais-Royal; nous y avons été sur les neuf heures et demie; M. le Régent, après nous avoir parlé de quelques affaires, nous a dit qu'il croyoit qu'il falloit suspendre l'exécution de l'arrêt, que le Roi, donnant grâce aux criminels, pouvoit aussi suspendre l'exécution d'un arrêt qui condamne un livre.

Nous lui avons représenté la différence qu'il y a entre un criminel à qui on fait grâce, et qui avoue son crime, et un écrit qu'on condamne pour la police; nous lui avons dit qu'il n'y avoit aucun exemple de pareille grâce accordée, et nous l'avons même assuré que, si la Compagnie savoit qu'il y eût un pareil ordre, nous ne répondrions pas que sur le champ elle ne rendît un arrêt portant que l'arrêt du 19 seroit exécuté sur le champ, sans s'arrêter aux ordres qu'on pourroit recevoir.

M. le Régent fut touché de ces raisons et dit qu'il eût été à souhaiter qu'on l'eût fait exécuter sur le champ. On proposa quelques expédients : 1° de ne le pas envoyer dans les provinces; M. le Régent le rejeta; 2° de ne pas imprimer l'exécution au bas de l'arrêt; il l'agréa et il nous dit qu'il falloit, du moins, le faire exécuter avec le moins de cérémonie qu'on pourroit.

Nous avons été sur le champ chez M. le P. P., à qui nous avons dit tout ce qui s'étoit passé; il a mandé Ysabeau, commis au greffe servant à la Grand'Chambre, et l'a chargé de faire faire incessamment l'exécution; mais, comme il eût été difficile de trouver l'exécuteur, il a pris un guichetier; c'est pourquoi, dans le procès-verbal d'exécution, il n'est point dit que l'écrit a été lacéré par l'exécuteur.

L'arrêt a été imprimé dans le même jour; M. le Procureur général n'en a laissé tirer que 400 exemplaires et, pour cela, a envoyé un homme à l'imprimerie pour faire rompre la planche aussitôt qu'ils seroient tirés; il a fallu aussi apporter chez lui tous les exemplaires pour en faire l'envoi dans les provinces et la dis-

tribution à ceux à qui on a coutume d'en donner; et, comme le procès-verbal d'exécution n'a point été imprimé, afin qu'on ne pût le trouver mauvais, il a daté les lettres circulaires dans les provinces du 21 mars, qui est la veille de l'exécution.

Le mercredi 14 septembre 1718, étant à Malesherbes[1], j'ai reçu, à cinq heures du matin, un message de M. le Procureur général, qui me mandoit de venir à Paris pour une affaire pressée et importante. Je suis parti sur-le-champ, ne sachant pas trop ce que c'étoit, mais je m'en doutois un peu, car M. le duc d'Orléans nous avoit dit, le 7 septembre, lorsque nous avions été prendre congé de lui, qu'il pourroit bien nous mander incessamment pour les affaires de la Constitution. Quelques mois auparavant, il nous avoit assemblé dans son cabinet pour nous dire qu'il savoit la résolution que le Pape avoit prise, qui étoit de ne point prononcer d'excommunication contre les évêques qui n'ont pas reçu la Constitution, mais de déclarer simplement qu'ils étoient séparés de la communion de l'Église romaine; il nous avoit sur cela demandé notre sentiment en présence de M. le maréchal d'Uxelles et, si je ne me trompe, de M. le Garde des sceaux. Il avoit été résolu dans cette assemblée : 1° de ne point prévenir la bulle qui viendroit à ce sujet; 2° lorsqu'elle seroit arrivée, d'en interjeter appel au futur concile et même appel comme d'abus; mais, comme je l'observe, il y avoit longtemps que cette délibération avoit été prise lorsque nous sommes entrés en vacances.

Aussitôt que j'ai reçu la lettre de M. le Procureur général, je suis parti pour Paris, où je suis arrivé le même jour à quatre heures et demie; aussitôt j'ai mandé à M. le Procureur général que j'étois arrivé à Paris suivant sa lettre; il est venu chez moi peu de temps après.

Il m'a dit d'abord qu'il ne savoit pas si je viendrois sur sa lettre; je lui ai répondu qu'elle étoit si précise que je n'avois pas cru devoir différer; ce premier abord n'a pas laissé de me surprendre.

Ensuite, il m'a dit que l'on avoit eu une copie de la bulle que le Pape vouloit donner pour déclarer les évêques séparés de communion avec lui, et qu'on croyoit qu'elle auroit été publiée dans

1. Malesherbes, Loiret, arr. de Pithiviers. Le château, reconstruit sous Louis XIII, appartenait aux Lamoignon et l'on sait que le fils de l'avocat général, futur défenseur de Louis XVI, en prit le nom.

Rome le 8, jour de la fête de la Vierge[1], et qu'il ne doutoit pas que M. le Régent n'en reçût nouvelle par un courrier extraordinaire qui devoit, selon toutes les apparences, arriver ce jour-là ou le lendemain. Nous sommes convenus de nous assembler sur cela le lendemain au soir, pour concerter la manière dont nous exécuterions ce qui avoit été arrêté chez M. le Régent quelques mois auparavant.

Il m'a parlé ensuite d'une autre affaire : Messieurs de la Chambre des vacations avoient été chargés par la Compagnie de renouveler de temps en temps des instances auprès de M. le Régent pour le retour de trois des Messieurs qui avoient été enlevés dans le mois d'août.

Pour exécuter cette commission, ils avoient arrêté la veille de mander M. le Procureur général à la Chambre des vacations pour le charger de demander heure à M. le Régent pour les recevoir; le greffier en chef avoit été chargé de cette commission et M. le Procureur général lui avoit répondu qu'il croyoit qu'il étoit hors d'usage de le mander ainsi, et que c'étoit une fonction qui appartenoit à son substitut; il m'a paru qu'il avoit raison; mais, dans le moment présent, nous avons cru qu'il y avoit des ménagements à prendre, et nous avons remis au lendemain pour en raisonner.

Je lui ai demandé ensuite quel étoit l'état de cette affaire, et s'il n'y avoit point d'espérance qu'elle pût se concilier; il m'a dit que l'accommodement tenoit à peu de choses, que les évêques acceptants approuvoient non seulement le corps de doctrine de M. l'archevêque de Paris, mais encore le préambule et la fin de son mandement et que la seule difficulté consistoit en ce qu'ils demandoient qu'il ajoutât qu'il ne donnoit aucune restriction à la bulle, ce qu'il refusoit de faire, déclarant qu'il n'ajouteroit rien de contraire. Il m'a paru que cet obstacle ne devoit pas arrêter M. l'archevêque de Paris, et je l'ai dit ainsi à M. le Procureur général, qui lui est assez attaché; j'ai ajouté que je croyois que, pour terminer cette affaire et empêcher le schisme, M. l'archevêque de Paris devoit donner son mandement pour l'acceptation; M. le Procureur général m'a dit que M. l'archevêque de Paris craignoit deux choses : 1° de s'attirer ses curés et les ecclésiastiques de son diocèse qui ont appelé de la bulle au futur concile; 2° que son mandement ne fût censuré par le Pape ou par les

1. C'est bien à cette date que fut publié à Rome le bref du pape; il arriva à Paris le 19 septembre (Dorsanne, t. I, p. 429).

évêques de France. J'ai répondu à ces deux objections : à l'égard de la première, que, lorsque M. l'archevêque de Paris voudroit se rendre maître de son clergé, il le seroit aisément, d'autant plus que l'autorité séculière ne pourroit manquer se joindre à lui dans cette occasion; à l'égard de la seconde, que je croyois que les évêques de France demeureroient dans le silence, parce que, étant fatigués de cette affaire, ils ne demanderoient pas mieux pour la plupart que de la voir terminer, d'ailleurs qu'il paroissoit que plusieurs évêques déclaroient qu'ils n'avoient accepté la bulle que relativement, que, lorsque M. l'archevêque de Paris donneroit son acceptation, tous ces évêques se joindroient à lui, et qu'alors je doutois que le Pape voulût rien entreprendre; il m'a paru assez convaincu de ces raisons et m'a laissé une copie du projet de la bulle, que j'ai copié moi-même sur-le-champ.

Le lendemain matin, j'ai fait un projet du discours que j'aurois à faire s'il falloit entrer à la Chambre des vacations; ce discours recevoit beaucoup de difficulté, en ce qu'il me paroissoit qu'il ne falloit donner de motif aux appels que la forme de la bulle, et non point le fond, dans la connoissance duquel nous ne devons point entrer. Je joins à ce mémoire ce projet qui est très informe et que j'ai fait seulement *currente calamo*[1].

Le soir, Messieurs mes confrères sont venus chez moi. M. Chauvelin est arrivé le premier, qui m'a dit qu'il étoit surpris de me voir arrivé, qu'il n'étoit venu aucun courrier, et que M. le Procureur général m'avoit écrit de son chef sans en parler à M. le P. P., ni à M. le maréchal d'Uxelles, ni à lui; il m'a fait observer encore que, lors d'un appel au futur concile interjeté en 1688 au mois de septembre, M. le Procureur général n'étoit point assisté des avocats généraux, et qu'ainsi notre présence seroit inutile, que, pour lui, il étoit prêt d'aller en campagne; cependant nous sommes convenus d'attendre encore jusques au lendemain au soir l'arrivée du courrier, après quoi nous demanderions notre congé. J'avois en mon particulier des raisons pressantes d'inquiétude : un de mes enfants avoit la petite vérole à la campagne[2].

1. Ce mémoire de deux pages, et très raturé, se trouve dans le manuscrit de Lamoignon.

2. C'était le fils aîné du premier mariage de Guillaume de Lamoignon avec Madeleine-Louise d'Aligre : né le 16 octobre 1712, cet enfant, qui s'appelait Chrétien-Étienne-François, mourut de la petite vérole le 15 septembre 1719.

M. le Procureur général est venu peu de temps après, et nous sommes convenus que, lorsque la bulle seroit arrivée, nous presserions M. le Régent de nous en laisser interjeter appel au concile et comme d'abus, ou du moins d'obtenir le premier, parce qu'il nous étoit revenu que M. le Régent vouloit empêcher qu'on ne fît rien au Parlement; il y avoit même une difficulté par rapport à l'appel comme d'abus; c'est qu'on ne pouvoit pas y faire prononcer en temps de vacations et qu'on ne pouvoit que le relever; aussi avons-nous trouvé cette différence entre les deux appels au concile, interjetés en 1688, que le premier, étant interjeté en plein Parlement, avoit été accompagné d'un appel comme d'abus, ce qui n'avoit pas été fait pour le second, qui l'avoit été en temps de vacations; nous sommes convenus cependant de demander d'être reçus appelants comme d'abus seulement, à cause du temps des vacations.

Mais comme la bulle n'étoit pas arrivée, il a été arrêté entre nous que, si on avoit nouvelle le lendemain au soir qu'elle eût été publiée, nous resterions à Paris pour porter l'appel à la Chambre des vacations, ainsi qu'on avoit fait en 1688 pour celui qui fut interjeté en plein Parlement, sinon, que nous partirions le samedi, et, au cas qu'on eût nouvelle de la publication de la bulle, que M. le Procureur général feroit ce que fit M. de Harlay, son prédécesseur, seul en 1688 en temps de vacations.

A l'égard de ce qui s'étoit passé à la Chambre des vacations, nous sommes encore convenus que M. le Procureur général, pour éviter toute difficulté et pour empêcher que la Chambre des vacations ne fût aigrie contre lui, iroit le lendemain au Palais et diroit à la Chambre que, quoiqu'il ne fût pas d'usage de l'y mander, cependant il n'avoit pas cru devoir manquer une occasion de témoigner à la Compagnie son empressement pour lui rendre ses services, et qu'il venoit pour recevoir ses ordres.

J'oubliois de dire que, M. le Procureur général ayant fait chercher dans les registres du Parlement s'il y avoit des exemples que la Chambre des vacations eût mandé le procureur général, il ne s'en étoit trouvé aucun; au contraire, dans le mois d'octobre 1649, on trouve que Bechefer, substitut, avoit été vers M. le Chancelier pour demander un jour, afin que la Compagnie pût voir le Roi.

M. le Procureur général avoit fait montrer cet exemple à Messieurs de la Chambre des vacations le matin par le greffier en chef; mais ils avoient dit que, étant à Paris, il ne pouvoit se dispenser

de venir en la Chambre lorsqu'il y étoit mandé; c'est ce qui nous a porté encore d'être d'avis qu'il y allât, d'autant plus que Messieurs de la Chambre des vacations avoient ajouté que, s'il ne venoit pas le lendemain, ils l'enverroient chercher chez lui.

Le lendemain au matin, qui étoit le vendredi, M. le Procureur général a écrit au greffier en chef pour le charger de demander à Messieurs des vacations l'heure à laquelle ils se trouveroient au Palais, ajoutant qu'il s'y rendroit, quoique ce ne fût pas l'usage; le greffier en chef ayant été parler à Messieurs des vacations, ils l'ont chargé de mander à M. le Procureur général de ne point encore venir ce jour-là, et que M. le président de Meaupou[1], qui préside la Chambre des vacations, verroit sur cela M. le P. P.

Le même jour, au matin, M. le P. P. nous a fait prier de passer chez lui. Là nous avons traité différentes matières : la première, l'appel au concile, sur lequel il n'a été résolu autre chose sinon ce qui avoit été arrêté chez moi la veille; la seconde chose dont on a parlé a été de savoir si plusieurs conseillers au Parlement qui sont à Paris ne voudroient pas entrer à la Chambre des vacations, lorsque nous porterions cet appel; on a examiné sur cela les registres, et on a trouvé que, lorsque, en temps de vacations, on avoit fait des assemblées extraordinaires, ce n'étoit que pour des affaires importantes pour le royaume, comme je l'ai fait voir ailleurs. Enfin, on a parlé de l'incident de la Chambre des vacations, et M. le P. P. est convenu de faire en sorte que, au lieu de faire des députations fréquentes à M. le duc d'Orléans, Messieurs des vacations voulussent bien se contenter que M. le président de Meaupou se présentât de temps en temps devant lui avec deux conseillers pour demander la liberté de leurs confrères.

Messieurs mes collègues ont été, en sortant de là, au Palais-Royal voir M. le Régent, qui avoit été un peu malade; ils lui ont fait mes excuses de ce que je ne me présentois pas devant lui à cause de la petite vérole de mes enfants; il leur a dit que rien ne pressoit au sujet de la bulle. M. le Procureur général me l'a mandé, sur les six heures du soir, par la lettre ci-jointe[2]. Sur les huit heures et demie, M. Chauvelin m'a mandé qu'il sortoit de chez M. le maréchal d'Uxelles, et qu'il n'étoit arrivé aucun courrier de

1. René-Charles de Maupeou, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, président à mortier le 23 mars 1718; il devint en 1743 premier président, puis garde des sceaux et chancelier.

2. Cette lettre ne figure pas dans le manuscrit.

Rome. Le lendemain, je suis parti de grand matin, résolu de ne point retourner à Paris des vacances pour cette affaire sur une simple lettre de M. le Procureur général.

Le lundi 26 septembre, au soir, j'ai reçu une lettre de M. le Procureur général qui me propose d'aller à Paris au sujet de la bulle, qui est arrivée[1]; je lui ai répondu que je le priois de m'excuser sur la maladie de mon fils et de me mander ce qui se seroit passé. J'ai appris en même temps que M. le cardinal de Noailles avoit publié son appel au futur concile dans son chapitre, que tous les chanoines y avoient adhéré, à la réserve de deux, et qu'il l'avoit fait publier au prône dans toutes les paroisses de Paris.

Le 3 octobre, M. le Procureur général m'a écrit qu'on n'avoit appelé que comme d'abus[2], et m'a envoyé l'arrêt qui est intervenu, et qui est ci-joint[3].

APPENDICE.

Lettre de Guillaume de Lamoignon au Chancelier.

Paris, 9 juillet 1715.

Nous nous sommes assemblés ce matin, Monseigneur, au sujet du projet que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer hier; vous aurez incessamment un mémoire des réflexions que nous avons déjà faites et de celles qui pourront survenir dans la suite, ainsi qu'on nous a dit que vous l'aviez désiré.

Je puis presque vous répondre de la bonne volonté que nous avons tous de concourir avec vous au bien de la chose et de parvenir à l'objet qu'il paroît que S. M. s'est proposé dans cette affaire, qui est la réunion des cœurs et la paix de l'Église, et nous souhaitons que le Roi ne prenne point en mauvaise part les difficultés que nous avons à faire, et qu'il est du devoir de nos charges de représenter.

Ces difficultés sont de deux sortes : les unes concernent l'autorité que le Roi peut avoir dans ces sortes de matières, les autres

1. Lamoignon en donne une copie dans son *Journal.*
2. Voir le *Journal* de Dorsanne, t. I, p. 431.
3. Cet arrêt n'est pas transcrit dans le manuscrit.

regardent le succès qu'aura la déclaration que vous voulez nous envoyer.

Quant à l'autorité du Roi, il nous fit l'honneur, l'année dernière, de nous dire, lorsque nous lui proposâmes nos sentiments sur l'acceptation de la Constitution au Parlement, qu'il ne croyoit pas être en droit de forcer les évêques qui n'avoient pas accepté de recevoir la Constitution, et il nous fit entendre que l'injonction qui étoit dans les lettres patentes étoit un terme de style; il nous a même été dit que S. M. en convint encore hier à M. le P. P. et à M. le Procureur général. Quoique l'acceptation des quarante évêques ait été suivie de celle de presque tout le clergé de France, le Roi en a-t-il plus d'autorité pour faire cette injonction? et ne conviendroit-il pas mieux qu'il attendît qu'un jugement ecclésiastique eût prononcé cette injonction avant lui? L'exemple de la déclaration de 1665 et celui des lois des empereurs peut être différent. Dans la déclaration de 1665 et peut-être dans les constitutions impériales qu'on pourroit citer, il s'agissoit d'une profession de foi qui devoit être uniforme dans tout le clergé; il s'agit ici non seulement d'une profession de foi par rapport à la doctrine de Quesnel, mais encore de la forme en laquelle la Constitution qui le condamne sera reçue, forme qui n'a pas laissé d'être différente dans les différents diocèses qui l'ont acceptée, quoique les évêques de ces églises tendissent tous à la même fin. D'ailleurs, l'assemblée qui a établi cette forme n'a pas prescrit absolument qu'on ne pouvoit pas s'en écarter; elle n'a fait que proposer aux autres évêques de la suivre et de se conformer à l'esprit dans lequel l'acceptation et l'instruction ont été faites; et n'est-ce pas porter un peu trop loin l'autorité du Roi que de faire une loi précise de ce que son clergé n'a regardé que comme un conseil?

A l'égard des suites de cette déclaration, on peut examiner si, sur cette injonction du Roi, les évêques n'y satisfaisant pas, le concile que S. M. a intention d'assembler pourra commencer par procéder contre eux, et si les prélats ne se croiront pas en droit de faire une nouvelle injonction avant que de suivre les formes ordinaires, auquel cas la déclaration seroit inutile.

D'un autre côté, et c'est ce qui me paroît plus important, les évêques qui ont refusé ne prendront-ils pas prétexte de protester contre ce qui sera fait dans le concile, attendu l'autorité du Roi qui est intervenue dans cette affaire avant la tenue du concile? Et, quoique la mauvaise volonté ait plus de part dans ce qu'ils feront que tout autre motif, les procédures qu'ils feront ne lais-

seront pas d'arrêter; des protestations, des appels au futur concile et d'autres pareilles chicanes pourront éloigner la décision de l'affaire, d'autant plus qu'il est à craindre que, se laissant condamner et déposer par contumace, ceux qui seront nommés pour remplir leurs places pourront avoir des scrupules sur la manière dont on se sera comporté envers leurs prédécesseurs, et les peuples de ces diocèses auront peine à se soumettre à leur autorité.

Je ne vous parle point ici du mauvais effet que pourra faire dans l'esprit de plusieurs personnes l'idée que l'autorité absolue du Roi ôtera la liberté des suffrages dans le concile, puisque, dès à présent, le Roi juge les évêques coupables, avant que leurs confrères les aient jugés tels. Je ne doute pas que vous n'ayez fait sur cela toutes les réflexions qu'on peut faire.

Mais ne conviendroit-il pas mieux, puisque le Roi se détermine à un concile national, qui est certainement la voie la plus sûre pour terminer toute cette affaire, ne vaudroit-il pas mieux, dis-je, que le Roi ne fît autre chose que de le convoquer? Dans cette assemblée, qui est certainement très légitime et dont le pouvoir ne peut être révoqué en doute, on commenceroit par opiner sur la manière et la forme dans laquelle il faut recevoir la Constitution, et comme il n'est pas à douter, par le grand nombre d'évêques qui l'ont déjà reçu d'une manière presque uniforme, que la pluralité de voix l'emporteroit à la recevoir comme presque tout le clergé l'a reçue, si, après cette délibération, les évêques continuoient de refuser, alors on procéderoit contre eux.

Cette formalité ne seroit pas fort longue; en peu de temps, chacun auroit dit son avis, et je suis persuadé qu'une quinzaine de séances seroit plus que suffisante pour épuiser les avis de tous les évêques, d'autant plus qu'ils sont tous instruits sur cette affaire. D'ailleurs, si l'on prend cette forme, les évêques n'auront aucune peine à venir au concile, et je doute fort qu'ils y veuillent venir s'ils y sont regardés comme accusés avant que d'avoir été entendus.

Je vous avoue, Monseigneur, qu'en mon particulier je pencherois fort à ce parti, quoique le président de cette assemblée soit M. le cardinal de Noailles, puisque j'entends dire que le Pape ne veut pas envoyer de légats; je ne crois pas que vous deviez craindre que sa présence fasse changer les avis; elle ne l'a pas fait dans la dernière assemblée. S'il ne vouloit pas souscrire à la pluralité des voix, il faudroit qu'il se retirât avec les autres et qu'on procédât alors par les voies canoniques. Enfin, le Roi doit, je crois, envoyer des commissaires à ce concile pour y régler toutes choses,

pour veiller à ce que son autorité y soit maintenue, pour empêcher le désordre et la confusion et pour assister à toutes les délibérations; leur présence fera certainement pour le moins autant d'effet sur les esprits que celle de M. le cardinal de Noailles, et on ne peut s'empêcher, en finissant, de vous représenter, Monseigneur, qu'il convient mieux, dans ces sortes d'affaires, suivre exactement les règles, quoiqu'on ne parvienne pas sitôt à ce qu'on demande, que de vouloir s'en écarter un peu pour précipiter les choses. Nous savons que l'intention du Roi est de procurer la paix dans son Église, mais la patience qu'il a eue jusques à présent et l'indulgence dont il a usé le peuvent engager à continuer encore pendant quelque temps, sans craindre de rien perdre de son autorité et de l'honneur qui rejaillira à perpétuité sur sa personne par les soins infinis qu'il se donne pour terminer toutes ces dissensions.

Voilà, Monseigneur, quel sera à peu près le sommaire de nos réflexions; nous devons finir en vous proposant d'avoir devant vous une conférence, si vous le jugez à propos, avec ceux de Messieurs les prélats qui proposent cette déclaration. Je suis persuadé qu'on pourroit aisément se concilier sur plusieurs choses. Nous attendrons sur cela vos ordres et ceux du Roi. Je vous supplie cependant de ne point faire paroître que j'aie eu l'honneur de vous informer de tout ce que je vous écris.

Je suis, avec respect, Monseigneur, etc.

276.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1910.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6;
H. LAURENS, SUCCESSEUR.

Font partie de la Société toutes les personnes qui sont agréées par le Conseil sur la présentation de deux membres. Les demandes d'admission peuvent être adressées au secrétaire de la Société, 60, rue des Francs-Bourgeois, aux Archives nationales. Le chiffre de la cotisation annuelle est fixé à 30 francs; elle est rachetable moyennant le versement d'une somme unique de 300 francs, qui donne le titre de sociétaire à vie. Les sociétaires reçoivent, chaque année, quatre volumes de chroniques, de mémoires ou de correspondances, et un volume d'Annuaire-Bulletin. Ils peuvent acquérir les publications antérieures à leur inscription, au prix de 7 francs le volume; le prix est de 9 francs pour les personnes qui ne font pas partie de la Société.

Tous les ouvrages publiés par la Société sont pourvus de tables analytiques.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863; in-18. Prix : 2 fr. *Les années* 1845-1848, 1850, 1853, 1858, 1859, 1861 *et* 1862 *sont épuisées.*

Entre autres notices et nomenclatures que contient cette collection, nous citerons les listes des évêchés et archevêchés (années 1838, 1844-1849), des monastères de France (1838), des grands feudataires (1855, 1856), des saints (1857, 1860), des ambassadeurs de France et en France (1848 et 1850), la topographie ecclésiastique de la France (1859, 1861-1863).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1834 et 1835; 4 vol. in-8°; prix : 20 francs. *Les années* 1836-1856 *et* 1859-1862 *sont epuisées.* Années 1857 et 1858, 1 vol.; prix : 5 francs.

Recueil destiné à faire connaître les travaux de la Société, comprenant, en outre, un grand nombre d'articles bibliographiques, de notices historiques et de documents originaux.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856; in-8°. Prix : 2 francs.

Au Bulletin de 1861-1862 est jointe une table des matières contenues dans les volumes des années 1857-1862.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, années 1863-1910 ; in-8° ; prix : 5 francs.

Nombreux articles, documents et nomenclatures, tels que la liste des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (1863), l'inventaire de la collection Godefroy (1865 et 1866), la notice sur le Cartulaire du comté de Rethel (1867), etc.

Il s'y publie chaque année une bibliographie des ouvrages et brochures relatifs à l'histoire de France jusqu'à 1789.

Table générale de l'Annuaire-Bulletin (1863-1884) ; in-8°. Prix : 2 fr.

L'Ystoire de li Normant et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine du Mont-Cassin, publiées pour la première fois, d'après un manuscrit français inédit du XIIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque royale, par M. Champollion-Figeac, 1835, 1 vol. (*épuisé*).

L'*Histoire* conduit le récit des expéditions normandes jusqu'à la mort de Richard, prince de Capoue, en 1078. La *Chronique* descend jusqu'à Pierre d'Aragon, couronné roi de Sicile en 1282.

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours, publiée par MM. Guadet et Taranne, 1836-1837, 4 vol. (*épuisé*).

Le texte latin a été revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la bibliothèque de Cambrai et à la Bibliothèque nationale ; il est suivi d'une traduction française.

Lettres du cardinal Mazarin a la Reine, a la princesse Palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652, publiées par M. Ravenel, 1836, 1 vol. (*épuisé*).

Quatre-vingt-quinze lettres trouvées dans les papiers de Baluze, et propres à éclairer les rapports intimes de Mazarin avec Anne d'Autriche.

Mémoires de Pierre de Fenin, comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427), publiés par Mlle Dupont, 1837, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique française, en partie inédite, publiée d'après un nouveau manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagnée de notes historiques et de trente et une pièces justificatives.

De la conqueste de Constantinoble, par Joffroi de Villehardouin, édition faite par M. Paulin Paris, 1838, 1 vol. (*épuisé*).

Texte revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagné de notes et de commentaires.

Orderici Vitalis, angligenæ, cœnobii Uticensis monachi, Historiæ

ECCLESIASTICÆ LIBRI TREDECIM, publiés par M. Aug. le Prévost, 1838-1855, 5 vol. (*les tomes I et II ne peuvent être vendus séparément*).

Ouvrage plein de renseignements précieux, notamment sur l'histoire de Normandie et d'Angleterre jusqu'en 1141. Notice de M. L. Delisle sur l'abbaye de Saint-Évroul, sur Orderic et sur son œuvre.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN Ier ET DE MARGUERITE, SA FILLE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS, DE 1507 A 1519, publiée par M. Le Glay, 1839, 2 vol.

Plus de six cents lettres inédites, tirées des archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, pleines de renseignements intéressants sur la fin du règne de Louis XII et le commencement du règne de François Ier.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Francisque Michel, 1840, 1 vol. (*épuisé*).

Première édition complète d'une chronique française qui s'étend depuis l'invasion des Normands en France jusqu'à l'année 1220. A la suite, relation en vers du tournoi de Ham, par Sarrazin, trouvère du XIIIe siècle.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. A. Teulet, 1840-1843, 2 vol. (*tome II épuisé*).

Vita Karoli imperatoris; Annales Francorum; Epistolæ; Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri. Nouvelle édition, accompagnée de variantes, d'une traduction française et de notes.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle Dupont, 1840-1847, 3 vol. (*tomes I et II épuisés*).

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, accompagnée d'une notice biographique et de nombreuses pièces justificatives, pour la plupart inédites. Cet ouvrage a obtenu une première médaille au concours des Antiquités de la France.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, SŒUR DE FRANÇOIS Ier, REINE DE NAVARRE, publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Génin, 1841, 1 vol.

Cent soixante et onze lettres inédites, accompagnées de notes, de pièces justificatives et d'une notice biographique.

PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, publiés par M. Jules Quicherat, 1841-1849, 5 vol. (*tomes I, II, III et IV épuisés*).

M. Quicherat a groupé, à la suite du texte inédit des deux procès, tous les témoignages des chroniqueurs français, bourguignons, étrangers, et des poètes du XVe siècle. Il y a joint un recueil de documents sur la fausse Jeanne d'Arc. Les textes des deux procès sont l'objet d'une étude critique développée.

Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois, publiés par M. Guessard, 1842, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Mémoires* (1559-1582). On y a joint une note justificative rédigée par la fille de Henri II, en 1574, pour son mari, Henri de Navarre, et de nombreuses lettres inédites (1579-1609), tirées des collections des frères Dupuy, de Béthune et de Brienne.

Les Coutumes de Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. le comte Beugnot, 1842, 2 vol. (*épuisés*).

Nouvelle édition, revue d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, précédée d'une notice sur Beaumanoir.

Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François Ier, son frère, publiées, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. Génin, 1842, 1 vol. (*épuisé*).

Cent cinquante et une lettres inédites, avec un *Supplément à la notice sur Marguerite d'Angoulême.*

Richer, Histoire de son temps, publiée par M. J. Guadet, 1845, 2 vol.

Le texte latin de la chronique de Richer (888-995) a été reproduit d'après l'édition Pertz, traduit en français, annoté et accompagné d'une notice critique.

Mémoires du comte de Coligny-Saligny et Mémoires du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué, 1841-1844, 1 vol. (*épuisé*).

Petits et grands mémoires de Coligny-Saligny (1617-1686), ces derniers inédits. Correspondance également inédite de Coligny et de son fils avec Bussy-Rabutin. — Mémoires inédits contenant le récit des campagnes de mer du marquis de Villette (1672-1704). Mémoires sur la marine de France composés par M. de Valincour (1725) et par le comte de Toulouse (1724). Correspondances inédites du maréchal d'Estrées et d'Abraham Du Quesne avec le marquis de Seignelay.

Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 a 1300, avec les continuations de cette Chronique de 1300 a 1368, publiée par M. H. Géraud, 1843, 2 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition, postérieure à l'édition partielle du *Recueil des historiens des Gaules,* revue d'après les manuscrits, annotée et précédée d'une introduction sur Guillaume de Nangis, Jean de Venette, etc.

Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, 1847-1848, 3 vol. (*le tome Ier est épuisé*).

Copie inédite des délibérations de la Ville dont Louis XIV avait ordonné la suppression (17 août 1648-13 octobre 1652). Suit une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque.

Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la pre-

mière fois par M. J. de Gaulle, 1847-1851, 6 vol. (*aucun tome ne peut être vendu séparément*).

Restitution intégrale d'un des plus précieux ouvrages, et d'un des plus complets, qu'ait produits l'érudition française au XVIIe siècle. La destruction des copies de documents faites par Le Nain de Tillemont rend encore plus nécessaire de recourir à sa *Vie de saint Louis*.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par Barbier, publié par M. A. de la Villegille, 1847-1856, 4 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Première édition de ce célèbre journal, accompagnée de notes et précédée d'une notice sur l'auteur.

Bibliographie des Mazarinades, publiée par M. C. Moreau, 1850-1851, 3 vol. (*tome II épuisé*).

Plus de quatre mille deux cents Mazarinades sont rangées par ordre alphabétique, plusieurs analysées ou publiées par fragments. Suivent des tables chronologique et analytique. Cet ouvrage a obtenu une mention très honorable au concours des Antiquités de la France.

Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIVe siècle, publiés par M. Douët d'Arcq, 1851, 1 vol. (*épuisé*).

Comptes de Geoffroy de Fleuri (1316) et d'Étienne de la Fontaine (1352). Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre. Dépenses du mariage de Blanche de Bourbon, reine de Castille (1352). Inventaire du garde-meuble de l'Argenterie (1353). Vaisselle du roi Jean (1363). Ces pièces inédites sont accompagnées d'un glossaire des termes techniques et d'une dissertation sur les comptes de l'Argenterie.

Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, publiés par le comte J. de Cosnac, 1852, 2 vol. (*épuisés*).

Mémoires et documents inédits d'un haut intérêt pour l'histoire de la cour et du clergé sous Louis XIV.

Choix de Mazarinades, publié par M. C. Moreau, 1853, 2 vol. (*le tome Ier est épuisé*).

Recueil de pamphlets qui joignent à un certain mérite littéraire l'avantage de faire connaître les opinions et les intérêts des partis, les caractères et la situation des personnages de la Fronde.

Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, publié par M. L. Lalanne, 1854, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique parisienne inédite embrassant les années 1515 à 1536.

Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. A. Champollion-Figeac, 1855-1857, 4 vol. (*les tomes II et III ne peuvent être vendus séparément*).

Notes, pièces et journal inédits (1614-1649), précédés d'une introduction par le comte Molé, accompagnés de notes et suivis de nombreux appendices.

Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, publiée par M. Jules Quicherat, 1855-1859, 4 vol. (*tomes I et II épuisés*).

Chronique latine, presque entièrement inédite, restituée à son véritable auteur et publiée avec accompagnement de sommaires et de pièces justificatives. L'éditeur, qui a joint aux deux *Histoires* une *Apologie* de Thomas Basin, un *Breviloquium* ou abrégé de sa vie, ainsi que des extraits de ses autres ouvrages, a condensé dans une étude préliminaire les principaux traits de sa biographie.

Chroniques des comtes d'Anjou, publiées par MM. P. Marchegay et A. Salmon (t. Ier des Chroniques d'Anjou), 1856, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Gesta consulum Andegavorum*, de l'*Historia Gaufredi, comitis Andegavorum*, du *Liber de compositione castri Ambaziæ* et des *Gesta dominorum ipsius castri*, du *Fragmentum historiæ Andegavensis a Fulcone comite scriptum*, du *Commentarius Hugonis de Cleeriis de majoratu et senescalcia Franciæ Andegavorum olim comitibus collatis*. Textes particulièrement utiles pour l'histoire de l'Anjou jusqu'au xiiie siècle.

La Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët d'Arcq, 1857-1862, 6 vol. (*tomes I et III épuisés*).

Le texte de Monstrelet (1400-1444) a été revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale : il est suivi d'une partie de la chronique bourguignonne anonyme dite *des Cordeliers* (1400-1422).

Les Livres des Miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours, publiés par M. H. Bordier, 1857-1865, 4 vol. (*les tomes I, II et IV sont épuisés*).

De Gloria martyrum, De miraculis S. Juliani, De virtutibus S. Martini, De gloria confessorum, Vitæ patrum, De Cursu stellarum, etc. Textes latins revus sur de nouveaux manuscrits, accompagnés d'une traduction française et suivis d'une bibliographie des ouvrages de Grégoire de Tours.

Les Miracles de saint Benoît, écrits par Adrewald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, moines de Fleury, publiés par M. E. de Certain, 1858, 1 vol.

Textes latins, en partie inédits, fournissant des détails précieux sur l'abbaye de Fleury-sur-Loire, sur l'histoire ecclésiastique et sur l'histoire générale depuis l'invasion des Lombards en Italie jusqu'à l'année 1108.

Anchiennes Chronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, publiées par Mlle Dupont, 1858-1863, 3 vol. (*tome II épuisé*).

Ont été extraits de l'œuvre de Wavrin les chapitres inédits qui offraient le plus d'intérêt pour l'histoire de France de 1325 à 1471. Ils sont suivis d'une *Histoire inédite de Charles le Téméraire*, tirée d'un manuscrit du Musée britannique.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par M. Rathery, 1859-1867, 9 vol. (*tomes I et II épuisés*).

Mémoires publiés pour la première fois dans leur intégrité, d'après les manuscrits autographes, aujourd'hui détruits, de la Bibliothèque du Louvre (années 1697-1757).

Mémoires du marquis de Beauvais-Nanois et Journal du procès de La Boulaye, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier, 1862, 1 vol.

Les mémoires inédits de Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis, embrassent les années 1562 à 1641. Le procès de la Boulaye fait connaître un incident de l'époque de la Fronde.

Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393), publiée par M. S. Luce, 1862, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique inédite, rédigée en français dans les dernières années du XIVe siècle, probablement par un clerc de Rouen, révélant plusieurs faits complètement ignorés et apportant des détails précieux presque sur chaque événement de quelque importance.

Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publiées par M. Douët d'Arcq, 1863-1864, 2 vol.

Le premier volume contient des pièces d'un intérêt général : instructions diplomatiques, traités, règlements, acquisitions du domaine royal, etc. Le second, plus important pour l'histoire de la vie privée, est rempli de fragments de comptes, d'inventaires, de lettres de grâce ou de rémission, etc., tirés des Archives nationales.

Chronique de Mathieu d'Escouchy, publiée par M. du Fresne de Beaucourt, 1863-1864, 3 vol.

Chronique française (1444-1461), en partie inédite, précédée d'une biographie de Mathieu d'Escouchy et suivie d'un grand nombre de pièces justificatives. Cet ouvrage a obtenu une première mention au concours des Antiquités de la France.

Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France, publiés par M. A. de Ruble, 1864-1872, 5 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Restitution du texte authentique des *Commentaires* (1521-1576), qui avait été altéré et mutilé dans les précédentes éditions. Les deux derniers volumes, qui se composent de deux cent soixante-dix lettres inédites, forment en quelque sorte un ouvrage distinct, complémentaire du premier.

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publ. par M. Lalanne, 1864-1882, 11 vol. (*tomes I, II, IV et V épuisés*).

Édition revue sur les manuscrits, pourvue de variantes et de notes. Poésies inédites publiées par M. le Dr E. Galy. Lexique couronné par l'Académie française, au concours Archon-Despérouses.

COMPTES DE L'HÔTEL DES ROIS DE FRANCE AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES, publiés par M. Douët d'Arcq, 1865, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de onze comptes de l'hôtel du roi Charles VI, d'un compte de l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière (1401), de deux comptes de l'hôtel du roi Charles VII (1450), de deux comptes de l'hôtel de Jean, duc de Berry (1397 et 1398), et de trois comptes de la chambre du roi Louis XI. Ces pièces fournissent d'utiles renseignements sur le personnel de la maison des princes, sur leurs relations politiques, sur leurs itinéraires, sur les beaux-arts, etc.

ROULEAUX DES MORTS, DU IX[e] AU XV[e] SIÈCLE, publiés par M. L. Delisle, 1866, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de près de cent circulaires, pour la plupart inédites, destinées à notifier la mort de quelque membre ou bienfaiteur de couvent (souvent il s'agit d'un personnage célèbre dans l'histoire ou la littérature); elles contiennent, en prose ou en vers latins, la biographie du défunt, ainsi que le *titre*, plus ou moins long, qu'il était d'usage d'inscrire pour accuser réception du rouleau mortuaire.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SUGER, publiées par M. A. Lecoy de la Marche, 1867, 1 vol. (*épuisé*).

Pour la première fois réunies en un corps et collationnées sur les manuscrits, les œuvres latines du célèbre abbé de Saint-Denis comprennent la *Vie de Louis le Gros*, le *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale*, le récit *De la consécration de l'église de Saint-Denis*, en 1143, vingt-six lettres et treize chartes; on y a joint la *Vie de Suger*, écrite par un religieux du nom de Guillaume, et divers témoignages contemporains relatifs au même abbé.

HISTOIRE DE SAINT LOUIS, PAR JEAN, SIRE DE JOINVILLE, suivie du *Credo* et de la *Lettre à Louis X*, publiée par M. N. de Wailly, 1868, 1 vol. (*épuisé*).

Texte ramené, pour la première fois, à l'orthographe des chartes du sire de Joinville. Édition enrichie d'un vocabulaire et de plusieurs éclaircissements.

MÉMOIRES DE MADAME DE MORNAY, publiés par M[me] de Witt, 1868-1869, 2 vol.

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits, des mémoires calvinistes de la femme de Philippe du Plessis-Mornay; renseignements nombreux sur les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Soixante-dix-neuf lettres inédites. Notice par M. Guizot.

CHRONIQUES DES ÉGLISES D'ANJOU, publiées par MM. P. Marchegay et Ém. Mabille (t. II des CHRONIQUES D'ANJOU), 1869, 1 vol.

Chroniques latines de Saint-Maurice (320-1106), de Saint-Aubin (768-1357), de Saint-Serge d'Angers (768-1215), de Saint-Sauveur-de-l'Évière

(678-1251), de Saint-Florent de Saumur (700-1236), de Maillezais (768-1140), etc.

Chroniques de J. Froissart, publiées par M. Siméon Luce, puis par M. Gaston Raynaud, 1869-1899, 11 tomes en 13 vol. parus (*aucun tome ne peut être vendu séparément*).

Les volumes déjà parus embrassent les années 1307 à 1385. Texte accompagné de variantes, de sommaires et de commentaires historiques. Introductions dans lesquelles sont classés les différentes rédactions et les divers manuscrits des deux premiers livres. Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Journal de ma vie, Mémoires du maréchal de Bassompierre, publiés par M. le marquis de Chantérac, 1870-1877, 4 vol. (*le tome Ier est épuisé*).

Première édition du *Journal* (1579-1640) conforme au manuscrit original (français nos 17478-17479 de la Bibl. nat.). Notice historique et bibliographique. Notes et appendices.

Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, publiées par M. l'abbé C. Dehaisnes, 1871, 1 vol.

Annales latines présentant le récit contemporain le plus exact des événements accomplis entre les années 830 et 899. Nouvelle édition, enrichie de notes et de variantes, suivie d'une chronique inédite allant jusqu'à l'année 874.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas Latrie, 1871, 1 vol.

Cette chronique française, qui embrasse l'histoire des croisades depuis 1099 jusqu'à 1231, est publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne. On l'a fait suivre d'un *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr.*

Introduction aux Chroniques des Comtes d'Anjou, par M. Mabille, 1872, 1 vol.

Étude critique sur les textes qui composent le tome Ier des *Chroniques d'Anjou*, suivie de dissertations sur l'histoire des premiers comtes d'Anjou et de pièces justificatives.

Histoire de Béarn et de Navarre, par Nicolas de Bordenave (1517 à 1572), historiographe de la maison de Navarre, publiée par M. P. Raymond, 1873, 1 vol.

Ouvrage inédit, composé par le ministre protestant Bordenave, sur l'ordre de Jeanne d'Albret.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par M. H. Duplès-Agier, 1874, 1 vol.

Huit chroniques latines, fournissant de nombreux renseignements sur l'histoire du monastère de Saint-Martial et sur celle de l'Aquitaine (804-

*

1658). Œuvres diverses de Bernard Itier. Pièces relatives aux abbés, aux moines et à la bibliothèque de Saint-Martial.

Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie des rois de France, publié par M. Douët d'Arcq, 1874, 1 vol.

Comptes de draps d'or et de soie rendus par l'argentier de Philippe le Long, en 1317, et par le mercier de Philippe de Valois, en 1342. Inventaire, après décès, des biens de la reine Clémence de Hongrie (1328). Compte d'un argentier de Charles VI, en 1387. Textes inédits, précédés d'une étude sur les argentiers et sur leurs comptes.

La Chanson de la croisade contre les Albigeois, publiée par M. P. Meyer, 1875-1879, 2 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Poème historique, en langue méridionale, commencé par Guillaume de Tudèle, continué par un auteur anonyme. Cette édition, qui a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comprend une introduction critique et philologique, un vocabulaire (t. Ier), une traduction et un commentaire historique (t. II).

Récits d'un ménestrel de Reims au xiiie siècle, publiés par M. N. de Wailly, 1876, 1 vol.

Précédemment édité sous le titre de *Chronique de Rains*, ce texte français, qui se réfère aux règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, avait subi de nombreuses altérations. Il est accompagné d'un vocabulaire et d'un commentaire critique, d'autant plus utile que les récits dont il se compose semblent avoir un caractère moins historique que satirique et littéraire.

La Chronique du bon duc Loys de Bourbon, publiée par M. A. Chazaud, 1876, 1 vol.

Vie de Louis II de Bourbon (1337-1410), composée en français, vers 1429, par Jean Cabaret d'Orville et par Jean de Châteaumorand, sur l'ordre du comte de Clermont. Édition revue sur les manuscrits de Saint-Pétersbourg, de Bruxelles et de Paris.

Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, publiée par M. F. Morand, 1876-1881, 2 vol.

Composée par le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, cette chronique française embrasse les années 1408 à 1435. Texte établi sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. Notice biographique sur Jean le Fèvre.

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du xiiie siècle, publiés par M. Lecoy de la Marche, 1877, 1 vol.

L'éditeur a extrait du *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* d'Étienne de Bourbon, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, les passages les plus propres à éclairer l'histoire des lettres et des mœurs.

Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, publiées par M. le marquis de Rochambeau, 1877, 1 vol.

Plus de deux cents lettres inédites, comprises entre les années 1538 et 1572, tirées des archives ou bibliothèques de France, d'Angleterre et de Russie, les unes intimes, nous initiant aux mœurs privées du xvi[e] siècle, les autres politiques, relatives aux guerres avec Charles-Quint ou aux guerres de religion.

Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, publiés par M. le baron de Ruble, 1877-1880, 3 vol.

L'auteur, successivement secrétaire ou agent secret de Coligny, de Ludovic de Nassau et du prince de Condé, donne sur l'histoire des guerres de religion de 1570 à 1588, et sur la vie des chefs de la Réforme, des détails nouveaux et confidentiels.

Histoire du gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur, publiée par M. J. Roman, 1878, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition, enrichie d'un glossaire, de pièces justificatives et de lettres de Bayart inédites.

Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, texte et traduction nouvelle, publiés par M. E. Cougny, 1878-1892, 6 vol. (le t. VI publié par M. Lebègue).

Ce recueil comprend : 1° les géographes ; 2° les historiens ; 3° les philosophes, les orateurs, les poètes et les écrivains de genres divers qui fournissent quelques renseignements sur l'histoire ou la géographie des Gaules.

Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, publiés par M. Ch. Constant, 1879-1882, 3 vol.

Mémoires inédits se rapportant aux années 1627-1651, particulièrement utiles pour l'histoire de Gaston d'Orléans et de son entourage.

Gestes des évêques de Cambrai de 1092 a 1138, publiés par le P. Ch. de Smedt, 1880, 1 vol.

Textes latins inédits, les uns en prose, les plus nombreux en vers, venant compléter la série des chroniques de Cambrai.

Les Établissements de saint Louis, par M. P. Viollet, 1881-1886, 4 vol.

Introduction comprenant une étude sur les sources, sur la jurisprudence, sur l'influence et sur les manuscrits de la compilation connue sous le titre d'*Établissements de saint Louis.* — Texte des *Établissements* publié avec les variantes. — Textes primitifs qui ont servi au compilateur (ordonnance sur la procédure au Châtelet, ordonnance de saint Louis contre les duels, *Usage d'Orlenois*, coutume de Touraine-Anjou). — Textes dérivés ou parallèles. — Notes des précédentes éditions et notes nouvelles. — Table-glossaire. — Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

RELATION DE LA COUR DE FRANCE EN 1690, PAR ÉZÉCHIEL SPANHEIM, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE BRANDEBOURG, publiée par M. Ch. Schefer, 1882, 1 vol.

Ce texte, qui n'avait été publié qu'en Allemagne et dans les conditions les plus défavorables, contient de curieux portraits de Louis XIV et des principaux personnages de son entourage, et décrit le mécanisme de l'administration civile, ecclésiastique et militaire. Il est suivi de deux opuscules attribués aussi à Spanheim, les *Remarques sur l'État de France* et les *Qualités bonnes et mauvaises des principaux personnages de la cour.*

CHRONIQUE NORMANDE DU XIV[e] SIÈCLE, publiée par MM. Aug. et Ém. Molinier, 1882, 1 vol.

Première édition d'une chronique française anonyme rédigée en Normandie, probablement par un noble, et embrassant les années 1294 à 1372. Sommaire et commentaire historique développé. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

ŒUVRES DE RIGORD ET DE GUILLAUME LE BRETON, publiées par M. H.-Fr. Delaborde, 1882-1886, 2 vol.

Nouvelle édition, établie d'après les manuscrits de Paris, de Rome, de Bruxelles et de Londres. Le premier volume comprend les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord (1165-1208) et les *Gesta Philippi Augusti* de Guillaume le Breton (1165-1220), avec une introduction développée sur la vie et les ouvrages des historiens de Philippe-Auguste. Le second volume contient la *Philippide,* poème latin de Guillaume le Breton, avec une table analytique très détaillée. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

LETTRES DE LOUIS XI, ROI DE FRANCE, publiées par MM. J. Vaesen et Ét. Charavay, 1883-1909, 11 vol. (*les tomes IV et V ne peuvent être vendus séparément*).

Le tome I[er] contient cent vingt-six lettres de Louis Dauphin (1439-1461) publiées sur les originaux conservés en France et à l'étranger, cent pièces justificatives et douze notices biographiques. Les tomes II à X contiennent deux mille cent soixante-quatre pièces embrassant le règne entier de Louis XI et de nouvelles pièces justificatives; le tome XI, l'Itinéraire et la Table.

MÉMOIRES D'OLIVIER DE LA MARCHE, MAÎTRE D'HÔTEL ET CAPITAINE DES GARDES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE, publiés par MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, 1883-1888, 4 vol.

Texte ramené à sa forme originale d'après le plus ancien manuscrit (Bibl. nat., fr. 2868 et 2869), éclairci ou rectifié à l'aide de documents d'archives. Le t. IV contient une notice biographique et un certain nombre de pièces inédites. Cet ouvrage a obtenu une mention au concours des Antiquités de la France.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE VILLARS, publiés par M. le marquis de Vogüé, 1884-1904, 6 vol. (*le tome IV ne peut être vendu séparément*).

Première édition complète faite d'après le manuscrit original. A partir de la p. 301 du tome Ier, l'on donne, pour la première fois, le texte authentique de Villars, qui avait été entièrement remanié par les précédents éditeurs. En appendice, correspondances et documents inédits.

NOTICES ET DOCUMENTS publiés pour la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, 1884, 1 vol.

Avec un historique de la Société, dû à M. Ch. Jourdain, ce volume comprend trente articles ou publications rangés par ordre chronologique depuis le VIIe jusqu'au XVIIIe siècle; les auteurs sont : MM. le duc d'Aumale, Baguenault de Puchesse, E. de Barthélemy, A. Baschet, le marquis de Beaucourt, A. de Boislisle, A. de la Borderie, le duc de Broglie, le comte de Cosnac, Fr. Delaborde, L. Delisle, E. Dupont, J. Havet, L. Lalanne, A. Longnon, S. Luce, le comte de Luçay, le comte de Mas Latrie, A. Molinier, H. Omont, Léopold Pannier, G. Picot, le comte Riant, J. Roman, le baron de Ruble, Tamizey de Larroque, P. Viollet et le marquis de Vogüé.

JOURNAL DE NICOLAS DE BAYE, GREFFIER DU PARLEMENT DE PARIS (1400-1417), publié par M. A. Tuetey, 1885-1888, 2 vol.

Recueil de notes inscrites par le greffier sur les registres du Conseil, des Plaidoiries, des Grands Jours de Troyes, etc., et fournissant de nombreux renseignements sur les événements de l'époque ou sur le mécanisme de l'administration. On trouve dans le t. II un Mémorial latin également dû à Nicolas de Baye, une notice sur sa vie et un inventaire de ses biens meubles.

LA RÈGLE DU TEMPLE, publiée par M. H. de Curzon, 1886, 1 vol.

Texte français du XIIIe siècle, établi d'après les trois manuscrits de Paris, Rome et Dijon, et contenant : 1° la traduction de la Règle latine de 1128; 2° les statuts hiérarchiques; 3° le règlement de l'existence journalière des frères et celui de la tenue des chapitres; 4° le code pénal. L'Introduction décrit les manuscrits employés et donne un résumé général de l'organisation de l'Ordre.

HISTOIRE UNIVERSELLE, PAR AGRIPPA D'AUBIGNÉ, édition publiée par M. le baron A. de Ruble, 1886-1909, 10 vol. (*le tome IV ne peut être vendu séparément*).

Nouvelle édition, annotée, d'un ouvrage dont la valeur littéraire égale l'importance historique. Le commentaire a pour objet d'expliquer et de rectifier, au besoin, les affirmations de cet historien passionné de la vie et du règne de Henri IV (1553-1610). La table, qui forme le tome X, est l'œuvre de M. P. de Vaissière.

LE JOUVENCEL, PAR JEAN DE BUEIL, suivi du *Commentaire* de Guillaume Tringant; introduction biographique et littéraire par M. Camille Favre; texte établi et annoté par M. Léon Lecestre, 1887-1889, 2 vol.

Le *Jouvencel* est une sorte de roman historique composé au

xv[e] siècle, ou plutôt un traité d'éducation militaire appuyé d'exemples et d'allusions historiques, dans lequel l'auteur, Jean de Bueil, raconte les principaux événements de sa vie. L'introduction de M. Favre, très développée, retrace l'existence complète de Jean de Bueil (1406-1477). Le *Commentaire* de Tringant donne la clef des pseudonymes. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, édition publiée par M. R. de Maulde la Clavière, 1889-1895, 4 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Nouvelle édition, revisée quant au texte et amplement annotée, de la chronique la plus intéressante et la plus exacte que l'on possède sur les débuts du règne de Louis XII et sur les expéditions d'Italie.

Chronique d'Arthur de Richemont, par Guillaume Gruel, édition publiée par M. A. Le Vavasseur, 1890, 1 vol.

Cette biographie du connétable de Richemont, écrite par un de ses serviteurs, est une des principales sources de l'histoire militaire du règne de Charles VII. Bien qu'on puisse accuser parfois l'auteur d'une certaine partialité à l'égard de son maître, sa chronique n'est cependant pas un panégyrique. Le commentaire de M. Le Vavasseur complète et rectifie, au besoin, les récits de Gruel.

Chronographia regum Francorum, édition publiée par M. H. Moranvillé, 1891-1897, 3 vol.

Première édition d'une chronique dont on ne connaissait jusqu'ici que des extraits, et dont la valeur historique et surtout historiographique est considérable pour la période comprise entre 1285 et 1400. L'intelligence du texte, établi d'après le ms. unique conservé à la Bibliothèque de Berne, est facilitée par la riche annotation de M. Moranvillé.

L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 a 1219, poème français publié par M. Paul Meyer, 1891-1901, 3 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Le poème, jusqu'ici inconnu, que M. P. Meyer a découvert dans la bibliothèque de Cheltenham, contient un récit véridique de la vie d'un des hommes les plus considérables de son temps, et n'intéresse pas moins la France que l'Angleterre. Écrit en fort bon français, il se compose de 19214 vers octosyllabiques. C'est à la fois un des monuments les plus précieux de notre poésie narrative et l'une des sources les plus importantes du règne de Philippe-Auguste. Le tome II contient un vocabulaire, le tome III une Introduction, une traduction ou commentaire, un itinéraire de Guillaume le Maréchal et une Table des matières.

Mémoires de du Plessis-Besançon, accompagnés de correspondances et de documents inédits, publiés par M. le comte Horric de Beaucaire, 1892, 1 vol.

Mémoires autobiographiques et autres documents inédits émanés d'un personnage dont le rôle, comme ingénieur, homme de guerre, agent secret et diplomate, fut considérable sous les deux ministères de Richelieu et de Mazarin (1627-1658). Publication intéressante particulièrement au point de vue des relations avec l'Espagne et l'Italie.

Éphéméride de l'expédition des Allemands en France (août-décembre 1587) par Michel de la Huguerye, publiée avec la collaboration de M. Léon Marlet et offerte à la Société par M. le comte Léonel de Laubespin, 1892, 1 vol.

Complément des *Mémoires* du même auteur publiés par M. le baron de Ruble.

Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume Leseur, chronique française inédite du xve siècle, publiée par M. Henri Courteault, 1893-1896, 2 vol.

Première édition d'une chronique jusqu'ici fort peu connue, et qui offre un grand intérêt pour l'histoire militaire de trente années (1442-1472), et pour l'histoire des relations de la France et de l'Espagne; la chronique de Guillaume Leseur est l'œuvre d'un panégyriste du comte de Foix Gaston IV; mais on ne saurait mettre en doute la haute valeur de son témoignage, l'auteur ayant vu tout ce qu'il raconte. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Mémoires de Gourville, publiés par M. Léon Lecestre, 1894-1895, 2 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Édition critique, revue sur les manuscrits, de ces Mémoires bien connus, qui s'étendent de 1643 à 1698. De nombreux documents, provenant pour la plupart des archives des Condé à Chantilly, ont permis de compléter, parfois de rectifier les récits de l'auteur, dont le rôle a été fort curieux à diverses époques, notamment pendant la Fronde et au temps de Foucquet. Cette édition a été couronnée par l'Académie française.

Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de Chronique scandaleuse (1460-1483), publié par M. Bernard de Mandrot, 1894-1896, 2 vol.

Première édition critique, avec notes, variantes et interpolations, d'une chronique dont M. de Mandrot a démontré la valeur originale et reconnu l'auteur en la personne du notaire au Châtelet Jean de Roye (le légendaire Jean de Troyes), concierge de l'hôtel de Bourbon à Paris.

Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis (1328-1344), suivie de la continuation de cette chronique (1344-1364), publiée par M. Jean Lemoine, 1896, 1 vol.

Texte presque entièrement inédit et qui vient heureusement combler une lacune dans la série des chroniques rédigées à l'abbaye de Saint-Denis. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Brantôme, sa vie et ses écrits, publié par M. Ludovic Lalanne, 1896, 1 vol.

Importante étude biographique et littéraire qui complète l'édition en 11 volumes des *Œuvres complètes* de Brantôme donnée par M. Lalanne pour la Société.

Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat (1515-1521), publié par M. Pierre de Vaissière, 1897-1899, 2 vol.

L'auteur de ce journal inédit, bien placé pour connaître les événements de la cour de François Ier, a intercalé dans son récit un grand nombre de documents officiels émanant de la Chancellerie, correspondances, instructions diplomatiques, remontrances, discours, etc.

Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux par M. P. Pélicier, 1898-1905, 5 vol.

Onze cent quarante-cinq lettres du roi, accompagnées d'éclaircissements et de pièces justificatives.

Mémoires du chevalier de Quincy (1698-1713), publiés par M. Léon Lecestre, 1898-1901, 3 vol.

Mémoires inédits publiés d'après le manuscrit original. L'auteur, capitaine au régiment de Bourgogne, raconte les campagnes de la guerre de succession d'Espagne auxquelles il prit part, d'abord en Italie, puis en Provence, en Flandre et sur le Rhin.

Chronique d'Antonio Morosini; extraits relatifs à l'histoire de France. Introduction et commentaire par M. Germain Lefèvre-Pontalis; texte établi et traduit par M. Léon Dorez, 1898-1902, 4 vol.

Édition partielle d'une chronique vénitienne inédite, conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne, qui abonde en renseignements sur l'histoire de France pendant les années 1396 à 1433, particulièrement sur la mission de Jeanne d'Arc. Cet ouvrage a obtenu le prix Bordin à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Documents pour servir a l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc, publiés par Mgr Douais, 1900, 2 vol.

Sentences rendues et dépositions reçues par les inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre (1244-1248); registre du notaire de l'inquisition de Carcassonne (1250-1267); commission pontificale exécutée par les cardinaux Taillefer de la Chapelle et Bérenger Frédol (1306). Dans l'Introduction, tableau d'ensemble des actes des papes, des évêques, des inquisiteurs, des comtes et des rois, étude sur les manuels inquisitoriaux et les récits relatifs à l'histoire de l'Inquisition.

Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon (1565-1586), suivis de trente-trois lettres du roi de Navarre (Henri IV) et d'autres documents inédits, publiés par le comte Baguenault de Puchesse, 1901, 1 vol.

Nouvelle édition de mémoires précieux pour l'histoire des guerres

civiles du XVIᵉ siècle, particulièrement dans le Midi gascon. Pièces justificatives inédites comprenant notamment, outre trente-trois lettres du roi de Navarre, d'autres lettres de Charles IX, de Henri III, de Catherine de Médicis, et du vicomte de Turenne lui-même.

Chroniques de Perceval de Cagny, publiées pour la première fois par H. Moranvillé, 1902, 1 vol.

Texte d'un intérêt capital pour l'histoire de Jeanne d'Arc et de Charles VII. Il comprend : 1° une suite de notices généalogiques sur les comtes, puis ducs d'Alençon (1228-1436); 2° une chronique véritable dont la partie originale va de 1393 à 1438.

Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657), publié pour la première fois par Henri Courteault, 1902, 1 vol. paru.

Relation très complète des événements survenus en France, et plus particulièrement à Paris. L'auteur est un témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte.

Mémoires de Saint-Hilaire, publiés par Léon Lecestre, 1903-1906, 3 vol. parus.

Première édition intégrale, et établie conformément au texte manuscrit, de mémoires qui se rapportent principalement aux événements militaires du règne de Louis XIV. Les tomes I à III embrassent les années 1661-1704.

Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris (1417-1435), texte complet publié par Alexandre Tuetey, avec la collaboration de Henri Lacaille, 1903-1909, 2 vol. parus.

Suite du Journal de Nicolas de Baye précédemment édité pour la Société. Le tome Iᵉʳ comprend les années 1417 à 1420; le tome II les années 1421 à 1430.

Chronique de Jean Le Bel, publiée par Jules Viard et Eugène Déprez, 1904-1905, 2 vol.

Nouvelle édition d'une chronique des plus importantes pour l'histoire des règnes de Philippe de Valois et de Jean le Bon. Au point de vue narratif, Jean Le Bel n'est pas inférieur à Froissart, qui souvent l'a copié, et il lui est supérieur par la véracité. Cet ouvrage a obtenu une mention au concours des Antiquités de la France.

Mémoriaux du Conseil de 1661, publiés par Jean de Boislisle, 1905-1907, 3 vol.

Procès-verbaux des séances du conseil tenu sous la présidence de Louis XIV, avec la seule assistance de trois ministres, pendant les six premiers mois de son gouvernement personnel. Textes inédits tirés du Dépôt des Affaires étrangères et du Musée Condé, et accompagnés d'un commentaire développé qui fait connaître la suite donnée à chaque décision, en explique le sens et la portée.

Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu, préparée sous la direction de M. Jules Lair, 1905-1907, 3 fasc. parus formant le tome Iᵉʳ; le 4ᵉ fascicule commence le tome II.

Divers rapports de M. Lair et notices de MM. Robert Lavollée, F. Bruel, G. de Mun et L. Lecestre, notamment sur la collaboration de A. de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, aux *Mémoires de Richelieu,* sur les matériaux employés à la rédaction, sur le titre original des *Mémoires*, sur leurs sources, et sur les inventaires des papiers de Richelieu. Le fascicule IV contient un album de trente fac-similés reproduisant les écritures de Richelieu et de ses secrétaires.

Chronique et annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352), publiées par Henri Lemaître, 1905, 1 vol.

Édition critique d'une chronique tournaisienne écrite en latin, fort importante pour l'histoire des guerres de Philippe le Bel et de ses fils, et de celles des premiers Valois.

Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du roi, publiés, d'après le manuscrit original, par le baron Ludovic de Contenson, 1906-1908, 3 vol. (*le tome III ne peut être vendu séparément*).

Première édition des Mémoires de Jean Gangnières, comte de Souvigny, qui, fils d'un boucher de Jargeau, s'éleva, dans l'armée, au grade de lieutenant général. Ces Mémoires, qui s'étendent de 1613 à 1660, donnent des détails curieux sur la vie militaire dans les armées de Louis XIII, et touchent à l'histoire générale pendant la minorité de Louis XIV.

Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux sous les auspices de l'Académie française, 1907-1908, 2 vol. parus.

Édition annotée qui, grâce à une collation attentive des manuscrits et aux études préliminaires poursuivies sous la direction de MM. Lair et de Courcel, donnera le texte définitif de ces fameux Mémoires, si souvent réclamé par les historiens. Les deux premiers volumes, publiés par M. le comte Horric de Beaucaire, avec la collaboration de MM. Fr. Bruel et R. Lavollée, embrassent les années 1610 à 1619.

Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay, publiés par V.-L. Bourrilly et F. Vindry, 1908-1910, 2 vol. parus.

Première édition critique de ces Mémoires, les seuls qui embrassent le règne entier de François Ier. Par la qualité et le rang de leurs auteurs, leur rôle dans les ambassades et aux armées, ils constituent une des plus importantes sources narratives de cette époque.

Mémoires du maréchal de Turenne, publiés, d'après le manuscrit autographe, par Paul Marichal, 1909, 1 vol. paru.

Cette réédition des Mémoires militaires du grand maréchal, facilitée par la communication obligeante du manuscrit autographe qui appartient à M. le marquis de Talhouët-Roy, est une œuvre entièrement nouvelle, pourvue d'une abondante annotation originale, et enrichie de pièces justificatives et d'appendices.

Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, publiée par R. Delachenal, 1910, 1 vol. paru.

Précédemment éditée par Paulin Paris au tome VI de ses *Grandes Chroniques de France*, dont elle forme la dernière partie, cette histoire officielle des règnes de Jean II et de Charles V est une œuvre de tout premier ordre, par l'exactitude matérielle et la précision chronologique. L'édition nouvelle a pris pour base le ms. fr. 2813 de la Bibliothèque nationale, qui est l'exemplaire de Charles V. L'album accompagnant l'édition en reproduira les miniatures.

Mémoires du maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis (1610-1616) et sur celle d'Anne d'Autriche (1643-1650), publiés par Paul Bonnefon, 1910, 1 vol.

La première partie seule de ces Mémoires était connue et déjà publiée, d'après le texte imprimé en 1666. La présente édition reproduit celui du manuscrit, qui est beaucoup plus proche de la pensée du maréchal.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

